

Dassault Systèmes

Document de référence 2004



DS
DASSAULT
SYSTEMES

I

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ..... p. 4

Histoire et évolution de la Société	p. 5
Description de l'activité.	p. 6
Concurrence	p. 22
Structure organisationnelle	p. 22
Propriété intellectuelle	p. 23

II

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE.....p. 24

Conseil d'administration	p. 25
Cadres dirigeants.	p. 29
Rémunération	p. 30
Conventions réglementées	p. 32
Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction.....	p. 32
Actifs appartenant aux dirigeants	p. 32
Contrôle des comptes.	p. 33
Déclarations effectuées dans le Rapport annuel américain.....	p. 34
Rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et le contrôle interne.....	p. 34
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne	p. 39



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2005 conformément à l'article 211-6 de son règlement général.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

III

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET COMPTES CONSOLIDÉS...p. 40

Rapport de gestion	p. 41
Présentation générale	p. 41
Résultat des opérations	p. 46
Comparaison 2004-2003	p. 51
Comparaison 2003-2002	p. 54
Analyse par les dirigeants des résultats trimestriels	p. 57
Trésorerie et ressources en capitaux	p. 60
Risques de marché	p. 61
Obligations contractuelles et engagements hors bilan	p. 64
Domaine Social	p. 64
Événements exceptionnels et litiges	p. 64
Adoption des normes comptables internationales (IFRS)	p. 64
Évolution récente	p. 65
Perspectives d'avenir	p. 67
Comptes consolidés	p. 68
Bilans consolidés	p. 68
Comptes de résultats consolidés	p. 70
Tableaux des flux de trésorerie consolidés	p. 71
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 72
Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002	p. 72
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2004)	p. 97

IV

AUTRES INFORMATIONS.....p. 98

Facteurs de risque	p. 99
Renseignements de caractère général	p. 105
Rapport social et environnemental	p. 111
Capital et actionnariat	p. 119
Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2004	p. 128
Projet de texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2005	p. 135
Organigramme de la Société	p. 146
Attestation du Document de référence	p. 147
Avis des Commissaires aux comptes sur le Document de référence	p. 148
Responsable du Document de référence	p. 149
Contrôle externe	p. 149
Responsables de la communication financière	p. 149
Table de concordance du Document de référence	p. 150
Glossaire des termes et abréviations	p. 152

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ p. 5

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ p. 6

Principaux points forts de l'entreprise p. 7

Stratégie de croissance p. 8

Structure du marché et marques p. 9

Clients et secteurs industriels p. 14

Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue p. 19

Ventes et marketing – présentation générale p. 21

CONCURRENCE p. 22

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE p. 22

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE p. 23

Histoire et évolution de la Société

Le Groupe Dassault Systèmes (la « Société ») est l'un des principaux éditeurs mondiaux de solutions logicielles faisant appel à la technologie numérique en trois dimensions (« 3D »). Avec une part de marché d'environ 23 % en 2004, la Société est le leader mondial du marché des logiciels de gestion du cycle de vie des produits (Product Lifecycle Management – « PLM »).

La Société, fruit d'un essaimage d'une équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation travaillant au développement de logiciels destinés à la conception de produits en 3D, a été constituée en 1981. La même année, elle a conclu un accord de distribution avec IBM et a commencé à vendre son logiciel, sous la marque CATIA, à des clients des secteurs automobile et aéronautique. En travaillant avec de grandes entreprises industrielles, la Société a compris que ses solutions logicielles pouvaient contribuer de façon déterminante au processus de développement de produit de ses clients. Elle a donc enrichi ses solutions logicielles pour permettre la conception de « maquettes numériques », qui ont permis à ses clients de réduire significativement le nombre de prototypes physiques et la durée des cycles de développement de leurs produits. Le Boeing 777 a été le premier projet significatif réalisé grâce à cette nouvelle approche. La Société a également étendu ses secteurs industriels cibles pour inclure la mécanique générale, les biens de consommation, les produits électriques et électroniques, la construction navale ainsi que la conception d'usines.

En 1997, la Société a décidé d'organiser son activité en deux secteurs : le secteur axé sur les processus (« Process-centric »), dont l'objectif est l'optimisation des processus de développement de produit des clients d'un bout à l'autre de la chaîne de production, et le secteur axé sur la conception (« Design-centric »), centré sur les besoins des clients en matière de conception de produits en 3D. Pour accélérer cette stratégie, la Société a acquis SolidWorks Corporation, afin de bénéficier de l'opportunité de croissance que représentent les sociétés qui conçoivent leurs produits en deux dimensions (« 2D ») et souhaitent passer à la 3D.

Afin d'offrir une réelle solution de gestion du cycle de vie des produits à ses clients, la Société a développé une nouvelle plate-forme logicielle pour le secteur Process-centric, la Version 5 (« V5 »), et s'est lancée, parallèlement à son développement interne, dans une série d'acquisitions ciblées. En 1998, elle a acquis auprès d'IBM le logiciel « Product Manager » et le laboratoire de développement s'y rattachant, qu'elle a fusionnés avec sa propre application de gestion de données produit pour créer ENOVIA. Depuis l'acquisition de SmarTeam Corporation en 1999, la Société poursuit, sous les marques ENOVIA et SMARTEAM, le développement d'un portefeuille d'applications permettant de gérer les données produit en configuration, d'intégrer toutes les informations créées au cours du cycle de vie du produit et de collaborer (c'est ce que la Société nomme son « offre PDM »). DELMIA a été créée en 2000, afin de répondre à la demande de solutions de fabrication numérique. Elle a été constituée à partir de trois acquisitions : (i) Deneb, société américaine spécialisée dans la simulation robotique, acquise en 1997 ; (ii) Safework, société

canadienne spécialisée dans la technologie de modélisation humaine et, (iii) Delta, société allemande spécialiste des logiciels de gestion des procédés de fabrication. Safework et Delta ont été acquises en 2000. La V5, plate-forme logicielle innovante permettant de développer des solutions intégrées de gestion du cycle de vie des produits, a été lancée en 1999. Grâce à cette nouvelle plate-forme, les applications développées par les sociétés acquises comme DELMIA mais aussi les lignes de produits existantes CATIA et ENOVIA sont intégrées les unes aux autres et forment un portefeuille cohérent de solutions pour la gestion du cycle de vie des produits. En 2000, la Société a acquis Spatial Corp., une société américaine dont l'activité est d'aider des développeurs tiers à élaborer leurs propres applications sur la plate-forme logicielle V5 et de développer et vendre ses composants logiciels ACIS.

En 2004, la Société a annoncé sa décision d'entrer sur le marché de l'automatisation. Parallèlement, elle a lancé une nouvelle gamme de solutions logicielles, DELMIA Automation, fondée sur des développements réalisés en interne ainsi que sur le savoir-faire d'Athys, société française spécialisée dans le développement de logiciels de programmation d'automatismes acquise en 2003.

La Société bénéficie d'une forte présence internationale. En 2004, 47 % de son chiffre d'affaires était réalisé en Europe, 29 % sur le continent américain et 24 % en Asie. Au 31 décembre 2004, elle employait 4 456 personnes à travers le monde. Dans la zone géographique Europe/Moyen-Orient, la Société est implantée en France, où sont situés son siège social et d'autres bureaux et filiales, en Belgique, en Allemagne, en Israël, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne, en Suède, en Suisse et au Royaume-Uni. Sur le continent américain, la Société a des filiales importantes aux États-Unis et au Canada, ainsi que des bureaux en Argentine, au Brésil et au Mexique. En Asie, la Société dispose de bureaux ou de filiales en Chine, à Hong Kong, en Inde, au Japon, à Singapour et en Corée du Sud. Par ailleurs, sa stratégie d'entreprise étendue lui assure une présence mondiale encore plus large, à travers des partenariats dans les domaines des ventes, du marketing et de la technologie.

La Société distribue ses solutions logicielles par l'intermédiaire d'IBM, partenaire stratégique depuis sa création en 1981, ainsi qu'au travers d'un réseau d'autres partenariats de distribution et de ses forces de vente directe pour certains produits et marchés. IBM commercialise, distribue et assure le support de la plupart des produits PLM de la Société. Au fil des ans, le partenariat avec IBM a évolué, reflétant les évolutions des marchés de la Société et de ses lignes de produits. Les solutions Design-centric de la Société sont distribuées par un réseau mondial de revendeurs.

Depuis son introduction en bourse en 1996, la Société est cotée en France (sur Eurolist – Compartiment A) et aux États-Unis (sur le Nasdaq).

Pour une présentation détaillée de l'activité et des éléments financiers de la Société, veuillez vous reporter aux sections « Description de l'activité » et « Rapport de gestion » ci-après.

Description de l'activité

La Société est l'un des leaders mondiaux du développement de solutions logicielles faisant appel à la technologie numérique en 3D. Son objectif est d'offrir des solutions logicielles et des services permettant à ses clients de :

- créer des produits plus innovants et de qualité supérieure ;
- développer de nouveaux produits plus rapidement pour répondre à la demande du marché ;
- collaborer en 3D pour concevoir des produits et gérer leur cycle de vie ;
- réduire les coûts de développement et de fabrication des produits ;
- et développer des produits contribuant à préserver l'environnement aussi bien pendant leur fabrication qu'au cours de leur vie.

■ GESTION DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS (PLM)

La Société offre des applications logicielles et des solutions de gestion du cycle de vie des produits, ainsi que les services associés. Ces logiciels et solutions permettent aux entreprises de toutes tailles de créer et simuler leurs produits tout au long de leur cycle de vie, depuis la conception jusqu'à la fabrication et la maintenance. Les applications logicielles de la Société sont utilisées pour la réalisation de très nombreux produits, depuis les biens de consommation jusqu'aux pièces de machines, en passant par les voitures, les bateaux, les usines ou les avions. Les solutions PLM de la Société (qui correspondent au segment Process-centric) ont représenté 82 % de son chiffre d'affaires total en 2004.

Ses clients appartiennent essentiellement aux sept secteurs industriels suivants : l'automobile, l'aéronautique, la mécanique générale, les biens de consommation, le secteur des produits électriques et électroniques, la conception d'usines et la construction navale.

Les solutions de la Société jouent un rôle clé pour ses clients car elles leur permettent d'être plus innovants, en améliorant la gestion de leurs produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. Elles encouragent ainsi une réelle transformation de la gestion des produits et de leurs processus de développement. Par ailleurs, les solutions de la Société permettent aux clients de réduire les délais de mise sur le marché et les coûts de leurs produits, et de mieux intégrer leurs processus de création et de production, afin de répondre de manière plus adaptée aux exigences de leurs marchés. Grâce à l'environnement collaboratif qu'elles offrent, un nombre important d'acteurs intervenant dans la gestion du cycle de vie des produits peuvent partager, modifier, gérer et archiver, le tout sur une plate-forme d'information intégrée, des données liées aux produits, à leur production et leur maintenance. Le recours à des technologies de modélisation avancées, notamment à des outils de visualisation en 3D hautement sophistiqués et aux technologies Internet, permet aux ingénieurs, aux équipes de fabrication, aux contrôleurs de gestion et aux autres participants de simuler le comportement du produit et les opérations

de fabrication en utilisant des prototypes virtuels plutôt que des maquettes physiques. Ainsi, d'importantes économies en temps et en ressources peuvent être réalisées, de même qu'une augmentation des capacités d'innovation et une amélioration de la qualité.

Les solutions de gestion du cycle de vie des produits de la Société sont organisées autour de quatre marques : CATIA pour la conception des produits, DELMIA pour la gestion numérisée des processus de fabrication, ENOVIA pour la gestion du cycle de vie des produits, la collaboration et l'aide à la décision, et SMARTEAM pour la gestion des produits et la collaboration. Ensemble, ces quatre marques constituent l'offre PLM de la Société ; elles sont appelées, dans ce document de référence, les « solutions logicielles PLM » de la Société. Dans le cadre de ses solutions PLM Best, la Société propose également des méthodologies de travail dites « PLM Best Practices » et des applications logicielles PLM, adaptées à des processus industriels spécifiques, dites « Business Process Content ». Ces méthodologies et applications aident ses clients à optimiser la mise en place et le déploiement des solutions, en fonction de leurs propres processus industriels. Elles sont offertes aux clients par la Société dans le cadre de contrats de services. Enfin, la Société distribue son infrastructure PLM V5 sous le nom de « CAA V5 » (V5 Component Application Architecture).

■ 3D

Les solutions 3D de la Société, essentiellement centrées sur la conception de produits, viennent en complément de ses applications logicielles PLM et lui permettent de toucher un plus grand nombre d'utilisateurs potentiels. La Société est présente sur le marché 3D principalement à travers sa marque SolidWorks, dont l'objectif est de devenir le standard mondial pour la conception de produits en 3D. Les produits et les solutions de SolidWorks sont destinés à capitaliser sur l'opportunité majeure que constitue la migration de concepteurs travaillant dans un environnement 2D vers la conception en 3D.

En 2004, les solutions 3D (qui correspondent au segment Design-centric) ont représenté 18 % du chiffre d'affaires total de la Société.

■ NOUVELLES INITIATIVES

Au cours de l'année 2004, la Société a annoncé le lancement de nouvelles initiatives dans les domaines de l'automatisation et de la « 3D pour tous ».

■ Dans le domaine de l'automatisation, la Société a annoncé sa décision d'offrir à ses clients des solutions logicielles qui leur permettront de programmer, de contrôler et de simuler leurs chaînes de production automatisées, les aidant ainsi à relier les processus de fabrication définis grâce à DELMIA PLM à leurs chaînes de production existantes. Le marché de l'automatisation industrielle est centré sur la définition, le contrôle et la surveillance des systèmes automatisés. La pénétration du marché de

l'automatisation est une extension naturelle de l'activité PLM de la Société, car elle fait appel à ses savoir-faire et expertise existants.

La Société estime que le marché de l'automatisation représente pour ses solutions un potentiel important, et offre des opportunités de croissance à long terme. Par ailleurs, les systèmes automatisés sont utilisés dans certains secteurs industriels où les solutions DELMIA PLM ne sont actuellement pas présentes, notamment le secteur des biens de consommation, l'industrie alimentaire et l'industrie pharmaceutique. La Société considère que le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine de l'automatisation devrait être peu significatif par rapport à son chiffre

d'affaires total pendant plusieurs années, compte tenu du temps qu'elle estime nécessaire à la mise en place de son offre de produits et à la montée en puissance de son réseau de distribution.

La Société considère que la technologie 3D peut être proposée à un large public. Une partie de ses ressources de recherche et développement est dédiée au développement de technologies « 3D pour tous » visant à démocratiser l'utilisation de la 3D, telles que 3D XML et d'autres applications. Parallèlement, la Société a conclu de nouveaux partenariats avec des sociétés qui partagent sa vision « 3D pour tous ».

Principaux points forts de l'entreprise

La Société estime que les principaux points forts qui lui ont permis d'accéder à une position de leader sur les marchés PLM et Design-centric et d'accroître sa part de marché au cours des six dernières années sont les suivants :

■ **Des partenariats à long terme avec ses clients :** depuis sa création, la priorité de la Société a été d'établir des partenariats à long terme avec ses clients dans les secteurs industriels qu'elle cible. La Société travaille en étroite collaboration avec eux pour les impliquer dans les différentes phases de développement de ses produits et pour identifier au mieux l'évolution de leurs besoins. Ces relations étroites et de long terme lui permettent d'acquérir une profonde compréhension des processus de conception de leurs produits et de leurs besoins. La Société estime que ces relations lui ont permis de développer des solutions logicielles en adéquation avec les besoins de ses clients et bien adaptées aux particularités des secteurs sur lesquels elle se concentre. La Société a par ailleurs développé des solutions logicielles dédiées aux besoins spécifiques de différents secteurs industriels. Elle a également créé des centres de compétences, qui travaillent avec de nombreuses sociétés leaders de leurs secteurs industriels pour développer des *Best Practices*. Leur but est d'améliorer la mise en place et le déploiement des solutions PLM de la Société, tout en répondant aux demandes croissantes d'expertise et d'optimisation de processus.

■ **Un engagement fort en matière d'innovation technologique :** la réussite commerciale de la Société s'appuie en grande partie sur ses atouts technologiques. La dernière génération de sa plate-forme logicielle destinée au marché Process-centric, la V5, lui permet d'offrir des solutions PLM intégrées. Ces solutions ont été élaborées dans le but d'optimiser, d'un bout à l'autre de la chaîne de production, l'ensemble des processus d'entreprise spécifiques à chaque industrie.

En plus de sa plate-forme PLM V5, la Société a introduit des innovations technologiques de premier plan, dont : l'architecture de ses plates-formes d'ingénierie et de fabrication, la technologie 3D XML, des produits tels que « CATIA – Imagine and Shape », ainsi que de nouveaux et puissants outils de collaboration.

Les solutions DELMIA Automation contiennent également des technologies innovantes pour le marché de l'automatisation, qui permettront aux entreprises de définir, contrôler et surveiller numériquement des systèmes automatisés.

Spécialement conçue pour Windows, la technologie de la Société destinée au marché Design-centric permet aux concepteurs et aux ingénieurs de passer facilement d'outils de dessin 2D à un environnement fiable de modélisation 3D. Son interface Windows intuitive permet aux utilisateurs de SolidWorks d'être opérationnels sans avoir besoin d'une formation prolongée.

■ **Une stratégie de marque :** la Société estime que sa stratégie de marque est un des facteurs clés de son succès, car elle lui permet de développer des applications bien adaptées à chaque processus industriel. L'objectif commercial de la Société est de lancer des marques qui deviendront les numéros un ou deux sur leur marché. Ses marques pour le marché PLM répondent à des besoins précis tout au long du cycle de vie des produits, ce qui permet à la Société de développer des stratégies de recherche et développement, de ventes et de marketing les mieux adaptées à chaque secteur. Parallèlement, sa plate-forme V5 permet à la Société d'offrir un ensemble intégré de solutions PLM. Enfin, sa stratégie multimarques lui permet également d'offrir à ses clients une plus grande flexibilité, en leur proposant de multiples points d'entrée en fonction de leurs besoins. De même, sur le marché 3D, la marque SolidWorks et ses solutions répondent aux besoins spécifiques des clients de ce segment.

■ **Un modèle d'entreprise étendue :** depuis la création de la Société en 1981, la mise en œuvre de sa stratégie a été accompagnée par la création et le développement d'un modèle d'entreprise étendue. La Société a constitué un réseau de partenaires dans les domaines du marketing, du développement produits et de la relation client, et son intention est de continuer à le développer. Son principal partenaire depuis 24 ans est IBM, en particulier pour la distribution de ses produits. Outre IBM, la Société distribue également ses solutions par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs et grâce à une force de vente directe. Elle a également mis en place un programme destiné aux développeurs de logiciels

indépendants nommé CAA V5, afin de leur permettre de développer des applications complémentaires reposant sur la plate-forme V5. Grâce à une collaboration étroite avec ses clients, la Société noue un dialogue permanent entre eux et ses équipes de recherche et développement, dès les tous débuts du processus de développement, afin d'assurer une réactivité optimale aux besoins du marché.

■ **Un modèle financier solide, avec un chiffre d'affaires récurrent élevé** : depuis sa constitution, la Société s'est fixé l'objectif de générer des flux importants de revenus récurrents et a atteint chaque année un niveau élevé de chiffre d'affaires logiciels récurrent. En 2004, son chiffre d'affaires

logiciels récurrent a représenté environ 51 % du chiffre d'affaires logiciels total, celui-ci constituant environ 84 % de son chiffre d'affaires total. L'importance du chiffre d'affaires logiciels récurrent confère à la Société une solidité qui lui permet de continuer à investir dans des ressources critiques, même lors de périodes de ralentissement économique.

■ **Une rentabilité élevée et d'importants flux de trésorerie d'exploitation** : conséquence de l'activité soutenue de la Société et de son leadership sur son marché, la Société dégage une importante trésorerie et bénéficie d'une bonne rentabilité. La solidité de sa situation financière lui confère une grande flexibilité opérationnelle.

Stratégie de croissance

La Société a la conviction qu'il existe de nombreux axes de développement de son activité. Les principaux facteurs de croissance de la Société sont exposés ci-après.

■ **Accroître le nombre de clients stratégiques** : l'objectif de la Société est de disposer d'une base de clients diversifiée, constituée aussi bien de grandes entreprises que de PME. Grâce à sa nouvelle génération de solutions logicielles, elle estime pouvoir gagner de nouvelles références dans ses secteurs industriels cibles.

■ **Accroître la pénétration de ses solutions de CAO (conception assistée par ordinateur) dans sa base de clients** : CATIA V5 est conçu pour répondre aux besoins d'un large éventail d'utilisateurs, depuis les utilisateurs occasionnels jusqu'aux spécialistes les plus exigeants. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'applications au sein de CATIA V5 accroît le nombre d'utilisateurs potentiels.

■ **Fournir à ses clients une solution PLM complète et intégrée comprenant les solutions de gestion de données produits et de collaboration (« PDM ») et les solutions de fabrication numérique** : les solutions PLM de la Société permettent l'utilisation de la 3D tout au long du cycle de vie du produit. Ses solutions comprennent des solutions de gestion des données produits (qui vont de la gestion de données et la collaboration avec SMARTEAM à la gestion du cycle de vie et l'aide à la décision avec ENOVIA) au sein d'une approche services. Le marché du PDM offre des opportunités de croissance significatives au fur et à mesure que les sociétés adoptent des solutions PLM complètes.

La Société est également présente sur le marché de la fabrication numérique avec sa marque DELMIA PLM. Les solutions DELMIA PLM sont conçues pour aider les entreprises à simuler et optimiser leurs processus de fabrication. La Société est l'un des deux principaux acteurs sur le marché de la fabrication numérique.

■ **Renforcer sa pénétration au sein de la chaîne de sous-traitance** : la base de clients de la Société comprend la majeure partie des principaux constructeurs aéronautiques et automobiles. Beaucoup d'entre eux ont commencé leur migration vers la plate-forme V5. Leur

chaîne de sous-traitants offre de réelles opportunités de croissance dans un environnement où les constructeurs cherchent à mieux intégrer leurs processus de conception et de fabrication en collaborant plus étroitement avec leurs fournisseurs. Un intérêt grandissant se manifeste au sein des sous-traitants, en partie en réponse aux transformations engagées par leurs partenaires constructeurs. De surcroît, les solutions V5 de la Société ont été conçues pour répondre aussi bien aux besoins des grandes entreprises qu'à ceux des PME.

■ **Élargir sa présence dans ses secteurs industriels cibles** : la stratégie de diversification de la Société lui a permis d'obtenir d'importants succès. Historiquement, ses deux principaux marchés étaient les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique qui ont représenté respectivement 33 % et 16 % de son chiffre d'affaires total en 2004. Ces dernières années, la Société a renforcé sa présence dans le secteur de la mécanique générale, devenu en 2004 son premier secteur d'activité avec 34 % du chiffre d'affaires total, et augmenté sa pénétration des secteurs des biens de consommation et des produits électriques et électroniques. Ainsi, outre des opportunités de croissance sur ses marchés principaux, la Société est convaincue que ses solutions logicielles lui permettront de renforcer sa présence dans les secteurs des biens de consommation, des produits électriques et électroniques ainsi que de la construction navale.

■ **Capitaliser sur les opportunités de migration de la 2D vers la 3D** : de nombreux concepteurs continuent à travailler dans un environnement 2D. La Société considère que ses solutions, en particulier ses solutions Design-centric avec SolidWorks, répondent aux besoins de ceux de ces concepteurs qui souhaitent migrer vers des solutions 3D.

■ **Poursuivre une stratégie de diversification à travers de nouvelles initiatives** : la diversification représente un élément clé de la stratégie de croissance de la Société. L'acquisition de SolidWorks en 1997 et le développement de ses solutions PDM et de fabrication numérique continuent à être des moteurs importants de croissance. Plus récemment, le développement de technologies dans les domaines de l'automatisation et de la « 3D pour tous » offre à la Société d'importantes opportunités à long terme.

Structure du marché et marques

La Société structure actuellement ses activités et commercialise ses produits et services en fonction des exigences de ses clients pour deux types d'applications : le marché axé sur les processus (« Process-centric »), qui regroupe les clients souhaitant intégrer le développement, la production et la maintenance de leurs produits, et le marché axé sur la conception (« Design-centric »), qui cible des clients se focalisant principalement sur la conception des produits. En 2004, l'activité Process-centric (les solutions PLM de la Société) représentait 82 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société, tandis que l'activité Design-centric (les solutions 3D de la Société) en représentait 18 %.

■ PRODUITS ET SOLUTIONS PLM

Le marché Process-centric comprend principalement des applications de gestion du cycle de vie des produits permettant de créer et de simuler l'intégralité du cycle de vie des produits, depuis les spécifications et la conception initiale jusqu'à la mise en service et le recyclage. La Société répond aux besoins de ce marché grâce à son offre PLM, qui facilite la collaboration simultanée entre les nombreuses fonctions impliquées dans la gestion du cycle de vie du produit : ingénierie, stratégie, commercialisation et vente, planification et production, achat, finance et ressources humaines, ainsi que l'ensemble de la chaîne de sous-traitance.

CATIA, dédiée à la définition et à la simulation numériques de produit, est la principale gamme de logiciels de la Société. Elle est totalement intégrée avec DELMIA, dédiée à l'ingénierie des processus de fabrication numérique, avec ENOVIA, spécialisée dans la gestion du cycle de vie du produit, notamment la configuration de maquettes numériques et la gestion des données sur les processus et les ressources, et avec SMARTEAM, solution de gestion collaborative facile à mettre en œuvre par des sociétés de toutes tailles.

CATIA est un système parfaitement intégré qui permet aux utilisateurs d'adapter leur capacité de développement de produits à leurs besoins spécifiques. La Société a également lancé un nombre important de produits CATIA adaptés aux sous-processus particuliers de ses marchés cibles, pour répondre aux besoins spécifiques de ces secteurs. Ainsi, en 2004, la Société a proposé des outils de conception permettant de prendre en compte les propriétés des matériaux composites pour l'industrie aéronautique, ainsi que des outils de conception de pièces moulées et forgées pour le secteur de la mécanique générale. CATIA permet aux utilisateurs de construire un environnement de développement de produit pour simuler l'ensemble des processus de conception, de l'idée initiale au projet définitif et à la maintenance en passant par l'analyse et l'assemblage.

La Société estime que CATIA est un des systèmes de conception et de simulation de produit les plus avancés, comme l'illustre l'adoption du maquettage numérique par les principaux clients de la Société.

Cette position de leadership est fondée sur les caractéristiques distinctives suivantes :

- la possibilité pour les sociétés de sauvegarder et réutiliser leur savoir-faire ;
- des fonctionnalités avancées de modélisation des surfaces complexes ;
- des technologies de pointe, par exemple la conception générative et la modélisation fonctionnelle, qui permettent un « morphing » intelligent de concepts à travers les gammes de produit ;
- une interface simple et intuitive qui optimise la productivité et réduit la durée de formation ;
- une intégration complète de toutes les applications CATIA sur un même modèle PPR ;
- et des configurations adaptables à la demande, qui facilitent l'utilisation de CATIA, depuis l'utilisateur débutant jusqu'à l'expert chevronné.

CATIA V5 fonctionne sur les plates-formes Unix et Windows.

La gamme de produits CATIA s'articule autour des domaines clés suivants : la conception mécanique, la conception de formes et le style, la synthèse de produit, l'ingénierie des équipements et des systèmes et l'analyse d'usinage.

DELMIA PLM offre une gamme d'applications logicielles de fabrication en 3D, permettant l'élaboration et la validation des processus de production grâce à la maquette digitale. Les solutions DELMIA sont développées sur un modèle ouvert PPR, qui permet de créer et valider en continu les processus de fabrication au cours des différentes étapes de création du produit. L'éventail de solutions couvre les domaines suivants :

- planification des processus ;
- définition des ressources et processus ;
- modélisation et simulation des ressources ;
- et bases de la fabrication numérique.

Les solutions « Process Planning » de DELMIA fournissent un environnement complet pour la planification des processus et des ressources, qui permet aux clients d'organiser les séquençements et liens entre les processus et les ressources en amont dans le cycle de création du produit. Les solutions « Process Detailing and Validation » de DELMIA utilisent les structures et diagrammes réalisés grâce aux solutions de Process Planning pour vérifier les méthodologies de production à partir des données géométriques réelles des produits et définir de manière plus détaillée les processus de fabrication. Les solutions « Resource Modeling and Simulation » de DELMIA fournissent des outils pour développer, créer et mettre en place des ressources, des développements applicatifs et des programmes mécaniques complètement intégrés avec les solutions Process Planning et Process Detailing and Validation. Les ressources telles

que les robots, les outils, les fixations, les machines, et les automatismes sont définies et intégrées dans des scénarii de fabrication complets.

ENOVIA fournit aux entreprises industrielles un ensemble complet de solutions intégrées pour mettre en oeuvre leur entreprise virtuelle, en simulant l'ensemble du cycle de vie du produit, du concept initial à la création, la synthèse, la simulation, la fabrication, l'assistance à la production et le service après-vente. En fournissant des espaces de travail et de collaboration pour l'ingénierie, la fabrication et l'intégration à l'échelle de l'entreprise, les solutions ENOVIA permettent aux clients de gérer leurs produits virtuels à chaque étape de leur cycle de vie et de simuler les processus de développement propres à leur industrie, en y associant les ressources nécessaires (robots, cellules, lignes d'assemblages, usines). Grâce à la plate-forme ouverte V5 et aux technologies Internet les plus avancées, ENOVIA a une position centrale dans le réseau PLM de l'entreprise pour favoriser la collaboration, la visualisation, l'analyse et l'aide à la décision.

Les solutions ENOVIA couvrent les domaines suivants :

- ingénierie produit ;
- gestion du cycle de vie et aide à la décision ;
- création et revue de maquette numérique ;
- et collaboration et gestion de la chaîne de sous-traitance.

SMARTEAM offre des solutions logicielles basée sur Windows et accessibles par le Web, qui facilitent la collaboration entre les équipes autour d'un même produit au sein d'entreprises étendues, dans différents secteurs industriels. Le portefeuille d'applications SMARTEAM permet aux entreprises et à leurs sous-traitants d'échanger, d'archiver et de gérer les informations relatives à leurs produits tout au long de leur cycle de vie. Les solutions SMARTEAM offrent un ensemble de technologies de collaboration en ligne, et sont abordables et faciles à personnaliser. Elles peuvent être rapidement installées et aisément déployées dans toute l'entreprise en fonction de l'évolution des besoins. Elles peuvent ainsi servir aussi bien à la gestion collaborative des données produit que devenir les solutions d'entrée pour le déploiement du PLM.

Les solutions SMARTEAM couvrent les domaines suivants :

- gestion des spécifications ;
- gestion du produit et des programmes ;
- gestion documentaire ;
- et service produit et après-vente.

En 2004, la Société a annoncé deux nouvelles mises à jour de ses logiciels PLM :

■ **V5R13 – Version 5 mise à jour 13 « Espace de travail PLM pour l'innovation collective »** : lancés en mars 2004, les portefeuilles de produits V5R13 CATIA, DELMIA, ENOVIA et SMARTEAM apportent de la valeur ajoutée aux entreprises industrielles ainsi qu'à leurs sous-traitants en favorisant le déploiement de nouvelles *Best Practices* PLM permettant de réduire significativement les cycles de développement de produits. Une des principales innovations de la V5R13 est le nouveau produit

ENOVIA VPM Navigator, qui permet aux industriels de tirer pleinement parti de la conception relationnelle, en intégrant les fonctionnalités de définition virtuelle de produits d'ENOVIA dans l'environnement convivial de conception de CATIA. Il en résulte une capacité d'innovation collective permettant de réaliser plus rapidement et facilement des produits opérationnels dès la première fois.

■ **V5R14 – Version 5 mise à jour 14 « Imaginer et travailler en équipe mondiale »** : les portefeuilles de produits V5R14 de CATIA, DELMIA, ENOVIA et SMARTEAM, mis sur le marché en septembre 2004, ont introduit des avancées technologiques majeures pour la conception industrielle et des fonctionnalités renforcées de développement collaboratif de produits. La Société continue à améliorer l'environnement V5 PLM en développant les capacités du navigateur VPM Navigator lancé dans la mise à jour précédente. La V5R14 apporte :

- une meilleure collaboration à tous les niveaux de la chaîne de valeur, permettant aux entreprises de travailler avec leurs clients et partenaires comme s'ils faisaient partie d'une seule équipe ;
- un produit innovant « CATIA – Imagine and Shape » qui permet aux designers industriels d'explorer plus rapidement de nouveaux concepts de produits ainsi que d'apporter des modifications stylistiques de dernière minute afin d'assurer le succès de leurs produits ;
- et un nouveau navigateur, ENOVIALCA, fonctionnant en environnement Web, qui assure un accès aux informations PLM à chaque individu en fonction de son rôle au sein de l'entreprise. Les ingénieurs et autres utilisateurs peuvent ainsi consulter toutes les informations concernant les produits, processus et ressources dont ils ont besoin pour leurs activités.

La Société propose également des solutions PLM intégrant les processus spécifiques de ses secteurs cibles. Ces solutions industrielles PLM sont la combinaison de produits dédiés, de *Best Practices* et de services de conseils propres à chaque secteur. Ainsi les solutions industrielles PLM pour les secteurs industriels de l'aéronautique, de l'automobile et des produits électriques et électroniques comprennent les solutions suivantes :

■ la solution industrielle PLM pour les constructeurs aéronautiques est basée sur des pratiques PLM éprouvées. La solution « Best of Breed Structure Engineering » rassemble les tâches et les processus nécessaires pour concevoir et fabriquer des pièces et des sous-ensembles d'avions (éléments de tôlerie, pièces usinées et éléments en matériaux composites), ainsi que les outils correspondants nécessaires à leur production. Début 2005, la Société a lancé une nouvelle solution industrielle de gestion du cycle de vie des produits spécifiquement destinée aux sous-traitants de l'industrie aéronautique, leur permettant d'améliorer la gestion et le contrôle de leurs processus ainsi que d'optimiser la collaboration avec leurs clients et la conformité avec leurs besoins ;

■ dans le secteur automobile, la Société propose la solution « Generative Car », une offre complète couvrant tous les processus de développement automobile notamment l'habitacle, les garnitures intérieures et extérieures, le châssis, le moteur, les commandes électriques ainsi que la synthèse et l'assemblage du véhicule. La solution « Generative Car »

se compose d'un ensemble de produits intégrés issus des gammes CATIA, ENOVIA et DELMIA, associé aux *Best Practices* IBM et aux *Best Practices* PLM de la Société pour l'industrie automobile. Elle permet aux fabricants et aux sous-traitants automobiles d'exploiter la richesse de leur savoir-faire pour répondre au mieux aux demandes du marché et commercialiser un nombre croissant de modèles de véhicules. Enfin, elle facilite l'ingénierie simultanée, la mise en œuvre rapide des changements et la rationalisation transparente des processus, des premières études de style aux phases de production ;

- la Société propose plusieurs solutions PLM dédiées au secteur des produits électriques et électroniques. En 2004, elle a lancé une nouvelle solution PLM conçue pour aider les fabricants de produits électroniques à mieux gérer la complexité croissante du développement de leurs produits. La solution « Collaborative Systems Engineering for Electronics » (ou CSE-E) optimise les premiers stades de développement durant lesquels les entreprises identifient les besoins, les fonctions et l'architecture d'un nouveau produit. Ces phases peuvent représenter jusqu'à 80 % du coût total. CSE-E accélère la mise sur le marché en offrant la possibilité de réutiliser les études de conception dès les tous premiers stades du développement, réduisant ainsi les coûts et les risques inhérents au lancement de nouveaux produits ;
- la solution « Integrated Mechanical Product Development for Electronics » (ou IMPD) est destinée à faciliter le développement de produits mécaniques tout en renforçant les capacités d'innovation. Elle se compose d'un ensemble de produits intégrés issus des solutions CATIA et SMARTEAM, associés à un ensemble de pratiques PLM développées pour le secteur des produits électriques et électroniques. Cette solution relie les différentes applications et disciplines mises en œuvre pour faciliter le développement de produits mécaniques en permettant aux entreprises manufacturières de réutiliser leur précieux portefeuille de propriété intellectuelle. En particulier, la solution IMPD rationalise les opérations de développement de produits mécaniques en augmentant le volume de données sémantiques échangées entre les différentes applications et disciplines de développement, à savoir le style, la conception, la fabrication et l'analyse. Elle leur permet d'explorer de nouvelles possibilités de conception dans des délais réduits, de capturer et réutiliser en fonction du contexte des composants ou assemblages existants, de maintenir des liaisons automatiques entre la conception des pièces et celle des moules, de créer des modèles conformes aux normes de l'entreprise grâce à un guidage automatique et de prendre en compte rapidement et de manière transparente les résultats des simulations et analyses numériques.

■ SOLUTIONS 3D

La Société est présente sur le marché Design-centric principalement à travers sa marque SolidWorks. Depuis le lancement de la première solution de logiciel de conception mécanique SolidWorks en 1995, les logiciels SolidWorks ont été déployés auprès de plus de 385 000 concepteurs, ingénieurs et élèves ingénieurs dans le monde entier.

Les produits SolidWorks comprennent des solutions de conception mécanique 3D, d'analyse, de gestion de données, des outils collaboratifs et de conception, des catalogues 3D en ligne ainsi que des contenus simples à utiliser et permettant d'améliorer considérablement la productivité d'utilisateurs travaillant précédemment avec des applications 2D.

Les principales solutions de SolidWorks comprennent :

- SolidWorks Office Professional pour les entreprises cherchant à gérer plus efficacement les données de conception de groupes d'utilisateurs. Cette solution combine SolidWorks Office et PDMWorks, produit convivial de gestion de données ;
- SolidWorks Office se compose d'une solution de conception très complète comprenant un logiciel de conception mécanique 3D, ainsi que d'une suite d'outils permettant d'améliorer la productivité et la communication ;
- le logiciel de conception mécanique 3D SolidWorks.

En juin 2004, SolidWorks a lancé la dernière version de sa gamme de solutions, SolidWorks 2005. La Société estime que SolidWorks 2005 est actuellement le produit le plus complet sur le marché car il rassemble en une offre unique la conception 3D, l'analyse, la gestion des données produit, la collaboration, ainsi qu'un logiciel de validation des pièces en plastique moulées par injection. SolidWorks 2005 comprend plus de 250 fonctionnalités et améliorations demandées par les clients, pour aider notamment les concepteurs de machines, les concepteurs de pièces moulées, et les concepteurs de produits de grande consommation à gagner en rapidité, précision et productivité pour leur lancement de produits. Parmi les améliorations essentielles de la version 2005 de SolidWorks se trouvent un catalogue de pièces pour les concepteurs de machines, le premier outil de validation de moules intégré à un environnement de modélisation, de meilleurs dispositifs de traçage pour concepteurs de produits de grande consommation et des interfaces utilisateurs spécifiques à chaque application. Les améliorations pour les utilisateurs 2D comprennent un éditeur DWG entièrement natif, permettant l'édition de données plutôt que leur simple transposition d'une version précédente.

En février 2005, SolidWorks a lancé une nouvelle solution, SolidWorks Office Premium, qui comprend des fonctionnalités d'analyse.

En plus de son portefeuille de produits, SolidWorks a développé le « SolidWorks Solution Partner Program », un programme de partenariat, qui regroupe des fournisseurs de logiciels et de matériels dont les produits interagissent avec SolidWorks et qui offrent des solutions dans des domaines précis.

■ SOLUTIONS POUR L'AUTOMATISATION

DELMIA Automation, la plus récente ligne de produits de la Société lancée en 2004, est spécialisée dans l'ingénierie de contrôle. Historiquement, l'ingénierie de production assurée par les solutions DELMIA PLM et l'ingénierie de contrôle ont principalement fonctionné comme deux domaines distincts au sein du processus de production. L'ingénierie de production regroupe la planification, la définition détaillée et la validation

des processus de production, ainsi que la définition des ressources. En revanche, l'ingénierie de contrôle qui concerne la définition, le contrôle et la surveillance des systèmes automatisés y compris des contrôleurs logiques programmables, ne se trouve réellement validée qu'en phase de production réelle, lorsque toutes les ressources physiques ont été mises en place.

Les nouvelles solutions proposées par la Société permettront aux clients :

- de simuler les ressources de production avant le lancement même de la fabrication ;
- de réduire le temps nécessaire à la conception, à la programmation, aux tests et à l'optimisation des systèmes automatisés ;
- et de permettre aux fabricants de systèmes automatisés de vendre des solutions complètes, comprenant le matériel, les logiciels et les services associés.

■ TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le développement de technologies innovantes est un élément essentiel de la stratégie de la Société depuis sa création. Des ressources importantes en recherche et développement lui sont allouées chaque année. En 2004, les investissements en recherche et développement ont atteint 222,1 millions d'euros, soit environ 28 % du chiffre d'affaires 2004. Au 31 décembre 2004, les effectifs en recherche et développement s'élevaient à 2 171 collaborateurs, soit 49 % de l'effectif de la Société.

Au cours de l'année 2004, la Société a annoncé la technologie 3D XML (Extensible Markup Language), un format universel léger basé sur le langage XML qui permet aux utilisateurs d'obtenir et de partager des données 3D précises. 3D XML est capable de compresser des données particulièrement complexes, et d'obtenir des fichiers dont la taille est jusqu'à 99 % inférieure à celle obtenue avec les formats existants. Ce nouveau format a été conçu pour renforcer la collaboration autour des informations en 3D.

La Société a également lancé en 2004 un produit de modélisation révolutionnaire « CATIA – Imagine and Shape », conçu pour mettre les solutions V5 PLM à la disposition des designers industriels, qui ont longtemps préféré travailler à la main. Ce nouveau produit facilite la recherche de nouvelles idées dans un temps réduit, permettant la création de nouvelles formes au rythme de l'imagination du concepteur.

La modélisation fonctionnelle a été lancée en 2003, mais a été améliorée dans les mises à jour de produits 2004. La Société a lancé le produit « CATIA – Functional Molded Parts » afin de faciliter la conception de produit, particulièrement de pièces en plastique pour les industries électroniques et le secteur des biens de consommation. Ce produit permet aux bureaux d'études de pièces en plastique de se concentrer sur l'objet à concevoir plutôt que sur son mode de conception. Plus précisément, il leur apporte une plus grande liberté de création, ajustant automatiquement toute nouvelle pièce aux caractéristiques fonctionnelles prédéfinies du produit, telles que l'épaisseur, le dessin détaillé de la forme ou les zones qui doivent rester libres pour éviter les chocs ou interférences.

Le nouveau modèleur de logique de contrôle de la Société (LCM) permet de concevoir la logique de contrôle des systèmes automatisés. Ce produit constitue le fondement des solutions DELMIA Automation de la Société.

La Société estime que son leadership vient notamment de sa capacité à lier la conception de produit avec la conception des processus de fabrication, grâce à un modèle unique produit, processus et ressources (« PPR ») commun au sein de CATIA, DELMIA et ENOVIA. Grâce à ce modèle PPR, les sociétés peuvent obtenir, partager et réutiliser des savoir-faire tout au long du cycle de vie de leurs produits, tandis que l'architecture ouverte de la V5 permet d'étendre et d'intégrer les solutions de la Société en fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise. Le modèle PPR relie les pôles de conception et de fabrication de la Société par l'intermédiaire d'ENOVIA. En 2004, la Société a amélioré ses compétences dans ce domaine en mettant en place des fonctionnalités de conduite intégrée du changement dans ses plates-formes de conception et de fabrication.

■ TECHNOLOGIE VERSION 5

En associant son savoir-faire technologique à sa compréhension des besoins du marché, la Société a développé une architecture de logiciel ouverte et innovante, appelée Version 5 ou V5, mise sur le marché fin 1999. La V5 constitue actuellement la plate-forme technologique de développement des nouvelles applications destinées au marché du PLM car elle permet une intégration étroite des solutions CATIA, DELMIA et ENOVIA.

L'un des principaux atouts de la V5 repose sur son modèle objet unique, qui permet de relier produits, processus et ressources afin de favoriser une collaboration multidisciplinaire. La V5 permet la conception dynamique et intelligente de produits, la gestion des processus industriels et de fabrication, et fournit des outils d'aide à la décision afin d'optimiser la définition du produit, la préparation de sa fabrication et son utilisation.

Grâce à l'architecture ouverte de la V5, d'autres éditeurs de logiciels peuvent développer des applications complémentaires, ce qui permet d'intégrer les produits de la Société avec des applications tierces.

La technologie V5 permet aux produits PLM de la Société de s'inscrire dans une logique de gamme évolutive. L'existence de cette gamme permet à des entreprises de tailles différentes, et à des utilisateurs aux profils variés, utilisateurs occasionnels ou ingénieurs spécialisés, de bénéficier d'une solution PLM totalement intégrée. La Société peut adapter ses solutions PLM aux besoins spécifiques de ses clients parce qu'elles possèdent une architecture commune, la V5, et supportent l'utilisation de standards technologiques à partir desquels d'autres sociétés peuvent développer leurs propres produits.

Le développement des produits V5 de la Société s'appuie sur les cinq piliers suivants :

■ **Optimisation des processus d'entreprise spécifiques à chaque secteur.** Optimiser les processus de l'entreprise nécessite d'investir du temps, des ressources et de l'énergie afin de comprendre les fondements qui sous-tendent les processus industriels des entreprises manufacturières. Le réel bénéfice pour les clients ne réside pas uniquement

dans la compréhension des pratiques actuelles, mais également dans l'appréciation des évolutions à venir et dans la définition, conjointement avec elles, des processus à mettre en œuvre (*Best Practices* et *Next Practices*). Pour aider ses clients à optimiser l'ensemble de leurs processus, la Société doit partager avec eux une appréciation commune et approfondie de la prochaine évolution majeure de leurs processus et du moyen de les déployer avec la V5.

■ **Communication en 3D et collaboration étendues.** Lorsque des salariés collaborent dans un lieu de travail, les capacités de représentation qu'offre la 3D améliorent sensiblement leur aptitude à se comprendre mutuellement et à communiquer. La maquette numérique a été la contribution la plus importante des dix dernières années à la collaboration dans le développement produit. Créée par la Société, la maquette numérique offre un environnement d'immersion en 3D où tous les participants à la gestion du cycle de vie du produit peuvent échanger entre eux leurs concepts, et améliorer la communication directement et rapidement, grâce à la simulation et la validation en 3D. De nombreux projets industriels majeurs sont désormais développés par des réseaux de partenaires venant de sociétés et de pays différents. Il est donc fondamental de bénéficier d'une information précise et exhaustive, qui puisse être partagée à travers ces réseaux afin de constituer une équipe virtuelle autour du projet. La V5 incorpore des technologies de pointe et offre des fonctionnalités permettant d'optimiser l'utilisation de l'Internet et des systèmes d'information de l'entreprise, afin de déployer l'usage universel de la 3D à travers ces réseaux de partenaires. Cela apporte un niveau d'aide à la décision et à la collaboration qui fait tomber les frontières imposées par la diversité des partenaires ou des lieux et permet donc d'accélérer le processus de développement des produits.

■ **Un modèle unique de description et d'intégration des produits, des processus et des ressources.** Le cycle de vie d'un produit industriel s'étend au-delà du produit lui-même pour inclure les moyens et méthodes nécessaires à sa fabrication et à sa maintenance. Le cœur de la V5 repose sur une technologie unique sur le marché appelée PPR (Produits, Processus, Ressources), laquelle propose un modèle associatif unique intégrant en un tout le produit et les processus et ressources associés. Le PPR comporte aussi un modèle de produit virtuel qui enregistre la définition logique, fonctionnelle et géométrique du produit, des processus et des ressources. Grâce à ce modèle, un environnement exact peut désormais être établi afin de permettre la gestion de la configuration, la simulation, la propagation des modifications et l'établissement rigoureux de liens à travers le cycle de vie du produit. Une réelle optimisation du cycle de vie du produit ne peut intervenir que dans ce contexte et grâce à cette fonctionnalité de l'architecture V5 unique sur le marché.

■ **Enregistrer, partager et réutiliser le savoir-faire de l'entreprise.** Les sociétés industrielles reconnaissent l'importance de la propriété intellectuelle comme actif de l'entreprise, dans la mesure où la pression de la concurrence les force à être toujours plus innovantes. Stimuler le savoir-faire pour innover consiste à identifier et extraire le savoir-faire de l'entreprise, à le partager et à le réutiliser rapidement, précisément et efficacement. La V5 intègre des services qui permettent à une société d'exploiter ses savoir-faire dans un but innovant. Les applications V5 franchissent un pas supplémentaire en incorporant directement le savoir-faire de l'entreprise dans le produit, le processus ou la ressource. La V5 permet d'assurer que les processus spécifiques à certains

secteurs sont appuyés par des applications dédiées qui incorporent les meilleures méthodologies et les règles de conception de ces secteurs. Ces applications incorporent les savoir-faire des sociétés et couvrent en profondeur leurs processus et sous-processus propres. Par exemple, les applications V5 peuvent incorporer la compréhension des techniques qui sous-tendent les nuances de la conception du style d'une automobile ou l'analyse des effets d'aéroélasticité sur une aile d'avion.

■ **Ouverture et expansion des applications à travers une architecture fondée sur des composants logiciels et un réseau de partenaires de développement.** Les besoins spécifiques de chaque client exigent que leurs solutions PLM soient adaptées, étendues et intégrées, donc ouvertes et permettant de réintégrer des composants pour obtenir différents comportements ou fonctionnalités. L'architecture de la V5 a été spécialement élaborée pour répondre à ces besoins. Développée à partir de langages de programmation de pointe orientés objet, tels que Java et C++, l'architecture de la V5 est comparable à celle de logiciels de premier plan tels que les plates-formes IBM et Microsoft. Les composants sont des unités de construction qui permettent la conception et le développement de logiciels sophistiqués et complexes ; ils permettent aux concepteurs de logiciels de se centrer sur la programmation conceptuelle de haut niveau et leur fait intégrer les détails de mise en œuvre. Des groupes plus larges de développeurs sont ainsi en mesure de contribuer à l'enrichissement du système d'applications logicielles au fur et à mesure de son évolution. La Société a ainsi développé un réseau de partenaires offrant des applications niches dans des domaines d'expertise spécifiques. En utilisant la V5, ces partenaires bénéficient d'une plate-forme de développement unique qui permet d'offrir des solutions logicielles complètement intégrées, composées de leurs produits et de ceux de la Société.

■ TECHNOLOGIE 3D

Conçue spécialement pour Windows, la technologie SolidWorks de la Société pour le marché du Design-centric a pour objectif de permettre aux concepteurs et aux ingénieurs de passer facilement d'outils de conception 2D à un environnement 3D. Son interface Windows, très intuitive, permet d'utiliser ce logiciel sans formation de longue durée. Les applications SolidWorks offrent aux utilisateurs un processus de conception en 3D qui permet de produire rapidement des dessins et d'utiliser des fonctions de conception simples. SolidWorks offre des applications dans trois domaines : la conception, l'analyse et la gestion des données produit.

■ OUVERTURE DES SOLUTIONS LOGICIELLES DE LA SOCIÉTÉ

Sur le marché PLM, CAA V5 est une plate-forme de développement solide, ouverte et complète. Les partenaires CAA de la Société développent, vendent et supportent des applications innovantes s'intégrant aisément avec les solutions PLM de la Société. Ses partenaires peuvent aussi profiter des capacités de la plate-forme V5 pour connecter d'autres applications, notamment celles de clients ou d'autres éditeurs de logiciels. La Société a développé des interfaces fiables et partagées (CAA Authorized APIs) pour permettre la connexion à des applications non développées sous la V5. La plate-forme V5 supporte par ailleurs l'utilisation de standards tels que

WebSphere, Microsoft.net, PROSTEP, ONG, W3C et XML. Ces standards sont principalement élaborés par des consortiums industriels ou par des acteurs industriels majeurs pour l'échange de données, d'interfaces utilisateurs ou de formats.

Sur le marché de la 3D, le logiciel SolidWorks est un système ouvert permettant à des éditeurs de logiciels indépendants de créer des produits complémentaires qui peuvent être intégrés dans SolidWorks, augmentant ainsi significativement le portefeuille de fonctionnalités offert aux clients.

En complément des solutions logicielles pour ses marchés PLM et 3D, la Société propose des composants logiciels au travers de sa filiale Spatial.

Ces composants sont basés sur des standards industriels et permettent d'augmenter l'interopérabilité des solutions logicielles, afin d'élargir leur utilisation. Des développeurs logiciels dans plus de 14 secteurs à travers le monde utilisent le modèleur 3D ACIS de Spatial (ACIS), l'un des modèleurs 3D les plus connus. ACIS est basé sur une architecture ouverte C++ orientée objet. La Société propose aussi des convertisseurs de données InterOp qui permettent à des éditeurs de logiciels d'intégrer facilement des fonctionnalités avancées d'interopérabilité de données 3D dans des logiciels 3D. Ainsi, le transcritteur InterOP CATIA V5 Reader and Writer de la Société permet de transformer des données à partir de et vers d'autres formats 3D.

Clients et secteurs industriels

■ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La stratégie de diversification de la Société vers un plus large éventail de secteurs industriels a rencontré un succès certain. Historiquement, ses deux principaux marchés étaient l'automobile et l'aéronautique. Au cours des dernières années, la Société a renforcé sa présence dans le secteur de la mécanique générale, devenu son premier secteur en pourcentage du chiffre d'affaires en 2004, et a également augmenté sa présence dans les secteurs des biens de consommation et des produits électriques

et électroniques. Outre les opportunités existantes dans ses secteurs d'activité les plus importants, la Société estime disposer d'un potentiel d'expansion dans les secteurs des biens de consommation, des produits électriques et électroniques ainsi que de la construction navale.

Le tableau ci-dessous présente la part du chiffre d'affaires de la Société dans ses principaux secteurs industriels en 2004, 2003 et 2002. Ces chiffres sont exprimés en pourcentage du total des ventes, regroupant à la fois les segments Process-centric et Design-centric.

	Exercices clos les 31 décembre		
	2004	2003	2002
Automobile	33 %	33 %	35 %
Aéronautique	16 %	17 %	16 %
Mécanique générale et autres	34 %	33 %	33 %
Biens de consommation, électricité et électronique	13 %	13 %	13 %
Conception d'usines et construction navale	4 %	4 %	3 %
	100 %	100 %	100 %

Au cours de l'exercice 2004, la Société a élargi sa base de clients, avec 11 500 nouveaux clients pour ses logiciels de conception et 1 200 pour ses logiciels de PDM. En 2004, la Société a vendu 62 600 licences de conception, comprenant les nouvelles licences CATIA et SolidWorks, ainsi que 35 000 nouvelles licences PDM. Elle estime qu'à fin 2004, elle compte plus de 80 000 clients dans 80 pays.

Bien qu'elle ait bâti des relations à long terme avec ses clients, la Société garde une base de clients diversifiée. Son principal client représente environ 5 % de son chiffre d'affaires total, alors que ses cinq, dix et vingt plus grands clients ont représenté en 2004 respectivement environ 17 %, 24 % et 33 % de son chiffre d'affaires total.

Le marché automobile a toujours été et continue d'être un marché de premier plan pour la Société, contribuant pour 33 % à son chiffre d'affaires total. La Société travaille avec la majorité des grands équipementiers automobiles mondiaux. Elle a également développé des relations commerciales avec un certain nombre de sous-traitants automobiles. Le marché automobile comprend les voitures particulières, les motos, les poids lourds, les autobus et les caravanes.

De plus, parmi les dix équipes participant à la saison 2004 de Formule 1, huit ont eu recours aux solutions de la Société pour développer leurs moteurs ou châssis. Parmi celles-ci figurent Jordan, McLaren-Mercedes, Williams BMW, Toyota Motorsport, Sauber, Bar Honda, Ferrari, ainsi que l'équipe Renault F1.

L'industrie aéronautique a représenté environ 16 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2004. La Société se positionne comme le principal fournisseur de solutions de conception avancée pour le secteur aéronautique. Au cours de 2004, les logiciels V5 PLM ont été choisis par Boeing comme plate-forme de développement unique pour concevoir le 787 Dreamliner. Les outils de conception de la Société sont ainsi les standards tant chez Boeing que chez Airbus.

Les clients du secteur de la mécanique générale représentaient 34 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2004. Dans ce secteur, les solutions de la Société sont achetées par un large éventail de sociétés, couvrant des industries aussi variées que les produits métalliques, l'équipement industriel et les machines-outils, les produits et les équipements mobiles, les trains ainsi que d'autres produits manufacturés. Parmi les nouveaux clients acquis par la Société en 2004 figurent entre autres : Kobelco, fabricant de matériels de construction, Meyn, fabricant d'usines de conditionnement de volailles, Securistyle, fabricant de matériels pour fenêtres, Volvo Penta, fabricant de moteurs et de systèmes de propulsion pour les applications marines et industrielles, Corus, fabricant de produits métalliques et F.L. Schmidt, fournisseur de technologies de fabrication de ciment.

Les secteurs des biens de consommation et des produits électriques et électroniques ont représenté 13 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2004. Des progrès importants ont été réalisés dans les secteurs de l'électronique grand public et dans les produits électriques et électroniques. Parmi les nouveaux clients acquis par la Société en 2004 se trouvent Siemens ICM, fabricant de téléphones mobiles GSM et de

téléphones sans fil, Sennheiser, fabricant d'équipements de sonorisation, Neopost, fournisseur d'équipements de traitement de courrier et de solutions logistiques, Unipoint, fournisseur de pièces pour l'après-vente automobile, Sunten, fournisseur d'équipements de réseaux électriques et Corecess, fabricant d'équipements de réseaux. Dans le secteur des biens de consommation, la Société a gagné de nouveaux clients tels que Arc International, fabricant d'objets en verre et en cristal, Electrolux Home Products Europe, fabricant d'équipements ménagers électriques pour la cuisine, le nettoyage et l'utilisation en extérieur, Gardena, fabricant d'outils de jardin, Swagelok, développeur et fabricant de technologies de composants de systèmes de fluides et Whirlpool Corporation, fabricant d'équipements ménagers.

Les clients des secteurs de la conception d'usines et de la construction navale ont représenté 4 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2004. Les solutions de la Société ont été choisies par des clients de première importance en 2004, dont : Hydro-Quebec, fournisseur d'énergie, Areva, fournisseur d'énergie d'origine nucléaire et d'électricité, Groupe Beneteau, fabricant de bateaux de plaisance à voile et à moteur, Meyer Werft, fabricant de bateaux de croisière, Seaway, société de conception de bateaux, et Berret Racoupeau, société d'architecture navale spécialisée dans la conception haut de gamme de yachts, monocoques et catamarans. Dans le domaine de la construction navale militaire, Northrop Grumman a retenu la Société comme fournisseur de solutions PLM dans le cadre du programme de développement de bateaux de combat de surface de l'US Navy.

■ **Automobile.** Dans le secteur de l'automobile au sens large, les clients suivants sont parmi ceux qui utilisent les solutions logicielles de la Société :

BMW	Mitsubishi Fuso Truck & Bus
China Motor Corporation	Mitsubishi Motors
DaimlerChrysler	Porsche
Dong Feng Motor Corp.	PSA Peugeot-Citroën
Ferrari	Renault
Ford	Scania
Honda	SsangYong Motor Company
Hyundai Kia Motor Company	Subaru
Irisbus	Toyota Motor
Iveco	Volkswagen – Audi Group
MAN Nutzfahrzeuge AG	Volvo AB
MG Rover	Yazaki

Chez les sous-traitants automobiles, les clients suivants sont parmi ceux qui utilisent les solutions logicielles de la Société :

Aisin Seiki Co.	Karmann
Autoliv	Koito Manufacturing
Behr	Koyo Seiko
Bertone	Lear
Bertrandt AG	Magna
BorgWarner Automotive	Marcopolo
Bosch	Michelin
Brose Fahrzeugteile	Paulstra
Cimos	Pininfarina
Comau Systems	Ruecker
Continental AG	Siemens VDO
Denso Corp.	Sumitomo Wiring Systems
Draexlmaier	Toyota Gosei
Edag	TRW Automotive
Faurecia	Universal Propulsion Co.
Hella	Valeo
Ichikoh Industries	Williams Controls
Italdesign	ZF
Kanto Automotive Works	

■ **Aérospatiale.** Les clients du secteur aéronautique qui utilisent les solutions logicielles de la Société sont notamment :

Aermacchi	KAI (Korea Aerospace Industries)
AgustaWestland	KHI (Kawasaki Heavy Industries)
Airbus	Latécoère
Alcatel Space	Liebherr
Alcoa Global Fasteners	Litton Guidance & Control Systems
Alenia Aeronautica	Lockheed Martin
Alenia Spazio	Loral
AVIC	Lufthansa Technik AG
BAE Systems	MHI (Mitsubishi Heavy Industries)
Ball Aerospace & Technologies	MTU
Bell Helicopter	NASA
Boeing	Northrop Grumman
Bombardier	Piaggio Aero
Cessna	Pratt & Whitney Canada
Dassault Aviation	Raytheon
Driessen Aircraft Interior Systems	Saab
EADS	Scaled Composites
EI-OP	Sikorsky
Embraer	Singapore Technologies Aerospace
Eurocopter	Smiths Aerospace
FHI (Fuji Heavy Industries)	Snecma
Flight Safety International	Stork Fokker
Goodrich	Sukhoi
Gulfstream	Vought Aircraft Industries
Honeywell	

■ **Mécanique générale.** Parmi les clients du secteur de la mécanique générale qui utilisent les logiciels de la Société figure une large gamme d'équipementiers, et notamment des fabricants d'équipements lourds et de matériel industriel, dont :

Alstom Power	Krebs
Arburg	Makino Milling Machine
Bobst	Metso
Bridgestone	Meyn
Claas	Michelin
Daewoo Heavy Industries	Multivac Sepp Haggemueller GmbH
Elopak, Inc.	NTN
F.L. Smidth & Co	OshKosh Group
FlexLink Systems AB	Paper Converting Machine Corporation
Framatome	Philips Oral Healthcare Inc.
GoodYear	Sanyo Machine Works
Grundfos	Scheidt and Bachmann
Halla Engineering & Construction	Schuler
Homag	Sidel
Industrias Romi S.A.	Staubli
Iscar	Sumitomo Heavy Industries
Julius Blum GmbH	Toyota Industries Corporation
Kalmar	TRUMPF Werkzeugmaschinen
Kikuchi Press	Volvo Construction Equipment
Kliklok International	Volvo Penta
Kobelco Construction Machinery	

Les clients du secteur ferroviaire qui utilisent les produits de la Société comprennent notamment : Bombardier Transport, Alusuisse Road & Rail Ltd., Alstom Transport, Changchun Car Co. et Westinghouse Rail Systems Ltd.

■ **Biens de consommation.** Les clients du secteur des biens de consommation qui utilisent les logiciels de la Société sont notamment :

Arc International	Kärcher
Asahi	Kodak
Austria Gaming Industries	Konica
Black & Decker	Leifheit
Bombardier Recreation	Life Fitness
Braun	Metabo
Burton Snowboards	Microsoft Corp
Coca Cola	Newell Rubbermaid
Crown, Cork & Seal	Nilfisk Advance
De Longhi	Patek Philippe
Dorel Juvenile Group	Rain Bird
ETA Swatch	Rayovac
Fratelli Guzzini	Samsonite
Gucci	Smoby
Hamilton Beach/Proctor Silex	Solo Golf
Herman Miller	Trek Bicycles
Hewlett-Packard	Werner Ladder Co.
Isafrance	Yakima

■ **Électricité & électronique.** Les clients du secteur de l'électricité et de l'électronique qui utilisent les solutions logicielles de la Société sont notamment les suivants :

ABB PMTV	Mars Electronics
AEG	Matsushita Electrical Industrial
Alpine Electronics	MDS Sciex
AMC Centurion AB	Miele
Ares Communications Tech	NEC
Ascom Monetel	Newport Corporation
Automatic Systems	Nikon
Braun Medical	Pioneer
Ceragon Networks	Promise Technology
Clarion	Radio Frequency Systems
Corecess	Ricoh
Electrolux	Sagem
Gnatus	Sanyo Electronics
Gretag Imaging	S&C Electric
Grundig	Sennheiser
Hubert and Suhner	Shunde Special Transformer Works
IBM	Siemens
IFM Electronic GmbH	Sony
Intel Corporation	Sub-Zero
JDS Uniphase	Texas Instruments
Johnson Electric	Thales
Kinpo Electronics	Visonic Group
Legrand	Wolf Appliance

■ **Conception d'usines.** Les clients du secteur de la conception d'usines qui utilisent les solutions logicielles de la Société sont notamment :

Aker	Haden International
Albert Kahn Associates	Hydro Quebec
Alstom Power	ITER
Ansaldo	Kvaerner
Areva	METSO Corporation
BEI	Oceanografia
Consol Energy	PEMEX
DaimlerChrysler	Permasteelisa
Farnham & Pfile Engineering and Construction	Shell
F.L.Schmidt	Southern California Edison
Gehry Partners	Trinity Industrial

■ **Chantiers navals et exploitation de bateaux de ligne et de croisière.** Les clients des solutions logicielles de la Société dans le secteur de la construction navale sont notamment :

Bénéteau	MHI (Mitsubishi Heavy Industries)
Berret Racoupeau	Namura Shipbuilding
General Dynamics Bath Iron Works	Northrop Grumman Newport News
General Dynamics Electric Boat	Northrop Grumman Ship Systems
HDW AG	Samsung Heavy Industries
HSD Engines	Seaway
IHI-Marine United	Universal Shipbuilding Corporation
MeyerWerft	Yantai Raffle Shipyards

Outre les sept secteurs industriels mentionnés ci-dessus, la Société offre également des composants logiciels 3D à tous les secteurs industriels. Les clients ci-dessous utilisent ses composants logiciels 3D :

ABAQUS/CAE by Hibbit, Karlsson & Sorensen, Inc.	IronCAD
Alibre Design by Alibre Inc.	Kubotek
Ansoft Corporation	Proficiency LTD (CAA V5)
Cimatron E by Cimatron	Radan LTD (ACIS)
Dynamic Designer on CAA V5 (ADAMS) by Applied Research Associates	Sandia National Laboratory
Research Associates	Space-E by Hitachi Zosen Information Systems
GSCAD by Intergraph Corporation	Vistagy

Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue

La Société a renforcé son approche d'entreprise étendue grâce à des partenariats avec ses clients, à ses partenariats technologiques, à ses partenariats de développement de produits et à ses partenariats avec des fabricants de matériel informatique. Elle a aussi conclu des accords avec d'autres entreprises pour la commercialisation et la promotion de ses solutions d'automatisation.

■ **Partenariat IBM.** Le concept d'entreprise étendue vient du partenariat de la Société avec IBM pour la commercialisation de ses produits. Ce partenariat de longue date lui a permis d'acquérir une expertise technique approfondie ainsi qu'une force de frappe commerciale dépassant l'accord de distribution décrit ci-dessous (voir « Ventas et Marketing »). Dans les domaines du matériel, des intergiciels (*middleware*) et des services de conseil, IBM s'est avéré être un partenaire essentiel. En outre, la collaboration dans divers domaines de la recherche et du développement a constitué la pierre angulaire de la détermination de la Société et de celle d'IBM à occuper une position de leadership technique pour l'entreprise numérique.

Depuis juin 2000, l'organisation créée par IBM et dénommée IBM PLM commercialise les produits et services PLM de la Société, et est exclusivement dédiée à ses solutions. CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, et DELMIA sous certaines conditions, bénéficient ainsi d'une solide plate-forme de commercialisation, avec deux canaux de distribution spécifiques, l'un pour la gestion des grands comptes et l'autre pour les petites et moyennes

entreprises. IBM gère également un réseau important de partenaires commerciaux dédiés, offrant ainsi au marché une structure unique pour les solutions PLM. Depuis janvier 2002, IBM IGS, l'organisation d'IBM dédiée aux services, est devenue un partenaire de premier plan de la Société dans le domaine du conseil. En collaboration avec les équipes de services de la Société, IBM IGS offre aux clients des services de conseil et d'aide au déploiement, permettant de développer l'adoption de solutions PLM de la Société. IBM IGS collabore avec les équipes de services de la Société, afin de développer des offres de service liées à ses solutions PLM.

■ **Partenariat avec les clients.** La Société entretient un dialogue permanent entre ses équipes de recherche et développement et ses clients, afin de maintenir le développement de ses produits en adéquation avec les besoins du marché. Grâce à l'ouverture de ses applications logicielles, la Société offre à ses clients la possibilité de développer des applications complémentaires pour leur usage interne. La Société estime que des milliers d'applications ont ainsi été développées par ses clients afin de répondre à leurs besoins spécifiques. En outre, la Société a créé des centres de compétence spécialisés par secteur industriel, dont la fonction est de collecter des informations sur les processus de ses clients, et donc de les aider à développer des applications complémentaires adaptées à leurs spécificités sectorielles.

En 2004, la Société a poursuivi sa politique active de partenariat avec ses clients pour concevoir, évaluer et tester des applications axées sur les

processus. Elle a également organisé des groupes et forums d'utilisateurs aux États-Unis, en Europe, en Asie et en Australie pour permettre à ses clients de partager leurs expériences sur les solutions de la Société. Plus de 10 000 personnes ont participé chaque année à ces différents forums dans le monde entier au cours des dernières années.

■ **Partenaires pour le matériel et la technologie.** Afin de maximiser les avantages qu'elle tire des technologies disponibles, la Société a mis en place des partenariats de collaboration technique avec Dell, Hewlett Packard, IBM, Intel, Microsoft, Silicon Graphics Inc. (SGI) et SUN Microsystems, ainsi qu'avec plusieurs universités prestigieuses. Les nouvelles technologies comprises dans la Version 5 ont été développées tant pour les environnements d'origine Windows qu'Unix.

Pour optimiser la technologie de ses produits en phase avec la puissance graphique et de calcul des fabricants d'ordinateurs, la Société collabore étroitement avec l'industrie informatique. Dans l'environnement Unix, ces partenariats sont en place depuis plusieurs années avec des constructeurs tels qu'IBM, Sun Microsystems, SGI et Hewlett Packard. La Société a également mis en place un programme de certification avec de nombreux fournisseurs de postes de travail Windows, dont Compaq, Dell, Fujitsu Siemens Computers, Hewlett Packard, IBM, NEC et SGI.

Au cours du quatrième trimestre 2004, la Société a conclu une alliance stratégique pluriannuelle avec Microsoft Corporation, afin de fournir ses solutions de conception 3D et ses solutions PLM V5 de gestion du cycle de vie des produits à l'ensemble des sociétés utilisant la plate-forme logicielle de Microsoft®. L'objectif de cette alliance est d'accroître la valeur apportée aux clients, en s'appuyant sur la plate-forme Microsoft, grâce à des solutions faciles à utiliser, à déployer et à maintenir, nécessitant peu de développements spécifiques et dont les coûts d'intégration sont réduits. Ce partenariat doit permettre à un plus large éventail de clients de profiter pleinement des avantages de la collaboration en 3D et du PLM. Microsoft et la Société ont également décidé d'explorer des opportunités de collaboration pour promouvoir l'adoption du langage XML pour les applications 3D utilisées par les industries graphiques et celles de la conception.

■ **Partenariats de développement de produits.** Afin de permettre aux éditeurs de logiciels de créer et de commercialiser leurs propres applications logicielles à partir de l'architecture V5, la Société a mis en place un programme dénommé CAA V5 (« Component Application Architecture »). Ce programme a été lancé en juillet 2001 afin de fournir aux éditeurs indépendants de logiciels la plate-forme de nouvelle génération V5 ainsi qu'un programme complet d'assistance, pour leur permettre de développer des applications PLM totalement intégrées et complémentaires à CATIA, ENOVIA et DELMIA V5. En utilisant la V5, ces partenaires disposent d'une plate-forme unique de développement qui permet la création d'une solution logicielle intégrée constituée des produits de la Société et des leurs.

En janvier 2005, plus de 270 produits basés sur CAA V5 niveau V5R14 ont été introduits sur le marché PLM par 100 éditeurs de logiciels indépendants. La Société organise chaque année une conférence pour promouvoir les programmes CAA V5, afin d'élargir le réseau de sociétés utilisant sa plate-forme de développement. En 2004, plus de 440 personnes ont participé à cette conférence.

En 2004, la Société a conclu un partenariat stratégique de long terme avec Lattice Technology, dont le but est de créer un format 3D en langage XML (« eXtensible Markup Language »), ouvert et puissant, afin de permettre une démocratisation de l'utilisation des technologies 3D à travers l'ensemble de la chaîne de sous-traitance. Ce format unique et léger permettra de faciliter les échanges de données en 3D entre les entreprises, leurs fournisseurs, leurs partenaires et leurs clients.

La Société a conclu une alliance stratégique en Chine avec CAXA, premier éditeur de solutions de gestion de cycle de vie des produits du pays, afin de créer et de fournir des solutions de conception développées en Chine et basées sur la technologie PLM V5 de la Société. Ces solutions seront développées dans un centre de recherche et développement commun géré par CAXA à Pékin, où la technologie et les compétences de CAXA en recherche et développement seront associées aux solutions 3D PLM et aux composants technologiques V5 de la Société. Dans le cadre de cette alliance stratégique, CAXA prévoit de développer et de commercialiser en Chine CAXA V5, une nouvelle génération de solutions 2D et 3D intégrées, évolutives et destinées au marché local chinois, incorporant certains composants technologiques V5 développés par la Société.

SolidWorks bénéficie également d'un programme de partenariat de développement à deux niveaux, qui regroupe des sociétés fournissant des produits compatibles ou entièrement intégrés avec SolidWorks. SolidWorks procède à des tests extensifs d'intégration avec ses produits. Plus de 250 produits compatibles sont disponibles dans des domaines tels que l'usinage, l'analyse, la simulation et la construction rapide de prototypes.

En 2004, 53 produits proposés par 41 partenaires de SolidWorks ont atteint le niveau « Certified Gold ». Les produits Gold sont des applications logicielles développées par des partenaires, testées et certifiées par SolidWorks, afin de s'assurer de leur qualité ainsi que de leur intégration et de leur interopérabilité avec les logiciels SolidWorks. Ils apportent ainsi une meilleure productivité aux clients. Ces produits font partie du programme élargi SolidWorks Solution Partner qui comprend plus de 600 sociétés à travers le monde.

■ **Partenaires dans le domaine de l'automatisation et de la commercialisation.** En avril 2004, la Société a conclu un partenariat avec Schneider Electric, leader mondial de la distribution électrique et des automatismes et contrôle, pour la commercialisation des solutions DELMIA et le développement de services et activités de conseil destinés aux marchés de l'automatisation et de l'ingénierie de production (planification des processus de production, des processus d'assemblage de production et de simulation d'usines). Ce partenariat s'appuie sur la création d'une nouvelle société baptisée Dextus, filiale à 100 % de Schneider Electric, dédiée à la commercialisation et au développement de services autour des solutions DELMIA PLM et DELMIA Automation.

La Société a conclu en novembre 2004 un partenariat stratégique avec OMRON Corp., un des premiers fabricants de systèmes de commande pour l'automatisation industrielle, aux termes duquel OMRON prévoit de distribuer aux ingénieurs de contrôle DELMIA Automation en tant que nouvelle plate-forme de programmation collaborative. Parallèlement, OMRON est devenu partenaire de DELMIA et, à ce titre, prévoit

d'intégrer DELMIA Automation dans sa nouvelle génération de solutions d'automatisation et de réseaux basée sur l'architecture CAA V5.

■ **Alliance avec les intégrateurs de systèmes.** L'écosystème de la Société inclut également des entreprises de conseils et des intégrateurs de systèmes sous la direction de son organisation de services intégrés, Dassault Systèmes Services. Ces partenaires spécialisés dans le conseil et les services peuvent aider leurs clients à optimiser leurs processus industriels et le déploiement de leurs solutions PLM. En plus du rôle clé joué par IBM IGS, ce réseau de partenaires regroupe AtosOrigin, CSC, Incat, Geometric Software Solutions, PCO Technologies,

Tata Technologies, T-Systems, Cenit et Volvo IT. Cet écosystème s'étend au fur et à mesure de l'arrivée d'entreprises dont l'expertise en matière de PLM et de technologies de l'information est reconnue.

■ **Partenariats académiques.** La Société a initié des partenariats avec des centres de recherche, des universités et des écoles à travers le monde. Parmi ces partenaires universitaires figurent : AIP-PRIMECA, l'Institut de Technologie de Californie, l'Université de Cambridge, Georgia Tech, l'Université d'Hokkaido, Hong Kong Polytechnic, JSS Noida, le MIT, le Polytechnico di Milano, Princeton, l'Université de Purdue, l'Université de Séoul, l'Université de Tsinghua et l'Université de Tokyo.

Ventes et marketing – présentation générale

La Société recourt principalement à des canaux indirects pour commercialiser ses solutions logicielles. Le principal partenaire de la Société pour la distribution de ses solutions PLM est IBM, avec qui une relation stratégique a été développée depuis la création de la Société. IBM distribue les produits de la Société via une organisation commerciale dédiée ainsi que grâce à un réseau de partenaires (voir « Canal IBM – Structure de Marketing » ci-dessous).

Sur le marché Design-centric, les produits SolidWorks sont commercialisés dans le monde entier par un réseau d'environ 300 revendeurs indépendants. SolidWorks appuie leur action en participant à des salons professionnels et des séminaires, par des activités de formation en ligne, de la publicité ainsi que par l'édition de documents commerciaux.

■ **Canal IBM – Synthèse.** Le chiffre d'affaires généré dans le cadre de l'accord de distribution et marketing signé avec IBM a représenté respectivement quelques 56 %, 59 % et 61 % du chiffre d'affaires total en 2004, 2003 et 2002. Conformément à ce contrat, la Société concède à IBM des licences sur ses produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, IBM accordant à son tour des sous-licences aux utilisateurs finaux. CATIA depuis la création de la Société en 1981, ENOVIA depuis 1998, et enfin SMARTEAM depuis le second semestre 2001 sont commercialisés et distribués principalement par IBM au titre d'un accord mutuel non-exclusif (voir « Facteurs de Risques – Risques liés aux Opérations »).

IBM paie à la Société des redevances, qui représentent environ 50 % des droits de licence CATIA, ENOVIA et SMARTEAM facturés par IBM. IBM peut également bénéficier d'une prime subordonnée à la réalisation de certains objectifs de croissance des redevances. Ainsi, dans le cadre de l'actuel contrat de redevances en vigueur avec IBM, le taux de redevances initial est de 50 % des droits de licence facturés par IBM, puis diminue graduellement jusqu'à 46,8 % si IBM atteint ses objectifs d'investissement en ressources ainsi que ses objectifs de croissance annuelle des redevances. Les critères d'investissement en ressources sont exprimés en terme de niveau de dépenses de marketing et ventes, et peuvent donner lieu au versement d'une prime à concurrence de 2 % du chiffre d'affaires réalisé auprès des utilisateurs finaux ; la réalisation de

l'objectif de croissance de redevances peut donner lieu au versement du solde de 1,2 %.

Par ailleurs, spécifiquement pour DELMIA, IBM et la Société ont conclu un accord de coopération pour proposer les solutions de fabrication numérique aux clients auxquels IBM et la Société peuvent apporter ensemble de la valeur ajoutée. Cet accord permet à IBM d'octroyer au cas par cas des sous-licences sur les produits DELMIA à certains clients ; la force de vente de DELMIA reste en charge du support des produits.

■ **Canal IBM – Structure de Marketing.** La stratégie de marketing de la Société avec IBM se concentre sur la satisfaction des besoins des grandes sociétés ainsi que des petites et moyennes entreprises (« PME »). L'organisation IBM PLM se consacre principalement au marketing et à la vente des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM à de grandes entreprises.

Le réseau de partenaires commerciaux d'IBM se consacre, de façon non exclusive, à la distribution auprès des PME des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM. Depuis 2000, la Société offre un soutien accru à ce réseau et contribue à un budget marketing pour promouvoir ses marques CATIA, ENOVIA et SMARTEAM et favoriser la génération de prospects pour les partenaires commerciaux d'IBM. Début 2004, IBM a augmenté les commissions versées à ses partenaires commerciaux, ce qui a amélioré leur modèle économique.

À partir de 2004, la Société est devenue Master Partner d'IBM en France et en Belgique, assurant ainsi la gestion des réseaux français et belges de partenaires commerciaux d'IBM et leur fournissant un support marketing. Les objectifs principaux de la Société en tant que Master Partner sont d'augmenter la pénétration des solutions PLM dans les PME et de créer une dynamique positive sur le marché, dont les partenaires d'IBM pourront profiter.

Afin de mieux répondre aux opportunités de marketing et de vente des solutions PLM de la Société auprès des PME, certaines de ses filiales sont devenues partenaires commerciaux d'IBM dans certaines zones géographiques, renforçant ainsi l'action d'IBM PLM et des autres

partenaires commerciaux d'IBM. Ainsi, en 2004 la Société a créé un joint-venture – RAND North America, Inc. (Rand Americas) – filiale détenue à 70 % par la Société et à 30 % par RAND Worldwide. En janvier 2005, la Société a acquis les filiales de RAND Worldwide au Royaume-Uni, en Suède, en Allemagne et en Suisse, ainsi que sa filiale Rand Technologies C.I.S. Inc. opérant en Russie.

■ **Canaux de vente directs.** Les produits DELMIA sont distribués par une force de vente directe, complétée par des revendeurs. Sur certains marchés géographiques et de manière limitée, les produits SMARTEAM

sont également commercialisés par une force de vente directe, en plus de la commercialisation par l'intermédiaire du réseau IBM.

■ **Canaux de vente indirects.** Les produits SolidWorks sont commercialisés par un réseau de revendeurs indépendants qui se concentrent particulièrement sur les marchés locaux, dans 100 pays. Les produits DELMIA sont également vendus par un réseau de revendeurs. Sur certains marchés géographiques et en plus des réseaux de vente IBM, les produits et solutions SMARTEAM sont également commercialisés par des revendeurs.

Concurrence

Les marchés auxquels sont destinés les produits de la Société sont caractérisés par une forte concurrence et des mutations rapides de la technologie et des normes. Les principaux concurrents de la Société sur le marché du Process-centric incluent UGS et PTC. Dans le secteur Design-centric, les principaux concurrents de la Société sont Autodesk, Inc., PTC ainsi que d'autres sociétés. La Société est également en concurrence avec plusieurs fournisseurs de logiciels de gestion de la chaîne logistique ainsi qu'avec d'autres fournisseurs de logiciels de gestion d'entreprise tels que Agile Software Corporation, MatrixOne, Oracle, SAP et Siebel Corporation. En outre, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés

sont des concurrents sur des applications de niche. Sur ses différentes gammes de produits, la Société se positionne vis-à-vis de ses concurrents en s'appuyant sur les caractéristiques distinctives de ses produits, sur leur couverture et leur optimisation ainsi que le prix, l'ouverture, la conception personnalisée, le marketing, les ventes et le support technique. Sa capacité à se situer favorablement par rapport à la concurrence dépend à la fois d'éléments qu'elle maîtrise et d'éléments dont le contrôle lui échappe, notamment le développement réussi et en temps opportun de nouveaux produits, les performances et la qualité des produits, les prix des produits, le service à la clientèle et les tendances sectorielles.

Structure organisationnelle

Dassault Systèmes SA est la société mère du groupe Dassault Systèmes. Ses deux fonctions principales sont les suivantes : d'une part elle fournit des services centralisés à l'ensemble des sociétés du groupe et, à cet égard agit de manière analogue à une société holding, et d'autre part, la société mère est également la première société opérationnelle du groupe par la taille et elle est responsable du développement des logiciels CATIA et ENOVIA, ainsi que de la plate-forme CAA V5.

Au titre de sa fonction de société mère du groupe, Dassault Systèmes SA définit la stratégie de la Société et ses moyens de mise en oeuvre. L'équipe de direction est basée au siège social et principal établissement de la

société mère, à Suresnes, en France. La société mère gère les activités suivantes : finance, relations investisseurs, communication, affaires juridiques, ressources humaines et informatique, ainsi que la stratégie mondiale de recherche et développement et la gestion du partenariat stratégique avec IBM. Ces services font l'objet d'une refacturation aux filiales qui en bénéficient, sur une base de coûts réels. Le montant total refacturé aux filiales s'est élevé à 1,5 million d'euros en 2004, 1,5 million d'euros en 2003 et à 1,5 million d'euros en 2002. En ce qui concerne les actifs de la Société, ils sont pour la plupart détenus par la filiale qui les utilise pour le développement de logiciels et de services.

Le tableau ci-dessous présente la liste des principales filiales opérationnelles de la Société, ainsi que certaines informations complémentaires.

Filiale	Participation détenue	Pays du siège social
SolidWorks Corporation	98,5 %	États-Unis
Enovia Corp.	100 %	États-Unis
Delmia Corp.	100 %	États-Unis
SmarTeam Corporation Ltd.	100 %	Israël
Spatial Corp.	100 %	États-Unis
Dassault Data Services	95 %	France
Dassault Systèmes KK	100 %	Japon

En dehors de la maison mère qui contribue à hauteur de 56 % du chiffre d'affaires de la Société, une seule filiale a contribué en 2004 pour plus de 10 % au chiffre d'affaires consolidé. Il s'agit de SolidWorks (qui regroupe le total des ventes du segment Design-centric) qui atteint 20 % du chiffre d'affaires consolidé en 2004. Les résultats et l'activité du segment Design-centric sont présentés au Chapitre 3 « Rapport sur la gestion du Groupe et comptes consolidés », au paragraphe « Évolution des activités de la Société » et au paragraphe « Résultats des opérations ».

Une liste des autres principales filiales directes et indirectes est présentée à la note S des comptes consolidés de la Société.

Propriété intellectuelle

Afin de protéger ses droits exclusifs sur sa technologie, la Société s'appuie sur une combinaison de droit des contrats, de droits d'auteurs, de brevets, de marques et de secrets industriels. La protection du droit d'auteur et des secrets industriels résulte des contrats passés par la Société. Les logiciels de la Société sont distribués sous licence. Ces licences accordent aux co-contractants un droit d'utilisation des logiciels et non un droit de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété de la Société sur sa technologie et la préservation du secret y afférent.

Le code source des produits de la Société est protégé en tant que secret industriel et œuvre protégée par le droit d'auteur et, dans certains cas, par un brevet. Il est cependant impossible de garantir que les produits ou la technologie de la Société ne seront pas copiés ou autrement obtenus et utilisés par des tiers sans autorisation. Ceci est d'autant plus vrai que la protection et l'application effective de la législation en matière de droit d'auteur, de secret industriel et de brevet peuvent être limitées dans certains pays

Au vu de la rapidité des avancées technologiques dans son secteur, la Société estime que les capacités en matière de technologie et de création de ses collaborateurs sont plus importantes que les diverses protections

■ IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENTS

La Société est propriétaire d'une partie de ses bureaux de Suresnes, en banlieue parisienne ; l'autre partie est en location. La plupart des autres sites administratifs, de recherche, de fabrication et de distribution qui, pour la plupart, sont situés en France, aux États-Unis, en Allemagne, en Inde, en Israël, au Japon, au Canada et au Royaume-Uni sont loués. La Société estime que son parc immobilier existant suffit à ses besoins actuels et qu'il devrait être possible d'obtenir des espaces supplémentaires ou de substitution à l'avenir, en fonction des besoins, à des conditions raisonnables.

La Société ne considère pas être exposée à des risques environnementaux importants liés à la nature de son activité. Au contraire, ses produits contribuent à la protection de l'environnement puisqu'ils sont conçus pour se substituer à la construction de prototypes et réduire ainsi les problèmes environnementaux rencontrés par toutes les industries.

La Société a souscrit diverses polices d'assurance globales dont la gestion est centralisée. Ces polices couvrent des risques importants et des activités liées à ses opérations, notamment les dommages aux biens, la responsabilité produit, la propriété intellectuelle, la responsabilité des administrateurs et des dirigeants et les erreurs ou omissions électroniques globales. La Société estime que le montant des garanties fournies par ces polices d'assurance est proportionnel aux risques courus.

juridiques disponibles pour établir et maintenir sa position de leadership technologique

En ce qui concerne les marques, la politique de la Société consiste à enregistrer les marques de ses grandes lignes de produits, dans les pays où elle se trouve. Elle combine enregistrement international (Accord de Madrid et Protocole de Madrid), marques communautaires et enregistrement national.

Lors de l'acquisition d'une nouvelle société, la Société réalise un audit des principales marques, et si nécessaire, de nouveaux enregistrements sont effectués afin que la protection des marques acquises soit équivalente à celle de ses autres marques principales. Voir « Chapitre 4 : Facteurs de risque – Risques liés à l'activité ».

En ce qui concerne les brevets, la Société dépose généralement des brevets en Europe, aux États-Unis, au Canada, en Corée du Sud et au Japon, où se trouve la majorité de ses clients et concurrents. La Société dispose à l'heure actuelle d'un portefeuille de plus de 50 brevets délivrés (dont 13 nouveaux en 2004) et approximativement 150 demandes de brevets déposées dans les régions indiquées ci-dessus.



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	p. 25
Composition.....	p. 25
Fonctionnement.....	p. 28
Comités.....	p. 28
CADRES DIRIGEANTS.....	p. 29
RÉMUNÉRATION.....	p. 30
Rémunération des dirigeants.....	p. 30
Montants alloués aux organes d'administration.....	p. 30
Options de souscription d'actions.....	p. 31
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	p. 32
PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION.....	p. 32
ACTIFS APPARTENANT AUX DIRIGEANTS.....	p. 32
CONTRÔLE DES COMPTES.....	p. 33
Commissaires aux comptes titulaires.....	p. 33
Commissaires aux comptes suppléants.....	p. 33
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par la Société.....	p. 33
DÉCLARATIONS EFFECTUÉES DANS LE RAPPORT ANNUEL AMÉRICAIN.....	p. 34
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE.....	p. 34
I. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration de Dassault Systèmes.....	p. 34
II. Procédures de contrôle interne de Dassault Systèmes en tant que société mère et en tant que Groupe.....	p. 36
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE.....	p. 39

Depuis 1996, Dassault Systèmes est une société française cotée à la bourse de Paris (depuis février 2005 sur Euronext – Compartiment A et antérieurement sur le Premier Marché d'Euronext Paris) et au Nasdaq à New York.

Dassault Systèmes veille à respecter les règles du droit des sociétés applicable sur chacune de ces deux places (notamment la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques, le Sarbanes-Oxley Act du 30 juillet 2002 et la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003).

Dassault Systèmes cherche également à anticiper leurs évolutions en fonction des propositions ou recommandations formulées par les autorités de contrôle, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») en France, et la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, les autorités de l'Union européenne et Euronext ou le Nasdaq, le Blue Ribbon Committee (1999) et celles contenues notamment dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (2003) et le rapport de l'Institut Montaigne (2003).

C'est ainsi que l'année 2004 a été marquée par le renforcement des pratiques de gouvernement d'entreprise dans le prolongement des efforts antérieurs et en accord avec les nouvelles dispositions légales applicables.

Conseil d'administration

Composition

En 2004, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes était composé de 9 membres, nommés pour une durée de 6 ans. À la date d'établissement du présent document, le Conseil est composé du même nombre d'administrateurs, dont cinq sont indépendants au regard des critères d'indépendance définis par les recommandations françaises en matière de *corporate governance* (en particulier dans les rapports Viénot et Bouton) et par le Sarbanes-Oxley Act. Il s'agit de Messieurs Paul R. Brown, Bernard Dufau, André Kudelski, Behrouz Jean-Pierre Chahid-Nourai et Arnoud de Meyer.

Il n'y a pas d'administrateur désigné par les salariés de Dassault Systèmes. Les administrateurs étrangers sont au nombre de trois : un Américain, un Suisse et un Belge. L'âge moyen des administrateurs est de 54 ans. Chaque administrateur doit détenir une action au moins de Dassault Systèmes.

Le tableau ci-dessous présente les membres du Conseil d'administration, y compris les deux administrateurs cooptés par le Conseil d'administration du 15 avril 2005 en remplacement de deux administrateurs démissionnaires :

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société
Charles Edelstenne Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	Président du Conseil d'administration	Président-Directeur Général de Dassault Aviation	Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault, de Thales Systèmes Aéroportés, de Sogitec Industries, de Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques, et de Dassault Réassurance. Chairman de Dassault Falcon Jet Corporation. Président de Dassault International Inc. Gérant des sociétés Arie et Nili.
Bernard Charlès Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	Directeur Général	-	Président du Conseil d'administration de SolidWorks Corporation, de Delmia Corp. et de Enovia Corp. Président-Directeur Général de Dassault Systèmes Corp. et de Dassault Systèmes K.K. Directeur Général de Dassault Systèmes Canada Inc. Administrateur de SmarTeam Corporation Ltd. et de Business Objects.
Paul Brown Date de première nomination : 25/09/2000 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	-	Professeur du Département de comptabilité, fiscalité et droit des affaires de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York	Directeur universitaire du programme TRIUM Executive MBA. Administrateur et membre du Comité d'audit de Dictaphone, Inc.

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société
Laurent Dassault Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	-	Gérant de Dassault Investissements	Président-Directeur Général d'Immobilière Dassault et de Dassault Belgique Aviation. Chairman de Midway Aircraft Corporation. Président de Dassault Investment Fund Inc. et de Vina Totihue SA. Gérant de Château Dassault et de Château La Fleur Mérissac. Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault, de Generali France, de Generali Assicurazioni SpA, de Sogitec Industries, de Power Corporation du Canada, de Kudelski SA, de Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg, de Terramaris, Procurement Services, de Chenfeng Machinery, de Société de Véhicules Électriques SAS et de Aero Precision Repair and Overhaul Company « A-pro »,. Membre de l'Advisory Board de Syntek Capital SA et de 21 Central Partners. Membre du Comité Consultatif de Sagard Private Equity Partners. Membre du Comité de suivi de Pechel Industries SAS.
Christian Decaix Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	-	Directeur Général industriel et social de Dassault Aviation	Administrateur de Sogitec Industries, de Dassault Falcon Jet Corporation, de Dassault Réassurance et de European Aerosystems Ltd.
Bernard Dufau Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2007	-	Conseil stratégique de B. Dufau Conseil	Gérant de B. Dufau Conseil. Administrateur et Président du Comité d'audit de France Telecom. Administrateur et membre du Comité d'audit de Kesa Electricals.
André Kudelski Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2007	-	Président et administrateur délégué du Groupe Kudelski	Président-Directeur Général de Nagra+. Administrateur de Nestlé et d'Edipresse. Membre de l'Advisory Board du Crédit Suisse et de la Swiss American Chamber of Commerce.
Loïk Segalen Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle tenue en 2005	-	Directeur des affaires économiques et financières de Dassault Aviation	Président-Directeur Général de Dassault Assurances Courtage. Président du Conseil d'administration de Dassault Réassurance. Administrateur de Dassault Belgique Aviation, de Midway Aircraft Instrument, de Paris Le Bourget Parc des Expositions et de Dassault Falcon Jet Corporation. Gérant de Dassault Aéro Service. Représentant permanent de Dassault Aviation au Conseil d'administration de Corse Composites Aéronautiques.
Thibault de Tersant Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale tenue en 2005	Directeur Général Adjoint chargé des affaires financières	-	Président de Dassault Systèmes SAS. Administrateur de SolidWorks Corporation, de Delmia Corp., de Dassault Systèmes Corp., de Enovia Corp. et de SmarTeam Corporation Ltd. Président du Conseil d'administration de Spatial Corp.
Arnoud de Meyer⁽¹⁾ Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale tenue en 2005	-	Professeur à l'INSEAD	Administrateur de Option International, SR&DM, Kylian Technology Management Pte.Ltd., INSEAD (Singapore), INSEAD – Euro Asia Centre Pte.Ltd.
Behrouz Jean-Pierre Chahid-Nourai⁽²⁾ Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale tenue en 2005.	-	Administrateur Délégué de Finanval Conseil	Administrateur de Stanislas SA.

(1) Coopté par le Conseil d'administration du 15 avril 2005, en remplacement de Christian Decaix.

(2) Coopté par le Conseil d'administration du 15 avril 2005, en remplacement de Loïk Segalen.

Il est proposé à l'Assemblée Générale devant se tenir le 8 juin 2005 de renouveler les mandats de Messieurs Charles Edelstenne, Bernard Charlès, Laurent Dassault, Paul R. Brown, Thibault de Tersant, Jean-Pierre Chahid-Nourai et Arnoud de Meyer pour une durée de six ans.

■ Charles Edelstenne est l'un des fondateurs de Dassault Systèmes et le Président de son Conseil d'administration. M. Edelstenne a été Président-Directeur Général de Dassault Systèmes de 1993 à 2002 après en avoir été le gérant de 1981 à 1993.

■ Paul R. Brown est titulaire du Certified Public Accountant de Pennsylvanie depuis 1974. M. Brown est professeur de comptabilité de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York, dont il a été le Président de 1997 à 2002. Il est également Directeur universitaire du programme TRIUM Executive MBA. Il a occupé des fonctions à la Yale School of Management, à l'INSEAD, à l'Université internationale du Japon, chez Arthur Andersen & Co et au Financial Accounting Standards Boards (FASB). Il a été consultant pour un certain nombre d'entreprises financières.

■ Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes, au sens de la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, depuis 2002. M. Charlès occupait déjà ces fonctions depuis 1995. Préalablement, il a été Directeur de la recherche et du développement de 1988 à 1995 et était ingénieur en recherche & développement de 1983 à 1988.

■ Laurent Dassault occupe, depuis 1991, des postes à responsabilité au sein du groupe Dassault. Il dirige en particulier la Société Dassault Investissements, Immobilière Dassault, Château Dassault et Château La Fleur Mérissac. Auparavant, M. Dassault a eu une expérience bancaire de 14 ans à la Banque Vernes, à la Banque Parisienne Internationale et à la Banque Industrielle et Commerciale du Marais.

■ Christian Decaix est Directeur Général industriel et social de Dassault Aviation depuis 1998. Il est entré dans cette société en 1962 comme ingénieur d'études et a été Directeur Général des opérations industrielles de 1992 à 1998.

■ Bernard Dufau est conseil stratégique et gérant de B. Dufau Conseil. M. Dufau a été Président du Conseil d'administration d'IBM France de 1996 à 2001, Président du Directoire d'IBM France de 1995 à 1996, Directeur Général du secteur distribution d'IBM Europe en 1994, Directeur

Général des opérations d'IBM France de 1992 à 1994 et Directeur des ventes d'IBM France de 1989 à 1992. Entré à IBM France en 1966, M. Dufau a débuté en tant qu'ingénieur commercial et a ensuite occupé différentes fonctions de direction.

■ André Kudelski est Président-Directeur Général et administrateur délégué de Kudelski SA depuis 2002, ainsi que de Nagra Plus SA, filiale commune de Kudelski SA et de Canal+ depuis 1992. M. Kudelski a été Président et administrateur délégué de Kudelski SA de 1991 à 2001, Directeur de la division « télévision à péage » de Kudelski SA de 1989 à 1990. Il est entré chez Kudelski SA en 1984 comme ingénieur recherche & développement.

■ Loïc Segalen est Directeur des affaires économiques et financières de Dassault Aviation depuis 1999. M. Segalen a été Directeur adjoint auprès du Vice-Président chargé des affaires économiques et financières de Dassault Aviation de 1998 à 1999, conseiller financier auprès du Vice-Président chargé des affaires économiques et financières de Dassault Aviation de 1990 à 1998. Auparavant, il était cadre à la Direction financière de Dassault International.

■ Thibault de Tersant est Directeur Général Adjoint en charge des affaires financières de Dassault Systèmes depuis 2003 et Directeur financier de Dassault Systèmes depuis 1988. Auparavant, il était cadre à la Direction financière de Dassault International.

■ Arnoud de Meyer est Professeur de Gestion de Technologie à l'INSEAD. Il en est également le vice-doyen responsable de l'administration et des relations extérieures. Arnoud De Meyer est un spécialiste de Gestion de l'Innovation, un sujet sur lequel il a publié un grand nombre d'articles et livres. Il a enseigné à Waseda University et Keio Business School au Japon et a créé le campus de l'INSEAD à Singapour.

■ Behrouz Jean-Pierre Chahid-Nourai est administrateur délégué de Finanval Conseil depuis 1992. Ancien membre de la gérance de Michelin et directeur financier du groupe Michelin, Jean-Pierre Chahid-Nourai a aussi été banquier d'affaires chez MM. Lazard Frères et Cie., à la Banque Vve Morin-Pons, à la Financière Indosuez et chez S.G. Warburg et ancien conseiller de direction chez McKinsey & Co. En parallèle avec ses activités professionnelles, M. Chahid-Nourai a enseigné la finance à l'Essec, au centre de formation à l'analyse financière, à l'INSEAD et jusqu'à récemment au CEDEP (Centre Européen d'Éducation Permanente).

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'administration est décrit ci-joint dans le Rapport du Président du Conseil d'administration établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 mars 2005, a adopté un règlement intérieur qui établit les principes directeurs de fonctionnement du Conseil. En particulier, il prévoit une information des administrateurs en cas de survenance d'événements qui pourraient avoir des conséquences significatives sur les perspectives, les prévisions ou la mise en œuvre de la stratégie telles qu'elles ont été présentées au Conseil ; les règles de fonctionnement du Comité des rémunérations

et de sélection et du Comité scientifique qui seront décrits plus loin ; des limitations des pouvoirs du Directeur Général. Chaque année, le Conseil doit revoir la qualification d'indépendance pour les membres du Conseil et faire le point sur sa composition, son organisation et ses modalités de fonctionnement, ainsi que sur son efficacité et celle de ses comités. À la demande de la majorité des membres du Conseil, une évaluation formalisée pourra être réalisée avec l'aide éventuelle d'un consultant extérieur. Le règlement intérieur prévoit que les administrateurs indépendants devront se réunir en « sessions indépendantes » au moins deux fois par an pour revoir le fonctionnement de la Société et du Conseil d'administration.

Comités

La composition, la mission et le fonctionnement des comités créés par le Conseil d'administration sont décrits ci-joint dans le Rapport du Président du Conseil d'administration établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

En résumé, deux comités existent et fonctionnent depuis plusieurs années :

- un Comité d'audit entièrement composé d'administrateurs indépendants ;
- un Comité *ad hoc* destiné à faire des recommandations au Conseil d'administration en matière de plans d'options de souscriptions d'actions. Le Comité *ad hoc* s'est réuni pour la dernière fois le 29 mars 2005 afin d'approuver l'octroi de nouvelles options de souscription d'actions. Sa mission a été reprise par le Comité des rémunérations et de sélection nouvellement constitué.

Lors de sa séance du 15 avril 2005, le Conseil d'administration a décidé de la création des deux nouveaux comités suivants :

- Un Comité des rémunérations et de sélection, créé en conformité avec les règles françaises et américaines applicables en matière de *corporate governance*. Le comité est composé de deux administrateurs indépendants.

Le Comité de rémunération et de sélection doit se réunir au moins une fois par an avec comme principaux objectifs de proposer les montants des rémunérations des mandataires sociaux, de proposer des solutions de succession en cas de vacance imprévisible des postes de Président du Conseil ou de Directeur Général, d'examiner les politiques de rémunération et de nomination des cadres dirigeants du Groupe, d'examiner la politique d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'autres titres dans le cadre d'autres formes d'intéressement basé sur les actions de la Société et de faire des propositions au Conseil à ce sujet, d'apprécier le montant des jetons de présence et la répartition de ces jetons de présence entre les administrateurs, de faire des propositions au Conseil sur la nomination ou le renouvellement d'administrateurs.

- Un Comité Scientifique, il comprend au moins deux membres choisis parmi les membres du Conseil et se réunit une fois par an au moins. Il a pour objectif de revoir les axes de recherche et développement, d'examiner les avancées scientifiques du Groupe et de formuler des avis ou recommandations à cet égard.

Cadres dirigeants

Les cadres dirigeants de la Société sont :

Nom	Position
Charles Edelstenne	Président du Conseil d'administration
Bernard Charlès	Directeur Général
Dominique Florack	Directeur Général Adjoint, Stratégie, Recherche & Développement
Thibault de Tersant	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières
Étienne Droit	Directeur Général Adjoint, Ventes et Distribution PLM
Philippe Forestier	Directeur Général Adjoint, Alliances, Marketing et Communication
Bruno Latchague	Directeur Général Adjoint, R & D Solutions et Support PLM
Muriel Pénicaud	Directeur Général Adjoint, Organisation et Ressources Humaines
Joel Lemke	Directeur Général de Enovia Corp.
John Mc Eleney	Directeur Général de SolidWorks Corporation

■ Dominique Florack est Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie, de la Recherche et du Développement. M. Florack a été Directeur Général adjoint en charge de la stratégie et de la recherche en 2003, Directeur de la recherche et du développement de Dassault Systèmes de 1999 à 2002, Directeur de la recherche et du développement, stratégie et solutions mécaniques CAO de Dassault Systèmes de 1995 à 1999, Directeur des solutions mécaniques CAO de Dassault Systèmes de 1994 à 1995 ainsi que Directeur de la stratégie et de la recherche de 1990 à 1993.

■ Étienne Droit est Directeur Général Adjoint en charge des Ventes et Distribution PLM depuis 2005. M. Droit a été Directeur Général adjoint en charge des Ventes et des Services PLM de 1999 à 2005, Directeur des ventes et du marketing de Dassault Systèmes pour les régions Europe, Moyen-Orient, Afrique et Asie-Pacifique de 1995 à 1999, Directeur de l'activité développement des applications de Dassault Systèmes de 1991 à 1995, Directeur de la stratégie de Dassault Systèmes de 1987 à 1991, et membre de l'équipe de développement CATIA de Dassault Systèmes de 1986 à 1987.

■ Philippe Forestier est Directeur Général Adjoint en charge des Alliances, du Marketing et de la Communication depuis 2003. M. Forestier a été Directeur des ventes et du marketing en charge du marché des petites et moyennes entreprises sur le plan mondial de 2000 à 2002. Basé aux États-Unis de 1995 à 2001, il a été Directeur Général de Dassault Systems of America Corp. de 1996 à 2001, Directeur des ventes et du marketing pour la zone continent américain de 1995 à 2001, Directeur du marketing mondial des produits et des services CATIA-CADAM de 1993 à 1995, ainsi que Directeur de l'industrialisation et de l'assistance technique aux clients de 1988 à 1993. De 1984 à 1988, M. Forestier a été chargé d'implanter des soutiens techniques et de marketing pour les produits de Dassault Systèmes. De 1981 à 1984, il a été responsable du développement du modèleur géométrique CATIA.

■ Bruno Latchague est Directeur Général Adjoint en charge de la Recherche & Développement Solutions PLM. M. Latchague a été Directeur Général adjoint de la Recherche & Développement Solutions PLM, de la Qualité et de la Maintenance en 2004, Directeur Général adjoint du développement et du support en 2003, Directeur de la recherche et du développement de Dassault Systèmes de 2000 à 2002, Directeur de la recherche et du développement, architecture et technologie de modélisation de 1995 à 1999, Directeur de l'infrastructure des produits CATIA de Dassault Systèmes de 1990 à 1995, « Responsable Senior » de l'industrialisation et de la maintenance de CATIA de 1988 à 1990 et Directeur de l'infrastructure des logiciels CATIA de 1987 à 1988. Auparavant, M. Latchague a été responsable du support produits CFAO à la Régie nationale des usines Renault.

■ Muriel Pénicaud est Directeur Général Adjoint en charge de l'Organisation et des Ressources Humaines depuis fin 2002. Préalablement, Mme Pénicaud était Directeur du développement des organisations et politiques des ressources humaines du groupe Danone. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de direction au ministère du Travail, notamment en tant que Délégué régional à la Formation professionnelle puis conseiller auprès du Ministre.

■ Joel Lemke est Directeur Général d'Enovia depuis sa création en 1998 et General Manager PLM Americas depuis 2003. Préalablement, M. Lemke exerçait les fonctions de Directeur Général de la Division Solutions Industrielles au sein d'IBM. Au cours des 19 années qu'il a passées chez IBM, M. Lemke a exercé des responsabilités dans les domaines suivants : stratégie, développement produits, services, marketing, ventes de matériels et de logiciels.

■ John Mc Eleney est Directeur Général de SolidWorks depuis 2001. Préalablement, il y a occupé plusieurs fonctions notamment en tant que Chief Operating Officer et Directeur des ventes en Amérique. Avant de rejoindre SolidWorks en 1996, M. Mc Eleney a occupé plusieurs fonctions de direction à Computervision.

Rémunération

Rémunération des dirigeants

La rémunération globale versée par la Société à ses cadres dirigeants (10 personnes comprenant les mandataires sociaux ci-dessous) s'est élevée à 4 259 190 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, y inclus intéressement et participation à l'exception des plus-values réalisées sur la revente des actions SolidWorks (voir « Options de souscription d'actions SolidWorks » ci-dessous).

La rémunération brute totale en euros versée par la Société à chaque mandataire social de Dassault Systèmes au cours de l'exercice 2004 s'est élevée à :

Mandataires sociaux (en euros)	Salaires et mandats sociaux			Avantages en nature	Jetons de présence Comité d'audit	Total au titre de l'exercice 2004	Total au titre de l'exercice 2003
	Fixe	Variable	Total				
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	650 000	-	650 000	-	24 000	674 000 ⁽⁴⁾	562 800
Bernard Charlès	513 265	529 696 ⁽³⁾	1 042 961	8 796	12 000	1 063 757 ⁽⁴⁾	916 840
Thibault de Tersant	212 649	99 197 ⁽³⁾	311 846	4 025	12 000	327 871 ⁽⁴⁾	297 812
Paul Brown	-	-	-	-	17 500	17 500	13 000
Laurent Dassault ⁽²⁾	-	-	-	-	12 000	12 000	10 000
Christian Decaix	-	-	-	-	12 000	12 000	10 000
Bernard Dufau	-	-	-	-	17 500	17 500	13 000
André Kudelski	-	-	-	-	18 000	18 000	13 000
Loïk Segalen	-	-	-	-	12 000	12 000	10 000

(1) Groupe Industriel Marcel Dassault a versé, en 2004, à Charles Edelstenne 16 000 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de cette société.

(2) Groupe Industriel Marcel Dassault a versé, en 2004, à Laurent Dassault un salaire brut de 500 000 euros ainsi que 16 000 euros de jetons de présence au titre de ses fonctions et mandats dans cette société.

(3) Bernard Charlès et Thibault de Tersant ont aussi reçu chacun 32 056 euros en intéressement et participation.

(4) Voir également « Options de souscription d'actions SolidWorks » ci-dessous.

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux ci-dessus, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées

par Dassault Systèmes n'ont ni versé de rémunération ni accordé d'avantages en nature aux mandataires sociaux ci-dessus.

Montants alloués aux organes d'administration

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration de Dassault Systèmes a été de 137 000 euros. La règle de répartition applicable est basée sur le principe : 12 000 euros par administrateur (24 000 euros pour le Président du Conseil d'administration) et pour les

administrateurs membres du Comité d'audit : 1 000 euros par réunion lorsque l'administrateur concerné a été effectivement présent à la réunion de ce Comité et 500 euros par réunion lorsque l'administrateur concerné a participé à la réunion de ce Comité par téléphone ou visioconférence.

Options de souscription d'actions

■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DASSAULT SYSTÈMES

12 402 683 options de souscription d'actions sur le capital de Dassault Systèmes ont été accordées aux dirigeants actuels de la Société entre le 28 juin 1996 et le 31 mars 2005, soit 266 000 options le 28 juin 1996, 321 200 options le 15 décembre 1997, 1 842 050 options le 9 novembre 1998, 2 619 750 options le 15 septembre 1999, 2 352 250 options le 29 mars 2001, 1 035 000 options le 5 octobre 2001, 1 071 433 options le 28 mai 2002, 2 510 000 options le 20 janvier 2003 et 385 000 le 29 mars 2005. Au 31 décembre 2004, les dirigeants

(10 personnes) avaient exercé 235 000 options dans le cadre du plan du 28 juin 1996, 138 600 options dans le cadre du plan du 15 décembre 1997 et 48 000 options dans le cadre du plan du 9 novembre 1998. Ils détenaient donc alors 11 596 083 options de souscription d'actions sur le capital de Dassault Systèmes.

Aucune option de souscription d'actions sur le capital de Dassault Systèmes n'a été attribuée au cours de l'exercice 2004.

Le tableau ci-dessous précise le nombre d'options de souscription d'actions consenties en 2004 aux administrateurs de Dassault Systèmes et exercées par ceux-ci au cours de l'exercice 2004.

	Nombre d'options attribuées	Nombre d'actions souscrites	Prix d'exercice (en euros)	Dates d'échéance	Numéro du plan
Thibault de Tersant	-	12 000	25,92	-	1997

■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS SOLIDWORKS

La filiale SolidWorks de Dassault Systèmes a mis en place en 1998 un plan d'options de souscription d'actions SolidWorks au bénéfice des employés de SolidWorks et de ses filiales. Dans le cadre de ce plan, 6 787 365 options ont été attribuées dont 2 800 000 options de souscription aux cadres dirigeants de la Société.

Aux termes d'un plan de rachat d'actions de SolidWorks de 2002, tous les bénéficiaires d'options de souscription d'actions ont la possibilité de vendre à SolidWorks leurs actions résultant de l'exercice de ces options, cette possibilité ne pouvant être utilisée qu'à compter de l'expiration d'une période de six mois après cet exercice dans les conditions prévues par le plan. Le plan prévoit par ailleurs que le prix de rachat est calculé à partir de la valeur de la société SolidWorks déterminée périodiquement par un expert indépendant.

Au cours de l'exercice 2004, certains dirigeants de la Société ont exercé 936 000 options à un prix variant de 6 à 9,5 dollars américains par option. En 2004, 936 000 actions résultant de l'exercice d'options dans le cadre du plan ont été rachetées par SolidWorks à un prix de 18 dollars américains par action, déterminé par l'expert indépendant pour 2004. À la date d'établissement du présent document, 126 000 actions restantes résultant de l'exercice d'options par les dirigeants n'avaient pas été rachetées.

En 2004, les cadres dirigeants de la Société ont réalisé de manière globale un gain de 10 953 398 dollars américains suite à l'exercice de leurs options de souscription d'actions SolidWorks et à la revente ultérieure des actions à Solidworks. Au 31 décembre 2004, les cadres dirigeants de la Société détenaient 1 736 000 options de souscription d'actions SolidWorks non exercées.

Le tableau ci-dessous précise le nombre d'options de souscription d'actions SolidWorks consenties et exercées aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes au 31 décembre 2004 :

	Nombre d'options SolidWorks attribuées ⁽¹⁾	Nombre d'options SolidWorks souscrites	Prix d'exercice (en dollars US)	Nombre d'actions SolidWorks rachetées dans le cadre du plan de rachat d'actions	Prix de rachat (en dollars US)
Charles Edelstenne ⁽²⁾	900 000	300 000	6,00 ⁽³⁾	300 000	18,00
Bernard Charlès ⁽²⁾	900 000	300 000	6,00 ⁽³⁾	300 000	18,00
Thibault de Tersant ⁽²⁾	480 000	160 000	6,00 ⁽³⁾	160 000	18,00

(1) La date d'attribution pour tous les administrateurs mentionnés ci-dessus était le 14 décembre 1998.

(2) Suite à l'exercice de leurs options de souscription d'actions SolidWorks et à la revente ultérieure des actions à SolidWorks, Charles Edelstenne a réalisé un gain de 3 600 000 de dollars, Bernard Charlès a réalisé un gain de 3 600 000 de dollars et Thibault de Tersant a réalisé un gain de 1 920 000 de dollars.

(3) À la date d'exercice, la juste valeur de marché était de 13,20 dollars.

Conventions réglementées

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 :

- le 28 juin 1996 : police d'assurances « Responsabilité des dirigeants » conclue avec la compagnie d'assurances AIG EUROPE ;
- le 11 mars 1998 : licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA concédée à Enovia ;
- le 23 septembre 2003 : décision de verser à Bernard Charlès une indemnité de départ en cas de révocation de son mandat de Directeur Général par le Conseil d'administration, sauf dans le cas où cette révocation serait motivée par une faute commise avec intention de nuire aux intérêts de Dassault Systèmes. Le montant de cette indemnité sera égal à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son mandat social de Directeur Général ;

- le 23 septembre 2003 : avenant au contrat de travail de Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde ;

- le 23 septembre 2003 : prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux États-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes.

En 2004, aucune convention réglementée n'a été conclue.

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial de l'article L. 225-40 du Code de commerce. Il peut en être pris connaissance en même temps que le rapport général des Commissaires aux comptes.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction

Néant.

Actifs appartenant aux dirigeants

Il n'existe pas d'actifs utilisés par la Société qui appartiennent directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

Contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

■ Deloitte & Associés, 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée par Philippe Mouraret, dont le mandat a commencé le 2 juin 1999 et expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Il est proposé à l'Assemblée Générale devant se tenir le 8 juin 2005 de nommer PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société.

■ Ernst & Young Audit, 11, allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, 92400 Courbevoie, représentée par Jean-Marc Montserrat, dont le premier mandat a commencé le 2 juin 1998, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2004, pour une durée de six exercices et expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

■ Alain Pons, 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat a commencé le 2 juin 1999 et expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Il est proposé à l'Assemblée Générale devant se tenir le 8 juin 2005 de nommer Pierre Coll en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société.

■ François Carrega, 13, boulevard des Invalides, 75007 Paris, dont le mandat a commencé le 2 juin 1998, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2004 pour une durée de six exercices et expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par la Société

	Deloitte Touche Tohmatsu				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
(en euros)	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	579 205	707 766	60,2 %	76,4 %	487 522	290 321	92,3 %	94,5 %
Missions accessoires	206 347	17 000	21,4 %	1,8 %	-	17 000	-	5,5 %
Sous-total	785 552	724 766	81,6 %	78,2 %	487 522	307 321	92,3 %	100,0 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	176 875	201 852	18,4 %	21,8 %	40 890	-	7,7 %	-
Sous-total	176 875	201 852	18,4 %	21,8 %	40 890	-	7,7 %	-
Total	962 427	926 618	100,0 %	100,0 %	528 412	307 321	100,0 %	100,0 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du Commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Déclarations effectuées dans le Rapport annuel américain

Dassault Systèmes précise que, dans le cadre de son Rapport annuel américain (Form 20-F) qui sera déposé à la Securities and Exchange Commission (SEC) et conformément aux nouvelles dispositions introduites par le Sarbanes-Oxley Act of 2002 dans la législation américaine, le Directeur Général et le Directeur financier de Dassault Systèmes ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, à la date du 31 décembre 2004. Ces contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées leur ont permis d'être informés des événements significatifs concernant la Société, notamment pendant la période de préparation de ce Rapport annuel américain.

Parallèlement, et conformément à la réglementation américaine, Dassault Systèmes indiquera également dans ce Rapport annuel américain, qu'il s'était produit, en 2004, des changements dans le contrôle interne (*internal controls*) de la Société afin d'anticiper l'évolution des réglementations relatives au contrôle interne mises en place par les autorités de marché en France et aux États-Unis. Ces changements ont fait l'objet du Rapport ci-après, établi par le Président du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2005 sur les travaux du Conseil d'administration et le contrôle interne

Le présent rapport a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de Dassault Systèmes ainsi que des procédures de contrôle interne mises en œuvre par Dassault Systèmes et ses filiales (la « Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Ce rapport est établi conformément à

l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») en date du 23 janvier 2004. Le Président a chargé la direction financière et la direction de l'audit interne du présent rapport et des diligences préparatoires (voir introduction au présent Chapitre 2).

I. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration de Dassault Systèmes

■ I.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FORMATION PLÉNIÈRE

En 2004, comme l'année précédente, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes était composé de 9 membres, dont un tiers d'administrateurs indépendants au sens des critères d'indépendance fixés en France par le rapport Bouton et aux États-Unis par le Sarbanes-Oxley Act d'une part et le Nasdaq d'autre part.

Ce Conseil s'est réuni à 4 reprises, avec un taux de présence des administrateurs s'élevant à 83 %.

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions en application des lois et règlements en France (notamment : convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires, répartition des jetons de présence, autorisation des conventions réglementées), le Conseil d'administration a été appelé principalement à intervenir dans les domaines suivants :

- la stratégie de la Société (définition des orientations stratégiques, revue des opérations de partenariat et d'acquisition réalisées) ;
- les comptes et le budget (arrêté des comptes sociaux et consolidés 2003, des comptes consolidés du premier semestre 2004, des comptes prévisionnels 2004) ;

- la rémunération de ses Président et Directeur Général et, à titre exceptionnel, des membres du Comité d'audit ;
- les opérations sur le capital (annulation d'actions auto-détenues, délégation au Directeur Général en vue de la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions) ;
- l'examen et l'application des nouvelles dispositions légales françaises et américaines en matière de gouvernement d'entreprise.

Deux comités spécialisés ont été mis en place dès 1996 pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'audit et le Comité *ad hoc* chargé de proposer au Conseil la création et les modalités de plans d'options de souscription d'actions ouverts aux salariés de Dassault Systèmes et ses filiales.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 mars 2005, et conformément aux recommandations françaises en matière de gouvernement d'entreprise et aux règles américaines applicables le cas échéant, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur visant notamment à définir ses règles de fonctionnement.

Lors de sa réunion du 15 avril 2005, le Conseil d'administration a coopté deux nouveaux administrateurs en remplacement de deux administrateurs démissionnaires. Ces deux nouveaux administrateurs étant indépendants, le nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil est de plus de la moitié du nombre total d'administrateurs, conformément aux exigences légales américaines applicables à compter de juillet 2005.

Lors de cette même réunion du 15 avril 2005, le Conseil d'administration a créé un Comité des rémunérations et de sélection, composé uniquement d'administrateurs indépendants, conformément aux règles américaines applicables, et un Comité scientifique.

■ 1.2 COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit du Conseil d'administration de Dassault Systèmes est composé de trois administrateurs : Bernard Dufau, Président, André Kudelski et Paul Brown. Les deux premiers ont été ou sont dirigeants d'entreprises, le troisième est professeur d'université en comptabilité. Ils sont tous indépendants au sens des critères d'indépendance fixés en France par le rapport Bouton et aux États-Unis par le Sarbanes-Oxley Act d'une part et le Nasdaq d'autre part. Lors de sa réunion du 15 avril 2005, le Conseil d'administration a nommé à ce Comité un quatrième administrateur indépendant, coopté lors de cette réunion en qualité d'administrateur.

En 2004, ce Comité s'est réuni physiquement à trois reprises. Le directeur financier de Dassault Systèmes, le directeur des services financiers, le directeur de la consolidation et de la comptabilité, le directeur juridique, le directeur de l'audit interne, ainsi que les Commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions. En outre, afin de revoir les annonces de résultats trimestrielles et d'autres sujets ponctuels, les membres du Comité d'audit ont participé à des conférences téléphoniques à sept reprises. Le taux de participation aux réunions et aux conférences téléphoniques a été de 93 %.

Les attributions de ce Comité, telles que définies dans sa Charte, ont été élargies en 2003 pour tenir compte à la fois des recommandations françaises issues du rapport Bouton et des nouvelles règles américaines issues du Sarbanes-Oxley Act. Son rôle est d'assister le Conseil d'administration de Dassault Systèmes dans le rôle de surveillance que celui-ci exerce en faveur des actionnaires et des investisseurs, en ce qui concerne les éléments suivants : intégrité des comptes de la Société, processus de *reporting* financier, systèmes de comptabilité interne et de contrôles financiers, bonne exécution de la mission des Commissaires aux comptes de Dassault Systèmes, qualifications et indépendance de ceux-ci et respect par la Société des exigences légales et réglementaires. Il est chargé d'examiner ces différents sujets et de transmettre ses recommandations ou de fournir ses conseils au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit supervise également les travaux du département de l'audit interne, et en approuve le plan annuel de missions. Le directeur de l'audit interne rend compte à ce Comité des conclusions résultant de ses travaux.

En 2004, outre les missions traditionnelles qui leur sont dévolues (examen préalable des comptes annuels et consolidés 2003, des documents prévisionnels 2004, de la gestion de la trésorerie et du risque de change), les membres du Comité ont, plus particulièrement, pré-approuvé le périmètre d'intervention et les missions confiées aux Commissaires aux comptes de Dassault Systèmes pour l'année et procédé à une vérification de leur indépendance. Ils ont également procédé à une revue préalable de tous les communiqués de presse financiers trimestriels de Dassault Systèmes, et ce avant leur diffusion à la communauté financière. En outre, en 2004, le Comité d'audit a été informé des progrès du projet de la société relatif aux procédures et contrôles internes lancé en 2003 conformément aux règles françaises et américaines applicables (loi de sécurité financière en France et Sarbanes-Oxley Act aux États-Unis).

Les conditions d'application de certaines normes comptables ont été également débattues.

■ 1.3 COMITÉ AD HOC

Le Comité *ad hoc* du Conseil d'administration a été constitué en 1996 pour assister le Conseil d'administration en préparant et soumettant au Conseil des propositions relatives aux bénéficiaires des plans d'options de souscription pour les employés.

Ce Comité ne s'est pas réuni en 2004 puisque aucune attribution d'options n'a été effectuée. Ce Comité s'est réuni pour la dernière fois en mars 2005 et a été remplacé ensuite par le Comité des rémunérations et de sélection créé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 avril 2005.

■ 1.4 POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la loi, la gestion courante de Dassault Systèmes est de la compétence du Directeur Général. Mais les pouvoirs de celui-ci sont limités par l'objet social de Dassault Systèmes et par les attributions réservées aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration. Par ailleurs, à compter du 29 mars 2005 et en application du règlement

intérieur du Conseil d'administration, certaines décisions du Directeur Général doivent être soumises à l'approbation préalable du Conseil.

C'est ainsi que la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, la nomination ou la révocation des administrateurs ainsi que la fixation globale de leur rémunération, la nomination des Commissaires aux comptes et l'approbation des conventions passées entre Dassault Systèmes et l'un de ses administrateurs ou le Directeur Général sont de la compétence unique et exclusive de l'Assemblée des actionnaires.

De même, le Conseil d'administration veille, seul, à la convocation des assemblées générales d'actionnaires, l'établissement des comptes

sociaux et consolidés et du rapport annuel de gestion, l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants, l'autorisation préalable des conventions réglementées, la cooptation d'administrateurs, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général et la fixation de leur rémunération respective, la création des Comités du Conseil et la nomination de leurs membres ainsi que la répartition des jetons de présence.

C'est enfin le Conseil qui, dans sa séance du 29 mars 2005, a autorisé le Directeur Général à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de Dassault Systèmes dans la limite d'un montant global de 25 millions d'euros, renouvelant ainsi, dans les mêmes termes, la précédente autorisation annuelle accordée le 26 mars 2004.

II. Procédures de contrôle interne de Dassault Systèmes en tant que société mère et en tant que Groupe

La description des procédures de contrôle interne repose sur le projet de structuration du contrôle interne « Internal Control Framework » qui a été lancé à la fin de l'année 2003 et qui concerne la quasi-totalité des sociétés du groupe Dassault Systèmes.

Selon le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission) adopté par la Société, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

■ II.1 LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne dans la Société, que ce soit au niveau de la société mère ou au niveau des filiales, visent à :

- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles ;
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;
- assurer la conformité des opérations avec la législation en vigueur et les procédures internes de la Société ;
- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et l'image de la Société ;
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes.

Néanmoins, comme le rappelle la norme CNCC 2-301, « un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure ».

■ II.2 LES ACTEURS ET L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté, dès 1996, d'un Comité d'audit, dont la mission a été décrite précédemment. Outre le rôle de contrôle du Conseil d'administration tel qu'exposé ci-dessus, il est rappelé que des administrateurs indépendants sont au Conseil depuis 2000.

La Direction Générale de la Société a, de son côté, mis en place :

- un Comité Initiés en 1997. Celui-ci est chargé de fixer et publier trimestriellement, dans la Société, les dates des périodes pendant lesquelles les administrateurs et certains salariés de la Société n'ont pas le droit d'acheter et de vendre des actions Dassault Systèmes, et ce afin de prévenir les délits d'initiés. Ce Comité est également chargé de revoir les transactions effectuées par certaines personnes de la Société ;
- un Comité de revue (« Disclosure Committee ») mis en place dans le cadre des processus de vérification des informations contenues dans le rapport annuel ;
- un service d'audit interne créé et rattaché à la Direction Générale de Dassault Systèmes et au Comité d'audit, en fin d'année 2003. Ce service a pour mission d'évaluer la pertinence du contrôle interne de Dassault Systèmes, et plus généralement de la Société, d'alerter la

direction et le Comité d'audit de déficiences ou de risques éventuels, et de proposer des mesures permettant de limiter les risques et d'améliorer l'efficacité des opérations ;

- un Comité d'éthique a été mis en place en mai 2004 pour assurer la mise en œuvre du code de conduite des affaires (« Code of Business Conduct ») qui définit les règles de comportement éthique au sein du Groupe, et pour offrir une possibilité de recours à tous les employés qui constateraient des manquements à ce code.

L'organisation du contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société dans son domaine de compétences et une limitation de pouvoirs de chacun des directeurs de filiales.

Par ailleurs, les Directeurs Généraux et financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés de la Société, des comptes sociaux et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives.

Le service du contrôle de gestion Groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de la Société dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'assurer la cohérence des états financiers et notamment d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs de la Société.

■ II.3 LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les mécanismes de contrôle interne développés par la Société s'appuient sur la méthodologie COSO et tendent à promouvoir le contrôle interne en matière :

- d'environnement opérationnel : les différentes entités de la Société ont mis en place depuis plusieurs années des codes ou règles veillant à promouvoir l'éthique des affaires. Dans le cadre de la construction d'une culture et d'une éthique commune à la Société, un code de conduite des affaires (« Code of Business Conduct ») pour l'ensemble des salariés de la Société a été rédigé et communiqué en 2004 ;
- d'analyse des risques : une évaluation des risques au regard des objectifs de la Société en matière de contrôle interne a été lancée en 2003 et s'est poursuivie en 2004 dans les principales filiales de la Société ; elle a abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques (les principaux risques auxquels est exposé le groupe Dassault Systèmes sont décrits dans la rubrique « Facteurs de risques » du rapport annuel pour 2004) ;
- d'activités de contrôle :

1. la protection de la propriété intellectuelle de la Société est une préoccupation constante de celle-ci. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose la Société avant la mise sur le marché de ses produits logiciels.

La Société a par ailleurs développé au cours des deux dernières années la protection de ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions.

Enfin, les principales marques de la Société sont enregistrées dans de nombreux pays,

2. la protection informatique, critique pour assurer la sécurité des codes sources des applications de la Société, est constamment évaluée, testée et renforcée tant dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques,
 3. la publication des rapports annuels fait l'objet de revues approfondies menées en étroite collaboration entre les services financiers, le service juridique et le service des relations investisseurs,
 4. la formalisation et mise à jour des procédures de contrôle interne relatives aux principaux processus de l'entreprise (sécurité informatique, gestion commerciale, ressources humaines, protection de la propriété intellectuelle, clôture et publication des comptes, gestion de la trésorerie),
 - 5) la mise en place d'outils d'auto évaluation des procédures de contrôle interne dans les principales filiales du Groupe ;
- de pilotage du contrôle interne par le comité de suivi du projet « Internal Control Framework » comprenant les Vice-Présidents Finance, Ressources Humaines, le Directeur de l'informatique groupe, le contrôleur de gestion groupe, les Directeurs financiers de deux filiales américaines et le Directeur de l'audit interne. Ce comité a pour mission d'évaluer la qualité du contrôle interne et de vérifier que des plans d'actions sont mis en œuvre pour en assurer une amélioration constante.

■ II.4 LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Enfin, en matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, la Société s'est attachée à :

- Mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la Direction financière de la Société et par rapport au trimestre et à l'exercice précédents.

Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (revenus et coûts) par rapport à ses objectifs budgétaires et par rapport au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et affinées chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché du PLM (*Product Life cycle Management*) et de l'environnement

économique notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers.

■ **Fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation afin d'établir et de publier, chaque trimestre, des états financiers consolidés complets.** La procédure de consolidation, telle que définie par la Société, repose sur :

1. la responsabilisation des Directeurs financiers des filiales tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à Dassault Systèmes et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés ;
2. l'utilisation d'outils de *reporting* et de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intra-groupe ;
3. la mise en place d'un processus de suivi annuel des engagements hors bilan, des conventions réglementées ou assimilées ;
4. la revue approfondie par la Direction financière de la Société des comptes des filiales et de Dassault Systèmes ;
5. la revue du communiqué de presse annonçant les résultats trimestriels avant leur publication par le Comité d'audit.

■ **Systématiser les processus de revue des informations financières par le Comité d'audit lors des conférences téléphoniques trimestrielles préalables à la publication des comptes et lors des réunions du Comité préalables aux Conseils d'administration.**

■ **Formaliser les contrôles internes destinés à prévenir tout délit d'initié, le Comité Initiés informant régulièrement certains membres du personnel des périodes au cours desquelles ils ne sont pas autorisés à effectuer des transactions.**

■ **Structurer sa communication financière pour assurer la mise à disposition simultanée sur ses principaux marchés, des résultats financiers ou opérations pouvant avoir un impact sur le cours de ses actions.**

■ II.5 PROSPECTIVE

Le projet de contrôle interne « Internal Control Framework » visant à promouvoir, structurer et systématiser l'évaluation du contrôle interne au sein de Dassault Systèmes, et plus généralement de la Société, a été lancé fin 2003.

Comme indiqué précédemment, la méthodologie retenue par Dassault Systèmes, et plus généralement la Société, pour structurer l'ensemble de ses procédures de contrôle interne repose sur les principes développés par la Commission Treadway en 1992 : le COSO. Ainsi, Dassault Systèmes, et plus généralement la Société, mène son projet autour de cinq dimensions : un environnement de contrôle, une évaluation des risques, des activités

de contrôle par une définition des procédures nécessaires, des processus de communication et d'information ainsi qu'un pilotage des activités de contrôle.

Les premières étapes du projet ont porté sur l'établissement d'une cartographie des risques. Les risques ont été classés selon 3 principaux critères, d'impact (tant en termes d'image que financier), de probabilité de réalisation et de vulnérabilité.

Ce projet s'est poursuivi en 2004 par la refonte et la documentation de procédures groupe ainsi que par la mise en place d'un processus d'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne au sein de la Société et de ses filiales.

Le projet « Internal Control Framework » se poursuivra en 2005 avec la documentation locale et le renforcement dans les principales filiales du Groupe des procédures de contrôle interne. Des plans d'action ont été établis dans chacune de ces filiales pour mettre en œuvre les améliorations identifiées lors de l'auto-évaluation réalisée en 2004 et se mettre en conformité avec les « bonnes pratiques » préconisées par le Groupe.

L'évaluation de la qualité du contrôle interne sera l'un des objectifs clés du service d'audit interne dont le plan d'intervention détaillé a été établi en 2004.

■ II.6 PASSAGE AUX NORMES IFRS

Le règlement européen n° 1606/2002 de juillet 2002 prévoit que les sociétés européennes dont les titres sont admis sur un marché réglementé publient, à partir de 2005, des comptes consolidés en normes IFRS.

Pour répondre à cette obligation, Dassault Systèmes établira ses comptes consolidés selon les normes IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Afin de se préparer à cette échéance, le Groupe travaille depuis septembre 2003 à son projet de conversion.

À ce stade le Groupe estime que, outre la présentation des états financiers, les normes suivantes sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur ses comptes consolidés : Regroupements d'entreprise et Paiements sur base d'actions. Cette liste des différences potentielles identifiées a été préparée sur la base de l'avancement du projet de conversion et de la connaissance des normes à ce jour. Elle ne peut être considérée comme définitive dans la mesure où les travaux de conversion ne sont pas achevés. Dès que ces impacts potentiels auront été quantifiés de façon suffisamment précise et qu'ils auront fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes du Groupe, Dassault Systèmes communiquera un rapprochement des capitaux propres au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004 et du compte de résultat de l'exercice 2004 entre les normes françaises et IFRS.

Ces éléments seront disponibles au plus tard à l'occasion de la publication des comptes semestriels 2005.

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2005
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte & Associés
Philippe MOURARET



RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DE GESTION	P. 41
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	P. 41
Résumé du résultat des opérations	p. 41
Évolution des activités de la Société	p. 42
Évolution du modèle financier de la Société	p. 44
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS	P. 46
Répartition du chiffre d'affaires	p. 47
Données consolidées	p. 48
Données consolidées relatives au segment Process-centric	p. 49
Données consolidées relatives au segment Design-centric	p. 50
COMPARAISON 2004-2003	P. 51
Données consolidées	p. 51
Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité	p. 53
COMPARAISON 2003-2002	P. 54
Données consolidées	p. 54
Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité	p. 56
ANALYSE PAR LES DIRIGEANTS DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	P. 57
TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAUX	P. 60
Recherche et développement	p. 61
RISQUES DE MARCHÉ	P. 61
Risques de taux	p. 61
Effets des variations des taux de change	p. 62
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	P. 64
DOMAINE SOCIAL	P. 64
ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	P. 64
ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)	P. 64
ÉVOLUTION RÉCENTE	P. 65
Résultats du premier trimestre 2005	p. 66
PERSPECTIVES D'AVENIR	P. 67
COMPTES CONSOLIDÉS	P. 68
BILANS CONSOLIDÉS	P. 68
Actif	p. 68
Passif	p. 69
COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	P. 70
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	P. 71
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	P. 72
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002	P. 72
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004)	P. 97



Rapport de gestion

Présentation générale

Résumé du résultat des opérations

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du compte de résultat de la Société.

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en millions d'euros, à l'exception des données par action)</i>			
Chiffre d'affaires	796,6	754,8	774,1
Marge opérationnelle	673,9	643,2	652,8
Résultat d'exploitation	229,6	212,3	205,6
Résultat net	144,4	114,1	106,0
Nombre moyen d'actions	113,2	113,0	114,1
Nombre moyen d'actions dilué	116,2	114,7	116,2
Résultat net par action	1,27	1,01	0,93
Résultat net dilué par action	1,24	0,99	0,91
Données pro forma, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions⁽¹⁾			
Résultat d'exploitation	231,0	218,2	216,7
Résultat net	163,6	144,0	147,8
Résultat net par action	1,44	1,27	1,30
Résultat net dilué par action	1,41	1,26	1,27

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Néanmoins, ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition ») sont composés des amortissements des écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition. Ils s'élevaient à 19,4 millions d'euros en 2004 (19,2 millions d'euros après effet d'impôt), contre 30,8 millions d'euros en 2003 (29,9 millions d'euros après effet d'impôt), et 43,3 millions d'euros en 2002 (41,8 millions d'euros après effet d'impôt).

■ Le chiffre d'affaires réalisé par la Société en 2004, en hausse de 5,5 %, s'est élevé à 796,6 millions d'euros et a progressé de 9 % à taux de change constant.

■ Le chiffre d'affaires logiciels réalisé par la Société en 2004, en hausse de 3,9 %, s'est élevé à 670,9 millions d'euros et a progressé de 8 % à taux de change constant.

■ Le chiffre d'affaires services réalisé par la Société en 2004, en hausse de 15,1 %, s'est élevé à 125,7 millions d'euros en 2004 et a progressé de 19 % à taux de change constant.

■ Le chiffre d'affaires réalisé par le segment de marché axé sur les processus (« Process-centric ») a représenté 82 % du chiffre d'affaires consolidé en 2004, et a progressé de 3,4 % pour s'établir à 650,7 millions d'euros (hors 1,5 million d'euros de ventes inter-segment). Il comprend

les ventes des solutions de gestion virtuelle des données produit et de collaboration (« PDM »), dont le chiffre d'affaires a progressé de 7,5 % en 2004 pour s'élever à 101,7 millions d'euros. À taux de change constant, le chiffre d'affaires du secteur Process-centric a progressé de 7 % et le chiffre d'affaires PDM de 11 %.

■ Le chiffre d'affaires réalisé par le segment de marché axé sur la conception (« Design-centric ») en 2004 a représenté 18 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société. Il a progressé de 16,1 % pour s'élever à 145,9 millions d'euros (hors 0,2 million d'euros de ventes inter-segment). À taux de change constant, ce chiffre d'affaires a augmenté de 21 %.

■ Le résultat d'exploitation a connu une hausse de 8,1 %, et s'élève à 229,6 millions d'euros, ce qui représente une marge d'exploitation de 28,8 % en 2004, contre 212,3 millions d'euros, soit une marge d'exploitation de 28,1 % en 2003.

■ Le résultat net a progressé de 26,5 % pour atteindre 144,4 millions d'euros, et le résultat net dilué par action s'est élevé à 1,24 euro en 2004, contre 114,1 millions d'euros, ou 0,99 euro par action en 2003.

■ Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition »), le résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'est élevé à 163,6 millions d'euros, soit un résultat net dilué par action de 1,41 euro, en hausse de 11,9 % sur une base par action.

La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations. Ils

sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Néanmoins, ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français (voir « Résultat des Opérations – Répartition du chiffre d'affaires » et « Résultat des Opérations – Données consolidées »).

Pour plus de détails sur les indicateurs non conformes aux principes comptables français, voir « Évolution des activités de la Société – Croissance à taux de change constant » et « Résultat des opérations ».

Évolution des activités de la Société

■ POSITION DE MARCHÉ

Le chiffre d'affaires, exprimé en dollar américain (devise utilisée par les consultants du secteur pour mesurer la part de marché), a progressé de 16 % en 2004, d'où une croissance d'un point de la part de marché estimée à 23 % sur la base d'un taux de 1,24 dollar pour 1 euro. La Société occupait déjà la position de leader sur le marché du PLM en 2003, avec une part de marché de 22 %. Au cours des trois dernières années, la Société a augmenté sa part de marché estimée de six points (sa part de marché 2003 a été révisée afin de refléter la révision à la hausse de la taille du marché du PLM par Daratech, société d'analyse du secteur servant de référence pour ce calcul ; cette révision n'a pas entraîné de changement du classement de la Société).

■ BASE DE CLIENTS

Outre l'expansion de sa part de marché, la Société a également élargi sa base de clients. En 2004, elle a ajouté environ 11 500 nouveaux clients et atteint le chiffre record de 62 600 nouvelles licences CATIA et SolidWorks vendues.

■ MARGE D'EXPLOITATION

En 2004, l'un des principaux objectifs de la Société était de maintenir sa marge d'exploitation hors coûts d'acquisition établie selon les principes comptables américains. Cet objectif a été atteint puisque cette marge s'est élevée à 29,0 %, niveau équivalent à celui de 2003.

■ CROISSANCE À TAUX DE CHANGE CONSTANT

La Société a amélioré sa performance financière en 2004 par rapport à 2003. Son chiffre d'affaires a augmenté de 6 % et son bénéfice net par action hors coûts acquisition de 11 %. Cependant, en raison d'importantes fluctuations des taux de change tant en 2004 qu'en 2003, l'amélioration sous-jacente de

l'activité de la Société a été plus significative que ne le laissent paraître les résultats publiés. Ainsi, le chiffre d'affaires total a progressé de 6 % et de 9 % à taux de change constant. Parallèlement, le chiffre d'affaires logiciels a progressé de 4 %, et de 8 % à taux de change constant. Le chiffre d'affaires réalisé par le segment Design-centric a enregistré une hausse de 16 % en 2004, soit 21 % à taux de change constant, tandis que l'activité PDM de la Société augmentait de 11 % à taux de change constant. La croissance à taux de change constant est particulièrement utile pour l'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires par zone géographique. À taux de change constant, la croissance du chiffre d'affaires sur le continent américain en 2004 s'est élevée à 18 % contre 7 % publié, et la croissance de la région Asie a atteint 8 % à taux de change constant contre 5 % publié.

La Société prend en compte la croissance de son chiffre d'affaires à taux de change constant non seulement pour évaluer sa performance financière par rapport aux précédents exercices, mais aussi pour effectuer des prévisions et établir ses objectifs pour les exercices à venir. Il s'agit d'un indicateur important des progrès et des perspectives de la Société, car il reflète fidèlement l'évolution de l'activité en éliminant tout changement exclusivement lié aux fluctuations des taux de change. En 2004, le dollar américain a baissé de 9 % par rapport à l'euro, la valeur moyenne du dollar américain contre l'euro passant à 1,24 sur l'année contre 1,13 en 2003. Parallèlement, le yen japonais a perdu 3 % par rapport à l'euro, la valeur moyenne du yen japonais contre l'euro s'établissant à 134 sur 2004 contre 131 l'année précédente (voir « Risques de marché – Effets des variations des taux de change »).

La baisse du dollar américain et du yen japonais contre l'euro en 2004 a également eu un impact défavorable sur le résultat d'exploitation et le résultat net par action de la Société. L'impact des fluctuations des taux de change sur le résultat d'exploitation avant coûts d'acquisition en 2004 se monte à 9,1 millions d'euros soit 4 % du résultat d'exploitation hors coûts d'acquisition, dont 6,8 millions d'euros venant des fluctuations du dollar américain et 2,3 millions d'euros de celles du yen japonais. À taux de change constant et hors coûts d'acquisition, le résultat d'exploitation progresse de 10 % en 2004.



← Exercice clos le 31 décembre 2004 →

(en millions d'euros à l'exception des pourcentages)

	Chiffre d'affaires	Charges d'exploitation	Résultat d'exploitation	Marge d'exploitation
Publié	796,6	567,0	229,6	28,8 %
Croissance	6 %	5 %	8 %	0,7 pt
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	0,0	(1,4)	1,4	-
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	796,6	565,6	231,0	29,0 %
Croissance	6 %	5 %	6 %	0 pt
Impact du USD				
USD/EUR de 1,13 à 1,24	25,3	18,5	6,8	-
Impact du JPY/Won				
JPY/EUR de 131 à 134	3,5	1,2	2,3	-
Total	28,8	19,7	9,1	-
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions et à taux de change constant	825,4	585,3	240,1	29,1 %
Croissance à taux de change constant	9 %	8 %	10 %	0,1 pt

Les fluctuations des devises ont également un impact sur les actifs circulants de la Société qui, s'ils sont enregistrés en devises étrangères, sont convertis en euro au taux de clôture de la période considérée. Cet impact est enregistré dans le résultat financier et autres produits, net de la Société. Ainsi, la baisse des principales devises étrangères utilisées par la

Société a eu un impact négatif de 0,08 euro par action dilué sur le résultat net par action hors coûts d'acquisition de la Société. Ce dernier progresse donc de 18 % à taux de change constant contre une croissance publiée de 12 %.

← Exercice clos le 31 décembre 2004 →

(en millions d'euros à l'exception des pourcentages et des données par action)

	Résultat net	Résultat net par action
Publié	144,4	1,24
Croissance	27 %	25 %
Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	19,4	0,17
Impôt sur les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions	(0,2)	(0,00)
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	163,6	1,41
Croissance hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions	14 %	12 %
Impact des variations des taux de change sur le résultat d'exploitation	9,1	0,08
Impact des variations des taux de change sur les produits financiers et autres produits	4,8	0,04
Impôt sur l'impact des variations des taux de change (taux d'imposition = 32,6 %)	(4,5)	(0,04)
Total	9,4	0,08
Publié, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions et à taux de change constant	173,0	1,49
Croissance hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions et à taux de change constant	20 %	18 %

La Société estime l'évolution du chiffre d'affaires et des charges à taux de change constant en ramenant les montants de produits et charges par devises de 2004 aux taux de change moyens de 2003. La même méthode de calcul a été utilisée sur les exercices précédents. En 2003, le taux de

change annuel moyen du dollar américain contre l'euro était de 1,13 et le taux de change annuel moyen du yen japonais contre l'euro était de 131. En 2002, le taux de change annuel moyen du dollar contre l'euro était de 0,94 et le taux de change annuel moyen du yen japonais contre l'euro était de 118.

■ CHIFFRE D'AFFAIRES RÉCURRENT

Une des forces du modèle financier de la Société est la part importante du chiffre d'affaires récurrent dans son chiffre d'affaires total. La Société a enregistré et continue d'enregistrer un fort chiffre d'affaires logiciels récurrent. En 2004, le chiffre d'affaires logiciels récurrent a représenté 51 % du chiffre d'affaires logiciels de la Société, qui lui-même a constitué 84 % du chiffre d'affaires total.

■ SITUATION FINANCIÈRE

La Société conserve une situation financière solide. Ses disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 552,8 millions d'euros au 31 décembre 2004. Au cours de l'exercice, les disponibilités et placements à court terme de la Société ont augmenté de 113,1 millions d'euros, après distribution en numéraire du dividende pour un montant total de 38,4 millions d'euros.

■ INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET AUTRES

De nombreux facteurs ont une influence sur le taux de croissance du chiffre d'affaires de la Société, notamment des facteurs économiques. La conjoncture économique générale a un impact sur le niveau des activités de la Société. En sa qualité d'éditeur de logiciels, la Société est également touchée par le niveau des budgets informatiques. Enfin, sa clientèle se composant en grande partie d'entreprises industrielles,

elle tient également compte de la tendance d'évolution des dépenses d'investissement industriel. En Europe, où la Société a généré environ 47 % de son chiffre d'affaires en 2004, les dépenses du secteur industriel commencent à s'améliorer après deux années consécutives de baisse, et cette évolution a eu un impact visible sur les résultats de la Société dans cette zone géographique. En France, par exemple, les investissements ont progressé d'environ 2,9 % en 2004, alors qu'ils avaient reculé de 1,7 % en 2003. Après la forte croissance de chiffre d'affaires enregistrée en Asie au cours des derniers exercices, la Société connaît une évolution plus modérée. Elle estime que ce ralentissement s'explique en partie par l'évolution des investissements au Japon, principal contributeur au chiffre d'affaires de la Société en Asie. Le taux de croissance des dépenses d'investissement au Japon a légèrement baissé en 2004, passant à 6,7 % contre 8,7 % en 2003, et devrait continuer à reculer en 2005 selon les estimations disponibles. Aux États-Unis, plus important pays contributeur du continent américain, les dépenses d'investissement ont augmenté fortement en 2004, en hausse de 10,3 % contre 3,3 % en 2003.

En 2004, la production industrielle a progressé de 4,2 % aux États-Unis, de 5,6 % au Japon, de 2,1 % en France et de 2,5 % en Allemagne. Par comparaison, en 2003, la production industrielle a augmenté de 0,3 % aux États-Unis, de 3,2 % au Japon, de 0,2 % en Allemagne, tandis qu'elle reculait de 0,8 % en France. La croissance générale de l'économie en 2004, telle que mesurée par le PIB, était de 4,4 % aux États-Unis, de 2,9 % au Japon, 2,1 % en France et 1,7 % en Allemagne. Par comparaison, en 2003 la croissance du PIB était de 3,1 % aux États-Unis, 2,3 % au Japon et de seulement 0,1 % en France ; le PIB de l'Allemagne a reculé de 0,1 %.

Évolution du modèle financier de la Société

■ CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total réalisé par la Société provient des redevances de licences de ses logiciels ainsi que des prestations de services et autres produits. Le chiffre d'affaires logiciels comprend le produit des nouveaux contrats de licence, des renouvellements de licences existantes et du développement de produits. Le chiffre d'affaires logiciels, première source de revenu de la Société, a respectivement représenté 84 %, 86 % et 87 % de son chiffre d'affaires total en 2004, 2003 et 2002. Les solutions logicielles de la Société sont distribuées principalement par IBM et, pour certains produits, par un réseau de revendeurs et une force de vente directe. Les prestations de services sont réalisées dans les domaines de l'assistance technique, de la formation et du conseil. Le chiffre d'affaires provenant de l'accord de marketing et de distribution conclu entre la Société et IBM représente environ 56 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2004, contre 59 % en 2003 et 61 % en 2002 (voir « Description de l'activité – Ventes et marketing » et les « Résultats des opérations – Répartition du chiffre d'affaires »). Les redevances versées à la Société par IBM pour la distribution des produits CATIA, ENOVIA, SMARTEAM et

DELMIA comprennent à la fois les droits de licences payés lors de l'octroi de nouvelles licences et des redevances périodiques correspondant aux accords de location ou à la maintenance.

La Société vend aussi ses produits CATIA, ENOVIA, SMARTEAM et DELMIA soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres partenaires. Ils font l'objet de contrats de licence, principalement selon deux modalités alternatives :

- les « licences locatives » où, pour maintenir sa licence active, le client paie une redevance périodique ;
- les « licences à redevance initiale », pour lesquelles le client paie une redevance initiale, puis une redevance périodique fixe, en général annuelle.

Dans les deux types de licences, les redevances périodiques permettent au client de bénéficier d'une maintenance corrective et de mises à jour des produits sans redevance supplémentaire. Les mises à jour incluent les améliorations de produits existants, mais n'englobent pas la fourniture de



nouveaux produits. Pour connaître la répartition du chiffre d'affaires entre redevance initiale et redevance périodique, il convient de se reporter à la Note P aux comptes consolidés.

Les licences des logiciels de SolidWorks sont concédées moyennant le paiement d'une redevance unique. L'accès aux évolutions et à la maintenance est subordonné au paiement d'une redevance annuelle.

Enfin, pour les composants logiciels vendus par Spatial, le modèle de licence est fondé sur la combinaison d'une redevance pour les licences et la maintenance, et d'une redevance assise sur le chiffre d'affaires provenant des ventes de logiciels qui utilisent des composants de Spatial.

Le chiffre d'affaires logiciels récurrent a représenté respectivement 51 %, 51 % et 48 % du chiffre d'affaires total en 2004, 2003 et 2002. Le chiffre d'affaires logiciels récurrent comprend les redevances de maintenance et de location de licences (principalement pour les grandes entreprises).

Le chiffre d'affaires développement de produits de la Société comprend le financement fourni par certains clients pour le développement de fonctionnalités approfondies des produits standard demandées par ces mêmes clients.

Le chiffre d'affaires services provient principalement des activités de conseil en méthodologie, des activités d'ingénierie ainsi que des commissions de distribution et marges commerciales liées à l'activité de la Société en tant que partenaire d'IBM pour la vente de licences CATIA, ENOVIA et SMARTEAM en France, en Belgique, en Suisse et en Amérique du nord. Pour cette dernière activité, la Société agit par l'intermédiaire de l'une de ses divisions françaises, de sa filiale suisse, et, en Amérique du Nord, de son joint-venture RAND North America, et elle perçoit une commission comptabilisée en chiffre d'affaires services. En outre, la Société perçoit des commissions lorsqu'elle prend en charge la gestion du réseau de revendeurs dans une zone géographique définie pour le compte d'IBM (activité de « Master Partner »). Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société revend également du matériel et, dans ce cas, seule la marge commerciale nette sur ces ventes est comptabilisée en chiffre d'affaires.

■ CHARGES D'EXPLOITATION

Les frais de recherche et développement des logiciels de la Société ont respectivement représenté 28 %, 29 % et 29 % de son chiffre d'affaires total en 2004, 2003 et 2002. Ils comprennent essentiellement les frais de personnel des spécialistes dans l'infrastructure de logiciels et différents domaines applicatifs, tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique ou le style, ainsi que des spécialistes disposant d'expérience et de savoir-faire dans les secteurs industriels ciblés par la Société. Les frais de recherche et développement comprennent également les coûts de location, les amortissements et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, ainsi que le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux autres moyens de communication.

Les frais de recherche et développement des logiciels sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, si l'analyse des critères techniques ne les rend pas immobilisables. Depuis la création de la Société en 1981, l'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de tous ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Les frais commerciaux de la Société ont respectivement représenté 22 %, 22 % et 22 % de son chiffre d'affaires total en 2004, 2003 et 2002. Ils incluent les dépenses relatives aux activités de support à IBM et aux réseaux de vente directs et indirects de SolidWorks, DELMIA, SMARTEAM et Spatial, ainsi que les frais engagés dans le cadre des activités de partenaire commercial d'IBM en France, en Belgique, en Suisse et en Amérique du Nord par le biais du joint-venture de la Société, RAND North America, Inc. Les frais commerciaux comprennent principalement les frais de personnel, les frais de déplacement et les coûts d'infrastructure marketing tels que les frais de location de locaux professionnels et d'ordinateurs, ainsi que les commissions de vente.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions comprennent les amortissements des écarts d'acquisition (ou fonds de commerce), ainsi que l'amortissement des logiciels acquis dans le cadre des opérations de croissance externe. Ils intègrent également les frais de recherche et développement pour des projets qui n'ont pas atteint le stade de la faisabilité technique ou dont la Société considère qu'ils n'ont pas de valeur future (écarts d'évaluation).

Résultat des opérations

Le tableau ci-dessous présente la contribution au chiffre d'affaires, à la marge opérationnelle, au résultat d'exploitation et au résultat net des segments d'activité Process-centric et Design-centric (voir Notes A et R aux comptes consolidés).

	Exercices clos les 31 décembre					
	2004		2003		2002	
<i>(en millions d'euros, sauf pourcentages)</i>						
Chiffre d'affaires						
Process-centric	652,1	81,9 %	630,5	83,5 %	649,4	83,9 %
Design-centric	146,2	18,3 %	126,1	16,7 %	126,9	16,4 %
Éliminations	(1,7)	(0,2 %)	(1,8)	(0,2 %)	(2,2)	(0,3 %)
Total	796,6	100,0 %	754,8	100,0 %	774,1	100,0 %
Marge opérationnelle						
Process-centric	541,9	80,4 %	530,1	82,4 %	541,2	82,9 %
Design-centric	133,4	19,8 %	114,4	17,8 %	113,3	17,4 %
Éliminations	(1,4)	(0,2 %)	(1,3)	(0,2 %)	(1,7)	(0,3 %)
Total	673,9	100,0 %	643,2	100,0 %	652,8	100,0 %
Résultat d'exploitation						
Process-centric	182,5	79,5 %	175,0	82,4 %	174,2	84,7 %
Design-centric	47,1	20,5 %	37,3	17,6 %	31,4	15,3 %
Total	229,6	100,0 %	212,3	100,0 %	205,6	100,0 %
Résultat net						
Process-centric	112,2	77,7 %	91,5	80,2 %	82,3	77,7 %
Design-centric	32,2	22,3 %	22,6	19,8 %	23,7	22,3 %
Total	144,4	100,0 %	114,1	100,0 %	106,0	100,0 %

Données pro forma, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions :⁽¹⁾

Résultat d'exploitation						
Process-centric	183,6	79,5 %	180,6	82,8 %	184,4	85,1 %
Design-centric	47,4	20,5 %	37,6	17,2 %	32,3	14,9 %
Total	231,0	100,0 %	218,2	100,0 %	216,7	100,0 %
Résultat net						
Process-centric	126,1	77,1 %	117,2	81,4 %	123,2	83,4 %
Design-centric	37,5	22,9 %	26,8	18,6 %	24,6	16,6 %
Total	163,6	100,0 %	144,0	100,0 %	147,8	100,0 %

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Néanmoins, ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition ») sont composés des amortissements des écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition. Ils s'élevaient à 19,4 millions d'euros en 2004 (19,2 millions d'euros après effet d'impôt), contre 30,8 millions d'euros en 2003 (29,9 millions d'euros après effet d'impôt), et 43,3 millions d'euros en 2002 (41,8 millions d'euros après effet d'impôt).



Répartition du chiffre d'affaires

Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition du chiffre d'affaires de la Société par nature d'activité et par zone géographique pour les périodes indiquées.

	Exercices clos les 31 décembre		
(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaire par activité			
Chiffre d'affaires logiciels	670,9	645,6	669,9
Chiffre d'affaires services et autres	125,7	109,2	104,2
Total	796,6	754,8	774,1

	Exercices clos les 31 décembre		
(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires par zone géographique⁽¹⁾			
Europe ⁽²⁾	371,0	353,8	374,5
Continent américain ⁽³⁾	230,9	215,4	224,0
Asie/Pacifique ⁽³⁾	194,7	185,6	175,6
Total	796,6	754,8	774,1

(1) Dans le cadre du présent « Rapport sur la gestion du Groupe », les données relatives à la ventilation du chiffre d'affaires logiciels par zone géographique sont présentées selon la zone géographique dans laquelle se trouve l'utilisateur final.

Dans les comptes consolidés, la Société présente son chiffre d'affaires logiciels de deux façons :

- en fonction de la zone géographique du client utilisateur final ;

- et en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle de la Société qui enregistre la transaction (voir la Note R aux comptes consolidés).

Par ailleurs, le chiffre d'affaires prestations de services et autres produits est toujours présenté en fonction du lieu où l'activité est exercée.

(2) Les ventes réalisées en France et en Allemagne représentent l'essentiel des ventes réalisées en Europe (voir la Note R aux comptes consolidés).

(3) La majorité du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain provient des États-Unis, et la majorité du chiffre d'affaires réalisé en Asie/Pacifique, du Japon.

Données consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières extraites des comptes consolidés de la Société, exprimées en pourcentage de son chiffre d'affaires pour les périodes indiquées. Le chiffre d'affaires de la Société et les pourcentages du chiffre d'affaires total des divers

postes de charges ou autres rubriques du chiffre d'affaires peuvent ne pas être comparables à ceux des concurrents de la Société en raison de la distribution des produits de la Société par IBM.

(en % du chiffre d'affaires total)	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires			
Ventes de logiciels	84,2	85,5	86,5
Prestations de services	15,8	14,5	13,5
Total chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0
Coût des produits et services vendus			
Coût des ventes de logiciels	(2,7)	(2,9)	(3,2)
Coût des prestations de services vendues	(12,7)	(11,9)	(12,5)
Total des coûts des produits et services vendus	(15,4)	(14,8)	(15,7)
Marge opérationnelle	84,6	85,2	84,3
Frais de recherche et de développement	(27,9)	(28,6)	(28,4)
Frais commerciaux	(21,8)	(21,5)	(21,8)
Frais généraux et administratifs	(5,9)	(6,2)	(6,2)
Amortissement des écarts d'évaluation	(0,2)	(0,8)	(1,4)
Total	(55,8)	(57,1)	(57,7)
Résultat d'exploitation	28,8	28,1	26,6
Produit financier et autres produits, net	1,3	0,3	0,8
Résultat courant des entreprises intégrées	30,1	28,4	27,3
Charge d'impôt sur les bénéfices	(9,8)	(10,1)	(9,5)
Résultat net des entreprises intégrées	20,3	18,3	17,8
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,1	0,1	0,0
Amortissement des écarts d'acquisition	(2,3)	(3,3)	(4,2)
Résultat net	18,1	15,1	13,7
Données pro forma, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions :⁽¹⁾			
Résultat d'exploitation	29,0	28,9	28,0
Résultat net	20,5	19,1	19,1

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Néanmoins, ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition ») sont composés des amortissements des écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition. Ils s'élevaient à 19,4 millions d'euros en 2004 (19,2 millions d'euros après effet d'impôt), contre 30,8 millions d'euros en 2003 (29,9 millions d'euros après effet d'impôt), et 43,3 millions d'euros en 2002 (41,8 millions d'euros après effet d'impôt).



Données consolidées relatives au segment Process-centric

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en % du chiffre d'affaires du secteur Process-centric)</i>			
Chiffre d'affaires			
Ventes de logiciels	80,5	82,5	83,7
Prestations de services	19,5	17,5	16,3
Total chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0
Coût des produits et services vendus			
Coût des ventes de logiciels	(1,4)	(1,6)	(1,7)
Coût des prestations de services vendues	(15,5)	(14,3)	(15,0)
Total des coûts des produits et services vendus	(16,9)	(15,9)	(16,7)
Marge opérationnelle	83,1	84,1	83,3
Frais de recherche et de développement	(30,3)	(30,5)	(29,6)
Frais commerciaux	(18,2)	(18,2)	(18,6)
Frais généraux et administratifs	(6,4)	(6,7)	(6,7)
Amortissement des écarts d'évaluation	(0,2)	(0,9)	(1,6)
Total	(55,1)	(56,3)	(56,5)
Résultat d'exploitation	28,0	27,8	26,8
Produit financier et autres produits, net	0,3	0,2	0,5
Résultat courant des entreprises intégrées	28,3	28,0	27,3
Charge d'impôt sur les bénéfices	(9,2)	(10,3)	(9,7)
Résultat net des entreprises intégrées	19,1	17,7	17,6
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,1	0,1	0,0
Amortissement des écarts d'acquisition	(2,0)	(3,3)	(4,9)
Résultat net	17,2	14,5	12,7
Données pro forma, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions :⁽¹⁾			
Résultat d'exploitation	28,2	28,7	28,4
Résultat net	19,3	18,6	19,0

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Néanmoins, ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition ») sont composés des amortissements des écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition.

Données consolidées relatives au segment Design-centric

	← Exercices clos les 31 décembre →		
<i>(en % du chiffre d'affaires du secteur Design-centric)</i>	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires			
Ventes de logiciels	99,9	99,8	99,7
Prestations de services	0,1	0,2	0,3
Total chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0
Coût des produits et services vendus			
Coût des ventes de logiciels	(8,8)	(9,3)	(10,7)
Coût des prestations de services vendues	0,0	0,0	0,0
Total des coûts des produits et services vendus	(8,8)	(9,3)	(10,7)
Marge opérationnelle	91,2	90,7	89,3
Frais de recherche et de développement	(17,0)	(18,5)	(21,5)
Frais commerciaux	(37,8)	(38,2)	(38,0)
Frais généraux et administratifs	(4,0)	(4,2)	(4,4)
Amortissement des écarts d'évaluation	(0,2)	(0,2)	(0,7)
Total	(59,0)	(61,1)	(64,6)
Résultat d'exploitation	32,2	29,6	24,7
Produit financier et autres produits, net	5,7	1,1	2,3
Résultat courant des entreprises intégrées	37,9	30,7	27,0
Charge d'impôt sur les bénéfices	(12,4)	(9,6)	(8,3)
Résultat net des entreprises intégrées	25,5	21,1	18,7
Amortissement des écarts d'acquisition	(3,5)	(3,2)	(0,0)
Résultat net	22,0	17,9	18,7
Données pro forma, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions :⁽¹⁾			
Résultat d'exploitation	32,4	29,8	25,5
Résultat net	25,6	21,3	19,4

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Néanmoins, ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition ») sont composés des amortissements des écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition.



Comparaison 2004-2003

Données consolidées

■ CHIFFRE D'AFFAIRES

Résumé

Le chiffre d'affaires total a progressé de 5,5 % en 2004, soit 9 % à taux de change constant, et a atteint 796,6 millions d'euros, contre 754,8 millions d'euros en 2003. Cette évolution reflète la solide croissance du secteur Design-centric et des solutions PDM de la Société, en hausse respectivement de 21 % et de 11 % à taux de change constant.

Le chiffre d'affaires total est composé d'une part du chiffre d'affaires logiciels qui s'élève à 670,9 millions d'euros soit 84 % du chiffre d'affaires total, et d'autre part du chiffre d'affaires services qui se monte à 125,7 millions d'euros et représente 16 % du chiffre d'affaires total. Le chiffre d'affaires du segment Process-centric s'élève à 650,7 millions d'euros, soit 82 % du chiffre d'affaires total. Il inclut le chiffre d'affaires provenant des ventes de solutions PDM, qui se monte à 101,7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires du segment Design-centric s'établit à 145,9 millions d'euros, soit 18,3 % du chiffre d'affaires total de 2004, comparé à 125,7 millions d'euros ou 16,7 % du chiffre d'affaires en 2003.

Répartition du chiffre d'affaires total par zone géographique

L'Europe a représenté 47 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2004, le continent américain 29 % et l'Asie 24 %. En 2003, l'Europe représentait 46 % du chiffre d'affaires total, le continent américain 29 % et l'Asie 25 %.

En Europe, le chiffre d'affaires a augmenté de 4,8 % en 2004, alors qu'il avait reculé de 5,5 % en 2003. L'environnement économique européen a été relativement stable au cours de l'exercice 2004. La croissance du chiffre d'affaires en Europe reflète principalement la croissance de 22 % des activités de services, le chiffre d'affaires logiciels ayant affiché une hausse de 1 % en 2004.

La zone Amériques a affiché la plus forte croissance des trois zones géographiques de la Société en 2004. Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires du continent américain a enregistré une hausse de 7 % et de 18 % à taux de change constant pour les logiciels et les services. Les segments Process-centric et Design-centric ont tous deux contribué à la bonne performance de la zone Amériques en 2004.

En Asie, le chiffre d'affaires de la Société a progressé en 2004 de 4,9 % et de 8 % à taux de change constant, principalement grâce à la croissance du segment Design-centric.

Chiffre d'affaires logiciels

Le chiffre d'affaires logiciels, qui comprend les nouveaux contrats de licence, les licences récurrentes et le développement de produits, a enregistré une hausse de 3,9 % et s'élève à 670,9 millions d'euros en 2004, contre 645,6 millions d'euros en 2003. À taux de change constant, le chiffre d'affaires logiciels a progressé de 8 % en 2004. Cette croissance reflète principalement la bonne performance du segment Design-centric et, dans le segment Process-centric, des solutions PDM.

Chiffre d'affaires logiciels récurrent

Le chiffre d'affaires logiciels récurrent s'établit à 343,2 millions d'euros en 2004, contre 332,0 millions d'euros en 2003, soit une hausse de 3,4 %. La progression du chiffre d'affaires logiciels récurrent reflète l'accroissement de la base installée de stations de travail dans le segment Process-centric et des revenus de maintenance dans le segment Design-centric. Le chiffre d'affaires logiciels récurrent a représenté 51 % du chiffre d'affaires logiciels total en 2004, contre 51 % en 2003.

Licences et prix

En 2004, la Société a vendu 62 577 licences CATIA et SolidWorks, soit une hausse de 9 %. Les ventes de licences CATIA ont augmenté de 2 % pour atteindre 32 695, contre 32 163 licences vendues en 2003. Les ventes de licences SolidWorks ont affiché une hausse de 18 % en 2004 pour atteindre 29 882, contre 25 361 en 2003.

Les ventes des licences CATIA V5 représentent 86 % du nombre total des licences CATIA vendues en 2004, contre 74 % en 2003. Le prix de vente moyen des licences CATIA V5 a baissé de 3 %, mais progresse de 1 % à taux de change constant en 2004.

Le prix de vente moyen des licences SolidWorks en dollars américains a progressé de 10 % en 2004. Cette hausse reflète l'évolution favorable de la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par ligne de produits. SolidWorks Office et Office Professional représentent environ 50 % du nombre total de licences vendues en 2004.

Chiffre d'affaires services

Le chiffre d'affaires services a progressé de 15,1 %, soit 19 % à taux de change constant, pour atteindre 125,7 millions d'euros en 2004, contre 109,2 millions d'euros en 2003. La Société a observé une hausse des projets PLM de conseil. En outre, elle a perçu des commissions liées à ses nouvelles activités de partenaire commercial d'IBM en Amérique du nord et de Master Partner en France et en Belgique.

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle a progressé de 4,8 % pour atteindre 673,9 millions d'euros en 2004, contre 643,2 millions d'euros en 2003. Le taux de marge de l'activité logiciels en 2004 est semblable à celui de 2003, soit 96,8 % en 2004, contre 96,6 % en 2003. Le taux de marge de l'activité services a progressé de 1,9 % pour atteindre 19,6 % en 2004, contre 17,7 % en 2003. Cette amélioration s'explique par une augmentation de la part des activités de conseil dans le chiffre d'affaires services total en 2004 par rapport à 2003.

■ CHARGES D'EXPLOITATION

Résumé

Les charges d'exploitation ont progressé de 4,2 % en 2004, en raison entre autres des investissements importants réalisés par la Société pour accroître sa part de marché auprès des petites et moyennes entreprises dans les segments Process-centric et Design-centric. La Société a également poursuivi ses investissements dans les domaines de la recherche et du développement. En 2004, les charges d'exploitation comprenaient :

- des frais de recherche et de développement, pour un montant de 222,1 millions d'euros ;
- des frais de marketing et de vente, pour un montant de 173,7 millions d'euros ;
- et des frais généraux et administratifs, pour un montant de 47,1 millions d'euros.

Les charges d'exploitation ont atteint 442,9 millions d'euros en 2004, contre 425,0 millions d'euros en 2003. Les charges totales, composées d'une part du coût des produits et services vendus pour un montant de 122,7 millions d'euros, et d'autre part des charges d'exploitation pour un montant de 442,9 millions d'euros, s'élèvent à 565,6 millions d'euros pour l'exercice 2004. À taux de change constant, ces charges ont progressé de 9 %, alors que l'effectif a augmenté de 5,9 % en 2004. La répartition des charges d'exploitation par devise en 2004 est la suivante : environ 71 % en euros, 23 % en dollars américains et 6 % en yens japonais.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement ont augmenté de 3,0 % en 2004 et ont atteint 222,1 millions d'euros contre 215,7 millions d'euros en 2003. L'effectif total de recherche et développement a augmenté en moyenne de 6,7 % au cours de l'exercice 2004 par rapport à l'exercice précédent. Au 31 décembre 2004, il atteignait 2 171 employés, soit 48,7 % de l'effectif total, contre 49,5 % au 31 décembre 2003. Les frais de recherche et de développement ont représenté 27,9 % du chiffre d'affaires total en 2004, contre 28,6 % en 2003.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux ont augmenté de 6,8 % en 2004, et s'élèvent à 173,7 millions d'euros en 2004, contre 162,6 millions en 2003. La croissance moyenne de l'effectif commercial total a été de 5,3 % en 2004, contre 1,8 % en 2003, en raison des initiatives de la Société pour augmenter ses ressources pour le marché des petites et moyennes

entreprises, en particulier sur le continent américain avec son joint-venture Rand North America, Inc. Au 31 décembre 2004, l'effectif commercial de la Société était de 1 954 employés, soit 43,9 % de l'effectif total, contre 43,1 % au 31 décembre 2003. Les frais commerciaux représentaient 21,8 % du chiffre d'affaires total en 2004 contre 21,5 % en 2003.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont progressé de moins de 1 % en 2004, atteignant 47,1 millions d'euros contre 46,7 millions d'euros en 2003. En 2004, la croissance moyenne des effectifs a été de 4,3 %. Cette augmentation s'est produite essentiellement au cours du second semestre de l'exercice. Les frais généraux et administratifs représentaient 5,9 % du chiffre d'affaires total de 2004 contre 6,2 % en 2003.

Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition »)

Les coûts d'acquisition sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation pour 1,4 million d'euros et des amortissements d'écarts d'acquisition pour 18,0 millions d'euros. Les coûts d'acquisition se sont élevés au total à 19,4 millions d'euros, contre 30,8 millions d'euros en 2003, soit un recul de 37,0 %. Cette baisse reflète la fin de l'amortissement des coûts d'acquisition liés à plusieurs acquisitions.

■ RÉSULTAT ET MARGE D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de la Société s'est élevé à 229,6 millions d'euros en 2004, contre 212,3 millions d'euros en 2003. Le résultat d'exploitation hors coûts d'acquisition a progressé de 5,9 % pour atteindre 231,0 millions d'euros en 2004, soit 29,0 % du chiffre d'affaires total, contre 218,2 millions d'euros ou 28,9 % du chiffre d'affaires total en 2003. Cette progression reflète la croissance du chiffre d'affaires total (voir « Risques de marché »).

■ PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PRODUITS NETS

Les produits financiers et autres produits nets se sont élevés à 10,5 millions d'euros en 2004, contre 2,5 millions d'euros en 2003. Cette importante croissance provient essentiellement de l'augmentation des revenus financiers et de la diminution des pertes de change par rapport à 2003. Plus précisément, les produits financiers et autres produits nets sont composés en 2004 d'un produit financier net de 11,6 millions d'euros, de pertes de change de 4,8 millions d'euros et d'autres produits pour un montant de 3,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, les disponibilités et les placements à court terme s'élevaient à 552,8 millions d'euros, en hausse par rapport aux 439,7 millions d'euros au 31 décembre 2003 (voir Note Q aux comptes consolidés).

■ IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices s'est élevée à 78,4 millions d'euros en 2004, contre 76,2 millions d'euros en 2003. Le taux effectif d'impôt sur les bénéfices est de 35,2 % en 2004, contre 40,0 % en 2003. La baisse du taux d'impôt effectif entre 2004 et 2003 provient entre autres d'une évolution favorable du crédit d'impôt recherche (voir Note M aux comptes consolidés).



■ RÉSULTAT NET

La Société a réalisé en 2004 un résultat net de 144,4 millions d'euros, contre 114,1 millions d'euros en 2003. Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, le résultat net de la Société progresse de 13,6 % à 163,6 millions d'euros en 2004, contre 144,0 millions d'euros en 2003, en raison de la croissance du résultat d'exploitation, des produits financiers et autres produits nets, ainsi que de la baisse du taux d'impôt effectif.

■ RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action dilué a progressé de 24,9 % en 2004 pour atteindre 1,24 euro, contre 0,99 euro par action en 2003. Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, le résultat net par action dilué de la Société a progressé de 11,9 % à 1,41 euro en 2004, contre 1,26 euro par action en 2003.

Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité

■ PROCESS-CENTRIC

Résumé

Les performances du segment Process-centric se sont améliorées en 2004, comme l'illustre la croissance du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation et du résultat net. En 2004, le chiffre d'affaires du secteur du Process-centric a progressé de 3,4 % et de 7 % à taux de change constant. Le résultat d'exploitation a augmenté de 4,2 % et le résultat net de 22,6 % en 2004 par rapport à 2003. Les ventes de licences CATIA ont progressé de 2 % pour atteindre 32 695 licences. Le prix moyen de vente des licences CATIA V5 a baissé de 3 %, mais progressé de 1 % à taux de change constant en 2004.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le segment Process-centric, y compris les ventes de solutions PDM, atteint 652,1 millions d'euros en 2004 (dont 1,5 million d'euros de ventes inter-segment), contre 630,5 millions d'euros en 2003 (dont 1,4 million d'euros de ventes inter-segment). Ce chiffre d'affaires a progressé de 3,4 % et de 7 % à taux de change constant. Le chiffre d'affaires des solutions PDM à lui seul a enregistré une hausse de 7,5 % soit 11 % à taux de change constant, passant à 101,7 millions d'euros en 2004 contre 94,6 millions d'euros en 2003.

Le chiffre d'affaires prestations de services retraité des ventes inter-segment est réalisé presque totalement dans le segment Process-centric en 2004 et en 2003 (voir « Données consolidées - Chiffre d'affaires services » ci-dessus).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Process-centric a progressé de 4,2 % pour atteindre 182,4 millions d'euros en 2004, contre 175,0 millions d'euros en 2003. Hors coûts d'acquisition, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 1,7 % pour atteindre 183,6 millions d'euros en 2004, contre 180,6 millions d'euros en 2003. Le résultat d'exploitation hors coûts d'acquisition a représenté 28,2 % du chiffre d'affaires du segment en 2004, contre 28,7 % l'année précédente. Ce repli de la marge d'exploitation reflète principalement la progression des investissements commerciaux et marketing réalisés par la Société pour accroître sa part de marché auprès des petites et moyennes entreprises.

■ DESIGN-CENTRIC

Résumé

Les performances du segment Design-centric se sont améliorées significativement par rapport à l'exercice précédent, tant en termes de chiffre d'affaires que de résultat d'exploitation. En dollars américains, devise de fonctionnement de ce segment, le chiffre d'affaires a progressé de 28 % en 2004 par rapport à 2003. Les volumes de vente de licences ont progressé de 18 % pour atteindre le chiffre record de 29 882, et le prix de vente moyen en dollars américains a progressé d'environ 10 %. Toutes les zones géographiques ont contribué à la solide performance financière du segment Design-centric en 2004.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le segment Design-centric a progressé de 15,9 % et s'élève à 146,2 millions d'euros en 2004 (dont 0,2 million d'euros de ventes inter-segment), contre 126,1 millions d'euros en 2003 (dont 0,4 million d'euros de ventes inter-segment). À taux de change constant, le chiffre d'affaires augmente de 21 % en 2004. Le chiffre d'affaires logiciels a représenté 100 % du total du chiffre d'affaires du segment Design-centric (après éliminations inter-segment) en 2004 et 2003.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation et la marge d'exploitation ont nettement progressé en 2004, en raison du levier opérationnel généré par la solide croissance du chiffre d'affaires de ce segment. Le résultat d'exploitation du segment Design-centric a augmenté de 26,3 % et s'élève à 47,1 millions d'euros en 2004 contre 37,3 millions d'euros en 2003. Hors coûts d'acquisition, le résultat d'exploitation a progressé de 26,1 % et a atteint 47,4 millions d'euros en 2004, contre 37,6 millions d'euros en 2003. Ce résultat d'exploitation représente 32,4 % du chiffre d'affaires du segment hors coûts d'acquisition en 2004, contre 29,8 % en 2003.



Comparaison 2003-2002

Données consolidées

■ CHIFFRE D'AFFAIRES

Résumé

Le chiffre d'affaires total s'élève à 754,8 millions d'euros en 2003 contre 774,1 millions d'euros en 2002. Il se compose à 86 % de ventes de logiciels qui atteignent 645,6 millions d'euros et à 14 % des prestations de services qui ont atteint un chiffre d'affaires de 109,2 millions d'euros. Le chiffre d'affaires réalisé par le secteur du Process-centric atteint 629,1 millions d'euros, soit 83 % du chiffre d'affaires total. Il inclut le chiffre d'affaires provenant des ventes de solutions PDM, qui se monte à 94,6 millions d'euros. Le chiffre d'affaires du secteur du Design-centric s'établit à 125,7 millions d'euros, soit 17 % du chiffre d'affaires total de 2003.

Le chiffre d'affaires total est en repli de 2,5 %, mais progresse de 5 % à taux de change constant en 2003 par rapport à 2002, grâce aux bonnes performances des ventes de solutions PDM et du Design-centric, dont le chiffre d'affaires a augmenté respectivement de 21 % et 17 % à taux de change constant.

Répartition du chiffre d'affaires total par zone géographique

En 2003, l'Europe a représenté 46 % du chiffre d'affaires de la Société, l'Amérique 29 % et l'Asie 25 %. En 2002, l'Europe représentait 48 % du chiffre d'affaires total, l'Amérique 29 % et l'Asie 23 %.

En Europe, le chiffre d'affaires a reculé de 5,5 % en 2003, la Société ayant été confrontée à une dégradation des conditions de marché dans cette zone tout au long de l'exercice. À titre de comparaison, le chiffre d'affaires avait baissé de 1,5 % en Europe en 2002, alors que l'essoufflement de l'économie avait commencé à être sensible à partir du milieu d'année, à la suite du repli de l'économie américaine. Le chiffre d'affaires logiciels enregistre une baisse de 8 %, traduisant essentiellement la médiocre performance du segment Process-centric de la Société dans cette zone. Le chiffre d'affaires services affiche une hausse de 7 % résultant de l'augmentation des projets de conseil PLM.

Dans la zone Amérique, le chiffre d'affaires a baissé de 3,8 % en 2003, mais progressé de 15 % à taux de change constant. Cette croissance à taux de change constant résulte de meilleures performances tant dans le secteur du Process-centric que dans celui du Design-centric. Les États-Unis sont le principal marché de la Société au sein de la zone Amérique.

En Asie, le chiffre d'affaires a progressé de 5,7 % en 2003, soit une hausse de 14 % à taux de change constant, grâce aux bons résultats des segments Process-centric et Design-centric.

Chiffre d'affaires logiciels

Le chiffre d'affaires logiciels s'élève à 645,6 millions d'euros en 2003, contre 669,9 millions d'euros en 2002, soit une baisse de 3,6 %. À taux de change constant, il progresse de 4 % en 2003. La croissance du chiffre d'affaires logiciels à taux de change constant provient essentiellement de la croissance du segment Design-centric et, dans le segment Process-centric, des ventes de solutions PDM.

Chiffre d'affaires logiciels récurrent

Le chiffre d'affaires logiciels récurrent s'élève à 332,0 millions d'euros en 2003 contre 320,1 millions d'euros l'année précédente, soit une hausse de 3,7 %. Alors que le chiffre d'affaires logiciels total est en repli, le chiffre d'affaires logiciels récurrent progresse en 2003 en raison de l'accroissement de la base installée de stations de travail dans le secteur du Process-centric, et de l'augmentation des revenus de maintenance dans le secteur du Design-centric. Le chiffre d'affaires logiciels récurrent représente 51 % du chiffre d'affaires logiciels total en 2003, contre 48 % en 2002.

Licences et prix

En 2003, la Société a vendu 57 524 licences CATIA et SolidWorks. Les ventes de licences CATIA s'élèvent à 32 163 en 2003, en baisse de 6,3 % par rapport aux 34 308 licences vendues en 2002. Les ventes de licences SolidWorks ont augmenté en 2003 de 7,3 % à 25 361, contre 23 626 en 2002.

Les ventes de licences CATIA V5 représentent 74 % du total des licences CATIA vendues en 2003, contre 59 % en 2002. Le prix de vente moyen des licences CATIA V5 a baissé de 1 % mais progresse de 7 % à taux de change constant grâce aux nouvelles fonctionnalités proposées par la Société en 2003 avec les mises à jour CATIA V5R11 et CATIA V5R12. Le prix de vente moyen des licences CATIA a diminué de 10 % en 2003 ; cette baisse provient à hauteur de 7 points de l'évolution défavorable des taux de change. À taux de change constant, le recul du prix de vente moyen des licences CATIA est de 3 %. Cette baisse s'explique entièrement par la montée en puissance des ventes de licences CATIA V5 en 2003 par rapport à 2002.

Le prix de vente moyen en dollar américain des licences SolidWorks a augmenté de 7 % en 2003. Cette hausse reflète l'évolution favorable des mix géographiques et produits. SolidWorks Office et Office Professional ont représenté environ 48 % du total des licences vendues en 2003.



Chiffre d'affaires services

Le chiffre d'affaires services s'élève à 109,2 millions d'euros en 2003, contre 104,2 millions d'euros en 2002, et progresse de 4,8 %. À taux de change constant, cette augmentation atteint 13 %. La Société a observé une augmentation des projets PLM de conseil.

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle atteint 643,2 millions d'euros en 2003 contre 652,8 millions d'euros en 2002, soit une baisse de 1,5 %. Le taux de marge de l'activité logiciels en 2003 est resté stable à 96,6 %, contre 96,3 % en 2002. Le taux de marge de l'activité services a progressé significativement, passant de 7,1 % en 2002 à 17,7 % en 2003. Cette amélioration s'explique par une augmentation de la part des activités de conseil dans le chiffre d'affaires services total en 2003 par rapport à 2002.

■ CHARGES D'EXPLOITATION

Résumé

L'objectif de la Société en 2003 était de limiter la progression des charges d'exploitation compte tenu d'un contexte économique morose, tout en continuant d'investir pour augmenter ses ressources dans le domaine clé de la recherche et développement. En 2003, les charges d'exploitation se composent :

- des frais de recherche et développement, pour un montant de 215,7 millions d'euros ;
- des frais commerciaux, pour un montant de 162,6 millions d'euros ;
- et des frais généraux et administratifs, pour un montant de 46,7 millions d'euros.

Les charges d'exploitation ont atteint 425,0 millions d'euros en 2003, contre 436,2 millions d'euros en 2002, soit un recul de 2,6 %. Les charges totales composées, d'une part, du coût des produits et services vendus pour un montant de 111,6 millions d'euros et, d'autre part, des charges d'exploitation pour un montant de 425,0 millions d'euros, s'élèvent à 536,6 millions d'euros en 2003. À taux de change constant, ces charges ont augmenté de 3,9 %, niveau proche des 3,5 % de croissance moyenne des effectifs en 2003. La répartition des charges d'exploitation par devise est la suivante : environ 56 % en euros, 36 % en dollars américains et 8 % en yens japonais.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 215,7 millions d'euros en 2003 contre 219,6 millions d'euros en 2002, soit un repli de 1,8 %. La croissance de 5,4 % des effectifs moyens de recherche et développement a été plus que compensée par la baisse du dollar américain en 2003. Au 31 décembre 2003, l'effectif total de recherche et développement était de 2 025 salariés, ce qui représente 49,5 % de l'effectif total de la Société contre 48,1 % au 31 décembre 2002. Les frais de recherche et développement ont représenté 28,6 % du chiffre d'affaires total consolidé en 2003, soit en légère augmentation par rapport au précédent exercice.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux s'élèvent à 162,6 millions d'euros en 2003 contre 168,8 millions d'euros en 2002, soit une baisse de 3,7 %. La progression de 1,8 % des effectifs commerciaux moyens en 2003, conséquence d'une politique de recrutement sélective, a été plus que compensée par le renforcement de l'euro. Au 31 décembre 2003, l'effectif total affecté aux activités commerciales et marketing était de 1 763 salariés soit 43,1 % de l'effectif total de la Société, contre 44,2 % au 31 décembre 2002. Les frais commerciaux ont représenté 21,5 % du chiffre d'affaires total consolidé en 2003 contre 21,8 % en 2002.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 46,7 millions d'euros en 2003 contre 47,8 millions d'euros en 2002, soit une baisse de 2,2 %. Cette évolution résulte de la progression de 1,7 % des effectifs moyens ainsi que de l'augmentation des honoraires de prestataires extérieurs, plus que compensées par le renforcement de l'euro. La part des frais généraux et administratifs dans le chiffre d'affaires total consolidé est restée inchangée en 2003 par rapport à 2002, à 6,2 %.

Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition »)

Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions sont composés des amortissements d'écarts d'évaluation pour un montant de 5,9 millions d'euros et des amortissements d'écarts d'acquisition pour un montant de 24,9 millions d'euros. Les charges d'amortissement se sont élevées au total à 30,8 millions d'euros en 2003, contre 43,3 millions d'euros en 2002, soit un recul de 28,9 % qui traduit la fin de l'amortissement.

■ RÉSULTAT ET MARGE D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de la Société s'élève à 212,3 millions d'euros en 2003, contre 205,6 millions d'euros en 2002. Le résultat d'exploitation hors coûts d'acquisition (amortissement des écarts d'évaluation) s'est établi à 218,2 millions d'euros en 2003, soit 28,9 % du chiffre d'affaires total, contre 216,7 millions d'euros en 2002, soit 28,0 % du chiffre d'affaires total consolidé.

■ PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PRODUITS NETS

Les produits financiers et autres produits nets se sont élevés à 2,5 millions d'euros en 2003 contre 5,8 millions d'euros en 2002. Leur recul provient essentiellement de la réévaluation des actifs de la Société exprimés en dollar américain. Plus précisément, les produits financiers et autres produits nets sont composés en 2003 d'un produit financier net de 8,4 millions d'euros, de pertes de change de 7,5 millions d'euros et d'autres pertes représentant intégralement une provision pour dépréciation de prêt de 1,6 million d'euros. Au 31 décembre 2003, les disponibilités et les placements à court terme de la Société s'élèvent à 439,7 millions d'euros, contre 388,4 millions d'euros au 31 décembre 2002 (voir Notes H et I aux comptes consolidés).



■ IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices s'est élevée à 76,2 millions d'euros en 2003, contre 73,4 millions d'euros en 2002. Le taux effectif d'impôt sur les bénéfices se monte à 40,0 % en 2003, contre 40,9 % en 2002. La baisse du taux d'impôt effectif entre 2003 et 2002 provient principalement de l'amélioration des résultats de SmarTeam, filiale de la Société bénéficiant de certaines exemptions fiscales (voir Note M aux comptes consolidés).

■ RÉSULTAT NET

La Société a réalisé en 2003 un résultat net de 114,1 millions d'euros, contre 106,0 millions d'euros en 2002. Hors coûts d'acquisition, le résultat net de la Société baisse de 2,6 % à 144,0 millions d'euros en 2003, contre 147,8 millions d'euros en 2002.

■ RÉSULTAT NET PAR ACTION

La Société réalise un résultat net par action dilué de 0,99 euro au titre de l'exercice 2003, contre 0,91 euro par action au titre de l'exercice 2002. Hors coûts d'acquisition, le résultat net par action dilué de la Société a diminué de 0,8 % à 1,26 euro en 2003, contre 1,27 euro par action en 2002, en raison d'un impact défavorable des fluctuations de change équivalent à 0,12 euro par action dilué.

Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité

■ PROCESS-CENTRIC

Résumé

L'évolution du chiffre d'affaires de ce secteur a essentiellement reflété le ralentissement persistant de l'activité économique observé en Europe tout au long de l'exercice 2003. La performance des solutions PDM a été bonne. Les ventes des solutions PDM sont en hausse de 14,4 % en 2003, soit une progression de 21 % à taux de change constant. Bien que les ventes de licences CATIA aient connu un repli sur l'ensemble de l'exercice 2003, elles ont augmenté au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2003 par rapport à 2002. En outre, les ventes de licences CATIA V5 ont progressé tandis que les prix sont généralement restés stables hors variations de change.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le secteur du Process-centric, y compris les ventes de solutions PDM, atteint 630,5 millions d'euros en 2003 (dont 1,4 million d'euros de ventes inter-segment), contre 649,4 millions d'euros en 2002 (dont 1,7 million d'euros de ventes inter-segment), en recul de 2,9 %. À taux de change constant et hors ventes inter-segment, le chiffre d'affaires du secteur enregistre une hausse de 2 %, principalement due à la croissance des ventes des solutions PDM. Le chiffre d'affaires des solutions PDM augmente de 14,4 % et de 21 % à taux de change constant. Il s'élève à 94,6 millions d'euros en 2003 contre 82,7 millions d'euros en 2002.

Le chiffre d'affaires prestations de services retraité des ventes inter-segment est réalisé presque totalement dans le secteur du Process-centric en 2003 et 2002 (voir « Données consolidées – Chiffre d'affaires » ci-dessus).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Process-centric s'élève à 175,0 millions d'euros en 2003, contre 174,2 millions d'euros en 2002. Hors coûts d'acquisition, le résultat d'exploitation atteint 180,6 millions d'euros en 2003, contre 184,4 millions d'euros en 2002. Ce chiffre représente 28,7 % du chiffre d'affaires du secteur en 2003, contre 28,4 % l'année précédente. Cette progression de la marge d'exploitation s'explique principalement par les efforts de la Société pour améliorer l'efficacité de ses activités de conseil PLM, ainsi que par les mesures de contrôle des dépenses mises en place.

■ DESIGN-CENTRIC

Résumé

Hors impact des fluctuations des taux de change, le segment du Design-centric a enregistré une forte croissance de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation. En dollar américain, devise de fonctionnement de ce segment, et hors ventes inter-segment, le chiffre d'affaires est en hausse de 19 % en 2003. Cette progression reflète une croissance du chiffre d'affaires dans l'ensemble des zones géographiques. Les évolutions des volumes de vente et des prix ont également été favorables, les volumes de vente augmentant de 7 % alors que le prix de vente moyen des licences en dollar américain progressait de 7 %. Cependant, la baisse du dollar américain en 2003 par rapport à 2002 a plus que compensé cette croissance sous-jacente.

La marge d'exploitation, en hausse de 4,3 points, a une croissance très satisfaisante grâce à une augmentation du chiffre d'affaires plus rapide que celle des charges d'exploitation. L'impact défavorable de la baisse du dollar américain sur le chiffre d'affaires a été compensé par l'effet favorable de la conversion en euros des charges libellées en dollar américain.



Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur du Design-centric s'élève à 126,1 millions d'euros en 2003 (dont 0,4 million d'euros de ventes inter-segment), contre 126,9 millions d'euros en 2002 (dont 0,5 million d'euros de ventes inter-segment). Le recul du chiffre d'affaires net des ventes inter-segment résulte de la baisse du taux de change du dollar américain contre l'euro. À taux de change constant, le chiffre d'affaires augmente de 17 % en 2003. Le chiffre d'affaires logiciels a représenté la quasi-totalité du chiffre d'affaires total du Design-centric retraité des ventes inter-segment en 2003 et 2002.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Design-centric s'élève à 37,3 millions d'euros en 2003, contre 31,4 millions d'euros en 2002. Hors coûts d'acquisition, le résultat d'exploitation atteint 37,6 millions d'euros en 2003, contre 32,3 millions en 2002. Le résultat d'exploitation hors coûts d'acquisition représente 29,8 % du chiffre d'affaires total du secteur en 2003, contre 25,5 % en 2002.

Analyse par les dirigeants des résultats trimestriels

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières relatives aux exercices 2004 et 2003. Ces informations sont extraites des comptes consolidés trimestriels non audités de la Société, lesquels ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France et sur une base comparable aux comptes consolidés annuels audités de la Société. Selon les dirigeants de la Société, ces

informations financières trimestrielles n'incluent que les ajustements normaux récurrents et nécessaires pour obtenir une présentation sincère des informations exposées. Le résultat d'exploitation d'un trimestre donné n'est pas nécessairement représentatif des résultats d'une période à venir et ne devrait pas être utilisé comme une indication de résultats futurs.

Informations trimestrielles (non auditées)

	2004				2003			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mar.	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mar.
<i>(en millions d'euros ou d'action, à l'exception des données par action exprimées en euros)</i>								
Chiffre d'affaires :								
Ventes de logiciels	206,4	156,7	158,9	148,9	196,5	152,2	151,8	145,1
Prestations de services	33,5	31,3	33,6	27,3	31,3	24,1	29,5	24,3
Total chiffre d'affaires	239,9	188,0	192,5	176,2	227,8	176,3	181,3	169,4
Coût des produits et services vendus :								
Coût des ventes de logiciels	(6,7)	(5,2)	(5,0)	(4,8)	(5,3)	(5,1)	(5,5)	(5,8)
Coût des prestations de services vendues	(25,1)	(25,3)	(25,9)	(24,7)	(23,9)	(19,5)	(24,5)	(22,0)
Total coût des produits et services vendus	(31,8)	(30,5)	(30,9)	(29,5)	(29,2)	(24,6)	(30,0)	(27,8)
Marge opérationnelle	208,1	157,5	161,6	146,7	198,6	151,7	151,3	141,6
Frais de recherche et de développement	(59,4)	(55,2)	(53,4)	(54,1)	(55,9)	(53,6)	(52,6)	(53,6)
Frais commerciaux	(47,9)	(44,8)	(43,2)	(37,8)	(41,5)	(41,4)	(40,2)	(39,6)
Frais généraux et administratifs	(12,5)	(11,3)	(12,0)	(11,3)	(10,8)	(12,9)	(11,4)	(11,6)
Amortissement des écarts d'évaluation	(0,1)	(0,2)	(0,5)	(0,6)	(1,0)	(1,3)	(1,4)	(2,1)
Total	(119,9)	(111,5)	(109,1)	(103,8)	(109,2)	(109,2)	(105,6)	(106,9)
Résultat d'exploitation	88,2	46,0	52,5	42,9	89,4	42,5	45,7	34,7
Produit financier et autres produits, net	5,4	2,6	(1,8)	4,3	2,1	1,8	(2,0)	0,5
Résultat courant des entreprises intégrées	93,6	48,6	50,7	47,2	91,5	44,3	43,7	35,2
Charge d'impôt sur les bénéfices	(28,1)	(16,1)	(18,1)	(16,1)	(29,9)	(16,1)	(16,6)	(13,6)
Résultat net des entreprises intégrées	65,5	32,5	32,6	31,1	61,6	28,2	27,1	21,6
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,5)	(4,5)	(4,6)	(3,4)	(5,1)	(5,9)	(8,0)	(5,8)
Résultat net	60,0	28,3	28,2	27,9	56,6	22,4	19,2	15,9
Résultat net de base par action	0,53	0,25	0,25	0,25	0,50	0,20	0,17	0,14
Résultat net dilué par action	0,51	0,24	0,24	0,24	0,49	0,20	0,17	0,14
Nombre moyen d'actions en circulation	113,4	113,2	113,2	113,1	113,0	112,9	112,8	113,5
Nombre moyen d'actions dilué en circulation	116,8	116,2	116,1	115,8	116,0	114,8	114,1	114,0
Données pro forma, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions :⁽¹⁾								
Résultat d'exploitation	88,3	46,2	53,0	43,5	90,4	43,8	47,1	36,8
Résultat net	65,5	32,9	33,5	31,7	62,6	29,4	28,5	23,6
Résultat net de base par action	0,58	0,29	0,30	0,28	0,55	0,26	0,25	0,21
Résultat net dilué par action ⁽²⁾	0,56	0,28	0,29	0,27	0,54	0,26	0,25	0,21

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Néanmoins, ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition ») sont composés des amortissements des écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition.

(2) Le résultat net dilué par action correspond au nombre moyen d'actions en circulation augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires qui auraient été émises si tous les instruments financiers potentiellement dilutifs avaient été convertis en actions ordinaires (voir Note B aux comptes consolidés).



Informations trimestrielles (non auditées)

	2004				2003			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
<i>(en pourcentage du chiffre d'affaires total)</i>								
Chiffre d'affaires :								
Ventes de logiciels	86,0	83,4	82,5	84,5	86,3	86,3	83,7	85,7
Prestations de services	14,0	16,6	17,5	15,5	13,7	13,7	16,3	14,3
Total chiffre d'affaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût des produits et services vendus :								
Coût des ventes de logiciels	(2,8)	(2,8)	(2,6)	(2,7)	(2,3)	(2,9)	(3,1)	(3,5)
Coût des prestations de services vendues	(10,5)	(13,5)	(13,5)	(14,0)	(10,5)	(11,0)	(13,5)	(12,9)
Total coût des produits et services vendus	(13,3)	(16,2)	(16,1)	(16,7)	(12,8)	(13,9)	(16,6)	(16,4)
Marge opérationnelle	86,7	83,8	83,9	83,3	87,2	86,1	83,4	83,6
Frais de recherche et de développement	(24,8)	(29,4)	(27,7)	(30,7)	(24,6)	(30,4)	(29,0)	(31,7)
Frais commerciaux	(20,0)	(23,8)	(22,4)	(21,5)	(18,2)	(23,5)	(22,1)	(23,4)
Frais généraux et administratifs	(5,2)	(6,0)	(6,2)	(6,4)	(4,7)	(7,3)	(6,3)	(6,8)
Amortissement des écarts d'évaluation	(0,0)	(0,1)	(0,3)	(0,3)	(0,4)	(0,7)	(0,8)	(1,2)
Total	(50,0)	(59,3)	(56,7)	(58,9)	(47,9)	(61,9)	(58,2)	(63,1)
Résultat d'exploitation	36,8	24,5	27,3	24,3	39,3	24,2	25,2	20,5
Produit financier et autres produits, net	2,3	1,4	(0,9)	2,4	0,9	1,0	(1,1)	0,3
Résultat courant des entreprises intégrées	39,0	25,9	26,3	26,8	40,2	25,2	24,1	20,8
Charge d'impôt sur les bénéfices	(11,7)	(8,6)	(9,4)	(9,1)	(13,1)	(9,2)	(9,1)	(8,0)
Résultat net des entreprises intégrées	27,3	17,3	16,9	17,7	27,1	16,0	15,0	12,8
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Amortissement des écarts d'acquisition	(2,3)	(2,4)	(2,4)	(1,9)	(2,2)	(3,3)	(4,5)	(3,5)
Résultat net	25,0	15,1	14,6	15,8	24,9	12,7	10,6	9,4
Données pro forma, hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions :⁽¹⁾								
Résultat d'exploitation	36,8	24,6	27,5	24,7	39,7	23,5	24,4	19,3
Résultat net	27,3	17,5	17,4	18,0	27,5	16,6	15,7	13,9

(1) La Société estime que ces indicateurs pro forma sont des indicateurs importants de la solidité et de la performance de ses opérations. Ils sont notamment utilisés par les analystes financiers et les investisseurs. Néanmoins, ces indicateurs pro forma ne sont pas définis dans les principes comptables français et ne sauraient être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers définis dans les principes comptables français. Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions (« coûts d'acquisition ») sont composés des amortissements des écarts d'évaluation et des amortissements d'écarts d'acquisition.

Ainsi qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel de gestion du cycle de vie du produit, l'activité de concession de licences de la Société atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat d'exploitation et le résultat net sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de chaque exercice.

Le chiffre d'affaires de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres 2004 a représenté respectivement 30,1 %, 23,6 %, 24,2 % et 22,1 % du chiffre d'affaires total en 2004. En 2003, le chiffre d'affaires de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier

trimestres de 2003 représentait respectivement 30,2 %, 23,4 %, 24,0 % et 22,4 % du chiffre d'affaires total de la Société.

Les résultats trimestriels de la Société ont varié de façon significative et continueront vraisemblablement de le faire à l'avenir, en raison des facteurs suivants : taux de change, nombre, importance et dates d'introduction des améliorations apportées aux produits existants, caractère novateur des nouveaux produits de la Société ou de ses concurrents, capacité de la Société à développer, à introduire et à commercialiser des nouvelles versions de ses produits, report de commandes par les clients dans l'attente de la sortie de nouveaux produits ou d'améliorations de produits

par la Société, dates de comptabilisation du chiffre d'affaires en vertu de l'accord de marketing et de distribution conclu entre la Société et IBM, conditions générales du marché PLM, des industries de l'informatique et des économies régionales, et enfin d'autres événements ou facteurs économiques. Une partie significative des ventes de la Société intervient

généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre. Par conséquent, le calendrier des commandes et des installations, y compris les retards imprévus ou les actions menées par les concurrents pour réduire leur prix ou introduire de nouveaux produits, pourraient entraîner une variation importante des résultats de la Société.

Trésorerie et ressources en capitaux

Depuis 1994, les principales sources de liquidités de la Société proviennent de la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. Les fonds ainsi obtenus ont été utilisés principalement pour le financement du fonds de roulement, les placements à court terme, le paiement des dividendes, et le financement des opérations de croissance externe.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du besoin en fonds de roulement de la Société, tel que détaillé dans le tableau des flux de trésorerie consolidés des comptes consolidés.

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en millions d'euros)</i>			
Variations des actifs et de passif d'exploitation			
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(21,9)	(5,1)	(29,2)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	(9,3)	2,0	11,1
Augmentation (diminution) des fournisseurs, comptes de personnel et comptes rattachés	20,5	12,4	(2,8)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur les bénéfices à payer	4,0	6,1	(20,7)
Augmentation (diminution) des commissions sur ventes à payer	5,4	0,6	2,8
Augmentation (diminution) des produits constatés d'avance	34,6	4,4	19,9
Augmentation (diminution) d'autres passifs circulants	(6,1)	4,8	(2,4)
Évolution du besoin en fonds de roulement	27,2	25,2	(21,3)

Le délai de règlement clients constaté au 31 décembre 2004 était de 89 jours, contre 90 au 31 décembre 2003.

Aux termes du contrat de distribution avec IBM, IBM s'engage à payer la Société dans le mois suivant la comptabilisation par IBM des licences concédées. Cependant, en raison des périodes de vacances et d'autres facteurs, ces paiements ne sont pas toujours effectués dans le délai prévu. Ces retards, qui peuvent résulter en un paiement au cours de la période comptable suivante, entraînent des fluctuations sensibles du solde du compte clients pour une période donnée (voir Note B aux comptes consolidés).

Les disponibilités et les placements à court terme de la Société s'élèvent à 552,8 millions d'euros au 31 décembre 2004, contre 439,7 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 388,4 millions d'euros au 31 décembre 2002. L'augmentation de la trésorerie en 2004 provient principalement des excédents de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation. Au cours de l'exercice 2004, la trésorerie générée par les opérations d'exploitation s'est élevée à 208,9 millions d'euros, contre 177,4 millions d'euros en

2003. Le flux net de trésorerie utilisé par les opérations d'investissement s'est élevé à 26 millions d'euros, reflétant principalement l'acquisition de matériel informatique, de logiciels et des travaux d'aménagement de locaux. Les excédents de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 45,4 millions d'euros en 2004 et comprennent notamment le paiement des dividendes pour un montant de 38,4 millions d'euros et le rachat des intérêts minoritaires de SolidWorks liés aux plans d'options en vigueur pour 14,4 millions d'euros net. L'évolution des taux de change a pesé pour un montant de 16,0 millions d'euros sur le solde de trésorerie de la Société au 31 décembre 2004. Cette baisse résulte essentiellement des pertes de change provenant de la conversion en euros des soldes de trésorerie des filiales de la Société basées aux États-Unis, dont la devise de fonctionnement est le dollar américain.

La Société n'a pas de besoins significatifs en termes d'investissements. Elle n'a pas de dettes financières autres que le crédit-bail de ses locaux professionnels et n'a pas d'encours de crédit. Les dirigeants estiment que les ressources de trésorerie actuelles seront suffisantes pour permettre le développement de la Société dans un futur proche.



Recherche et développement

La Société estime que la recherche et le développement sont les facteurs les plus importants de son succès. Elle dispose de laboratoires de recherche en France, aux États-Unis, au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Israël et en Inde. En 2004, les frais de recherche et développement se sont élevés à 222,1 millions d'euros, soit une hausse de 3 % par rapport à 2003. Le total des effectifs affectés à la recherche et au développement a progressé de 7,2 % en 2004 pour s'établir à 2 171 personnes au 31 décembre 2004.

Les investissements en recherche et développement de ces trois dernières années ont été principalement consacrés à l'accélération du développement des applications PLM sur la plate-forme de développement et l'infrastructure V5, ainsi qu'à l'intégration des produits CATIA, ENOVIA, DELMIA et SMARTEAM de la Société.

Le tableau ci-dessous présente des informations sur les frais de recherche et développement de la Société en 2004, 2003 et 2002.

	Exercices clos les 31 décembre		
	2004	2003	2002
Dépenses de recherche et développement (en millions d'euros)	222,1	215,7	219,6
En pourcentage du chiffre d'affaires total ⁽¹⁾	27,9 %	28,6 %	28,4 %
Personnel affecté à la recherche et au développement et à la production des produits (à la clôture de la période)	2 171	2 025	1 907

(1) Étant donné que la distribution des produits de la Société s'effectue par l'intermédiaire d'IBM, le pourcentage des divers frais encourus par la Société, dont les dépenses de recherche et développement et autres rubriques du chiffre d'affaires peuvent ne pas être comparables aux dits pourcentages pour nos concurrents. Voir la discussion ci-dessus les rubriques « Présentation générale – Résumé du résultat des opérations » et « Résultats des opérations ».

Les frais de recherche et développement comprennent essentiellement les frais de personnel des spécialistes dans l'infrastructure de logiciels et différents domaines applicatifs, tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique et l'infographie, ainsi que des spécialistes disposant d'expérience et de savoir-faire dans les secteurs industriels ciblés par la Société. Les frais de recherche et développement comprennent également les coûts de location, les amortissements ainsi que les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité

de développement, ainsi que le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux autres moyens de communication. Pour une discussion de la variation des frais de recherche et développement entre les périodes indiquées, voir l'analyse au chapitre « Résultats des opérations – Comparaison 2004/2003 - Données consolidées - Frais de recherche et développement » et « Comparaison 2003/2002 - Données consolidées – Frais de recherche et développement » ci-dessus.

Risques de marché

Risques de taux

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à effectuer, la Société estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêts en 2004. Il en sera de même de son activité et de ses résultats futurs, hors produits et charges financiers. En revanche, le résultat financier de la Société est affecté par les évolutions de taux d'intérêts.

La Société génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. La Société a des dettes financières (participation des salariés, contrat de location d'immeuble à long terme, etc.), mais présente

une position financière nette positive (voir tableau ci-dessous) à tout moment de l'année. La Société peut parfois être en découvert bancaire du fait d'une mauvaise anticipation des dates de valeur à l'encaissement ou au décaissement, mais cela reste tout à fait marginal. Le taux du découvert pratiqué par les banquiers de la Société est indexé sur les taux variables à court terme.

La Société n'a pas d'endettement externe contractualisé autre que la location d'immeuble à long terme décrite dans la Note N aux comptes consolidés. La Société n'encourt donc pas de risque généré par une clause de remboursement anticipé.

Les produits financiers de la Société provenant entre autres des produits de placements de la trésorerie, qui sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts, la Société adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Le faible niveau des taux d'intérêts court terme en Europe et aux États-Unis a affecté le résultat financier de la Société en 2004.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la Société ne détient aucune action en direct et n'investit pas de façon significative dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier de la Société n'est donc pas directement significativement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier.

Le tableau ci-dessous présente la position financière nette consolidée de la Société au 31 décembre 2004.

(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs financiers			
(Disponibilités, placements à court terme, prêts)	580 177	6 773	453
Dettes financières			
(Contrats de crédit-bail, participation des salariés)	(10 496)	(15 772)	(5 269)
Position financière nette	569 681	(8 999)	(4 816)
Couverture			

En France, Dassault Systèmes utilise le logiciel Sage Concept pour suivre ses investissements. Le logiciel Hyperion est utilisé pour obtenir une

position de trésorerie consolidée. Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par Dassault Systèmes société mère (département trésorerie).

Effets des variations des taux de change

Le résultat des opérations de la Société peut être affecté par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

En effet, aux termes de l'accord conclu avec IBM, les redevances perçues par la Société pour les produits distribués par IBM sont payées en dollars américains. Néanmoins les prix des produits distribués par IBM sont en général fixés dans la monnaie locale de l'utilisateur final, le montant des redevances à verser par IBM à la Société étant converti selon des taux ajustés mensuellement. Par ailleurs, la Société supporte des dépenses dans différentes monnaies, en fonction de la localisation géographique de ses fournisseurs et employés. Enfin, la Société effectue des opérations de fusion et d'acquisition hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations majoritaires ou minoritaires. Ainsi, les opérations de la Société peuvent être affectées par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Le chiffre d'affaires en dollar américain de la Société n'étant que légèrement supérieur à ses charges dans cette devise, la Société bénéficie partiellement d'une couverture naturelle. L'exposition nette aux variations du yen japonais est plus importante.

En 2004, le chiffre d'affaires en dollar américain s'est élevé à près de 33 % du chiffre d'affaires total de la Société, contre 40 % en 2003 et 40 % en 2002 après prise en compte des ajustements mensuels réalisés par IBM sur les redevances payées par l'utilisateur final dans une autre monnaie que le dollar américain. Les charges d'exploitation en dollar américain ont représenté 35 % du montant total des charges d'exploitation de la

Société en 2004 contre 37 % en 2003, et 38 % en 2002, en incluant les amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain a été limitée à 67 millions d'euros en 2004, soit 8 % du chiffre d'affaires total de la Société.

Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 5 millions d'euros, tels que décrits ci-après.

Le dollar américain a baissé de 9 % environ par rapport à l'euro en 2004 par rapport à 2003 et de 20 % environ en 2003 par rapport à 2002. Ces baisses ont eu, sur le résultat d'exploitation de la Société, un impact négatif significatif en 2004 et en 2003. Le yen japonais a baissé de 3 % et 11 % par rapport à l'euro respectivement en 2004 et 2003. Ces baisses ont eu des impacts négatifs sur le résultat d'exploitation en 2004 et 2003.

Les variations des taux de change peuvent avoir un impact sur le chiffre d'affaires et les dépenses de la Société, ainsi que sur ses produits financiers. Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont :

- la différence entre le taux de comptabilisation des factures libellées en devise étrangère, et le taux de paiement ou d'encaissement de ces factures ;
- la réévaluation des factures libellées en devise étrangère (factures clients et factures fournisseurs) ;
- la réévaluation des actifs libellés en devise étrangère.



La Société ne peut pas couvrir certains des risques liés aux variations des taux de change, en particulier leur impact lors de la consolidation des filiales étrangères publiant leurs comptes en dollar américain. Ses opérations de couverture concernent principalement l'achat d'options sur devise et de contrats de vente à terme. La Société couvre uniquement les revenus et les charges générés par son activité courante et prévisible. La Société ne couvre pas les revenus et charges de ses filiales américaines et japonaises en monnaies locales. La Société utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers,

pour lesquels les pertes maximales sont connues. Toutes les activités de couverture de la Société sont effectuées et gérées par la société mère. Toutes les opérations de couverture et l'exposition en résultant sont transmises mensuellement au Directeur financier.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation et la position nette de la Société, avant et après couverture, en dollar américain, en yen japonais et en autres devises, principalement en euros au 31 décembre 2004.

(en milliers d'euros)	USD	JPY+KRW	EUR et autres
Chiffre d'affaires	262 862	163 293	370 397
Dépenses d'exploitation	(195 840)	(48 452)	(322 759)
Position nette	67 022	114 841	47 638
Couverture	(4 504)	(38 821)	–
Position nette après couverture	62 518	76 020	47 638

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2004		2003	
(en milliers d'euros)	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Achat d'options d'achat USD/euro	–	–	1 979	–
Tunnels optionnels USD/euro	–	–	35 629	3 441
Tunnels optionnels JPY/euro	–	–	41 468	7 893
Ventes à terme USD/euro	39 644	753	10 821	1 454

Le chiffre d'affaires et les dépenses libellés dans des devises autres que l'euro sont convertis en euros en utilisant les taux stipulés par les règles comptables applicables. Par exemple, la plupart des transactions en devise autre que l'euro générées en France sont converties en utilisant le taux de change moyen du mois précédant la transaction. Cependant,

la consolidation des sociétés utilisant des devises autres que l'euro est effectuée au taux de change moyen du trimestre au cours duquel la consolidation est réalisée. Dans le cadre d'acquisition, le taux de change utilisé est le taux à la date d'acquisition ou à la date à laquelle la devise étrangère utilisée dans la transaction a été achetée.

Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Le tableau suivant résume les principales obligations contractuelles de la Société au 31 décembre 2004 : ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	Paiements dus par période				
	Total	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	À plus de 5 ans
Participation des salariés aux bénéficiaires	27 394	8 408	10 366	8 620	-
Obligations en matière de contrats de location simple	59 582	15 220	21 328	10 834	12 200
Obligations en matière de contrats de location-financement	4 190	2 047	2 143	-	-
Total	91 166	25 675	33 837	19 454	12 200

(1) Outre les obligations établies au tableau ci-dessus, la Société possède également des obligations concernant ses instruments financiers dérivés et ses arrangements en matière de régimes de retraite. Voir les Notes L et Q aux comptes consolidés de la Société. Elle n'a pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

La Société ne possède aucun engagement hors bilan matériel.

Domaine Social

La Société compte, en fin d'exercice 2004, un effectif total de 4 456 personnes (y compris les prestataires extérieurs indépendants), en augmentation de 9 % par rapport à 2003. La répartition de l'effectif par

zone géographique et entre société mère et filiales est indiquée au Chapitre 4 du présent document de référence sous le paragraphe Rapport social et environnemental.

Événements exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une

incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de Dassault Systèmes.

Adoption des normes comptables internationales (IFRS)

Le règlement européen n° 1606/2002 de juillet 2002 prévoit que les sociétés européennes dont les titres sont admis sur un marché réglementé publient à partir de 2005 des comptes consolidés en normes IFRS. Pour répondre à cette obligation, Dassault Systèmes établira ses comptes consolidés selon les normes IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Afin de se préparer à cette échéance, le Groupe travaille depuis septembre 2003 à son projet de conversion. À ce stade le Groupe estime que, outre la présentation des états financiers, les normes suivantes sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur ses comptes consolidés : Regroupements d'entreprise et Paiements sur base d'actions. Cette liste des différences

potentielles identifiées a été préparée sur la base de l'avancement du projet de conversion et de la connaissance des normes à ce jour. Elle ne peut être considérée comme définitive dans la mesure où les travaux de conversion ne sont pas achevés. Dès que ces impacts potentiels auront été quantifiés de façon suffisamment précise et qu'ils auront fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes du Groupe, Dassault Systèmes communiquera un rapprochement des capitaux propres au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004 et du compte de résultat de l'exercice 2004 entre les normes françaises et IFRS. Ces éléments seront disponibles au plus tard à l'occasion de la publication des comptes semestriels 2005.



Évolution récente

En 2005, Dassault Systèmes poursuit sa stratégie de croissance par la signature d'un accord en vue de l'acquisition de la société américaine ABAQUS Inc., opérant dans le secteur de la simulation, et en annonçant une plate-forme scientifique ouverte qui devrait faciliter l'intégration de tous types d'applications de simulation. Dassault Systèmes a également conclu un accord de partenariat avec la société américaine i2 Technologies Inc., présente dans le domaine de l'approvisionnement (« Sourcing ») sur le marché de la gestion de la chaîne logistique. La Société a renforcé son offre PLM avec le lancement de la 15^e mise à jour de la Version 5 (V5R15) au cours du deuxième trimestre 2005.

Le lancement de la 15^e mise à jour de la Version 5 (V5R15) pour CATIA, DELMIA, ENOVIA et SMARTEAM, annoncé en mai 2005, étend la puissance reconnue de la plate-forme V5 avec des fonctions de collaboration 3D ouvertes. La V5R15 s'appuie sur les points forts de la V5R14 pour fournir des environnements de travail unifiés répondants aux besoins spécifiques de grandes communautés d'utilisateurs appartenant aux secteurs de l'ingénierie, de la production et des entreprises. La Société conforte ainsi sa couverture des processus industriels avec des technologies-clés qui améliorent la productivité et l'innovation dans tous les secteurs industriels.

Cette nouvelle mise à jour s'appuie sur la plate-forme PLM V5 ouverte pour assurer, à toutes les entreprises intervenant au sein de la chaîne logistique, une compétitivité déterminante en termes de collaboration et de couverture des processus.

Les principales caractéristiques de cette mise à jour incluent : (i) l'amélioration de la collaboration avec les fournisseurs en facilitant l'échange d'informations produit entre donneurs d'ordres et fournisseurs de toutes tailles, et (ii) la communication plus aisée grâce au langage 3D XML. Cette mise à jour introduit entre autre un nouveau système d'affichage 3D XML.

En mai 2005, la Société a annoncé la signature d'un accord en vue de l'acquisition de ABAQUS Inc. pour un montant payé entièrement en numéraire d'environ 413 millions de dollars américains, devant être ajusté dans certaines conditions lors de la réalisation effective de l'opération. ABAQUS est le leader des logiciels d'analyse non linéaire par éléments finis. ABAQUS est reconnu pour sa technologie unique qui permet d'effectuer toute une gamme de simulations, de la plus élémentaire à la plus complexe, et qui répond ainsi aux exigences d'un nombre croissant d'entreprises. Dassault Systèmes devrait bénéficier par ailleurs du capital intellectuel d'ABAQUS, représenté par son équipe technologique de haut niveau comprenant 70 titulaires de doctorat (PhD). Basé à Rhode Island aux États-Unis, ABAQUS compte plus de 400 employés et bénéficie d'une importante base de clients comprenant 2 500 entreprises dans les secteurs de l'automobile, de la défense, de l'énergie, de la production industrielle, de l'électronique, de la mécanique générale, de l'aéronautique, du médical et des biens de consommation.

Cette acquisition devrait permettre à Dassault Systèmes de renforcer sa présence sur le marché de la simulation, qui offre un fort potentiel de

développement ; la croissance annuelle de ce marché devrait être de 12 % en moyenne entre 2005 et 2010 selon les analystes industriels qui l'étudient.

Par ailleurs, l'objectif à long terme de Dassault Systèmes est de devenir un acteur de premier plan sur le marché de la simulation, en répondant au besoin exprimé par les clients d'une plate-forme ouverte et intégrée pour les applications de simulation. Cette plate-forme devrait permettre à ses clients d'expérimenter dans le monde virtuel le comportement de leurs produits dans le monde réel.

Selon les dirigeants d'ABAQUS, le chiffre d'affaires de cette société pourrait atteindre environ 100 millions de dollars en 2005. Dassault Systèmes estime l'impact du traitement comptable des produits constatés d'avance dans ses comptes préparés selon les normes comptables américaines à environ 20 millions de dollars dans les 12 mois suivants la réalisation effective de l'acquisition d'ABAQUS.

L'acquisition devrait être immédiatement relative dans les comptes de Dassault Systèmes préparés selon les normes comptables américaines, hors coûts d'acquisition et hors traitement comptable des produits constatés d'avance.

Les hypothèses sur lesquelles sont fondées ces informations seront vérifiées, dans la mesure du possible, au cours de l'audit des comptes d'ABAQUS par Dassault Systèmes qui aura lieu avant la réalisation de l'opération. En tout état de cause, ces informations demeureront des prévisions sujettes aux risques et aléas habituels.

La réalisation effective de l'opération d'acquisition est soumise aux conditions suspensives usuelles, notamment à la finalisation d'un audit financier, et à l'approbation de certaines autorités réglementaires, notamment à l'approbation des autorités de la concurrence américaines (en application de la loi Hart-Scott Rodino) et allemandes, et à l'approbation des autorités américaines en application de la loi Exon-Florio. Selon la Société, cette acquisition pourrait être finalisée vers la fin du troisième trimestre de l'exercice en cours.

En mai 2005, la Société et i2 Technologies, Inc. ont annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique afin de développer des solutions d'approvisionnement (sourcing) s'appuyant sur la plate-forme V5 de la Société. Ce partenariat a pour objectif d'intégrer les informations liées à l'approvisionnement tout au long du cycle de vie du produit, éliminant ainsi les barrières entre les communautés de l'approvisionnement et de l'ingénierie. En permettant aux spécialistes de l'approvisionnement et de l'ingénierie de collaborer plus tôt dans le cycle de vie du produit, les clients de la Société pourront réduire les coûts et les délais de mise sur le marché de leurs produits tout en améliorant leur qualité. Les solutions d'approvisionnement seront développées dans un centre de compétences au sein d'une nouvelle filiale de i2. Dans le cadre de ce partenariat de long

terme, i2 transférera le contrôle du centre de compétences à Dassault Systèmes pour un montant d'environ 10 millions de dollars américains, lorsque certaines conditions auront été remplies.

En janvier 2005, la Société a finalisé l'acquisition des activités de RAND Worldwide au Royaume-Uni, en Suède, en Allemagne, en Suisse et en Russie, et a augmenté sa participation dans RAND North America, Inc., de 60 % à 70 %. Le coût global de la transaction était de 31,7 millions d'euros. Il a été en grande partie payé par compensation avec les dettes de RAND Worldwide envers la Société, dont le montant s'élevait à 28,3 millions d'euros.

Résultats du premier trimestre 2005

Les données trimestrielles présentées ci-dessous sont établies selon les principes comptables américains.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2005 a augmenté de 13 % à 199,2 millions d'euros et de 15 % à taux de change constant par rapport aux 176,2 millions d'euros réalisés au premier trimestre 2004. Toutes les régions ont contribué à cette croissance, avec une hausse du chiffre d'affaires réalisé en Amérique de 18 % à taux de change constant, et des progressions en Europe et en Asie de respectivement 15 % et 14 % à taux de change constant.

Les chiffres d'affaires logiciel et service sont en croissance par rapport à l'année dernière, reflétant l'augmentation de la demande pour les offres PLM V5 et 3D de la Société. Au premier trimestre 2005, le chiffre d'affaires logiciel a augmenté de 12 % et de 15 % à taux de change constants pour atteindre 167,2 millions d'euros, contre 148,9 millions au premier trimestre 2004. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a représenté 53 % du chiffre d'affaires logiciel total au premier trimestre. Le chiffre d'affaires service s'est élevé à 32,0 millions d'euros au premier trimestre 2005, contre 27,3 millions d'euros au premier trimestre 2004, en hausse de 17 % et de 20 % à taux de change constant. Les nouvelles ventes de licences CATIA et SolidWorks ont augmenté de 14 % au premier trimestre 2005 pour atteindre 16 122 licences vendues, contre 14 082 licences au premier trimestre 2004.

Le chiffre d'affaires de l'activité orientée processus a augmenté de 11 % et de 13 % à taux de change constant par rapport au premier trimestre 2004. Le chiffre d'affaires de l'activité orientée processus, comprenant le chiffre d'affaires PDM, s'est élevé à 159,3 millions d'euros au premier trimestre 2005, contre 143,6 millions d'euros au premier trimestre 2004. Le chiffre d'affaires PDM atteint 22,8 millions d'euros au premier trimestre 2005, en hausse de 15 % et de 17 % à taux de change constant, par rapport aux 19,9 millions d'euros réalisés à la même période l'année dernière. Les ventes de licences CATIA sont en hausse de 5 % pour atteindre 7 513 licences vendues au premier trimestre 2005.

Le chiffre d'affaires SolidWorks est en hausse de 22 % (28 % en dollars américains) et atteint 39,9 millions d'euros au premier trimestre 2005, contre 32,6 millions d'euros réalisés au premier trimestre 2004. Les ventes de licences SolidWorks sont en hausse de 25 % par rapport à la même période de l'année dernière pour atteindre 8 609 licences vendues, les prix de vente restant stables.

Le résultat d'exploitation du premier trimestre 2005 est en hausse par rapport à l'année dernière, et, comme prévu, la marge d'exploitation est en baisse. Cette baisse est liée aux investissements effectués dans les activités de marketing et vente destinées au marché des petites et moyennes entreprises (PME). De plus, en raison du niveau d'activité plus important qu'anticipé au premier trimestre, la Société a accéléré certains de ses projets marketing et commerciaux. Pour l'année 2005, la Société s'attend à maintenir une marge d'exploitation hors coûts d'acquisition stable par rapport à 2004.

Le résultat d'exploitation s'élève à 45,1 millions d'euros au premier trimestre 2005 (marge d'exploitation de 22,6 %) en hausse de 5 %, comparé aux 42,9 millions d'euros réalisés au premier trimestre 2004 (marge d'exploitation de 24,3 %). Le résultat d'exploitation hors coûts d'acquisition est en hausse de 4 % au premier trimestre 2005 pour atteindre 45,4 millions d'euros, contre 43,5 millions d'euros réalisés à la même période l'année dernière. Au premier trimestre 2005, la marge d'exploitation hors coûts d'acquisition s'élève à 22,8 % contre 24,7 % au premier trimestre 2004. Elle est en ligne avec les objectifs de la Société d'une marge d'exploitation de 22-23 %.

Au premier trimestre 2005, le résultat net par action a augmenté de 13 % pour atteindre 0,27 euro, contre 0,24 euro réalisé au premier trimestre 2004. Le résultat net par action hors coûts d'acquisition a progressé de 8 % et s'élève à 0,27 euro par action, contre 0,25 euro par action et hors coûts d'acquisition réalisé au premier trimestre 2004.



Perspectives d'avenir

En 2005, la Société poursuivra le développement de son activité en mettant l'accent sur ses compétences commerciales clés et en poursuivant sa stratégie de croissance. La Société a pour objectif de :

- construire et renforcer des relations de partenariat intégrées à long terme avec ses clients ;
- poursuivre son engagement dans l'innovation technologique en continuant à investir de manière significative dans la recherche et le développement ;
- travailler en étroite collaboration avec ses partenaires actuels dans le cadre de l'entreprise étendue, tout en élargissant son réseau de partenaires ;
- continuer à fonder son modèle financier sur une proportion élevée de chiffre d'affaires récurrent ;
- et maintenir à un niveau élevé sa rentabilité et ses flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation.

En 2005, la Société va poursuivre sa stratégie de croissance selon les axes exposés ci-dessous :

- gagner de nouveaux clients stratégiques ;
- étendre sa pénétration dans sa base installée de clients ;
- déployer la totalité de son offre PLM V5, intégrée ;
- augmenter sa pénétration de la chaîne de sous-traitance dans certains secteurs industriels clés ;
- accroître sa présence dans des secteurs industriels cibles ;
- et exploiter l'opportunité que constitue la migration des utilisateurs de 2D vers la 3D.

Les marques CATIA, DELMIA, ENOVIA et SMARTEAM sont dédiées au marché du PLM. Sur ce marché, deux nouvelles mises à jour de la V5 sont prévues en 2005, la V5R15 et la V5R16. Sur le marché Design-centrique, une nouvelle mise à jour est prévue pour SolidWorks en 2005.

Les objectifs financiers de la Société en 2005, dans l'hypothèse où la conjoncture sectorielle resterait semblable à celle du premier trimestre de 2005, prennent en compte une croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres à taux de change constant. Sur la base des informations actuellement disponibles, l'objectif de croissance du chiffre d'affaires de la Société pour 2005 est d'environ 12 % à 14 % à taux de change constant. La Société prévoit que son chiffre d'affaires se situera aux alentours de 880 à 890 millions d'euros pour l'exercice 2005. Son objectif de bénéfice par action pour 2005 est d'environ 1,46 euro à 1,48 euro par action diluée et d'environ 1,47 euro à 1,49 euro par action diluée hors charges

d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions. L'objectif de marge d'exploitation de la Société est d'environ 29 % hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions soit une marge stable par rapport à 2004.

Tous les objectifs de la Société repris ci-dessus se fondent sur une parité de 1,30 dollar américain pour 1 euro et de 135 yens japonais pour 1 euro pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres 2005 et sont établis selon les normes comptables américaines.

Par ailleurs, les objectifs financiers de la Société pour 2005 ne prennent pas en compte le projet d'acquisition d'ABAQUS, Inc. La Société prévoit de remettre à jour ses objectifs 2005 après la réalisation effective de l'opération.

Les résultats financiers de la Société resteront soumis à tout affaiblissement de la conjoncture économique générale, de même qu'aux fluctuations des devises (voir Chapitre 4 « Autres informations – Facteurs de risque »).

Les estimations et prévisions des dirigeants de la Société présentées aux précédents paragraphes sous les rubriques « Évolution récente » et « Perspectives d'avenir » constituent des déclarations de nature prospective, sujettes à des risques et incertitudes. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses actuelles des dirigeants et sur les informations fournies par les dirigeants d'ABAQUS et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. En conséquence, les résultats réels peuvent être très différents des résultats anticipés ou attendus. Parmi les facteurs susceptibles d'être à l'origine de résultats réels sensiblement différents, figurent notamment : (i) les fluctuations des devises, en particulier la valeur du dollar américain ou du yen japonais par rapport à l'euro ; (ii) la réduction des dépenses d'investissement dans les infrastructures technologiques résultant d'un changement de l'environnement économique ou des conditions de marché qui pourraient affecter négativement la demande de produits et services de la Société ; (iii) les difficultés ou changements défavorables affectant les partenaires de la Société ou les relations avec ces partenaires, y compris du partenaire stratégique de la Société, IBM ; (iv) le développement de nouveaux produits et les évolutions technologiques, (v) les erreurs ou défauts des produits de la Société, (vi) la croissance des parts de marché des concurrents de la Société, (vii) la matérialisation des risques liés à l'acquisition d'ABAQUS, et notamment des discordances pouvant apparaître entre l'information et les prévisions financières fournies à la Société par les dirigeants d'ABAQUS avant la signature du contrat d'acquisition d'une part, et les résultats de l'audit financier qui devra être finalisé avant la réalisation de l'opération d'autre part, les autres facteurs décrits au Chapitre 4 du présent Document de référence dans la section « Facteurs de risques ».

Comptes consolidés

Bilans consolidés

Actif

		← Exercices clos les 31 décembre →		
		2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Écarts d'acquisition	<i>Note D</i>	34 030	24 926	42 212
Immobilisations incorporelles, nettes	<i>Note D</i>	10 233	6 990	11 673
Terrains		5 680	6 037	6 109
Constructions		27 188	29 801	30 335
Matériel informatique		54 581	57 885	56 702
Mobilier et matériel de bureau		19 251	18 257	19 280
Aménagements		31 439	27 899	23 708
Immobilisations corporelles brutes		138 139	139 879	136 135
Amortissements cumulés		(80 956)	(83 340)	(76 261)
Immobilisations corporelles, nettes	<i>Note E</i>	57 183	56 539	59 874
Immobilisations financières	<i>Note F</i>	22 038	39 507	39 167
Titres mis en équivalence	<i>Note F</i>	771	476	304
Impôts différés actifs à long terme		25 601	19 418	15 588
Actifs circulants :				
Clients et comptes rattachés, nets (après provisions pour créances douteuses de 5 481 en 2004, 7 477 en 2003, et de 7 881 en 2002)	<i>Note G</i>	237 797	227 579	229 503
Crédit de TVA		9 468	6 732	6 316
Impôts différés actifs à court terme		19 039	31 647	28 172
Charges constatées d'avance		14 756	9 595	19 172
Autres actifs circulants		50 655	34 700	26 196
État impôt à recevoir		5 397	12 664	8 877
Placements à court terme	<i>Note H</i>	11 730	20 102	16 436
Disponibilités	<i>Note I</i>	541 140	419 572	371 954
Total Actifs circulants		889 982	762 591	706 626
Total Actif		1 039 838	910 447	875 444

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.



Bilans consolidés

Passif

		← Exercices clos les 31 décembre →		
		2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Capitaux Propres :				
Capital social	Note J	113 787	113 404	114 571
Primes et réserves consolidées	Note J	441 879	377 873	367 731
Résultat net de l'exercice		144 377	114 098	105 986
Total Capitaux Propres		700 043	605 375	588 288
Provisions pour risques et charges				
	Note K			
Retraite – indemnités de départ à la retraite, prestations et avantages complémentaires	Note L	13 723	10 688	8 388
Impôts différés et autres	Note M	6 252	10 167	5 912
Total Provisions pour risques et charges		19 975	20 855	14 300
Dettes à long terme :				
Contrats de crédit-bail	Note N	2 055	4 205	5 916
Participation des salariés	Note O	18 986	19 261	22 655
Total Dettes à long terme		21 041	23 466	28 571
Passifs à court terme :				
Fournisseurs et comptes rattachés		47 474	42 264	31 638
Personnel et comptes rattachés		59 673	54 212	56 892
Commissions sur ventes à payer	Note G	21 051	15 787	15 668
Produits constatés d'avance		112 242	85 188	92 229
Impôt sur les bénéfices à payer		16 814	21 258	14 522
Dettes à long terme : échéances à moins d'un an		10 496	10 713	7 475
Taxes sur le chiffre d'affaires		6 939	6 551	8 182
Impôts différés passifs à court terme		7 416	3 198	838
Charges à payer et autres passifs		16 674	21 580	16 841
Total Passifs à court terme		298 779	260 751	244 285
Total Passif		1 039 838	910 447	875 444

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Comptes de résultats consolidés

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros - sauf les montants par action)</i>			
Chiffre d'affaires			
Ventes de logiciels <i>Note P</i>	670 943	645 565	669 886
Prestations de services	125 609	109 258	104 229
Total chiffre d'affaires	796 552	754 823	774 115
Coût des produits et services vendus			
Coût des ventes de logiciels	(21 688)	(21 709)	(24 475)
Coût des prestations de services vendues	(100 988)	(89 866)	(96 795)
Total coût des produits et services vendus	(122 676)	(111 575)	(121 270)
Marge opérationnelle	673 876	643 248	652 845
Frais de recherche et de développement	(222 084)	(215 729)	(219 607)
Frais commerciaux	(173 713)	(162 578)	(168 811)
Frais généraux et administratifs	(47 118)	(46 720)	(47 774)
Amortissement des écarts d'évaluation	(1 394)	(5 925)	(11 098)
Total	(444 309)	(430 952)	(447 290)
Résultat d'exploitation	229 567	212 296	205 555
Produits financiers et autres produits, nets <i>Note Q</i>	10 465	2 458	5 834
Résultat courant des entreprises intégrées	240 032	214 754	211 389
Charge d'impôt sur les bénéfices <i>Note M</i>	(78 363)	(76 179)	(73 396)
Résultat net des entreprises intégrées	161 669	138 575	137 993
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	704	419	214
Amortissement des écarts d'acquisition	(17 996)	(24 896)	(32 221)
Résultat net	144 377	114 098	105 986
Résultat net de base par action <i>Note U</i>	1,27	1,01	0,93
Résultat net dilué par action <i>Note U</i>	1,24	0,99	0,91

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.



Tableaux des flux de trésorerie consolidés

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation :			
Résultat net	144 377	114 098	105 986
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie liée aux opérations d'exploitation :			
Amortissement des immobilisations corporelles	14 884	15 302	19 050
Amortissement des immobilisations incorporelles	21 139	32 647	46 220
Impôts différés	3 910	(10 813)	(8 004)
Autres	(2 644)	919	779
Variation des actifs et passifs d'exploitation :			
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(21 942)	(5 093)	(29 221)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	(9 314)	2 013	11 094
Augmentation (diminution) des fournisseurs, des comptes de personnel et comptes rattachés	20 536	12 432	(2 792)
Augmentation (diminution) des commissions sur ventes à payer	5 404	577	2 829
Augmentation (diminution) des produits constatés d'avance	34 594	4 376	19 871
Augmentation (diminution) de l'impôt sur les bénéfices à payer	4 010	6 116	(20 691)
Augmentation (diminution) des autres passifs et part à court terme des dettes à long terme	(6 072)	4 800	(2 395)
Flux net de trésorerie généré (utilisé) par les opérations d'exploitation	208 882	177 374	142 726
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(7 153)	(3 399)	(3 048)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(19 648)	(15 837)	(17 379)
Acquisitions de placements à court terme	(198)	(63 962)	(10 351)
Cessions de placements à court terme	7 787	58 029	-
Acquisitions, nette de la trésorerie acquise	(4 087)	(6 085)	(29 923)
Cession des titres Revit	-	-	10 088
Augmentation des autres immobilisations financières	(5 769)	(13 670)	(25 601)
Autres	3 097	(270)	216
Flux net de trésorerie généré (utilisé) par les opérations d'investissement	(25 971)	(45 194)	(75 998)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :			
Dilution sur titres SolidWorks	(14 362)	-	-
Rachat d'actions propres	-	(29 450)	-
Exercice des stock-options	9 272	4 458	4 149
Augmentation de capital	-	-	-
Dividendes versés	(38 435)	(37 225)	(37 601)
Remboursement des dettes liées aux contrats de crédit-bail	(1 898)	(211)	(1 643)
Flux net de trésorerie généré (utilisé) par les opérations de financement	(45 423)	(62 428)	(35 095)
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie	(15 920)	(22 134)	(22 815)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	121 568	47 618	8 818
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	419 572	371 954	363 136
Trésorerie à la clôture de l'exercice	541 140	419 572	371 954
Impôt sur les bénéfices payé	69 684	76 452	97 922
Intérêts payés	1 414	1 696	1 295

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Écart de conversion	Total	
Situation au 31 décembre 2001	114 446	25 228	387 152	24 052	550 878	
Résultat de l'exercice	-	-	105 986	-	105 986	
Réserves de conversion	-	-	-	(34 933)	(34 933)	
Exercice des options de souscription d'actions	<i>Note J</i>	125	3 268	565	-	3 958
Dividende versé en espèces	-	-	(37 601)	-	(37 601)	
Situation au 31 décembre 2002	114 571	28 496	456 102	(10 881)	588 288	
Résultat de l'exercice	-	-	114 098	-	114 098	
Réserves de conversion	-	-	-	(35 221)	(35 221)	
Annulation d'actions propres	(1 375)	(28 075)	-	-	(29 450)	
Exercice des options de souscription d'actions	<i>Note J</i>	208	4 519	158	-	4 885
Dividende versé en espèces	-	-	(37 225)	-	(37 225)	
Situation au 31 décembre 2003	113 404	4 940	533 133	(46 102)	605 375	
Résultat de l'exercice	-	-	144 377	-	144 377	
Réserves de conversion	-	-	-	(21 837)	(21 837)	
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	
Exercice des options de souscription d'actions	<i>Note J</i>	383	10 020	160	-	10 563
Dividende versé en espèces	-	-	(38 435)	-	(38 435)	
Situation au 31 décembre 2004	113 787	14 960	639 235	(67 939)	700 043	

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002

Note A – Description des activités de la Société

L'activité de Dassault Systèmes et ses filiales (« la Société ») s'articule autour de deux axes : i) développer et vendre des logiciels destinés à gérer le cycle de vie des produits industriels (« Product Lifecycle Management » ou « PLM ») depuis leur conception jusqu'à leur maintenance en passant par la simulation de leur fabrication, ii) offrir la puissance de la représentation virtuelle en 3D au plus grand nombre d'utilisateurs possible.

La Société opère sur deux segments : celui qui regroupe son offre destinée aux clients désireux de simuler l'ensemble de leurs processus industriels (« Process-centric ») et celui destiné aux clients cherchant une solution simple de conception de pièces (« Design-centric »).

Pour les clients du marché Process-centric, la Société développe les logiciels CATIA pour la conception de produits et la simulation de leur maquette virtuelle, DELMIA pour la simulation de la fabrication et, enfin, ENOVIA et SMARTEAM pour la gestion des données produits. La Société offre également des composants logiciels, notamment au travers de sa filiale Spatial.

Les lignes de produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM sont distribuées au niveau mondial par International Business Machines Corporation (« IBM »).

Pour les clients du Design-centric, la Société propose la ligne de produits de SolidWorks. Les produits développés par SolidWorks Corporation



(« SolidWorks ») sont distribués directement par la Société ou par des partenaires commerciaux indépendants.

Outre le développement et la vente de logiciels, la Société réalise des prestations de services, d'assistance aux efforts de commercialisation d'IBM, de maintenance vis-à-vis de ses clients directs, de conseil technologique et de revente de matériels informatiques.

Les titres de Dassault Systèmes sont cotés sur Eurolist Compartiment A Paris et à la cote du Nasdaq de New York depuis 1996.

■ RÉPARTITION DU CAPITAL

La répartition du capital et des droits de vote dans Dassault Systèmes est la suivante :

	Exercices clos les 31 décembre					
	2004	2003	2002	2004	2003	2002
	<i>en % des droits de vote</i>			<i>en % du capital</i>		
État français	-	-	14,6 %	-	-	15,6 %
Groupe Industriel Marcel Dassault (« GIMD »)	43,7 %	42,4 %	42,0 %	44,6 %	45,1 %	44,7 %
M. Charles Edelstenne, Président de Dassault Systèmes	12,2 %	12,7 %	12,5 %	6,7 %	6,8 %	6,7 %
Autres actionnaires	44,1 %	44,9 %	30,9 %	48,7 %	48,1 %	33,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Note B – Principes Comptables

Les comptes consolidés de la Société ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, définis par la loi du 3 janvier 1985 et le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable publié le 22 juin 1999.

La Société prépare également des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis. Les différences entre ces deux référentiels sont résumées en Note W.

■ MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de la Société (voir Note S) comprend les comptes de Dassault Systèmes SA et de ses filiales. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de la Société, les opérations intragroupes sont éliminées.

Les comptes des filiales intégrées dans les comptes consolidés de la Société ont été établis à la date de clôture des comptes de l'entreprise consolidante, le 31 décembre.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans laquelle la Société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les sociétés sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée (i) lorsque plus de 20 % des droits de vote sont

détenus (ii) quand la Société exerce une influence significative sur les décisions opérationnelles et financières de sa participation.

■ CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société réalise son chiffre d'affaires à partir de trois sources principales : (1) un accord de distribution conclu avec IBM, (2) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique ainsi que des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, et (3) des prestations de services comprenant du conseil et de la formation.

Accord de distribution IBM – Conformément au contrat que la Société a conclu avec IBM, la Société vend sous licence ses produits à IBM qui les revend sous licence aux utilisateurs finaux. La Société fournit des prestations de maintenance à IBM mais ne conclut pas de contrats directement avec les clients d'IBM. Par ailleurs, la Société forme les employés d'IBM lors de la sortie de nouveaux produits et participe avec IBM à un contrat de marketing à échelle mondiale ainsi qu'à d'autres initiatives de développement concernant les produits de la Société et ceux d'IBM.

Les redevances versées dans le cadre de ce contrat sont acquises lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses reventes sous licences de produits et services. En général, cela conduit à prendre en compte le chiffre d'affaires au moment de la revente sous licence par

IBM au client final pour les licences d'utilisation et sur la période durant laquelle IBM doit fournir le support au client final pour les prestations de maintenance. Le paiement des redevances est dû généralement à 30 jours après la fin du mois au cours duquel les redevances sont acquises. La Société comptabilise le chiffre d'affaires lorsque les redevances sont acquises. Les déclarations d'activité communiquées par IBM font l'objet d'un audit annuel et d'un processus d'ajustement, au cours desquels chacune des deux parties a l'opportunité de corriger les écarts susceptibles d'être apparus lors du processus de déclaration mensuelle de l'exercice écoulé. Ces écarts résultent pratiquement toujours des déclarations intérimaires qui occasionnellement soit sur-évaluent, soit sous-évaluent le nombre de transactions sur licences d'utilisation de logiciels avec un ou des groupe(s) de clients finaux. La Société contrôle les écarts possibles en se fondant sur les tendances historiques et sur les situations spécifiques connues, et elle diffère la comptabilisation du chiffre d'affaires par IBM à partir de l'estimation qu'elle a faite des ajustements auxquels il sera finalement procédé.

Le contrat conclu entre la Société et IBM prévoit une augmentation de la part du chiffre d'affaires issu de la vente de licences revenant à IBM lorsque certains objectifs de ventes et de croissance sont atteints par IBM. Depuis 2002, cette mesure incitative est également associée à une disposition prévoyant qu'IBM atteigne un certain niveau de ventes et de frais de marketing pour la distribution de CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, cette mesure incitative venant en déduction des redevances dues par IBM à la Société.

Nouvelles licences d'utilisation, maintenance et développement de produits – Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente la somme des redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation de nos logiciels. Notre chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels est comptabilisé lorsque : (1) la Société peut démontrer l'existence d'un accord, (2) la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu, (3) le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable, et (4) le recouvrement est probable. Si un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est comptabilisé lorsque la Société reçoit un avis de livraison au client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut aux commissions associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jours de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant classiquement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base soit d'un taux de renouvellement spécifié dans chaque contrat, soit du prix pratiqué lorsqu'elle est vendue séparément. Lorsque la juste valeur d'un ou plusieurs des éléments non livrés ne peut être déterminée, la totalité du chiffre d'affaires est différée et reconnue au moment de la livraison de ces éléments ou de la détermination ultérieure de la juste valeur.

Prestations de service et divers – Le chiffre d'affaires issu des services comprend les honoraires de conseil et de formation. Il est comptabilisé lorsque les services sont rendus. Le chiffre d'affaires dérivé de la revente de matériel informatique est comptabilisé à la livraison.

■ PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance proviennent essentiellement des versements annuels des redevances de logiciels.

■ COÛT DES LOGICIELS/FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement comprennent essentiellement les frais de personnel des spécialistes en infrastructure de logiciels et sur différents domaines applicatifs tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique et le style, et dans les secteurs industriels ciblés par la Société. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Les frais de recherche et développement des logiciels pour lesquels une licence doit être délivrée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés si l'analyse de critères techniques ne les rend pas immobilisables. L'application de ce principe comptable a conduit, dans tous les cas, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payés à des tiers pour des composants intégrés à nos produits, des coûts de reproduction des CD et des manuels et des frais d'envoi.



■ DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

Sont considérés comme des disponibilités les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés et les valeurs mobilières de placement dont l'échéance initiale est inférieure à 90 jours. Les valeurs mobilières de placement dont l'échéance initiale est supérieure à 90 jours figurent en placements à court terme.

■ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et sur les durées de vie suivantes : constructions, 30 ans ; matériel informatique, de 18 mois à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans ; aménagements, 10 ans.

Les dépréciations d'actifs sont constatées en conformité avec l'avis CNC n° 02-07 du 27 juin 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Selon cet avis, la valeur d'inventaire des immobilisations corporelles est appréciée sur la base des flux futurs de trésorerie non actualisés, relatifs aux activités concernées, afin d'apprécier la recouvrabilité de ces immobilisations. L'adoption de cette norme en 2002 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

■ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les licences de logiciels, brevets et marques acquis sont immobilisés et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée (généralement de 18 mois à 5 ans).

Les écarts d'acquisition afférents à la prise de contrôle des filiales ainsi que les fonds de commerce sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, à l'exception des éléments incorporels correspondant aux frais de recherche et développement n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technologique ou considérés comme sans valeur future qui ont fait l'objet d'un amortissement immédiat.

■ RÉSERVE DE CONVERSION

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaies locales est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres. Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

■ IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan

des sociétés consolidés. Ils sont calculés en fonction des dispositions fiscales et des taux d'impôt escomptés au moment où ces différences s'inverseront. Une dépréciation sur actifs d'impôts différés est constatée dès lors que la réalisation de ces actifs est improbable. Les bénéfices des filiales étrangères sont réinvestis de manière durable et ne donnent lieu à aucune provision pour impôt en France, l'impôt n'étant provisionné qu'en cas de distribution. Les crédits d'impôt sont constatés lors de leur imputation effective sur l'impôt exigible.

■ INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode prospective. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite. Les coûts estimés des avantages accordés au personnel de la Société sont provisionnés en fonction des années de présence des salariés, et inscrits en provisions pour risques et charges.

■ INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée en conformité avec le règlement CRC 99-02, selon des principes similaires à la norme américaine 131 du FASB. Un secteur opérationnel est défini comme une activité générant des profits et dont les performances sont régulièrement revues par la direction de l'entreprise au travers de son reporting interne.

■ RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué. Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises si les options étaient exercées en considérant que les produits dégagés par l'exercice des options sont affectés en totalité au rachat des actions ordinaires de Dassault Systèmes.

■ PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis, les plans d'options de souscription d'actions sont comptabilisés suivant la méthode de la valeur intrinsèque. Aucune charge n'est comptabilisée dans les états financiers si le prix d'exercice des options de souscription d'actions est égal au cours de l'action à la date d'octroi des options. Selon les principes comptables français, les options de souscription d'actions sont comptabilisées au prix d'exercice à la date de levée, sans effet sur le résultat.

■ ESTIMATIONS DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

L'établissement des comptes consolidés annuels, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, exige que la direction de la Société fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes

consolidés annuels, ainsi que sur les montants portés en produits et en charges au cours de l'exercice. Ces estimations ont été effectuées dans le respect du principe de prudence sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des états financiers.

Les résultats réels de ces transactions pourront être différents de ceux issus des estimations de la direction de la Société.

Note C – Acquisitions

En juin 2004, la Société a acquis 60 % de la société RAND North America (« Rand NA ») pour un montant de 8,5 millions d'euros payé, pour la majeure partie, par compensation avec certaines créances RAND. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 6,1 millions d'euros. Rand NA est dédié à la vente des logiciels de gestion de cycle de vie des produits (PLM ou Product Lifecycle Management) de la Société en Amérique du Nord.

En 2003, la Société a acquis Athys, une société basée à Grenoble, pour un montant de 3,3 millions d'euros payé en numéraire. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 4,5 millions d'euros. Athys est un éditeur spécialisé dans le développement de logiciels de contrôle de cellules de production.

Note D – Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont présentés ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Écarts d'acquisition et fonds de commerce	Logiciels	Brevets, marques et autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2003	264 406	64 419	35 187	364 012
Amortissements cumulés au 31 décembre 2003	(239 480)	(58 912)	(33 704)	(332 096)
Valeurs nettes au 31 décembre 2003	24 926	5 507	1 483	31 916
Acquisitions	27 618	6 546	510	34 674
Cessions	-	(359)	(80)	(439)
Dotations de l'exercice	(17 996)	(2 233)	(910)	(21 139)
Effet de la conversion	(518)	(133)	(98)	(749)
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	34 030	9 328	905	44 263

Les écarts d'acquisition et fonds de commerce nets au 31 décembre 2004 proviennent essentiellement de l'acquisition de Rand North America (5 millions d'euros) et de l'acquisition de certains intérêts minoritaires dans SolidWorks (23 millions d'euros). L'augmentation des écarts d'acquisition en 2004 provient principalement de l'acquisition de certains intérêts minoritaires dans SolidWorks.

L'amortissement des immobilisations incorporelles hors écarts d'acquisition et fonds de commerce s'est élevé à 3 143, 7 782 et 13 999 milliers d'euros respectivement au titre des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002.

L'amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé à 17 996, 24 896 et 32 221 milliers d'euros respectivement au titre des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002.

La Société procède à des tests de dépréciation annuels sur les écarts d'acquisition. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur en 2004, 2003 et 2002.



Note E – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2003	24 531	12 666	6 144	13 198	56 539
Acquisitions	-	9 495	3 494	6 659	19 648
Cessions, nettes	(2 347)	(35)	(171)	(470)	(3 023)
Dotations de l'exercice	(907)	(9 155)	(1 638)	(3 184)	(14 884)
Effet de la conversion	36	(527)	(411)	(195)	(1 097)
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	21 313	12 444	7 418	16 008	57 183

Note F – Immobilisations financières

En avril 2002, la Société a conclu un accord avec la société RAND A Technology Corporation (« Rand ») afin d'accélérer le développement des infrastructures marketing, ventes et services requises pour supporter ses applications de PLM. Dans le cadre de cet accord, la Société a accordé à Rand deux prêts convertibles d'une durée de 10 ans (« les prêts »), chacun ayant un montant principal de 6,6 millions d'euros et de 6,2 millions de dollars américains. L'un des deux prêts était convertible en actions ordinaires de Rand à l'initiative de Rand. L'autre prêt était convertible en actions ordinaires de Rand à l'initiative de la Société. Les droits de conversion étaient soumis à certaines limitations et leur exercice ne devait pas permettre à la Société de détenir plus de 19,9 % des actions en circulation de Rand. Les prêts étaient garantis par certaines immobilisations corporelles et incorporelles de Rand.

Entre octobre et décembre 2004, la Société a accordé des avances de trésorerie à court terme pour un montant total de 4,1 millions d'euros aux entités de Rand. 2,7 millions d'euros de ces avances sont rémunérées au taux de 5,5 % ; les 1,4 million d'euros restants sont rémunérés au taux Euro LIBOR 12 mois ; tous les prêts sont remboursables en 2005. En raison de leur échéance à court terme, ces avances sont enregistrées en « autres actifs circulants ».

Les prêts accordés à Rand ainsi que les avances de trésorerie ont été remboursés dans leur intégralité en janvier 2005 ; voir Note V – Événements significatifs post-clôture.

L'échéancier de remboursement de ces prêts au 31 décembre 2004 est le suivant :

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre,		
	2004	2003	
Participations			
ImpactXoft	7 999	8 474	
MSC.Software	5 139	5 542	
Autres	1 674	1 366	
Total Participations	14 812	15 382	
Prêts			Taux d'intérêt
Rand	23 732	23 128	5,5 %
ImpactXoft	7 342	3 959	5,0 %
Autres	3 459	1 742	
Total Prêts	34 533	28 829	
Part à moins d'un an	(27 307)	(4 704)	
Immobilisations financières	22 038	39 507	

(en milliers d'euros)	
2005	27 307
2006	3 284
2007	2 392
2008	967
2009	130
Au-delà	453
Total	34 533
Part à moins d'un an	(27 307)
Prêts à long terme	7 226

Au 31 décembre 2004, la Société détient 18,2 % de la société ImpactXoft et 5,9 % de la société MSC.Software.

Note G – Clients et comptes rattachés – Commissions sur ventes à payer – Relations avec IBM

Depuis la création de la Société en 1981, les produits CATIA, et depuis 1998 les produits ENOVIA, ont, pour l'essentiel, été commercialisés et distribués par IBM, qui a également assuré les services de support correspondants, dans le cadre d'un contrat non exclusif relatif à la commercialisation, la distribution et au support de nos produits. Depuis 2001, les produits SMARTEAM sont également distribués par IBM dans le cadre de ce contrat non exclusif. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre du partenariat commercial avec IBM s'est élevé à 56 %, 59 % et 61 % du chiffre d'affaires total de la Société, aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002.

IBM n'est soumis à aucune obligation contractuelle de continuer à commercialiser activement les produits de la Société. IBM pourrait notamment décider de cesser son activité de commercialisation des produits de la Société sans avoir à supporter de pénalité. Une telle décision d'IBM visant à cesser ou réduire ses efforts commerciaux sur les produits de la Société entraînerait une diminution brutale des ventes de logiciels, et viendrait obérer de façon significative, du moins à court terme, tant la situation financière que le résultat d'exploitation de la Société. La direction de la Société estime toutefois que sa relation de longue date avec IBM est fondée sur le respect et la réussite mutuels, et n'a pas connaissance de circonstances de nature à provoquer la rupture de cette relation.

En 2004, comme en 2003 et en 2002, la Société a provisionné des commissions accordées à IBM pour 20 526, 15 462 et 15 452 milliers d'euros, respectivement. Ces commissions ont été enregistrées, dans le compte de résultat, en minoration du chiffre d'affaires sur ventes de logiciels. La dette vis-à-vis d'IBM est payée en dollars.

Le solde du compte client IBM représente respectivement 116 754, 101 986 et 117 930 milliers d'euros aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002. La majeure partie de ce solde correspond à des créances liées aux ventes de logiciels. La Société estime que la situation financière d'IBM compense

le risque financier lié à la concentration des actifs sur un seul client. Au 31 décembre 2004, 89 % du solde client IBM étaient libellés en dollars américains, alors que les 11 % restants portaient sur des montants à recevoir en euros.

La Société licencie ses produits à IBM et à Dassault Aviation pour leur utilisation interne. IBM a bénéficié de conditions commerciales comparables à celles accordées à d'autres clients de taille similaire. Le chiffre d'affaires réalisé avec IBM dans le cadre de cette activité s'est élevé à 1 786, 2 512, et 2 192 milliers d'euros en 2004, 2003 et 2002. La Société licencie ses produits à Dassault Aviation selon des conditions de marché similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cet accord s'est élevé à 5 690, 5 779 et 6 109 milliers d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002.

La Société a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 8 655, 9 298 et 6 169 milliers d'euros en 2004, 2003 et 2002.

Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé respectivement à 10 571, 7 502 et 9 126 milliers d'euros aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002.

La plupart de nos organisations de développement sous-traitent certains travaux de développement de logiciels à 3D PLM Solutions Ltd. (« 3D PLM »), un joint-venture entre la Société et Geometric Software Solutions Co. Ltd., située en Inde et consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence. Le chiffre d'affaires de 3D PLM, réalisé pour l'essentiel avec la Société, s'élève à 7 592 milliers d'euros pour l'exercice 2004.

Note H – Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de valeurs mobilières émises par des institutions financières de premier rang. La direction de la Société estime que le risque d'insolvabilité inhérent à la défaillance des contreparties est minime.

Au 31 décembre 2004, les placements à court terme s'élevaient à 11 730 milliers d'euros contre 20 102 milliers d'euros au 31 décembre 2003. Ces titres de placement sont liquides et leur échéance est égale ou inférieure à un an, à la date d'établissement du bilan. Les gains et pertes certains sur ces instruments ne sont pas significatifs.



Note I – Disponibilités

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction de la Société suit la solvabilité

de ces contreparties. Les disponibilités sont évaluées à leur coût historique qui est proche de leur valeur de marché.

	Exercices clos les 31 décembre		
	2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Comptes bancaires	178 961	110 872	118 450
Valeurs mobilières de placement	362 179	308 700	253 504
Disponibilités	541 140	419 572	371 954

Au 31 décembre 2004, 62 % de ces disponibilités étaient libellées en euros (2003 : 69 %), 33 % en dollars américains (2003 : 27 %) et 3 % en yens (2003 : 3 %).

Note J – Capital social, plans d'options de souscription d'actions, réserve légale

Les mouvements intervenus sur le capital social de Dassault Systèmes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'analysent comme suit :

<i>(en euros, sauf nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Actions autorisées, émises et en circulation au 1^{er} janvier 2004	113 403 665	1,00	113 403 665
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 1996	13 643	1,00	13 643
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 15 décembre 1997	152 141	1,00	152 141
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 28 janvier 1998	3 750	1,00	3 750
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 9 novembre 1998	74 452	1,00	74 452
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 15 septembre 1999	16 025	1,00	16 025
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 29 mars 2001	18 450	1,00	18 450
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 29 juin 2001	35 500	1,00	35 500
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 5 octobre 2001	34 561	1,00	34 561
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 28 mai 2002	10 854	1,00	10 854
Nombre d'actions émises en 2004 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 1 ^{er} janvier 2003	23 370	1,00	23 370
Nombre d'actions rachetées et annulées en 2004	-	-	-
Total au 31 décembre 2004	113 786 411	1,00	113 786 411

Au 31 décembre 2004, SolidWorks détient 312 442 actions de Dassault Systèmes. Ces actions qui sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à percevoir des dividendes ont été émises dans le cadre de la

prise de contrôle de SolidWorks en 1997 afin de rémunérer l'exercice des options de souscription d'actions émises par SolidWorks préalablement à la prise de contrôle de SolidWorks par Dassault Systèmes. Au cours de

l'exercice clos le 31 décembre 2004, 46 996 actions ont été allouées aux titulaires de ces options de souscription. Le nombre d'options en circulation attribuées aux salariés s'élève à 56 594 options au 31 décembre 2004. Le

prix moyen d'exercice des options de souscription d'actions en circulation, au 31 décembre 2004, s'élève à 4,33 euros. La Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

Le tableau ci-dessous résume les exercices des autres plans d'options de souscription d'actions émis par Dassault Systèmes depuis la mise en place de chacun des plans :

Plan d'options	Options attribuées	Nombre de bénéficiaires	Prix d'exercice d'une option (en euros)	Dates d'exercice	Options exercées de 1996 à 2003	Options exercées en 2004	Options annulées de 1996 à 2003	Options annulées en 2004	Options en circulation au 31 décembre 2004
1996	1 027 780	916	9	À compter du 28 juin 1996 jusqu'au 27 juin 2006	841 621	13 643	9 800	(4 000)	166 716
1997	1 031 840	362	25,92	À compter du 15 décembre 1999 jusqu'au 14 décembre 2007	142 904	152 141	50 006	(4 800)	691 589
1998-1	750 000	26	26,37	À compter du 28 janvier 1998 jusqu'au 27 janvier 2008 (a)	709 700	3 750	27 800	-	8 750
1998-2	2 468 730	1 018	29,58	À compter du 9 novembre 2000 jusqu'au 8 novembre 2008	44 134	60 790	55 410	1 000	2 307 396
1998-3	354 750	296	29,58	À compter du 9 novembre 1998 jusqu'au 8 novembre 2008 (b)	122 057	13 662	39 888	-	179 143
1998-4	3 297 000	556	37	À compter du 15 septembre 2001 jusqu'au 14 septembre 2009	13 500	3 400	53 980	2 500	3 223 620
1998-5	320 000	290	37	À compter du 15 septembre 1999 jusqu'au 14 septembre 2009 (c)	67 877	12 625	42 688	-	196 810
1998-8	2 909 600	531	52	À compter du 29 mars 2003 jusqu'au 28 mars 2011	-	-	26 580	3 920	2 879 100
1998-9	553 300	513	52	À compter du 29 mars 2001 jusqu'au 28 mars 2011 (d)	650	18 450	32 890	-	501 310
1998-10	138 000	44	49	À compter du 29 juin 2001 jusqu'au 28 juin 2011 (e)	101	35 500	-	-	102 399
1998-11	1 387 400	400	35	À compter du 5 octobre 2002 jusqu'au 4 octobre 2011 (f)	0	-	8 400	19 269	1 359 731
1998-12	328 650	434	35	À compter du 5 octobre 2002 jusqu'au 4 octobre 2011 (g)	7 295	34 561	8 500	-	278 294
2002-01	1 363 563	378	45,50	À compter du 28 mai 2003 jusqu'au 27 mai 2012 (h)	0	-	6 578	12 217	1 344 768
2002-02	355 300	401	45,50	À compter du 28 mai 2003 jusqu'au 27 mai 2012 (i)	150	10 854	-	-	344 296
2002-03	3 325 000	803	23	À compter du 20 janvier 2004 jusqu'au 19 janvier 2013	0	23 370	3 200	4 930	3 293 500
2002-04	675 000	533	23	À compter du 31 décembre 2004 jusqu'au 19 janvier 2013	0	-	-	-	675 000
Total	20 285 913				1 949 989	382 746	365 720	35 036	17 552 422

- a) Dont 475 002 exerçables depuis le 28 janvier 1998, 100 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 1999, 99 998 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2000, 50 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2001 et le solde exerçable depuis le 28 janvier 2002.
- b) Dont 88 687 exerçables depuis le 9 novembre 1998, 88 688 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 1999, 88 687 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 2000 et le solde exerçable depuis le 9 novembre 2001.
- c) Dont 80 000 exerçables depuis le 15 septembre 1999, 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2000, 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2001 et le solde exerçable depuis le 15 septembre 2002.
- d) Dont 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2001, 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2002, 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2003 et 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2004.
- e) Dont 34 500 exerçables depuis le 29 juin 2001, 34 500 exerçables depuis le 29 juin 2002 et 34 500 exerçables depuis le 29 juin 2003.
- f) Dont 346 850 exerçables depuis le 5 octobre 2002 et 346 850 exerçables depuis le 5 octobre 2003.
- g) Dont 82 162 exerçables depuis le 5 octobre 2002 et 82 162 exerçables depuis le 5 octobre 2003.
- h) Dont 340 891 exerçables depuis le 28 mai 2003.
- i) Dont 88 825 exerçables depuis le 28 mai 2003.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de suspendre temporairement l'exercice des options pendant les périodes de réalisation d'opérations sur le capital ou impliquant le détachement d'un droit. Par ailleurs, les actions souscrites dans le cadre de l'exercice des options provenant des plans 1998-2 du 9 novembre 1998, 1998-4 du 15 septembre 1999, 1998-8 du 29 mars 2001, 1998-11 du 5 octobre 2001 et 2002-01 du 28 mai 2002 ne peuvent être cédées respectivement avant le 9 novembre 2003, le 15 septembre 2004, le 29 mars 2005, le 5 octobre 2005 et le 28 mai 2006.

Le 28 mai 2002, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 27 juillet 2005, des options de souscription d'actions Dassault

Systèmes à certains salariés ou dirigeants de la Société ou de ses filiales françaises ou étrangères, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 17 % du capital social de Dassault Systèmes.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a procédé, au cours des exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001, à l'attribution au profit des salariés de la Société respectivement de 4 000 000, de 1 718 863 et de 5 316 950 options de souscription d'actions avec un prix d'exercice de 23 euros en 2003, un prix d'exercice de 45,5 euros en 2002 et un prix d'exercice compris entre 35 et 52 euros en 2001.



Si les options de souscription d'actions accordées avaient été valorisées selon la méthode de la juste valeur telle que définie par la norme 123 du FASB en utilisant le modèle de Black et Scholes, les résultats nets auraient été les suivants :

	← Exercice clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros, à l'exception des montants par action)</i>			
Résultat net			
Reporté	144 377	114 098	105 986
Moins charge relative aux plans de souscription d'options en utilisant la méthode de la juste valeur, net d'impôt	(9 749)	(55 506)	(54 301)
Pro forma	134 628	58 592	51 685
Résultat net par action			
Reporté	1,27	1,01	0,93
Pro forma	1,19	0,52	0,45
Résultat net dilué par action			
Reporté	1,24	0,99	0,91
Pro forma	1,16	0,51	0,44

La juste valeur des options attribuées en 2003 et 2002 (il n'y a pas eu d'attribution en 2004) a été calculée à leur date d'attribution en retenant les hypothèses suivantes :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2003	2002
Durée de vie des options estimée	3,7	3,5
<i>(en années)</i>		
Volatilité de l'action Dassault Systèmes	60 %	58 %
Taux de distribution de dividende	1,4 %	0,0 %
Taux d'intérêt sans risque	3,3 %	3,9 %

La valeur de marché moyenne pondérée des options attribuées en 2003 et 2002 a été estimée respectivement à 9,94 euros et 20,82 euros en utilisant le modèle de Black et Scholes.

Le modèle développé par Black et Scholes a vocation à s'appliquer à la valorisation d'options cotées, librement cessibles, et non soumises à des conditions restreignant leur acquisition. Ce modèle repose en outre sur la prise en compte d'hypothèses subjectives, notamment en ce qui concerne la volatilité. En conséquence, l'évaluation des options effectuée sur la base du modèle précité n'est pas forcément représentative de la valeur des options de souscription d'actions accordées par Dassault Systèmes.

Les mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription d'actions sont les suivants :

	← 2004 →		← 2003 →		← 2002 →	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
<i>(en euros sauf nombre d'actions)</i>						
Options en circulation en début d'exercice	18 075 530	34,32	14 504 017	38,01	13 069 840	37,30
Attribution d'options	-	-	4 000 000	22,77	1 718 863	45,27
Exercice d'options	(429 742)	24,89	(239 997)	21,17	(235 677)	15,58
Annulation d'options	(36 772)	51,74	(188 490)	33,77	(49 009)	38,66
Options en circulation en fin d'exercice	17 609 016	34,14	18 075 530	34,32	14 504 017	38,01
Nombre d'option exerçables	16 338 420	33,75	11 776 246	37,46	8 254 974	32,64

L'information relative au prix d'exercice des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2004 est la suivante :

Fourchettes de prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice (en euros)
<i>(en euros)</i>					
0,09 à 23	4 200 560	7,70	21,38	4 200 560	21,38
23 à 26	969 883	4,05	25,25	891 970	25,39
26 à 30	2 486 539	3,86	29,27	2 486 539	29,27
30 à 34	446 695	7,20	30,71	269 045	30,67
34 à 37	5 281 471	5,38	35,89	4 938 821	35,95
37 à 46	1 344 768	7,41	45,50	672 385	45,50
46 à 52	2 879 100	6,24	52,00	2 879 100	52,00
Total	17 609 016	5,99	34,14	16 338 420	33,75

En 2002, SolidWorks a mis en place un programme de rachat des actions attribuées à ses salariés résultant de l'exercice de plan de souscription d'actions. Ce programme prévoit i) qu'un salarié pourra revendre ses actions « matures » (c'est-à-dire les actions détenues par un employé sur une période supérieure à 6 mois) à certaines dates et leur valeur de marché ii) que SolidWorks aura également la possibilité de racheter les actions aux mêmes dates et à leur valeur de marché. Si toutes les actions éligibles à ce programme de rachat étaient exercées et revendues, SolidWorks pourrait racheter environ 4,0 millions d'actions. En fonction des hypothèses faites sur les durées de détention des titres et en utilisant la valeur de marché actuelle de SolidWorks, la Société estime que les sorties nettes de trésorerie devraient s'élever à 31,4 millions d'euros.

■ RÉSERVE LÉGALE

Conformément à la législation française, les bénéfices nets des sociétés françaises sont, le cas échéant, affectés, à raison de 5 % l'an, à la réserve légale jusqu'à ce que le montant de cette dernière atteigne 10 % du montant du capital social. La réserve légale n'est distribuable que lors de la liquidation desdites sociétés.

■ DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 2 juin 2004 a décidé la distribution d'un dividende de 38 435 milliers d'euros.

Note K – Provisions pour risques et charges

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Il n'est pas possible d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires, qui restera, le cas échéant, à la charge de la Société. La direction de la Société, après consultation de

ses avocats et conseillers juridiques, estime que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations de la Société.

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres	Solde de clôture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Indemnités de départ à la retraite	10 688	3 457	-	(172)	(250)	13 723
Impôts différés, passifs et autres	10 167	2 581	(1 478)	(312)	(4 706)	6 252
Total	20 855	6 038	(1 478)	(484)	(4 956)	19 975



Note L – Indemnités de départ à la retraite

La Société verse des indemnités de départ à la retraite à prestations déterminées aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées pour certains de ses salariés américains.

De plus, la Société a d'autres engagements de retraite pour certaines de ses filiales non américaines. Ces engagements ne sont pas significatifs et ont été cumulés avec les engagements des plans français pour la présentation des états financiers.

Tous les engagements de retraite sont évalués au 31 décembre.

Hypothèses

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

Plans	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux de rentabilité des placements	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %	3,00 %

■ PLANS FRANÇAIS ET AUTRES

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite des sociétés françaises sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Taux d'actualisation	4,75 %	5,00 %	5,00 %
Taux de rentabilité des placements	5,25 %	5,50 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %	3,00 %

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Droits acquis au cours de l'exercice	1 794	1 779	1 346
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	741	684	588
Rendement réel des actifs	(381)	(351)	(382)
Amortissement et report, nets	1 332	1	(14)
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plans français	3 486	2 113	1 538

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagement en début d'exercice	14 226	13 904	12 175
Droits acquis au cours de l'exercice	1 794	1 779	1 346
Charges d'intérêts	741	684	588
Effet variation de périmètre	414	-	-
Perte actuarielle	(4 235)	(1 775)	(155)
Paiements de prestations	(113)	(226)	(39)
Effet des variations de change	(24)	(140)	(11)
Engagement à la clôture de l'exercice	12 803	14 226	13 904
Valeur des actifs en début d'exercice	7 406	6 960	7 468
Bénéfices financiers réels	402	446	(508)
Cotisations de l'employeur	16	168	39
Paiements de prestations	(16)	(168)	(39)
Valeur des actifs en fin d'exercice	7 808	7 406	6 960
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(4 995)	(6 820)	(6 944)
(Gain) perte non amorti sur écart actuariel et financier	(7 338)	(1 702)	595
Perte non amortie sur coût des services passés	414	-	-
Passif net comptabilisé	(11 919)	(8 522)	(6 349)

Pour les plans français, l'engagement évalué sur la base des salaires actuels s'élevait respectivement à 6,3 et 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 2003.

L'information relative aux plans français ayant un engagement évalué sur la base des salaires actuels supérieur à la valeur des actifs est présentée ci-dessous :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2004	2003
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Engagement de retraite évalué sur la base des salaires futurs	2 104	11 456
Engagement minimum évalué sur la base des salaires actuels	1 480	7 430
Valeur des actifs	-	6 706

Tous les actifs des plans français ont été investis dans un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance-vie affiliée à la Société Générale. La Société a investi dans ce contrat un montant total de 6,8 millions d'euros.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2004	2003
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Obligations	56 %	56 %
Actions	44 %	44 %
Total	100 %	100 %

La Société ne prévoit pas de versement additionnel pour ses plans français en 2005.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
2005	862
2006	101
2007	86
2008	74
2009	173
2010-2013	1 128

■ PLANS AMÉRICAINS

Aux États-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements de la Société, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés.

Les engagements de retraite des sociétés américaines sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :



Hypothèses

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Taux d'actualisation	6,75 %	6,00 %	6,75 %
Taux de rentabilité des placements	8,50 %	8,50 %	8,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,75 %	3,00 %	3,75 %

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Taux d'actualisation	6,00 %	6,75 %	7,25 %
Taux de rentabilité des placements	8,50 %	8,50 %	8,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,75 %	4,25 %

■ COMPOSANTS DE LA CHARGE D'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Droits acquis au cours de l'exercice	825	770	756
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	826	838	902
Rendement réel des actifs	(846)	(722)	(804)
Amortissement et report, nets	230	218	133
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plan américain	1 035	1 104	987

■ ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagement en début d'exercice	13 323	13 209	13 475
Droits acquis au cours de l'exercice	825	770	756
Charges d'intérêts	826	838	902
Perte actuarielle	378	1 325	768
Paiements de prestations	(304)	(303)	(333)
Effets de la conversion	(1 120)	(2 516)	(2 359)
Engagement en fin d'exercice	13 928	13 323	13 209
Valeur des actifs en début d'exercice	9 086	8 616	9 543
Bénéfices financiers réels	783	1 274	(305)
Cotisations de l'employeur	1 520	1 186	1 300
Paiements de prestations	(304)	(303)	(333)
Effets de la conversion	(835)	(1 687)	(1 589)
Valeur des actifs en fin d'exercice	10 250	9 086	8 616
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(3 678)	(4 237)	(4 593)
Perte non amortie sur écart actuariel et financier	3 058	3 108	3 172
Perte non amortie sur coût des services passés	235	332	494
Passif net comptabilisé	(385)	(797)	(927)

■ RÉPARTITION DES ACTIFS

La répartition des actifs par catégorie est la suivante :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2004	2003
Actions	54 %	49 %
Obligations	42 %	27 %
Autres	4 %	24 %
Total	100 %	100 %

■ FLUX DE TRÉSORERIE

La Société prévoit d'effectuer une contribution de 1,5 million d'euros à ses plans américains en 2005.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
2005	276
2006	285
2007	300
2008	316
2009	361
2010-2013	2 705

Note M – Impôt sur les bénéfices

Les principaux actifs (passifs) d'impôt différé s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2004	2003	2002
Amortissements comptables accélérés	11 542	17 211	24 529
Participation des salariés et obligations de retraites non encore déductibles	7 705	7 462	6 639
Provisions et autres charges non encore déductibles	35 934	25 933	16 272
Actifs sur déficits reportables et crédits d'impôt	7 612	20 724	23 751
Provision pour dépréciation des actifs d'impôts différés	(18 153)	(20 228)	(23 473)
Total actifs d'impôts différés	44 640	51 102	47 718
Amortissements fiscaux accélérés	(8 643)	(8 606)	(8 144)
Autres	(165)	(859)	(838)
Total passifs d'impôts différés	(8 808)	(9 465)	(8 982)
Actifs d'impôts différés au bilan, nets	35 832	41 638	38 736

Les actifs d'impôts différés faisant l'objet d'une provision proviennent principalement de l'amortissement comptable accéléré des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et des crédits d'impôts liés à l'exercice des options de souscription d'actions.



La classification des impôts différés au bilan est la suivante au 31 décembre 2004 :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
(en milliers d'euros)			
Impôts différés actifs court terme	19 039	31 647	28 172
Impôts différés actifs long terme	25 601	19 418	15 588
Impôts différés actifs	44 640	51 065	43 760
Impôts différés passifs court terme	(7 416)	(3 198)	(838)
Impôts différés passifs long terme	(1 392)	(6 229)	(4 186)
Impôts différés passifs	(8 808)	(9 427)	(5 024)
Actifs d'impôts différés, nets	35 832	41 638	38 736

Les impôts différés actifs à court terme sont principalement liés aux dépenses de participation des salariés et réserves non déductibles.

Le résultat des entreprises intégrées avant impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
(en milliers d'euros)			
France	175 732	178 154	214 649
Étranger	64 300	36 600	(3 260)
Résultat avant impôt	240 032	214 754	211 389

Les éléments significatifs de la charge d'impôt sur les bénéfices s'analysent comme suit :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
(en milliers d'euros)			
France	59 286	63 290	74 796
Étranger	15 167	23 702	7 314
Charge d'impôt courant	74 453	86 992	82 110
Variation de l'impôt différé	3 910	(10 813)	(8 714)
Charge d'impôt (courant et différé)	78 363	76 179	73 396

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices de la Société et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
(en milliers d'euros)			
Impôt théorique calculé aux taux en vigueur de 35,43 % en 2004, 35,43 % en 2003 et 35,43 % en 2002	78 917	67 415	63 555
Actifs d'impôt différé provisionnés à 100 %	804	5 858	1 788
Écarts avec les taux d'impôt étrangers	4 284	2 666	8 465
Différences permanentes liées à la non-déductibilité des écarts d'acquisition	4 910	7 830	8 786
Crédit d'impôts liés à l'exercice des stock-options	(2 377)	(825)	(5 254)
Crédit d'impôts, autres	(2 957)	(736)	(1 317)
Autres, nets	(5 218)	(6 029)	(2 627)
Impôt sur les bénéfices	78 363	76 179	73 396
Taux effectif d'impôt sur les bénéfices	35,2 %	40,0 %	40,9 %

Au 31 décembre 2004, les déficits et les crédits d'impôt reportables s'élèvent à 17 674 et 5 530 milliers d'euros, respectivement. Ces déficits et crédits d'impôts expireront aux dates suivantes :

Années	Déficits	Crédits d'impôts
2005	-	436
2006	-	626
2007	-	-
2008	-	-
2009	-	-
2010 et au-delà	17 674	4 468
Total	17 674	5 530

Note N – Contrats de location

Au 31 décembre 2004, les redevances annuelles minimales futures au titre de contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats de crédit-bail	Contrats de location
2005	2 047	15 220
2006	1 679	12 969
2007	446	8 359
2008	15	5 732
2009	3	5 102
Au-delà de 2009	-	12 200
Total des loyers minima	4 190	59 582
Moins fraction relative aux intérêts et frais	(46)	
Valeur actuelle des loyers capitalisés	4 144	
Moins échéances à moins d'un an des engagements de crédit-bail	(2 089)	
Dettes à plus d'un an liées aux contrats de crédit-bail	2 055	

La Société finance l'acquisition d'une partie des terrains et immeubles qu'elle occupe par des contrats de crédit-bail. La valeur des biens pris en crédit-bail est la suivante :

	<i>← Exercices clos les 31 décembre →</i>		
<i>(en milliers d'euros)</i>	2004	2003	2002
Terrains	5 680	5 680	5 680
Constructions	27 857	27 188	27 188
Amortissements cumulés	(12 224)	(10 649)	(9 742)
Total	21 313	22 219	23 126

La Société loue ses autres locaux, ainsi qu'une partie de son matériel de bureau. Les loyers enregistrés à ce titre s'élevaient respectivement à 32 315, 33 159 et 29 189 milliers d'euros en 2004, 2003 et 2002.

Note O – Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, les salariés des sociétés françaises participent aux bénéfices des sociétés qui les emploient. La participation des salariés est calculée selon une formule qui prend notamment en compte le bénéfice net, les salaires et le montant des capitaux propres. La participation des salariés est provisionnée chaque année, porte intérêt et est versée en espèces, intérêts courus inclus, après cinq ans.

Les taux d'intérêt appliqués respectivement au cours des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002 sont de 4,5 %, 4,6 % et 5,1 %. La charge enregistrée au titre de la participation des salariés s'élève à 11 598 milliers d'euros au 31 décembre 2004 (2003 : 10 632 milliers d'euros et 2002 : 11 623 milliers d'euros).

	<i>← Exercices clos les 31 décembre →</i>		
<i>(en milliers d'euros)</i>	2004	2003	2002
Participation des salariés (intérêts courus inclus)	27 393	27 891	28 325
Moins échéances à moins d'un an	(8 407)	(8 630)	(5 670)
Participation des salariés à plus d'un an	18 986	19 261	22 655

Les échéances de ces engagements s'élevaient à 8 408 milliers d'euros en 2005, 3 219 milliers d'euros en 2006, 3 416 milliers d'euros en 2007, 3 731 milliers d'euros en 2008, 3 350 milliers d'euros en 2009 et 5 269 milliers d'euros en 2010.



Note P – Ventes de logiciels

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des ventes de logiciels est constitué de redevances initiales, de redevances périodiques et de revenus relatifs au développement de fonctionnalités supplémentaires des produits standards effectués à la demande des clients.

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Redevances initiales	312 103	307 096	347 084
Redevances périodiques	343 193	331 975	320 102
Développement de produits	15 647	6 494	2 700
Ventes de logiciels	670 943	645 565	669 886

Note Q – Produits financiers et autres produits, nets

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Produits financiers	12 493	11 046	11 611
Charges d'intérêts	(902)	(2 672)	(1 682)
Résultat net des opérations en devises	(4 848)	(7 491)	(6 912)
Autres, nets	3 722	1 575	2 817
Résultat financier	10 465	2 458	5 834

La ligne « Autres, nets » inclut au 31 décembre 2004 le produit de dilution sur les titres SolidWorks pour 3 651 milliers d'euros.

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant aux 31 décembre 2004 et 2003 :

Dans le cadre de la gestion de son risque de change, la Société est amenée à acheter ou vendre des contrats d'options portant sur des devises, ou à souscrire toute autre forme de contrat portant sur des devises.

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →			
	2004		2003	
	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Tunnels optionnels dollars américains/euros	-	-	35 629	3 441
Tunnels optionnels yens japonais/euros	-	-	41 468	7 893
Ventes à terme dollars américains/euros	39 645	753	10 821	1 454
Achat d'options d'achat dollars américains/euros	-	-	1 979	-

Ces instruments financiers, qui ont été souscrits dans le cadre d'opérations de couverture, ont des échéances généralement inférieures à 24 mois. Le risque de contrepartie afférent à ces instruments financiers est limité

dans la mesure où la Société traite avec des banques ou des institutions financières de premier rang.

Note R – Données financières analysées par segment d'activité et par zone géographique

La Société opère sur deux segments : le « Process-centric » et le « Design-centric ». Le marché du « Process-centric » (orienté sur les processus industriels) répond aux besoins des entreprises dont l'objectif est d'optimiser leurs processus industriels depuis la conception du produit, sa fabrication jusqu'à sa maintenance en supprimant tout prototype physique. Le marché du « Design-centric » (orienté sur les outils de conception) répond aux besoins des entreprises dont le but est d'optimiser localement une tâche de conception.

Les principes comptables appliqués pour chacun des segments sont identiques à ceux décrits dans la Note B.

La répartition par segment d'activité des données financières de la Société se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	← 2004 →		Élim.	Total
	Process-centric	Design-centric		
Chiffre d'affaires :				
Ventes de logiciels	525 079	146 063	(199)	670 943
Prestations de services	127 030	148	(1 569)	125 609
Total chiffre d'affaires	652 109	146 211	(1 768)	796 552
Coût des produits et services vendus				
Coût des ventes de logiciels	(9 275)	(12 789)	376	(21 688)
Coût des prestations de services vendues	(100 978)	-	(10)	(100 988)
Total coût des produits et services vendus	(110 253)	(12 789)	366	(122 676)
Marge opérationnelle	541 856	133 422	(1 402)	673 876
Frais de recherche et de développement	(197 713)	(24 888)	517	(222 084)
Frais commerciaux	(118 541)	(55 327)	155	(173 713)
Frais généraux et administratifs	(42 000)	(5 848)	730	(47 118)
Amortissement des écarts d'évaluation	(1 153)	(241)	-	(1 394)
Total	(359 407)	(86 304)	1 402	(444 309)
Résultat d'exploitation	182 449	47 118	-	229 567
Produits financiers et autres produits, nets	2 098	8 367		10 465
Résultat courant des entreprises intégrées	184 547	55 485		240 032
Charge d'impôt sur les bénéfices	(60 256)	(18 107)		(78 363)
Résultat net des entreprises intégrées	124 291	37 378		161 669
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	704	-		704
Amortissement des écarts d'acquisition	(12 774)	(5 222)		(17 996)
Résultat net	112 221	32 156		144 377
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	27 247	9 135	-	36 382
Actifs totaux	815 692	224 339	(193)	1 039 838
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23 029)	(3 775)	-	(26 804)



2003

(en milliers d'euros)

	Process-centric	Design-centric	Élim.	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de logiciels	519 901	125 834	(170)	645 565
Prestations de services	110 608	279	(1 629)	109 258
Total chiffre d'affaires	630 509	126 113	(1 799)	754 823
Coût des produits et services vendus				
Coût des ventes de logiciels	(10 389)	(11 752)	432	(21 709)
Coût des prestations de services vendues	(89 884)	-	18	(89 866)
Total coût des produits et services vendus	(100 273)	(11 752)	450	(111 575)
Marge opérationnelle	530 236	114 361	(1 349)	643 248
Frais de recherche et de développement	(192 870)	(23 368)	509	(215 729)
Frais commerciaux	(114 717)	(48 133)	272	(162 578)
Frais généraux et administratifs	(42 005)	(5 282)	567	(46 720)
Amortissement des écarts d'évaluation	(5 660)	(265)	-	(5 925)
Total	(355 252)	(77 049)	1 349	(430 952)
Résultat d'exploitation	174 984	37 312	-	212 296
Produits financiers et autres produits, nets	1 027	1 431		2 458
Résultat courant des entreprises intégrées	176 011	38 743		214 754
Charge d'impôt sur les bénéfices	(64 081)	(12 098)		(76 179)
Résultat net des entreprises intégrées	111 930	26 645		138 575
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	419	-		419
Amortissement des écarts d'acquisition	(20 821)	(4 076)		(24 896)
Résultat net	91 528	22 570		114 098
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	44 100	3 881	-	47 981
Actifs totaux	754 519	179 744	(23 816)	910 447
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(16 576)	(3 645)	-	(20 222)

2002

(en milliers d'euros)

	Process-centric	Design-centric	Élim.	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de logiciels	543 622	126 509	(245)	669 886
Prestations de services	105 758	374	(1 903)	104 229
Total chiffre d'affaires	649 380	126 883	(2 148)	774 115
Coût des produits et services vendus				
Coût des ventes de logiciels	(11 362)	(13 540)	427	(24 475)
Coût des prestations de services vendues	(96 795)	-	-	(96 795)
Total coût des produits et services vendus	(108 157)	(13 540)	427	(121 270)
Marge opérationnelle	541 223	113 343	(1 721)	652 845
Frais de recherche et de développement	(192 537)	(27 314)	244	(219 607)
Frais commerciaux	(120 981)	(48 204)	374	(168 811)
Frais généraux et administratifs	(43 351)	(5 526)	1 103	(47 774)
Amortissement des écarts d'évaluation	(10 157)	(941)	-	(11 098)
Total	(367 026)	(81 985)	1 721	(447 290)
Résultat d'exploitation	174 197	31 358	-	205 555
Produits financiers et autres produits, nets	2 974	2 860		5 834
Résultat courant des entreprises intégrées	177 171	34 218		211 389
Charge d'impôt sur les bénéfices	(62 851)	(10 545)		(73 396)
Résultat net des entreprises intégrées	114 320	23 673		137 993
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	214	-		214
Amortissement des écarts d'acquisition	(32 221)	-		(32 221)
Résultat net	82 313	23 673		105 986
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	58 940	6 330	-	65 270
Actifs totaux	737 536	164 921	(27 013)	875 444
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 191	6 236	-	20 427

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

	France	États-Unis & autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
2004			
Chiffre d'affaires	466 961	329 591	796 552
Résultat d'exploitation	173 739	55 828	229 567
Actifs utilisés	615 852	423 986	1 039 838
2003			
Chiffre d'affaires	450 501	304 322	754 823
Résultat d'exploitation	176 288	36 008	212 296
Actifs utilisés	555 506	354 941	910 447
2002			
Chiffre d'affaires	473 788	300 327	774 115
Résultat d'exploitation	210 669	(5 114)	205 555
Actifs utilisés	501 008	374 436	875 444

Le chiffre d'affaires enregistré dans les comptes sociaux de la maison mère de la Société s'élève respectivement à 491 722, 491 309 et 515 653 milliers d'euros en 2004, 2003 et 2002. La part à l'exportation du chiffre d'affaires de la maison mère qui s'élève respectivement à 441 313, 447 097 et 468 206 milliers d'euros en 2004, 2003 et 2002 concerne, presque en totalité, les redevances versées par IBM dont l'administration est centralisée aux États-Unis.

La Société reçoit des informations d'IBM lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros)</i>			
France	107 359	88 560	102 338
Europe hors France	263 552	265 279	272 221
Amériques	230 906	215 388	223 988
Asie / Pacifique	194 735	185 596	175 568
Total chiffre d'affaires	796 552	754 823	774 115

Note S – Périmètre de consolidation

	2004			2003			2002		
	% droit de vote	% participation	Méthode de consolidation	% droit de vote	% participation	Méthode de consolidation	% droit de vote	% participation	Méthode de consolidation
Dassault Systèmes K.K.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Data Services	95 %	95 %	Intégration globale	95 %	95 %	Intégration globale	95 %	95 %	Intégration globale
Dassault Systèmes of America Corp. et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
SolidWorks Corporation et ses filiales	98 %	98 %	Intégration globale	99 %	99 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Delmia Corp. et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Enovia Corp. et sa filiale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systèmes Corp	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systèmes AG	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
SmarTeam Corporation Ltd. et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systèmes Provence	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Delmia GmbH	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systèmes Canada Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Safework Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Spatial Corp. et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systèmes Srl.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Structural Research and Analysis Corp.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Invention Machine Corporation	20 %	20 %	Mise en équivalence	20 %	20 %	Mise en équivalence	17 %	17 %	Mise en équivalence
Dassault Systèmes Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Knowledge Technologies International Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Knowledge Technologies International Ltd.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Knowledge Technologies International France	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systèmes (Switzerland) Ltd.	98 %	98 %	Intégration globale	98 %	98 %	Intégration globale	98 %	98 %	Intégration globale
3D PLM Software Solutions Ltd.	30 %	30 %	Mise en équivalence	30 %	30 %	Mise en équivalence	30 %	30 %	Mise en équivalence
Athys	80 %	80 %	Intégration globale	80 %	80 %	Intégration globale			
Rand North America	60 %	60 %	Intégration globale						
Dassault Systèmes SAS	100 %	100 %	Intégration globale						

Note T – Effectif et charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les jetons de présence des administrateurs pour 120 milliers d'euros (2003 : 100 milliers d'euros et 2002 : 80 milliers d'euros). Les charges de personnel se sont élevées à 309 008 milliers d'euros (2003 : 297 846 milliers d'euros et 2002 : 302 130 milliers d'euros).

La répartition de l'effectif consolidé, qui inclut également le personnel mis à disposition de la Société, est la suivante à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002 :

	France	États-Unis & autres	Total
31 décembre 2004	2 079	2 377	4 456
31 décembre 2003	1 970	2 118	4 088
31 décembre 2002	1 940	2 026	3 966

Note U – Résultat net par action

Les résultats nets par action, de base et dilués, ont été déterminés comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre		
	2004	2003	2002
<i>(En unités, sauf résultats nets en milliers d'euros et données par actions)</i>			
Résultat net	144 377	114 098	105 986
Nombre moyen d'actions en circulation	113 225 857	113 048 656	114 118 817
Effet dilutif des options	2 998 822	1 665 410	2 128 908
Nombre d'actions dilué en circulation	116 224 679	114 714 066	116 247 725
Résultat net de base par action	1,27	1,01	0,93
Résultat net dilué par action	1,24	0,99	0,91

Note V – Événements significatifs post-clôture

En janvier 2005, la Société a acquis les filiales de RAND Worldwide en Allemagne, Grande-Bretagne, Suède et Suisse, ainsi que la filiale Rand Technologies C.I.S. INC., et a augmenté sa participation dans Rand NA de 60 à 70 %. Le prix d'acquisition était de 31,7 millions d'euros et a été réglé

pour 28,3 millions d'euros par compensation des prêts et intérêts courus dus par RAND et par un paiement complémentaire pour 3,4 millions d'euros.

Note W – Rapprochement avec les états financiers établis en conformité avec les principes comptables américains

<i>(en milliers d'euros)</i>	Situation nette	Résultat net
Données établies selon les règles comptables françaises	700 043	144 377
Amortissement des survaleurs ⁽¹⁾	68 669	17 996
Dilution sur titres SolidWorks ⁽²⁾	(9 603)	(3 651)
Économie d'impôt liée à l'exercice des stock-options ⁽³⁾	-	(2 421)
Autres, nets	140	117
Données établies selon les règles comptables américaines	759 249	156 418

1) Selon les normes françaises, les écarts d'acquisitions sont amortis en fonction de leur durée de vie économique. En normes américaines, par application du SFAS 142 relatif aux écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. L'amortissement des écarts d'acquisition est remplacé par des tests de dépréciation annuels réalisés par référence à la juste valeur des unités de « reporting » de la Société.

2) En normes françaises, l'émission de nouvelles actions dans SolidWorks non souscrite par la Société a été traitée comme une cession de titres. En conséquence, un produit de dilution a été constaté dans les comptes consolidés de la Société.

3) En raison de son caractère temporaire, la comptabilisation de cette dilution, selon les principes comptables américains, est identique à celui des titres d'autocontrôle pour la Société. En conséquence, aucun gain de dilution n'est constaté.

Selon les principes comptables français, l'impact des déductions fiscales relatives aux plans des stock-options est pris en résultat.

Selon les principes comptables américains, lorsque la déduction fiscale excède le montant de la charge comptabilisée, son impact est pris en capitaux propres.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2004)

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société DASSAULT SYSTÈMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note B de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires notamment dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM, pour lesquelles les redevances versées dans le cadre de cet accord sont acquises et comptabilisées lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses reventes sous licences de produits et services.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2005
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte & Associés
Philippe MOURARET

IV

AUTRES INFORMATIONS

FACTEURS DE RISQUE	P. 99
Risques liés à l'activité.....	p. 99
Risques liés à un investissement dans nos actions ou certificats ADS.....	p. 104
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	P. 105
Assemblées Générales.....	p. 107
Existence de seuils statutaires.....	p. 108
Identification des détenteurs de titres au porteur.....	p. 108
Participation et intéressement du personnel.....	p. 108
Assurances.....	p. 109
Nantissement d'actifs.....	p. 110
Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières.....	p. 111
RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	P. 111
Domaine social.....	p. 111
Domaine environnemental.....	p. 117
Dernière notation disponible de la Responsabilité Sociale de Dassault Systèmes par VIGEO.....	p. 119
Bilan social.....	p. 119
CAPITAL ET ACTIONNARIAT	P. 119
Capital social au 31 mars 2005.....	p. 119
Modification du capital et des droits attachés aux actions.....	p. 120
Acquisition par Dassault Systèmes de ses propres actions.....	p. 120
Autorisations d'augmenter le capital.....	p. 120
Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des cinq derniers exercices.....	p. 121
Répartition du capital et des droits de vote de Dassault Systèmes.....	p. 122
Personnes morales détenant le contrôle de Dassault Systèmes.....	p. 123
Nantissement d'actions de Dassault Systèmes inscrites au nominatif pur.....	p. 123
Options de souscription d'actions.....	p. 123
Politique de distribution des dividendes.....	p. 126
Marché des titres de Dassault Systèmes.....	p. 126
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES 2004	P. 128
Activités et résultats consolidés du Groupe Dassault Systèmes.....	p. 128
Activités et résultats de Dassault Systèmes, société mère.....	p. 128
PROJET DE TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 8 JUIN 2005	P. 135
De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.....	p. 135
De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.....	p. 138
De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.....	p. 145
ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ	P. 146
ATTESTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	P. 147
AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	P. 148
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	P. 149
CONTRÔLE EXTERNE	P. 149
RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	P. 149
TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	P. 150
GLOSSAIRE DES TERMES ET ABRÉVIATIONS	P. 152

Facteurs de risque

Il vous est recommandé de soigneusement considérer les risques décrits ci-dessous, ainsi que les autres informations reprises dans ce rapport. Si l'un quelconque des risques suivants venait à se matérialiser, nos activités, notre situation financière, nos flux de trésorerie et notre résultat d'exploitation pourraient en pâtir, et vous pourriez perdre en totalité ou en partie l'investissement que vous avez fait dans nos actions. Les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels nous ayons à faire face.

Risques liés à l'activité

Les conditions économiques et de marché actuelles pourraient entraîner la poursuite du ralentissement des prises de décision ou la baisse des investissements des sociétés en matière d'infrastructures informatiques. Dans une telle éventualité, le chiffre d'affaires et le résultat de la Société pourraient progresser plus lentement, et ceci pourrait en augmenter la volatilité d'un trimestre à l'autre. Un dollar américain faible pourrait peser fortement sur le taux de croissance d'autres marchés importants dans lesquels la Société exerce son activité.

Ces dernières années ont été marquées par la faiblesse du taux de croissance économique en Europe, qui a entraîné des baisses dans les budgets informatiques des sociétés, y compris en ce qui concerne notre offre de produits de gestion de Cycle de Vie des Produits. De plus, après plusieurs années de forte croissance sur les marchés asiatiques, on s'attend à un ralentissement de la croissance. La faiblesse présente sur les marchés européens et la croissance modérée au Japon sont susceptibles d'affecter la progression de notre chiffre d'affaires et de notre bénéfice sur certains marchés.

Les différents secteurs industriels auxquels la Société s'adresse sont exposés à des degrés divers à cette faiblesse des investissements des sociétés, tant en termes de volume que de calendrier, et ce, compte tenu de leurs propres cycles d'investissement et de leurs sensibilités respectives à la conjoncture économique à court terme.

En outre, la faiblesse continue du dollar américain pourrait affecter négativement la situation économique de certaines zones industrielles situées à l'extérieur de la zone dollar telles que l'Europe ou l'Asie. Si tel était le cas, il est possible que les clients de la Société modifient leurs perspectives de croissance future, ou qu'ils décident de retarder ou d'annuler leurs investissements, y compris les investissements dans les produits que nous leur proposons.

Ce risque est difficile à gérer puisque la Société est dépendante de la conjoncture économique générale. Cependant son exposition est en partie limitée par la répartition de son chiffre d'affaires sur diverses régions du monde qui ne connaissent pas les mêmes tendances économiques et par

la répartition des activités de la Société sur divers secteurs industriels qui ne réagissent pas de la même manière aux conditions économiques.

Toute incapacité de la Société à s'adapter aux rapides mutations technologiques, que ce soit en termes de contenu des produits ou des offres, pourrait fortement réduire ou retarder la demande de produits de la Société et peser sur la situation financière et sur le résultat d'exploitation.

Les solutions de Cycle de Vie du Produit (PLM, *Product Lifecycle Management*) sont caractérisées par l'utilisation de technologies et d'innovations en mutation rapide. Celles-ci deviennent de plus en plus complexes et de large diffusion. Ces solutions doivent répondre à des besoins d'ingénierie sophistiqués dans divers domaines appartenant à la conception et à la fabrication de produits, et doivent également répondre à des exigences de processus sophistiquées dans les domaines de la gestion du changement, la collaboration industrielle et les activités interentreprises. Le succès de la Société est donc fortement tributaire de sa capacité à comprendre les besoins de ses clients et à améliorer ses offres de solutions existantes ainsi qu'à introduire de nouvelles solutions à un coût avantageux et en temps opportun.

Le succès de la Société est également tributaire de la capacité de ses clients à comprendre, à financer et à soutenir le déploiement des solutions de la Société au sein de leurs entreprises ainsi que de leur calendrier d'adoption des nouvelles offres. Ce processus peut impliquer la ré-ingénierie de certains des processus des clients de la Société ainsi que la migration de quantités importantes de leurs données. La combinaison de ces défis technologiques et organisationnels pourrait ralentir l'adoption par nos clients de nos offres de solutions PLM existantes ou futures et retarder leurs décisions d'investissement comme leurs déploiements de produits, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation de la Société.

Malgré les importantes ressources qu'elle a consacrées au développement de nouvelles offres, la Société est confrontée à la complexité croissante de l'intégration des différentes fonctionnalités de ses produits dans le cadre

de solutions PLM et, dès lors, à des efforts d'industrialisation plus laborieux et difficiles pour les nouvelles offres et les nouvelles versions de produits.

La Société essaie de limiter ce risque par le biais d'échanges précoces et de tests avec ses principaux clients, ainsi qu'en promouvant l'innovation à travers ses organisations.

Au cours de l'exercice 2004, 56 % environ du chiffre d'affaires de la Société provenaient du paiement par IBM de droits de licence sur nos produits dans le cadre d'un contrat non exclusif de commercialisation et de distribution. En vertu de ce contrat, la Société a concédé une licence sur ses produits à IBM qui accorde à son tour ses sous-licences aux utilisateurs finaux. Des modifications dans les relations que la Société entretient avec IBM, ou des événements qui concerneraient IBM, pourraient affecter de manière négative et significative la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société.

IBM commercialise et distribue les produits de la Société, principalement CATIA, ENOVIA et SMARTEAM dans le monde entier, dans le cadre d'un contrat non exclusif. Les recettes générées au titre du contrat de distribution conclu avec IBM ont représenté respectivement 56 %, 59 % et 61 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2004, 2003 et 2002.

IBM assure la commercialisation et la distribution des produits de la Société via IBM PLM, entité d'IBM qui se consacre principalement à la commercialisation et à la distribution des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, ainsi que par l'intermédiaire de ses partenaires de distribution. IBM dispose d'un contrôle et d'un pouvoir discrétionnaire importants sur cette activité de commercialisation et de distribution, notamment en ce qui concerne les ressources financières consacrées à la commercialisation, à la sélection des circuits de commercialisation et de distribution, et à la rémunération des commerciaux et des partenaires de distribution. Les performances d'IBM dans ces domaines ont de ce fait une incidence significative sur le chiffre d'affaires des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM. Aucune disposition contractuelle en vigueur ne contraint IBM ou la Société à continuer à commercialiser et distribuer les produits de la Société selon les accords actuels. Tout changement dans les rôles et les responsabilités de chacun pourrait causer des perturbations et avoir un impact négatif sur la performance de l'organisation commerciale ; ceci pourrait avoir un impact négatif immédiat sur le chiffre d'affaires généré par les activités de distribution d'IBM. De plus, toute décision que pourrait prendre IBM de mettre un terme à ses efforts de commercialisation ou de distribution, de les geler ou de les réduire de façon substantielle serait susceptible d'avoir un effet négatif immédiat et significatif sur la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société. Rien ne permet d'assurer que, le cas échéant, celui-ci parviendrait à développer rapidement des canaux de distribution alternatifs. En outre, la mise en place de tels canaux nécessiterait des ressources importantes en matière de gestion, de direction et de financement. Par ailleurs, aucune disposition n'interdit à IBM de nous faire concurrence, de commercialiser ou de distribuer des applications logicielles PLM concurrentes, de fournir des services liés à d'autres applications logicielles PLM concurrentes, d'acquiescer un ou plusieurs de ses concurrents ou encore de former une alliance stratégique avec eux, ce qui pourrait avoir un retentissement négatif important sur la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société.

La Société estime que ce risque est limité car sa relation avec IBM génère une croissance de chiffre d'affaires et des bénéfices récurrents, tout en contribuant au développement de relations clients essentielles. En outre, la Société et IBM ont toujours su faire évoluer régulièrement leur partenariat, au cours des 25 dernières années, pour s'adapter à leurs besoins et souhaits réciproques. Enfin, la Société est libre de conclure des contrats de distribution et de commercialisation avec d'autres entités et à su développer un réseau sur certains pays.

Des erreurs ou des défauts dans les produits de la Société pourraient ternir sa réputation et l'exposer à des litiges.

Les logiciels sophistiqués contiennent souvent des erreurs, des défauts ou d'autres problèmes de performance lors de leur première introduction ou lors du lancement de nouvelles versions ou d'améliorations. Si des erreurs ou des défauts sont découverts sur les produits actuels ou futurs de la Société, il se peut qu'elle ne soit pas capable de les corriger à temps, voire pas du tout. Les polices d'assurance de la Société peuvent ne couvrir qu'en partie le coût de rectification d'erreurs ou de défauts importants. La Société peut pour cette raison être contrainte d'investir des capitaux importants pour éliminer ces erreurs ou ces défauts ou pour y pallier. Les erreurs, les défauts ou tout autre problème de performance de ses produits peuvent priver la Société de leur acceptation par le marché ou entraîner des retards dans les installations chez ses clients, des réaffectations de budget de développement, des atteintes à sa réputation, et, en conséquence, peuvent entraîner une baisse du chiffre d'affaires ainsi qu'une augmentation des coûts de service et de garantie.

Comme les erreurs, les défauts et autres problèmes de performance des logiciels de la Société pourraient entraîner pour ses clients des dommages financiers ou de toute autre nature, ces derniers pourraient tenter des actions en justice contre la Société. Tout procès intenté contre elle en matière de responsabilité produits, même s'il n'aboutit pas, pourrait se révéler long et coûteux et avoir un impact négatif sur ses efforts commerciaux.

La Société gère ce risque en procédant à des vérifications et à des tests répondant à des normes élevées (en collaboration notamment avec certains clients et partenaires soigneusement sélectionnés) avant de lancer un produit sur le marché. La Société est également assurée contre le risque responsabilité produits.

Les fluctuations des monnaies pourraient avoir un impact important sur les résultats des opérations de la Société du fait que cette dernière génère du chiffre d'affaires et des dépenses dans des devises autres que l'euro.

Les résultats des opérations de la Société peuvent être fortement affectés par les fluctuations de taux de change. Celles-ci peuvent avoir un impact sur le montant du chiffre d'affaires comme sur les dépenses enregistrées dans son compte d'exploitation lors de la conversion en euro des parties de chiffres d'affaires et de dépenses réalisées en devises étrangères. Certaines dépenses libellées en devises étrangères viennent compenser partiellement le chiffre d'affaires réalisé dans ces devises et donc diminuer l'impact de leurs fluctuations.

Comme les taux de croissance du marché pour les logiciels de la Société comme les taux de croissance des chiffres d'affaires de ses principaux concurrents sont calculés sur la base de revenus libellés en dollar américain,

ces taux de croissance peuvent ne pas être comparables aux taux de croissance de la Société calculés en euros pour les mêmes périodes.

Les revenus financiers nets de la Société peuvent également être fortement affectés par les fluctuations de taux de change entre le moment où elle enregistre les revenus et celui où elle encaisse les paiements, ou entre le moment où elle enregistre ses dépenses et le moment où elle les règle. Tout écart ainsi constaté figure à la section « Gain et perte de change » de ses états financiers.

Toute plainte concernant une éventuelle violation des droits de propriété intellectuelle de tiers par les produits de la Société pourrait peser sur ses ventes et augmenter ses coûts, et en conséquence, avoir un impact négatif important sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Des tiers, personnes morales ou physiques, parmi lesquels les concurrents de la Société, peuvent détenir ou acquérir des droits d'auteurs, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui limiteraient ou restreindraient totalement ou partiellement la capacité de la Société à fabriquer, à utiliser ou à vendre ses logiciels.

De plus, les sociétés font de plus en plus appel à la justice sous prétexte de violation de leurs droits de propriété intellectuelle par des tiers, principalement des droits de brevet. En conséquence, dans de telles circonstances, il se peut qu'un tribunal décide que la Société ait effectivement violé les droits de propriété intellectuelle de tiers. La Société a reçu dans le passé, et pourrait recevoir à nouveau dans l'avenir, des documents qui prétendent qu'elle aurait porté atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers. La Société pourrait alors avoir à faire face à des coûts importants pour se défendre contre toute plainte déposée contre elle, quelle que soit le bien-fondé d'une telle plainte. Au cas où la défense de la Société échouerait, elle pourrait être contrainte d'entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- cesser la fabrication, l'octroi de licence ou l'utilisation de produits ou de services qui font appel au droit de propriété intellectuelle ou industrielle en question ;
- obtenir les licences et payer les redevances au détenteur du droit de propriété intellectuelle ou industrielle contrefait, sachant que ces licences peuvent ne pas être disponibles tout au moins en termes acceptables ; ou
- modifier la conception des produits de la Société, ce qui pourrait entraîner des coûts importants ainsi que l'interruption des octrois de licences et des introductions de produits. Il se peut d'ailleurs que ceci ne soit pas possible du tout.

Si l'une des situations ci-dessus devait se produire pour un produit important, cela pourrait avoir un impact négatif important sur la situation financière de la Société et sur son résultat d'exploitation.

La Société tend à limiter ce risque en faisant suivre à ses équipes de développement une série de formations périodiques sur les divers aspects du domaine de la propriété intellectuelle et industrielle, ainsi que par la mise en place de processus destinés à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

L'environnement réglementaire est devenu de plus en plus complexe et changeant. Toute modification dans les normes, règles ou interprétations applicables pourrait nécessiter la modification des politiques comptables de la Société et de ses pratiques de gestion, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur son résultat d'exploitation. La mise en place des contraintes réglementaires est coûteuse et pourrait avoir un impact négatif sur ses coûts d'exploitation et sur le cours de bourse de ses actions.

Les états financiers de la Société suivent à la fois les normes comptables américaines et les normes françaises. Elle prépare donc deux jeux d'états financiers différents. À partir du 1^{er} janvier 2005, la Société suivra les normes comptables IFRS (*International Financial Reporting Standards*), plutôt que les normes comptables françaises, mais elle continuera à publier également ses comptes selon les normes américaines. Les normes américaines et IFRS en vigueur, ainsi que les interprétations de ces normes, sont particulièrement complexes et continuent à évoluer. Les exigences de publication peuvent se révéler contradictoires ou ambiguës. La Société examine en permanence son application de toutes les règles et directives comptables existantes et nouvelles. En fonction du résultat de ces examens, ainsi que de la possibilité de nouvelles directives comptables, d'instruction et d'interprétation sur leur mise en place, particulièrement en ce qui concerne l'enregistrement des ventes, le périmètre de consolidation, ainsi que sur les rémunérations en actions, elle pourrait avoir à modifier ses politiques comptables, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur son résultat d'exploitation ou ses états financiers. La Société pourrait également être amenée à modifier ses règles de gestion telles que les termes et conditions applicables à nos clients ce qui pourrait avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires. Les politiques comptables de la Société en vigueur sont décrites au point 5A : « Résultats d'exploitation – Principale politique comptable », ainsi qu'à la Note A à ses états financiers consolidés.

La Société travaille actuellement à l'application de ses procédures internes de contrôle afin de se préparer à la certification Sarbanes-Oxley en 2006. Malgré les efforts et les investissements que la Société déploie pour ce projet, et compte tenu de l'environnement réglementaire en évolution constante, elle pourrait être confrontée à des manquements qu'elle devrait alors publier et qui pourraient peser sur le cours de bourse de ses titres.

S'il n'était pas possible pour la Société de protéger de façon adéquate sa propriété intellectuelle, sa position concurrentielle sur le marché pourrait en être affectée, ce qui aurait une incidence négative importante sur sa situation financière et sur son résultat d'exploitation.

Le succès de la Société est fortement tributaire de sa technologie logicielle brevetée. La Société s'appuie sur le droit des brevets et des marques, des droits d'auteur et du secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles pour protéger l'aspect exclusif de sa technologie. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, dans certains pays, une protection efficace par droit d'auteur, secret commercial ou brevet peut ne pas être possible ou n'y avoir qu'un effet limité par rapport à ce qui existe en Europe occidentale et aux États-Unis.

S'il n'était pas possible pour la Société de protéger de façon adéquate sa technologie, des tiers pourraient développer des technologies similaires et réduire le chiffre d'affaires provenant des licences d'exploitation des logiciels. Par ailleurs, la Société conclut des contrats de confidentialité et

de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et clients potentiels, et limite l'accès et la distribution de ses logiciels, documentations et autres informations exclusives. Rien ne permet d'assurer que les mesures prises par la Société à cet égard se révéleront suffisantes pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher qu'elle soit développée de façon indépendante par des tiers. En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, la Société est confrontée à un accroissement du phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes dans le monde entier.

Il peut être nécessaire pour la Société de recourir à des procédures judiciaires afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée des droits exclusifs de tiers. Toute procédure judiciaire est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour la Société, de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat d'exploitation. Il est possible que le résultat de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

La Société s'est dotée d'un ensemble de mesures de protection strictes afin d'éviter les risques de conflits en matière de propriété intellectuelle et elle effectue régulièrement des examens approfondis de ces mesures de sécurité.

Le résultat d'exploitation trimestriel de la Société est susceptible de fluctuer, ce qui pourrait amener le cours de son action à fluctuer également.

Le résultat d'exploitation trimestriel de la Société a varié de façon significative et il est susceptible de continuer à varier de façon significative à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou les introductions de produits nouveaux développés par la Société ou ses concurrents ;
- la capacité de la Société à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de produits nouveaux ou améliorés de la part de la Société ;
- le calendrier et le caractère cyclique du chiffre d'affaire perçu au titre des accords de distribution ;
- les fluctuations des taux de change ;
- les conditions générales des marchés de ses logiciels, des applications logicielles en général, de l'informatique ainsi que des économies régionales.

La Société risque également de connaître d'importantes fluctuations de ses résultats trimestriels, car les décisions de ses clients quant à leurs investissements dans ses produits sont susceptibles d'être influencées par la conjoncture économique, politique et commerciale à court terme.

Beaucoup de commandes et d'expéditions de la Société ont généralement lieu pendant le dernier mois de chaque trimestre et le résultat d'exploitation de la Société peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes.

Par ailleurs, comme on l'observe généralement dans le secteur des logiciels de gestion du cycle de vie des produits, la Société a traditionnellement enregistré en décembre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards dans les commandes comme dans les expéditions peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses revenus.

Le cours auquel l'action et le certificat ADS de la Société se négocient est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réponse à l'évolution trimestrielle du résultat d'exploitation de la Société et des résultats d'autres sociétés d'applications logicielles sur nos marchés. Par ailleurs, les marchés des capitaux dans le monde connaissent, à certains moments, des fluctuations extrêmes de cours et de volume susceptibles d'affecter particulièrement les cours de marché de plusieurs sociétés de haute technologie, devenus particulièrement volatils.

Étant donné que la Société dépend d'IBM pour obtenir les informations relatives à une partie importante de son chiffre d'affaires, elle n'est pas toujours en mesure de connaître son chiffre d'affaires pour une période donnée aussi rapidement que cela serait le cas dans d'autres circonstances. Dès lors, il peut lui arriver d'être dans l'impossibilité de confirmer ou d'ajuster ses prévisions de ventes réalisées pendant une période donnée aussi rapidement que cela serait le cas dans d'autres circonstances, ou dans un délai comparable à celui d'autres sociétés du secteur.

Compte tenu de la stratégie de partenariat de la Société avec d'autres sociétés pour le développement, la commercialisation et le service après-vente de ses produits, ces derniers ainsi que le développement commercial de la Société pourraient être affectés négativement en cas de difficultés dans ses relations avec ses partenaires.

La stratégie de gestion du cycle de vie de produits de la Société requiert des solutions totalement intégrées sous forme de produits CAO/FAO/IAO/PDM, qui deviennent eux-mêmes de plus en plus complexes. La mise en œuvre de la stratégie PLM de la Société se fonde sur le partenariat avec d'autres entreprises : dans le domaine du développement de produits pour l'intégration de composants logiciels, dans le domaine de la commercialisation pour l'intégration à l'offre de la Société des produits complémentaires diffusés par d'autres fournisseurs de logiciels, dans le domaine de la distribution de ses produits pour étendre leur pénétration à de nouveaux secteurs ou de nouveaux marchés, et enfin dans le domaine du service à la clientèle pour offrir un support adéquat en vue d'aider la clientèle à adapter et à déployer les solutions de gestion de cycle de vie de produits. La Société estime que sa stratégie de partenariat lui permet de réduire ses coûts tout en s'assurant une couverture de marché plus large.

Néanmoins, cette situation la rend davantage dépendant de ses partenaires. Des difficultés sérieuses dans sa relation avec ses partenaires ou des modifications défavorables dans leur actionnariat pourraient affecter négativement les produits de la Société ou le développement de ses activités.

Il s'agit d'un risque difficile à gérer compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition et de la distribution de logiciels et services y afférents. La Société reste toutefois attentive, dans la mesure du possible, à la

viabilité financière de ses partenaires afin d'anticiper tout changement éventuel susceptible d'engendrer des difficultés relationnelles entre la Société et ses partenaires.

Dans le cas où la Société ne serait pas en mesure d'engager ou de retenir les membres clés de son personnel et de sa Direction, ou si elle rencontrait des difficultés au niveau des relations générales avec ses salariés sur l'un de ses sites principaux, ses activités commerciales et son résultat d'exploitation pourraient en être affectés négativement.

Dans une large mesure, le succès de la Société dépend, entre autres facteurs, de l'engagement dans la durée de ses principaux cadres, de son personnel hautement qualifié en recherche et développement, du personnel technique, du personnel de support et autres, ainsi que de la capacité de la Société de continuer à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. La concurrence est intense pour de tels employés, et si la Société venait à perdre sa capacité à engager et retenir les employés et cadres clés, ses activités commerciales et son résultat d'exploitation pourraient en être affectés négativement.

Par ailleurs, la Société dispose de divers sites importants situés dans divers pays, et d'importantes difficultés dans nos rapports généraux avec nos salariés sur l'un quelconque de ces sites pourraient avoir des conséquences négatives. La Société n'a généralement pas d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

La Société a mis en place une politique en matière de formation, de développement de carrière et d'incitations pour ses salariés et dirigeants et elle diversifie également ses ressources en matière de recherche et de développement dans différentes parties du monde afin de limiter ces risques.

La croissance interne et externe (par le biais d'acquisitions) continue de la Société contribue à la complexité de son organisation et est susceptible de rendre plus difficiles la gestion cohérente et la visibilité appropriée de ses activités et de sa stratégie. La croissance externe obtenue par le biais d'acquisitions, ainsi que les modifications dans l'organisation de la Société, peuvent affecter de manière négative l'activité ou la performance financière de la Société.

La Société poursuit sa croissance interne sur ses marchés du monde entier. Cette croissance continue du chiffre d'affaires, du nombre de salariés et de l'exploitation rend plus complexes nos efforts visant à assurer la cohérence de ses diverses offres, le contrôle de ses opérations et le suivi approprié du rendement de ses investissements. La Société poursuit également l'organisation de sa structure de groupe afin de la simplifier et rester centré sur sa stratégie.

L'intégration d'entreprises ou d'activités nouvellement acquises, tout comme les cessions, est difficile et lourde tant au niveau du temps de gestion dans le temps qu'à celui des systèmes de contrôle. Les marchés financiers peuvent ne pas soutenir l'acquisition. En outre, il est possible que les contraintes de régulation en Europe et aux États-Unis empêchent la réalisation d'un projet d'acquisition ou modifient les modalités prévues pour sa réalisation.

Enfin, des transactions futures pourraient contraindre la Société à engager des ressources financières importantes, à procéder à des émissions de titres de capital à effet potentiellement dilutif, à contracter des dettes et à encourir des charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles autres que des écarts d'acquisition, et donc à réduire de façon générale sa marge d'exploitation ou son résultat net. Les écarts d'acquisition générés par ces transactions seront soumis à des tests de dépréciation annuels, voire plus fréquents, qui sont également susceptibles de réduire la marge d'exploitation ou le résultat net de la Société. Les participations minoritaires de la Société ou autres concours à des tiers pourraient également donner lieu à des dépréciations dans ses comptes.

La Société s'efforce de gérer le risque lié aux acquisitions et cessions par un examen rigoureux des différents aspects d'une transaction. Elle s'attache également aux aspects d'intégration au groupe des entreprises rachetées, tant en termes d'intégration technique de leurs produits dans son portefeuille qu'en termes d'intégration de leurs salariés et de leurs systèmes de gestion. Au niveau de la Société, la croissance interne et externe est gérée par le biais du développement de processus et de politiques visant à mieux examiner, contrôler et vérifier les diverses activités de la Société.

Une baisse des prix, un allongement du cycle de vente et tout changement dans l'environnement concurrentiel de la Société pourraient affecter négativement la croissance de son chiffre d'affaires, sa performance financière et sa position sur le marché.

Ces dernières années, les prix du marché technologique ont chuté et cette tendance pourrait se poursuivre et s'accélérer. La concurrence, les faibles coûts marginaux et les mutations technologiques rapides peuvent être la cause de cette baisse des prix. En outre, le secteur a connu des concentrations entre plusieurs de ses acteurs récemment, ce qui pourrait entraîner une plus grande pression au niveau des prix ainsi qu'un impact négatif sur le chiffre d'affaires de la Société, sa performance financière et sa position sur le marché.

Parallèlement, en raison des conditions économiques et de la complexité des produits PLM de la Société, le cycle de ventes des produits PLM s'est allongé. Par conséquent, il devient de plus en plus complexe de prévoir le chiffre d'affaires de la Société et sa ventilation trimestrielle. De ce fait, la croissance de son chiffre d'affaires pourrait connaître un ralentissement.

Étant donné la portée multinationale de ses activités, la Société est exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et son résultat d'exploitation.

En tant qu'intervenant mondial sur le marché des applications logicielles de gestion du cycle de vie des produits, la Société voit son activité exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales qui échappent à son contrôle. Ces risques comprennent notamment :

- droits de douane, contrôles des exportations et autres barrières commerciales ;
- changements inattendus des exigences de régulation et de la législation en vigueur ;

- charge liée au respect d'un grand nombre de législations et de réglementations étrangères ; et
- instabilité politique et économique.

Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter le résultat d'exploitation de la Société. Rien ne permet d'assurer que ses opérations et ventes à l'étranger ne subiront pas d'effets négatifs importants.

Les installations de recherche et de production de la Société sont soumises à un risque de dommages ou de pertes temporaires en raison à la fois d'interférences, de pannes des systèmes et de dégradations physiques. Les pertes à court ou à long terme associées à l'utilisation de ces installations pourraient avoir un impact significatif sur son activité, son résultat d'exploitation et sa situation financière.

Les installations de recherche et de production de la Société s'articulent autour de systèmes informatiques et reposent sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est cependant pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ni la sécurité de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion dans ses systèmes de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec leur bon fonctionnement et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de

recherche et de production. Les virus informatiques, qu'ils soient d'origine volontaire ou accidentelle, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. Étant donné que ses systèmes intègrent des fonctionnalités très performantes ou de pointe, les « bogues » ou erreurs de conception peuvent être à l'origine de défaillances.

En outre, avec cinq sites principaux de recherche et de production, dont le siège social situé à l'extérieur de Paris en zone inondable et le site SmarTeam en Israël, des dommages matériels importants subis par l'un quelconque de ses sites, qu'ils soient d'origine naturelle ou le fait d'une attaque ou de violences locales, pourraient considérablement réduire la capacité de la Société à poursuivre le déroulement normal de ses activités. Les installations basées au Japon et en Californie pourraient subir un tremblement de terre ou des dommages similaires. Si l'une des circonstances ainsi décrites venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient auraient un impact négatif significatif sur l'activité de la Société, son résultat d'exploitation et sa situation financière.

Afin de prévoir une protection contre ces risques, la Société s'est doté de nombreux dispositifs de sécurité, notamment des protections anti-intrusion et autres accès codés. Elle a également contracté une police d'assurance pour perte d'activité et réparation ou remplacement d'installations pour chacun de ses sites, à l'égard de ces différentes sources potentielles d'interférence ou d'interruption.

Risques liés à un investissement dans nos actions ou certificats ADS

Groupe Industriel Marcel Dassault détient environ 45 % de nos actions en circulation, ce qui lui permet effectivement de déterminer les décisions prises en Assemblée Générale.

Groupe Industriel Marcel Dassault (« GIMD »), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs de la Société, a conservé une importante participation au capital de Dassault Systèmes ; il détient actuellement 45 % des actions en circulation et contrôle environ 43,7 % des droits de vote. Par conséquent, GIMD continue de prendre effectivement des décisions concernant les questions soumises à l'approbation des actionnaires de la Société, y compris l'élection et la révocation de ses administrateurs ainsi que l'approbation de toute fusion, de tout regroupement ou de vente de la totalité ou de la presque totalité des actifs de la Société.

Les cours des valeurs technologiques sont en règle générale volatils, ce qui peut peser sur le cours de l'action de la Société.

Le cours boursier de l'action ou du certificat ADS de la Société peut être hautement volatil. En effet, le marché des titres de sociétés de technologie

a connu une volatilité supérieure à celle de la Bourse en général. Un grand nombre de sociétés de technologie affichent actuellement un cours de Bourse sensiblement inférieur à leur plus haut niveau historique.

Le cours des ADS et la valeur en dollars américains de tout dividende seront affectés par les fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar américain.

Les ADS sont libellés en dollars américains. Les fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar américain sont susceptibles d'affecter le cours des ADS. Par exemple, étant donné que les comptes de la Société sont déclarés en euros, une baisse de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain réduirait ses profits déclarés en dollars américains. Ceci pourrait avoir une incidence négative sur le cours auquel les ADS sont négociés sur les marchés de valeurs américains. Tout dividende que la Société est susceptible de payer à l'avenir serait libellé en euros. Une baisse de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain réduirait l'équivalent en dollars américains dudit dividende.

Les porteurs d'ADS peuvent être en situation désavantageuse par rapport aux porteurs d'actions de la Société au moment d'exercer leurs droits de vote. Conformément à la loi française, les porteurs d'actions désireux d'exercer leurs droits de vote doivent bloquer leurs actions pendant au moins cinq jours avant l'Assemblée des actionnaires.

Pour pouvoir voter lors des Assemblées Générales, les porteurs d'ADS qui ne sont pas enregistrés dans les livres du dépositaire doivent transférer leurs ADS sur un compte bloqué, ouvert à cette fin par le dépositaire, pendant un certain nombre de jours avant une Assemblée Générale. Tout ADS viré sur ce compte bloqué ne pourra être transféré pendant cette période. Les porteurs d'ADS enregistrés dans les livres du dépositaire doivent donner des instructions au dépositaire afin qu'il ne transfère pas leurs ADS pendant la période précédant l'Assemblée des actionnaires. Les porteurs d'ADS doivent donc recevoir les formulaires de vote dans un délai suffisant pour effectuer ces virements et donner ces instructions. Rien ne permet de garantir que les porteurs d'ADS recevront leurs formulaires de vote à temps pour donner instruction au dépositaire de voter. De plus, le dépositaire ne peut être tenu pour responsable du non-respect des instructions de vote, ni de la manière dont il a rempli les instructions de vote. Il est possible que les porteurs d'ADS ou les personnes détenant leurs ADS par l'intermédiaire d'un courtier, d'un négociateur ou autre tiers, ne soient pas du tout en mesure d'exercer leur droit de vote.

Pour participer à une Assemblée Générale, le porteur d'actions nominatives doit enregistrer celles-ci à son nom sur un compte nominatif maintenu par

la Société ou pour le compte de la Société par un agent nommé par la Société, au moins cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée. Un porteur ou un détenteur d'actions doit obtenir un certificat de l'intermédiaire agréé auprès duquel le porteur a déposé ses actions, et le certificat doit stipuler que les actions ne sont pas négociables pendant les cinq jours précédant l'Assemblée et jusqu'après l'Assemblée.

Des droits préférentiels de souscription peuvent ne pas être disponibles aux porteurs des ADS de la Société.

Les porteurs d'ADS de la Société peuvent ne pas être en mesure d'exercer les droits préférentiels de souscription accordés aux actionnaires de la Société, auquel cas les porteurs de ses ADS pourraient être dilués de manière significative. Conformément à la loi française, la Société est contrainte, toutes les fois qu'elle émet de nouvelles actions en échange d'un paiement en espèces ou en nature, d'accorder des droits préférentiels de souscription à ses actionnaires. Cependant, les porteurs d'ADS de la Société peuvent ne pas être en mesure d'exercer ces droits préférentiels de souscription en vue d'acquérir les actions de la Société, à moins que les droits et les actions ne soient enregistrés en application du *Securities Act* de 1933 ou qu'une exemption d'enregistrement ne soit disponible.

Si le dépositaire n'est pas en mesure de vendre des droits non exercés ou non distribués, ou si la vente n'est pas légale ou raisonnablement réalisable, il autorisera la déchéance des droits, auquel cas vous ne recevrez aucune valeur en échange de ces droits.

Renseignements de caractère général

■ DÉNOMINATION SOCIALE

Dassault Systèmes

■ SIÈGE SOCIAL

9, quai Marcel Dassault - 92150 Suresnes

■ FORME JURIDIQUE

Dassault Systèmes est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

■ LÉGISLATION APPLICABLE

Dassault Systèmes est une société de droit français.

■ REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Dassault Systèmes est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 322 306 440. Le code APE de Dassault Systèmes est 722A.

■ HISTORIQUE, DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE DASSAULT SYSTÈMES

Dassault Systèmes a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

■ OBJET SOCIAL (article 2 des statuts)

Dassault Systèmes a pour objet, en France et à l'étranger :

- le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et/ou matériels informatiques ;
- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation ;
- la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services ;

dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen.

Dassault Systèmes a également pour objet :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ;
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique ;
- et, plus généralement, la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toutes opérations juridiques, économiques, financières, industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

■ CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes.

■ EXERCICE SOCIAL

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

■ RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Assemblées Générales

■ CONVOCATION

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les Commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le vingtième au moins du capital.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les Assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'Assemblée ne peut être tenue moins de 15 jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

■ ADMISSION

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les propriétaires d'actions nominatives : de l'inscription de l'actionnaire sur les comptes tenus par Dassault Systèmes ou son mandataire ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur : du dépôt, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité (banque, établissement financier ou société de bourse) teneur de leurs comptes.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée. Ce formulaire, dûment complété, doit parvenir à Dassault Systèmes trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation, sans qu'il soit nécessaire que la personne représentante soit elle-même actionnaire.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux Assemblées Générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est

alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'Assemblée, participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

■ CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exerce à main levée ou par appel nominal ou au scrutin secret selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance et, le cas échéant, par visioconférence ou par tout moyen de communication permettant leur identification, et ce dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. Pour le calcul de la majorité, il n'est tenu compte que des formulaires de vote par correspondance dûment complétés et reçus par Dassault Systèmes trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Droit de vote double (article 30 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 mai 2002 a instauré un droit de vote double en faveur des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation familiale.

Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de mécanisme de plafonnement des droits de vote.

Existence de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote, est tenue d'informer Dassault Systèmes, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient dans un délai de 5 jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de Dassault Systèmes ou des droits de vote. La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Identification des détenteurs de titres au porteur

Dassault Systèmes peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs

de titres au porteur de Dassault Systèmes conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Participation et intéressement du personnel

■ ACCORDS DE PARTICIPATION

Les salariés de Dassault Systèmes, de Dassault Data Services et Dassault Systèmes Provence bénéficient d'accords de participation aux bénéfices (4 mars 2002 pour Dassault Systèmes, 20 décembre 1999 pour Dassault Data Services et 10 juin 2004 pour Dassault Systèmes Provence). Les modalités de calcul de la participation des salariés de Dassault Data Services et Dassault Systèmes Provence reposent *a minima* sur la formule légale. Des modalités plus favorables aux salariés que celles résultant de l'application de la formule légale ont été retenues pour le calcul de la participation des salariés de Dassault Systèmes depuis l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 1996.

La charge enregistrée au titre de la participation des salariés dans les comptes consolidés de la Société était respectivement de 11 598, 10 631,

11 623, 11 701 et 11 218 milliers d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000 (voir Note O des « Comptes consolidés »).

■ ACCORDS D'INTÉRESSEMENT

Les salariés de Dassault Systèmes et de Dassault Systèmes Provence bénéficient d'un système d'intéressement aux bénéfices (4 mars 2002 pour Dassault Systèmes et 29 juin 2004 pour Dassault Systèmes Provence). Pour Dassault Systèmes, les montants versés au titre de l'intéressement sont principalement calculés sur la base d'un pourcentage de répartition de la moyenne des deux derniers résultats nets sociaux après impôt sur les sociétés.

Pour Dassault Systèmes Provence, les montants versés au titre de l'intéressement sont calculés en fonction d'un pourcentage de la masse salariale brute, établi en fonction d'objectifs de croissance du chiffre d'affaires.

La charge enregistrée au titre de l'intéressement des salariés dans les comptes consolidés de la Société était respectivement de 7 007, 7 881, 8 967, 8 930, 7 622 et 6 011 milliers d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000.

Assurances

La Société est assurée auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus.

La plupart des risques sont couverts soit par des polices d'assurances souscrites en France, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. La Société souscrit par ailleurs des couvertures spécifiques pour tenir compte de nécessités locales. Ces contrats ne couvrent pas des risques significatifs.

Le programme d'assurance de la Société est revu et ajusté annuellement afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par la Société.

Au cours de l'exercice 2004, le montant total des primes d'assurance comptabilisées en charge par la Société s'est élevé à 2,4 millions d'euros environ.

Au 31 décembre 2004, les niveaux de couverture par type de risque principal, tels que prévus dans les polices françaises ou le programme nord-américain, sont les suivants :

Assurances	Montants plafonds garantis
Responsabilité civile professionnelle et après livraison⁽¹⁾ Franchise : 200 000 dollars	- 12 millions de dollars par an.
Responsabilité des dirigeants⁽¹⁾ Franchise en Amérique du Nord : de 150 000 dollars à 500 000 dollars Franchise autres pays : 75 000 dollars à 250 000 dollars	- 15 millions de dollars par sinistre et par an.
Dommages aux biens Franchise en France : de 15 000 euros à 250 000 euros Franchise en Amérique du Nord : 5 000 dollars (portée à 25 000 dollars en cas de tremblement de terre, raz-de-marée)	<ol style="list-style-type: none"> Pour les dommages matériels : <ul style="list-style-type: none"> - 230,2 millions d'euros en France ; - jusqu'à 45,5 millions de dollars en Amérique du Nord ; - 500 000 dollars dans le reste du monde. En cas de tremblement de terre, raz-de-marée, tempête : <ul style="list-style-type: none"> - 66,2 millions d'euros en France ; - 5 millions de dollars en Amérique du Nord (sauf Californie). En cas de mise en jeu de la responsabilité en France : <ul style="list-style-type: none"> - 8,8 millions d'euros. Pour les frais supplémentaires et pertes pécuniaires en France : <ul style="list-style-type: none"> - 4,3 millions d'euros. Pour la perte d'exploitation en Amérique du Nord : <ul style="list-style-type: none"> - 35 millions de dollars.
Multirisques incendie (ou petits risques locaux)⁽²⁾	- 15,2 millions d'euros par sinistre en France, avec des limitations particulières de plafonds selon le type de sinistre (vol, incendie, bris de glaces ou bris de machines).
Tous risques informatiques⁽³⁾ Franchise : de 170 euros à 19 000 euros	<ol style="list-style-type: none"> Pour les dommages matériels subis par le matériel informatique : <ul style="list-style-type: none"> - 34,3 millions d'euros en France. Pour chacun des frais supplémentaires et des frais de reconstruction des informations (perte d'exploitation) : <ul style="list-style-type: none"> - 0,9 million d'euros en France.

(1) Cette police bénéficie à l'ensemble de la Société.

(2) Cette police couvre uniquement les agences de Dassault Systèmes situées en France et toutes les filiales françaises de Dassault Systèmes à l'exception de Dassault Systèmes Provence.

(3) Cette police couvre uniquement les sociétés françaises. Dans le cadre du programme d'assurance nord-américain, ce type de risque est assuré au titre de la police Dommages aux biens.

Assurances

Responsabilité civile dite d'exploitation générale

Franchise pour les dommages immatériels non consécutifs : 30 500 euros
Franchise pour les vols en Amérique du Nord : de 5 000 dollars à 10 000 dollars

Montants plafonds garantis

- 1) Pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus :
 - 30,4 millions d'euros par sinistre en France ;
 - 1 million d'euros pour les sociétés étrangères.
- 2) Pour les dommages immatériels non consécutifs, et les dommages causés aux biens confiés ainsi que ceux immatériels en résultant :
 - 2,2 millions d'euros par sinistre et par an en France.
- 3) Pour les dommages ayant pour origine la faute inexcusable de l'employeur :
 - 2,5 millions d'euros par an en France.
- 4) Pour les dommages résultant d'atteintes accidentelles à l'environnement :
 - 1,5 million d'euros par sinistre et par an en France.
- 5) Pour les dommages résultant de vol par préposés :
 - 0,7 million d'euros par sinistre et par an en France ;
 - 1 million de dollars par sinistre et par an en Amérique du Nord.

Responsabilité civile du commettant et flotte automobile

Franchise en France : 760 euros
Franchise en Amérique du Nord : 500 dollars

- 1) En France :
 - Couverture illimitée en matière de responsabilité et limitée à la valeur vénale en cas d'incendie ou de vol du véhicule.
- 2) Pour les sociétés nord-américaines et leurs filiales :
 - 1 million de dollars pour les dommages corporels et matériels.

Transports⁽¹⁾

Franchise : 5 000 euros

- 30 millions d'euros par sinistre et/ou expédition et/ou moyen de transport ;
- montant ramené à 0,9 million d'euros en cas de biens transportés à bord des véhicules des préposés.

Accidents du travail des salariés américains

(« Workers' compensation »)⁽²⁾

- selon les montants fixés par les États d'Amérique concernés.

Responsabilité au titre du programme des « employee benefits »⁽²⁾

Responsabilité fiduciaire (ERISA)⁽²⁾

- 1 million de dollars par dommage.
- 3 millions de dollars par dommage.

Couverture « parapluie »⁽²⁾

- 10 millions de dollars par dommage, en complément des assurances décrites ci-dessus couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales.

(1) Cette police couvre uniquement les sociétés françaises. Dans le cadre du programme d'assurance nord-américain, ce type de risque est assuré au titre de la police Dommages aux biens.

(2) Cette police couvre uniquement les sociétés nord-américaines ainsi que tout ou partie de leurs filiales en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés.

Par ailleurs, Dassault Systèmes a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à maintenir l'exploitation et limiter l'impact de perte significative en cas de sinistre majeur. C'est ainsi qu'en dehors de la procédure de mise sous séquestre du code source développé par Dassault Systèmes, il existe un système de sauvegarde informatique sécurisé et

quotidien de ce code source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables de Dassault Systèmes. Cette sauvegarde informatique est réalisée sur deux sites distincts.

Nantissement d'actifs

Au 31 décembre 2004 et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement sur les actifs de Dassault Systèmes à l'exception des inscriptions prises par les organismes de financement dans le cadre de

contrats de location financière. Les actions et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté.

Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières

Le calendrier indicatif suivant a été préparé sur la base des dates de publication des mêmes informations au cours de l'exercice précédent :

Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires et les résultats des :

- 2^e trimestre 2005 : 26 juillet 2005
- 3^e trimestre 2005 : 26 octobre 2005
- 4^e trimestre 2005 : 8 février 2006

La publication au BALO est généralement faite dans les quinze jours suivants.

Publication au BALO des :

- états financiers consolidés intermédiaires au 30/06/05 : mi-octobre 2005
- comptes consolidés de l'exercice clos au 31/12/05 : fin avril 2006

Rapport social et environnemental

Domaine social

Dassault Systèmes favorise en permanence le développement du dialogue social avec l'ensemble de ses partenaires.

Cela s'exprime dans la variété des sujets traités (intéressement et participation, PERCO, aide à l'insertion des handicapés, soutien des collaborateurs qui souhaitent arrêter de fumer, etc.) et le nombre d'accords signés.

1. EFFECTIF

Effectif total de la Société	Les effectifs de Dassault Systèmes et de ses filiales (y inclus les prestataires extérieurs indépendants intervenant dans la Société) sont répartis comme suit :		
	← au 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Dassault Systèmes	1 800	1 632	1 591
Filiales	2 656	2 456	2 375
Total	4 456	4 088	3 966
	La répartition de l'effectif par zone géographique et par fonction est la suivante :		
	← au 31 décembre →		
	2004	2003	2002
France	2 229	1 970	1 940
USA et autres	2 227	2 118	2 026
Total	4 456	4 088	3 966
	← au 31 décembre →		
	2004	2003	2002
R&D et production	2 171	2 025	1 907
Ventes, marketing et services	1 954	1 763	1 755
Administratif et autres	331	300	304
Total	4 456	4 088	3 966

Effectif total de Dassault Systèmes dont CDD et CDI	Au 31 décembre 2004, Dassault Systèmes avait un effectif (hors prestataires intervenant dans la Société en France) de 1 568 salariés, soit une progression de 5,16 % par rapport à 2003, répartis ainsi : - 1 516 collaborateurs sous contrat à durée indéterminée (CDI) ; - 24 collaborateurs sous contrat à durée déterminée (CDD) ; et, - 28 collaborateurs sous contrat en alternance.
Nombre total d'embauches dont CDD et CDI	Dassault Systèmes a embauché, au cours de l'année 2004, 192 salariés tous types de contrats confondus, soit 119 salariés en CDI, 47 en CDD et 26 sous contrat en alternance. Au cours de l'année 2004, 14 contrats CDD ont été transformés en CDI.
Éventuelles difficultés de recrutement	Dassault Systèmes n'a pas rencontré de difficultés de recrutement sur les postes ouverts dans le domaine de la recherche et du développement (R&D), compte tenu des profils recherchés : ingénieurs jeunes diplômés et première expérience. Le cycle de recrutement pour ce type de postes a été, en moyenne, de 51 jours. Dans les autres métiers de l'entreprise (ventes, finance, marketing, ressources humaines), les recrutements ont concerné des profils expérimentés. Pour cette raison, et compte tenu du volume total de candidatures à traiter, les délais de recrutement ont été plus longs pour ces métiers mais n'ont pas présenté de difficultés majeures.
Nombre de licenciements et motifs	En 2004, Dassault Systèmes a rompu neuf contrats de travail. Les motifs reposent tous sur une cause réelle et sérieuse.
Main-d'œuvre extérieure	Le montant des versements effectués par Dassault Systèmes à des entreprises extérieures s'est élevé à 268 224 euros en 2004.

2. RÉDUCTION DES EFFECTIFS

Plans de réduction des effectifs, plans de sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement	Dassault Systèmes n'a été concernée par aucune de ces mesures en 2004.
--	--

3. TEMPS DE TRAVAIL

Organisation du temps de travail, durée pour les salariés à temps plein	La durée du temps de travail pour les cadres autonomes à temps plein en forfait jours (représentant près de 87 % des cadres) est de 216 jours par période annuelle de référence. La durée du travail moyenne des salariés cadres à temps plein en forfait horaire est de 37,80 heures par semaine, en tenant compte des jours de réduction du temps de travail (JRJT). Pour les salariés non cadres, la durée hebdomadaire moyenne est de 35 heures compte tenu des JRJT.
Durée pour les salariés à temps partiel	Le temps de travail moyen des salariés à temps partiel est de 82,49 %. 4,02 % du personnel travaille à temps partiel. 30 collaborateurs travaillent sous un régime de forfait jours en temps incomplets et 33 collaborateurs travaillent en forfait horaire à temps partiel.
Heures supplémentaires	L'organisation du temps de travail des salariés au forfait horaire fait l'objet d'un système d'horaires variables, ne prévoyant pas le recours aux heures supplémentaires.
Taux et motifs d'absentéisme	Le taux d'absentéisme 2004, tous motifs confondus, hors congés payés est de 4,60 %. Le détail des jours d'absence au titre de l'année 2004 répartis par motifs est le suivant : Maladie.....2 498 jours Maternité2 424 jours Congé paternité239 jours Accident travail & trajet110 jours Total5 271 jours Le nombre de congés autorisés (congé parental, congés pour événements familiaux...) est de 6 896 jours.

4. RÉMUNÉRATIONS

Évolution des rémunérations	La masse salariale annuelle brute a progressé de 7,06 % en volume, au 31 décembre 2004, par rapport à la même date de l'année précédente.																		
Charges sociales	Le montant global des charges sociales pour 2004 s'élève à 38 176 662 euros.																		
Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du travail (intéressement & participation)	Le montant global de l'intéressement dégagé au titre de l'exercice 2003 versé en 2004 est de 7 540 403 euros. Le montant global de la dotation au titre de la participation sur l'année 2003 versé en 2004 est de 10 225 242 euros. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2004, soumis à l'approbation des actionnaires le 8 juin 2005, devraient permettre de distribuer un intéressement égal à 6 701 914 euros et de dégager une réserve spéciale de participation de 10 540 433 euros. Au titre de l'exercice 2004, et compte tenu des effets de plafonnement des bases de répartition, l'intéressement dégagé représente l'équivalent de 8,7 % de la masse salariale annuelle brute 2004 et la dotation de la réserve spéciale de participation représente l'équivalent de 13,7 % de la masse salariale annuelle brute 2004. Les taux bruts réellement versés aux salariés non plafonnés représentent, pour l'intéressement, 9,12 % et, pour la participation, 14,47 % de leur salaire brut annuel.																		
Plan d'épargne salariale	Dassault Systèmes s'est doté, depuis 1993, d'un plan d'épargne d'entreprise permettant au personnel d'investir des sommes employées à la souscription de parts et de fractions de parts de Fonds Commun de Placements, à l'exclusion de tout investissement dans des actions de Dassault Systèmes.																		
Égalité professionnelle hommes/femmes	<p>Au 31 décembre 2004, l'effectif de Dassault Systèmes est constitué à 21,3 % de femmes (334 personnes) et à 78,7 % d'hommes (1 234 personnes). Selon les trois catégories ci-après considérées, les rémunérations moyennes des femmes par rapport à celle des hommes varient de - 4,02 % à + 3,59 % (sur la base du salaire annuel fixe).</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Position</th> <th colspan="2">Pourcentage effectifs</th> <th rowspan="2">Écart constaté sur les rémunérations femmes/hommes</th> </tr> <tr> <th>Femmes</th> <th>Hommes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Niveaux I à V : coefficient 140 à 305</td> <td>76 %</td> <td>24 %</td> <td>+ 1,28 %</td> </tr> <tr> <td>Cadres coefficientés, PI et PII</td> <td>21 %</td> <td>79 %</td> <td>- 1,53 %</td> </tr> <tr> <td>Cadres PIII A</td> <td>13 %</td> <td>87 %</td> <td>+ 3,59 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le cadre de l'accord annuel sur les salaires, la durée effective et l'organisation du temps de travail et l'égalité professionnelle au titre de 2004, signé le 30 avril 2004, des modalités spécifiques de prise des congés pour les femmes enceintes sont prévues.</p>	Position	Pourcentage effectifs		Écart constaté sur les rémunérations femmes/hommes	Femmes	Hommes	Niveaux I à V : coefficient 140 à 305	76 %	24 %	+ 1,28 %	Cadres coefficientés, PI et PII	21 %	79 %	- 1,53 %	Cadres PIII A	13 %	87 %	+ 3,59 %
Position	Pourcentage effectifs		Écart constaté sur les rémunérations femmes/hommes																
	Femmes	Hommes																	
Niveaux I à V : coefficient 140 à 305	76 %	24 %	+ 1,28 %																
Cadres coefficientés, PI et PII	21 %	79 %	- 1,53 %																
Cadres PIII A	13 %	87 %	+ 3,59 %																

5. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Bilan des accords collectifs	<p>En 2004, il y a eu 15 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel, 16 avec les commissions du Comité d'entreprise et 20 réunions de négociation avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de Dassault Systèmes.</p> <p>Le 20 janvier 2004, Dassault Systèmes a conclu un avenant au protocole pré-électoral en date du 15 décembre 2003 relatif au renouvellement du Comité d'entreprise et des délégués du personnel et un accord relatif à la prorogation des mandats.</p> <p>Elle a également conclu les accords relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux salaires, à la durée effective du travail et à l'organisation du temps de travail et à l'égalité professionnelle, le 30 avril 2004 ; - au déblocage exceptionnel de l'épargne salariale, le 14 septembre 2004 ; - au plan épargne retraite collectif, le 30 novembre 2004 ; toutefois cet accord ayant fait l'objet d'une opposition de certaines organisations syndicales, il n'est pas entré en vigueur. <p>Enfin, l'accord conclu le 18 décembre 2003 sur l'insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise a été agréé par le Préfet des Hauts-de-Seine le 12 mars 2004.</p>
-------------------------------------	---

6. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les conditions d'hygiène et de sécurité	<p>Dassault Systèmes dispose d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2004.</p> <p>Conformément aux décrets des 5 novembre 2001 et 24 décembre 2002, Dassault Systèmes a retranscrit dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques par unité de travail en concertation avec le CHSCT. Ce document est mis à jour annuellement. Dassault Systèmes n'a pas identifié de risque en matière d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Dassault Systèmes a mené, en 2004, des actions spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite dans le cadre d'un accord signé avec les organisations syndicales d'une campagne de prévention du tabagisme et d'aide au sevrage avec participation financière partagée entre salarié volontaire au sevrage et Dassault Systèmes ; - remise à neuf de 3 640 m² de bureaux ; - formation au secourisme de 125 salariés de Dassault Systèmes dans les locaux de l'entreprise et sur leur temps de travail ; - formation de 27 collaborateurs à la prévention des incendies ; - mise en œuvre de séances de relaxation permettant de diminuer les tensions que peut provoquer une activité prolongée sur matériel informatique.
--	--

7. FORMATION

Formation dans Dassault Systèmes	<p>Outre les stages de formation, les salariés de la Société disposent de multiples opportunités d'apprentissage :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le travail collaboratif au sein de la Société et de son écosystème stimule le partage des connaissances ; 2. les collaborateurs acquièrent des connaissances industrielles auprès des clients leaders sur leur marché qui déploient les méthodologies et technologies les plus innovantes ; 3. les opportunités d'évolution professionnelle au sein de la Société sont nombreuses et variées grâce à la dynamique de l'activité et à l'alignement annuel de l'organisation sur les priorités stratégiques ; 4. la Société met à disposition de ses employés un outil innovant et intuitif d'auto-formation à ses produits, le « Companion ». <p>Concernant les stages de formation eux-mêmes, les collaborateurs de la zone France ont suivi, en 2004, un total cumulé de 58 204 heures de formation professionnelle, dont 46 374 chez Dassault Systèmes.</p> <p>En France, le nombre de salariés formés s'élève à 1 559, soit 3 693 stagiaires (un salarié étant plusieurs fois stagiaire s'il suit plusieurs formations distinctes). Parmi eux, le nombre de salariés de Dassault Systèmes était de 1 281, soit 3 304 stagiaires. Ce nombre correspond à un budget représentant près de 4,89 % de la masse salariale de Dassault Systèmes.</p> <p>En moyenne, chaque salarié de Dassault Systèmes a suivi 30 heures de formation. Le taux de départ en formation s'est élevé à 81,91 % chez Dassault Systèmes et, plus généralement, à 77,37 % sur l'ensemble du périmètre France.</p> <p>Le plan de formation de chaque collaborateur est défini en relation avec son manager sur la base des objectifs individuels définis lors de son entretien annuel et de ses perspectives d'évolution.</p> <p>Les axes principaux de formation retenus par la Société ont été le management, les compétences PLM pour la R&D, les compétences de ventes et de services ainsi que l'acquisition de connaissances sur les produits et les solutions de la Société.</p> <p>En 2004, la formation du management s'est étendue à toute la Société sur des contenus communs. Il a été mis en place un programme de formation manageriale pour les directeurs et managers. Globalement, 460 d'entre eux ont participé à ce programme dans l'ensemble des géographies.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Formation au management par géographie</th> <th style="text-align: center;">Directeurs</th> <th style="text-align: center;">Managers</th> <th style="text-align: center;">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: center;">271</td> <td style="text-align: center;">303</td> </tr> <tr> <td>Amérique du Nord</td> <td style="text-align: center;">26</td> <td style="text-align: center;">81</td> <td style="text-align: center;">107</td> </tr> <tr> <td>Asie Pacifique</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">41</td> <td style="text-align: center;">50</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: center;">67</td> <td style="text-align: center;">393</td> <td style="text-align: center;">460</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2004, Dassault Systèmes a organisé la seconde édition de son Université d'été avec une participation élargie aux collaborateurs de ses « Business Partners de la région West Europe ». Pendant une semaine, chaque participant a suivi les différents ateliers PLM en fonction de ses attentes et de ses besoins spécifiques ; à l'issue de la session, chacun a pu passer les certifications sur CATIA et SMARTEAM pour ainsi faire reconnaître son niveau de compétences sur les solutions de la Société.</p> <p>Cette première formation « Écosystème DS » a réuni 255 participants dont 125 parmi les partenaires de Dassault Systèmes.</p>	Formation au management par géographie	Directeurs	Managers	Total	Europe	32	271	303	Amérique du Nord	26	81	107	Asie Pacifique	9	41	50	Total	67	393	460
Formation au management par géographie	Directeurs	Managers	Total																		
Europe	32	271	303																		
Amérique du Nord	26	81	107																		
Asie Pacifique	9	41	50																		
Total	67	393	460																		

Emploi et insertion	<p>Dassault Systèmes a conclu, le 18 décembre 2003, un accord en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés. Cet accord, qui a pour finalité l'insertion professionnelle de personnes handicapées en créant des conditions favorables à leur intégration, a bénéficié d'un renouvellement de son agrément le 20 décembre 2004.</p> <p>Il comporte 3 axes d'actions pour lesquels l'année 2004 a été l'année de la montée en puissance :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'accueil en formation de jeunes handicapés : <ul style="list-style-type: none"> - conclusion d'une convention de partenariat avec le lycée EREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson, le 25 novembre 2004, pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, et prévoir une dotation de matériels et de logiciels, la formation des professeurs et l'accueil des étudiants handicapés en stage à Dassault Systèmes au cours de l'année 2005 ; - participation à des forums pour une information destinée aux stagiaires. 2. Des actions visant à favoriser le recrutement des travailleurs handicapés : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un réseau de recrutement pour susciter les candidatures adéquates auprès des sociétés d'intérim, des universités, des écoles (4 contrats en alternance signés) ; - aménagement de l'accessibilité de l'entreprise – intervention d'un ergonome et de la médecine du travail. 3. Des actions de communication interne et de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées au sein de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> - sessions de sensibilisation et d'information ; - accompagnement des managers et des tuteurs.
----------------------------	--

8. LES ŒUVRES SOCIALES

	<p>Dassault Systèmes subventionne le Comité d'entreprise à hauteur de 5 % de la masse salariale brute de l'année en cours pour les activités sociales et culturelles (cadeaux pour tous les collaborateurs et leurs enfants jusqu'à 16 ans, aide à la scolarité et aux loisirs de leurs enfants, aide juridique, activités sportives, subventions pour les vacances – locations, voyages – et pour les spectacles, expositions, etc.). Cette dotation est reconnue comme étant l'une des plus fortes sur le marché. En 2004, le Comité d'entreprise a ainsi reçu 3 950 738 euros destinés à ces activités.</p> <p>Enfin, Dassault Systèmes a fait une donation directe de 50 000 euros pour l'aide aux victimes du tsunami en Asie. En complément, pour s'associer à la générosité des collaborateurs de la Société, Dassault Systèmes a participé à hauteur de 1 pour 1 aux versements effectués par ces derniers, jusqu'à un montant total d'abondement de 25 000 euros. En outre, les partenaires commerciaux de SolidWorks se sont associés largement à une action de collecte spécifique.</p>
--	--

9. « CODE OF BUSINESS CONDUCT »

	<p>La Société a mis en place une charte de conduite des affaires « Code of Business Conduct » rappelant les fondamentaux qui guident les comportements et relations professionnels de chaque collaborateur de la Société au sein de son écosystème.</p> <p>Un plan de communication a été mis en place dans chacune de ses entités pour aider à la compréhension du sens et des principes de cette charte.</p> <p>Celle-ci traite des interactions au sein de la Société et de son écosystème, de la protection de ses actifs, notamment de la propriété intellectuelle de la Société, de celle de ses clients et partenaires, ainsi que de la possible survenance de conflits d'intérêts. Elle contribue ainsi à assurer la protection de ses collaborateurs et à renforcer la solidité des relations de la Société avec ses clients et partenaires.</p>
--	---

10. SOUS-TRAITANCE

<p>Importance de la sous-traitance et mode de promotion auprès des sous-traitants des dispositions fondamentales de l'OIT et souci du respect par les filiales du groupe de ces mêmes dispositions.</p>	<p>En 2004, la Société a dépensé 13,6 millions d'euros en faisant appel à la sous-traitance extérieure. Par ailleurs, 58,3 millions d'euros ont été dépensés au titre de prestations intra-groupe.</p> <p>La Société est attentive à n'établir de relations contractuelles qu'avec les sous-traitants qui respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liberté syndicale et la protection du droit syndical ; - l'abolition du travail forcé ; - l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes ; - l'absence de discrimination (emploi et profession) ; - l'élimination du travail des enfants.
--	---

11. IMPACT TERRITORIAL DES ACTIVITÉS

<p>Sur l'emploi régional et sur le développement régional</p>	<p>La croissance des effectifs de Dassault Systèmes bénéficie au développement local et régional (région parisienne et province : Aix-en-Provence, Grenoble, Lille, Lyon, Toulouse...).</p> <p>La Société établit également des partenariats de recherche et d'éducation avec des universités et écoles d'ingénieurs. Il s'agit notamment, en France, de l'École Normale Supérieure Cachan et de l'ENSAM Metz, en Asie, du JSS Academy of Technical Education à Noïda (Inde) dans le cadre du PLM Competency Center, et aux États-Unis, des universités Purdue et Georgia Institute of Technology (Georgia Tech). Les partenariats établis permettent de proposer un enseignement technologique avancé dont bénéficient les sociétés locales lorsqu'elles recrutent les étudiants ayant suivi ces cursus.</p> <p>(Voir également rubrique suivante « Relations avec les parties prenantes, Établissements d'enseignement »).</p>
--	--

12. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

<p>Associations d'insertion</p>	<p>Dans le cadre de l'accord relatif à l'insertion des handicapés, dont l'agrément a été renouvelé le 20 décembre 2004, Dassault Systèmes a recours au tissu associatif pour l'accueil de collaborateurs selon les profils définis et les lieux d'exercice des activités.</p> <p>Dassault Systèmes a ainsi développé un réseau de partenariat avec le secteur protégé et les établissements de reclassement professionnel. Elle prend en charge le transport d'un collaborateur handicapé réalisé par un transporteur parisien. Enfin, une association spécialisée dans la traduction gestuelle intervient au cours de sessions de formation pour les salariés malentendants.</p> <p>Par ailleurs, la Société participe avec la « Human Academy » au Japon à la mise en place d'un programme ayant pour vocation d'aider les personnes en situation de recherche d'emploi à acquérir des compétences technologiques leur permettant de développer leur employabilité.</p>
<p>Établissements d'enseignement</p>	<p>La présence de Dassault Systèmes dans les écoles, au travers d'offre de stages, d'enseignement et de coopérations dans des projets de recherche, a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de transmettre aux étudiants les compétences PLM et technologies développées par Dassault Systèmes ; - de créer des synergies entre l'industrie et la recherche fondamentale ; - de faciliter l'entrée des étudiants dans la vie active. <p>Dassault Systèmes a offert 140 stages en 2004.</p> <p>Chaque année, Dassault Systèmes participe à des forums de recrutement dans les grandes écoles françaises ainsi qu'à l'étranger. Elle organise également dans ces écoles, depuis 2004, des groupes de discussion, dits « Focus groups », qui ont pour objet de mieux comprendre les attentes professionnelles des élèves ingénieurs.</p> <p>(Voir également rubrique suivante « Impact territorial des activités »).</p>
<p>Associations de défense de l'environnement</p>	<p>Dassault Systèmes n'entretient pas de relations particulières avec les associations de défense de l'environnement, compte tenu de l'activité exercée.</p>
<p>Associations de consommateurs</p>	<p>Dassault Systèmes organise des rencontres annuelles avec ses clients afin de leur présenter ses nouveaux produits, de comprendre leurs besoins et d'échanger sur les meilleures pratiques industrielles. Ces rencontres ont lieu sur les 3 continents : le CATIA Operators Exchange aux États-Unis, l'European CATIA Forum en Europe, le Japanese CATIA Forum et le Korean CATIA Forum en Asie, l'Australian CATIA Forum en Asie/Pacifique, le SolidWorks World et le DELMIA User Conference en Europe, en Asie et aux États-Unis.</p> <p>Parallèlement, Dassault Systèmes organise, chaque année, une rencontre avec les partenaires logiciels développant des produits sur la plate-forme CAA V5. En 2004, environ 10 000 de ses clients et partenaires ont participé à ces forums.</p>
<p>Populations riveraines</p>	<p>Dassault Systèmes est présidente de la ZAC où sont installés les locaux de son siège social. À ce titre, elle reste vigilante à l'impact de son activité sur l'environnement de proximité.</p>

13. FILIALES

<p>Manière dont les filiales étrangères de Dassault Systèmes prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales</p>	<p>La croissance des effectifs de la Société a un impact positif sur le développement des régions où sont implantées ses filiales. Que celles-ci appartiennent au Groupe depuis plusieurs années ou qu'elles aient été récemment acquises, la croissance de leurs effectifs s'effectue très majoritairement par recrutement local.</p> <p>La Société contribue également à de nombreuses initiatives de développement local. Ainsi, par exemple, en Israël, éducation informatique en faveur d'enfants défavorisés ; aux États-Unis, initiatives d'aide à différentes causes telles que recherche médicale et support aux populations défavorisées, initiatives d'éducation auprès des étudiants d'universités ou écoles régionales.</p>
---	--

Domaine environnemental

Le développement durable fait partie intégrante de la mission de la Société.

Ses solutions PLM favorisent les initiatives de ses clients en matière de développement durable en permettant de réduire la consommation de matières premières grâce à la maquette numérique, d'optimiser la

consommation d'énergie et d'améliorer la sécurité et l'ergonomie des chaînes d'usinage et d'assemblage ainsi que des produits finis eux-mêmes.

Les solutions de la Société permettent d'optimiser l'ensemble du processus industriel et constituent une garantie sur le long terme des investissements de ses clients.

1. CONSOMMATIONS

Consommations de ressources en :

- eau	En 2004, la consommation d'eau au siège social de Dassault Systèmes a été de 9 926 m ³ d'eau.
- matières premières	En 2004, la consommation de papier au siège social de Dassault Systèmes a été de 10 400 ramettes, soit une moyenne de 6,6 ramettes par salarié et par an comme en 2003.
- énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	En 2004, un total de 11 435 529 KWh a été consommé au siège social de Dassault Systèmes. L'installation de compteurs de gestion de la puissance électrique a permis à Dassault Systèmes d'optimiser sa consommation électrique. En 2004, Dassault Systèmes a décidé de remplacer les écrans CRT par des écrans TFT, dont la consommation d'énergie est 50 % plus faible que celle des écrans CRT.
Recours aux énergies renouvelables	Un procédé de récupération de l'énergie dégagée par les équipements informatiques a été mis en œuvre chez Dassault Systèmes dans un tiers de ses locaux. Ce procédé, qui utilise le principe des pompes à chaleur, y constitue l'unique source d'énergie pour le chauffage.
Condition d'utilisation des sols, rejets dans l'air et dans l'eau, affectant gravement l'environnement, et nuisances sonores et olfactives	Comme son activité n'est pas industrielle, Dassault Systèmes n'affecte pas plus l'environnement qu'une collectivité dans un immeuble d'habitation.
Déchets	La nature même des solutions que propose Dassault Systèmes, à travers les simulations technologiques virtuelles, aide à la réduction des déchets. La simulation virtuelle par ordinateur, par exemple, évite la réalisation de plans papier et de maquettes réelles pour tout type de test, dont les crash-tests, ce qui permet une réduction considérable de matières premières consommées puis de déchets. En ce qui concerne ses propres déchets, Dassault Systèmes sous-traite, auprès de sociétés spécialisées, le recyclage du papier et cartouches d'encre des fax, ampoules néon, bandes magnétiques, CD Roms, etc. Dassault Systèmes loue auprès des constructeurs 95 % de son matériel informatique (ordinateurs, micro-ordinateurs, matériel lourd, écran...). Ces équipements en location sont retournés en fin d'utilisation à leur constructeur qui, conformément à la certification ISO 14001 dont il est titulaire, les réutilise, recycle ou détruit de manière responsable. Les 5 % restants sont vendus à des distributeurs informatiques ou cédés à des sociétés de recyclage qui se charge de les détruire en respectant l'ensemble des normes et réglementations environnementales.

2. ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique : respect de l'environnement naturel, protection des espèces animales et végétales	Ce point est non significatif compte tenu de l'activité exercée.
---	--

3. DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES ENTREPRISES

Évaluations, certifications	Dans le cadre des mesures qu'elle a prises en matière de prévention des risques environnementaux, Dassault Systèmes a notamment mis en place un suivi en temps réel de clôtures d'incidents d'exploitation et de maintenance des bâtiments avec l'aide d'entreprises certifiées ISO 9001, ce qui a permis d'éviter les fuites d'énergie. Parallèlement, l'audit réalisé chaque année en collaboration avec ses compagnies d'assurances et les décisions qui en découlent complètent et renforcent le contrôle des moyens de prévention des risques environnementaux. Enfin, Dassault Systèmes instaure un processus de sélection de ses fournisseurs en fonction des garanties qu'ils peuvent apporter en matière de respect de l'environnement.
------------------------------------	--

4. DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À L'ACTIVITÉ

Point de toutes les dispositions applicables	Ce point est non significatif compte tenu de l'activité exercée.
Point des mesures prises pour assurer la conformité de l'activité à ces dispositions	Ce point est non significatif compte tenu de l'activité exercée.

5. PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT

Dépenses engagées dans ce but de prévention	Ce point est non significatif compte tenu de l'activité exercée.
--	--

6. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Existence de services internes de gestion de l'environnement	Compte tenu de l'activité de Dassault Systèmes, il n'y pas, au siège social, de service interne spécifique à la gestion de l'environnement. La gestion est assurée par différents services, et particulièrement par celui des moyens généraux et de l'organisation en charge du développement durable.
Formation et information des salariés sur l'environnement.	Il n'y a pas de formation spécifique, compte tenu de l'activité exercée. Des formations relatives à la prévention des incendies au sein du service des moyens généraux ont été faites (27 personnes en 2004 pour un total cumulé de 177 personnes formées).
Moyens consacrés à la réduction des risques et organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution à impact externe	Néant compte tenu de l'activité exercée.

7. PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Montant des provisions et garanties	Néant, compte tenu de l'activité exercée.
--	---

8. EXÉCUTION DE DÉCISION JUDICIAIRE DURANT L'EXERCICE

Montant des indemnités versées ou actions menées en réparation des dommages causés	Néant.
---	--------

9. OBJECTIFS ASSIGNÉS AUX FILIALES ÉTRANGÈRES

Sur les points 1 à 6 ci-dessus	Chaque filiale étrangère de Dassault Systèmes veille à mettre en place des mesures en faveur de tous les domaines environnementaux cités ci-dessus. En 2005, la Société met en place un système Groupe d'évaluation et de suivi d'initiatives environnementales.
---------------------------------------	--

Dernière notation disponible de la Responsabilité Sociale de Dassault Systèmes par VIGEO(*)

Critères (min --/max ++)	Évaluation décembre 2003(**)
Ressources humaines	+
Environnement	++
Clients et fournisseurs	+
Gouvernement d'entreprise	+
Engagement sociétal	+
Droits humains	+

(*) Dans le cadre de la notation déclarative et d'un benchmark sectoriel.

(**) Entreprise ++ pionnier, + en avance, = moyenne, - en retard, -- non concernée.

Bilan social

Dassault Systèmes tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social prévu par les articles L. 438-1 et suivants du Code du travail.

Capital et actionnariat

Dassault Systèmes n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

Capital social au 31 mars 2005

Au 31 mars 2005, le capital de Dassault Systèmes s'élève à 113 887 242 euros et se compose de 113 887 242 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Au 31 décembre 2004, le capital de Dassault Systèmes s'élevait à 113 786 411 euros et se composait de 113 786 411 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. Il est également précisé que les actions émises du fait de l'exercice des stock-options entre le 1^{er} janvier et la date

de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende.

Au 31 décembre 2004, SW Securities LLC, filiale américaine à 100 % de SolidWorks Corporation elle-même détenue à 100 % par Dassault Systèmes, détenait 312 442 actions de Dassault Systèmes, soit 0,27 % du capital social. Au 31 mars 2005, elle en détenait 309 973. En raison de leur qualité d'actions d'auto-contrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

Le nombre total des droits de vote s'élève, au 31 décembre 2004, à 125 628 342 et, au 31 mars 2005, à 125 441 634.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Acquisition par Dassault Systèmes de ses propres actions

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 2 juin 2004 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social, cette autorisation valant jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir le 8 juin prochain.

Depuis cette date, Dassault Systèmes n'a procédé à aucune opération de rachat d'action et ne détient en conséquence aucune de ses propres actions. Dans le même cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée

Générale des actionnaires devant se tenir le 8 juin prochain d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux nouvelles règles applicables en la matière et en particulier conformément au règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004.

Le Conseil d'administration proposera également à la prochaine Assemblée Générale de l'autoriser à annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées conformément aux dispositions légales (voir Projet de texte des résolutions ci-après).

Autorisations d'augmenter le capital

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 2 juin 2004 a donné délégation au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital maximum de 25 millions d'euros.

Compte tenu des nouvelles dispositions légales issues de l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir le 8 juin prochain de modifier ces autorisations d'augmenter le capital accordées au Conseil d'administration (voir Projet de texte des résolutions ci-après).

Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des cinq derniers exercices

Date	Opération	Valeur nominale unitaire <i>(en euros)</i>	Montant du capital social <i>(en euros)</i>	Nombre cumulé d'actions	Montant nominal des augmentations de capital <i>(en euros)</i>
		1 soit	113 205 287 soit		167 275 soit
31 décembre 1999	Exercice d'options de souscription	6,55957 F	742 578 004,44 F	113 205 287	1 097 252,07 F
31 décembre 2000	Exercice d'options de souscription	1	113 926 963	113 926 963	721 676
28 février 2001	Exercice d'options de souscription	1	113 939 128	113 939 128	12 165
31 mai 2001	Fusion et apport partiel d'actif ⁽¹⁾	1	114 319 178	114 319 178	380 050
31 décembre 2001	Exercice d'options de souscription	1	114 475 204	114 475 204	156 026
31 mai 2002	Annulation des 29 033 actions auto-détenues par Dassault Systèmes	1	114 446 171	114 446 171	(29 033)
31 décembre 2002	Exercice d'options de souscription	1	114 570 841	114 570 841	124 670
31 mai 2003	Annulation de 1 375 201 actions auto-détenues		113 195 640	113 195 640	(1 375 201)
31 décembre 2003	Exercice d'options de souscription	1	113 403 665	113 403 665	208 025
31 décembre 2004	Exercice d'options de souscription	1	113 786 411	113 786 411	382 746

(1) Création de 38 945 757 actions nouvelles de 1 euro émises par fusion-absorption de Dassault Participation, puis annulation des 38 925 368 actions alors auto-détenues par Dassault Systèmes, le montant de la prime de fusion résultant de cette opération étant de 306 458 euros et, enfin, création de 359 661 actions nouvelles de 1 euro émises avec prime d'apport de 18 576 490 euros, par apport de la totalité des droits sociaux de Structural Research & Analysis Corporation.

Le montant des primes d'émission enregistrées lors des augmentations de capital qui se sont succédées figure dans le « Tableau de variation des capitaux propres consolidés » inclus dans les Comptes consolidés.

Répartition du capital et des droits de vote de Dassault Systèmes

La répartition du capital de Dassault Systèmes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 est présentée ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/02	Capital en % au 31/12/02	Nombre de droits de vote au 31/12/02	Droits de vote en % au 31/12/02	Nombre d'actions au 31/12/03	Capital en % au 31/12/03	Nombre de droits de vote au 31/12/03	Droits de vote en % au 31/12/03
Groupe industriel Marcel Dassault	51 184 857	44,7 %	51 184 857	42,0 %	51 184 857	45,1 %	51 184 857	42,4 %
État français	17 821 334	15,6 %	17 821 334	14,6 %	-	-	-	-
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 657 884	6,7 %	15 290 672	12,5 %	7 658 007	6,8 %	15 290 891	12,7 %
SW Securities LLC ⁽²⁾	391 410	0,3 %	-	-	359 438	0,3 %	-	-
Administrateurs et dirigeants⁽³⁾	44 829	0,0 %	45 641	0,0 %	5 647	0,0 %	7 359	0,0 %
Public	37 470 527	32,7 %	37 551 654	30,9 %	54 195 716	47,8 %	54 306 130	44,9 %
Total	114 570 841	100,0 %	121 894 158	100,0 %	113 403 665	100,0 %	120 789 237	100,0 %

Au 31 décembre 2004 et au 31 mars 2005, la répartition du capital de Dassault Systèmes ressort comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/04	Capital en % au 31/12/04	Nombre de droits de vote au 31/12/04	Droits de vote en % au 31/12/04	Nombre d'actions au 31/03/05	Capital en % au 31/03/05	Nombre de droits de vote au 31/03/05	Droits de vote en % au 31/03/05
Groupe industriel Marcel Dassault	50 769 066	44,62 %	54 872 496	43,68 %	50 769 066	44,58 %	54 872 496	43,74 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 658 007	6,73 %	15 290 891	12,17 %	7 658 007	6,72 %	15 316 014	12,21 %
SW Securities LLC ⁽²⁾	312 442	0,27 %	-	-	309 973	0,27 %	-	-
Administrateurs et dirigeants⁽³⁾	7 857	0,01 %	10 579	0,01 %	7 857	0,01 %	10 579	0,01 %
Fidelity Investments ⁽⁴⁾	6 854 246	6,02 %	6 854 246	5,46 %	6 939 165	6,09 %	6 939 165	5,53 %
Public	48 184 793	42,35 %	48 600 130	38,69 %	48 203 174	42,33 %	48 303 380	38,51 %
Total	113 786 411	100,00 %	125 628 342	100,00 %	113 887 242	100,00 %	125 441 634	100,00 %

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.

(2) SW Securities LLC est une filiale de SolidWorks Corporation détenant des actions Dassault Systèmes uniquement pour attribution aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions attribuées au titre du plan d'options SolidWorks de 1994. Hormis les actions détenues par SW Securities LLC, il n'existe pas d'autres titres d'auto-contrôle ou d'auto-détention directs ou indirects.

(3) À l'exclusion de Charles Edelstenne.

(4) Ces titres sont détenus par les entités suivantes : FMR Corp., Fidelity International Ltd et la famille Johnson qui peut être considérée comme contrôlant Fidelity International Ltd.

Au 31 décembre 2004, 53 581 586 actions Dassault Systèmes sont détenues sous la forme nominative.

À la connaissance de Dassault Systèmes, aucun actionnaire du public ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus du capital ou des droits de vote.

En janvier 2005, Dassault Systèmes a commandé une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) auprès d'une société d'études spécialisée externe. Il en résulte que les investisseurs institutionnels ayant plus de 2 000 actions seraient au nombre d'environ 330 et détiendraient près de 46 % du capital social au 31 décembre 2004.

À la connaissance de Dassault Systèmes, au 31 mars 2005, la proportion des actions ayant droit de vote et détenues aux États-Unis était approximativement de 2,44 % et le nombre de détenteurs nominatifs d'ADS qui les détenaient, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de tiers, s'élevait à 88.

À la connaissance de Dassault Systèmes, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de Dassault Systèmes. Dassault Systèmes n'est partie à aucun accord d'actionnaire de société, cotée ou non cotée, qui soit susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse de Dassault Systèmes.

Personnes morales détenant le contrôle de Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2004, Groupe Industriel Marcel Dassault détient 44,62 % du capital de Dassault Systèmes donnant droit à 43,68 % des droits de

vote. Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de Groupe Industriel Marcel Dassault.

Nantissement d'actions de Dassault Systèmes inscrites au nominatif pur

À la connaissance de Dassault Systèmes, aucun titre Dassault Systèmes inscrit au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement.

Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2004, dans le cadre des quatre autorisations successives qui lui ont été données par les Assemblées Générales des actionnaires le 15 avril 1996, le 6 juin 1997, le 26 janvier 1998 et le 28 mai 2002, le Conseil d'administration avait mis en place seize plans d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants ou salariés de la Société.

Le prix d'exercice des options de souscription d'actions a été, pour l'ensemble des seize plans, fixé par référence à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options. Il a généralement été égal à la plus haute des trois valeurs suivantes : soit la moyenne, sans décote, des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution des options, soit le cours de clôture de l'action la veille de ladite date d'attribution, soit le cours d'ouverture de l'action à la date d'attribution.

Par ailleurs, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil d'administration a mis en place le 29 mars 2005 deux plans d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants ou salariés de la Société.

Le tableau « Plans d'Options » ci-après, établi au 31 mars 2005, résume les caractéristiques de ces différents plans (données tenant compte rétroactivement de la division de la valeur nominale intervenue le 14 octobre 1997).

Dans le cadre de l'acquisition de SolidWorks intervenue le 25 juillet 1997, Dassault Systèmes a émis 2 378 564 actions destinées à être allouées aux titulaires des options de souscription d'actions et du warrant émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition, lorsque ces titulaires exercent, après le 25 juillet 1997, les options ou warrants SolidWorks qu'ils détiennent. Ces actions Dassault Systèmes sont dépourvues du

droit de vote et n'ont pas vocation à percevoir des dividendes. Les actions Dassault Systèmes sont détenues par SW Securities LLC. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, 46 996 actions Dassault Systèmes ont été allouées aux titulaires d'options SolidWorks exerçant leurs droits et 1 736 options ont été annulées. Au 31 décembre 2004, SW Securities LLC détenait donc 312 442 actions de Dassault Systèmes. Le nombre d'options en circulation attribuées aux salariés de SolidWorks s'élève à 50 594 options au 31 décembre 2004. Le prix moyen d'exercice des options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2004 s'élevait à 4,33 euros. Au 31 mars 2005, SW Securities LLC détient 309 973 actions de Dassault Systèmes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions accordées dans le cadre des plans d'options listés dans le tableau ci-contre, aucun titre donnant accès au capital de Dassault Systèmes. L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2004 figure en Note U des Comptes consolidés.

À la suite de l'exercice de 382 746 options de souscription d'actions au cours de l'exercice écoulé, le capital social de Dassault Systèmes, au 31 décembre 2004, s'élevait à 113 786 411 euros.

À la suite de l'exercice de 100 831 options de souscription d'actions entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2005, le capital social de Dassault Systèmes au 28 février 2005 s'élevait à 113 887 242 euros, le capital étant divisé en 113 887 242 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

Au 31 mars 2005, les options de souscription d'actions en circulation, exerçables ou non, donneraient lieu si elles étaient toutes exercées, à l'émission de 18 476 324 actions nouvelles, représentant environ 16,22 % du capital social de Dassault Systèmes à cette même date.

Au 31 mars 2005, sur la base du cours de clôture de l'action ce jour, soit 36,40 euros, l'exercice des options en circulation pouvant être exercées à cette date et dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours, entraînerait l'émission de 9 854 556 actions nouvelles, représentant 8,6 % du capital social de Dassault Systèmes à cette même date.

Le tableau ci-dessous résume le nombre global d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes levées, en 2004, par les 10 premiers salariés de la Société non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions Dassault Systèmes ainsi souscrites au cours de l'exercice 2004 est le plus élevé.

	Nombre total d'options attribuées	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix moyen pondéré des actions souscrites <i>(en euros)</i>	Numéros des plans
Options exercées	227 500	-	31,66	1996, 1997, 1998-2, 1998-3, 1998-5, 1998-9, 1998-10, 1998-11, 2002-2, 2002-3

Plans d'option

Plan d'option	1996	1997	1998-1	1998-2	1998-3	1998-4	1998-5	1998-8	1998-9
Conseil d'administration	28 juin 96	15 déc. 97	28 jan. 98	9 nov. 98	9 nov. 98	15 sept. 99	15 sept. 99	29 mars 01	29 mars 01
Assemblée Générale	15 avr. 96	06 juin 97	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98
Options attribuées	1 027 780	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300
- aux mandataires sociaux	167 000	175 400	0	1 042 850	0	1 845 750	0	1 676 150	0
- aux 10 premiers salariés attributaires	230 000	411 600	706 000	838 000	126 000	844 000	103 500	736 000	176 600
Nombre maximum d'actions	1 027 780	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300
Nombre de bénéficiaires	916	362	26	1 018	296	556	290	531	513
Prix d'exercice <i>(en euros)</i>	9	25,92	26,37	29,58	29,58	37	37	52	52
Dates d'exercice	À compter du 28 juin 1996 jusqu'au 27 juin 2006	À compter du 15 déc. 1999 jusqu'au 14 déc. 2007	À compter du 28 janv. 1998 jusqu'au 27 janv. 2008	À compter du 9 nov. 2000 jusqu'au 8 nov. 2008	À compter du 9 nov. 1998 jusqu'au 8 nov. 2008	À compter du 15 sept. 2001 jusqu'au 14 sept. 2009	À compter du 15 sept. 1999 jusqu'au 14 sept. 2009	À compter du 29 mars 2003 jusqu'au 28 mars 2011	À compter du 29 mars 2001 jusqu'au 28 mars 2011
Options exercées en 2004	13 643	152 141	3 750	60 790	13 662	3 400	12 625	0	18 450
Options annulées en 2004	0	15 360	0	1 000	0	2 500	0	3 920	0
Options en circulation au 31 décembre 2004	166 716	691 589	8 750	2 307 396	179 143	3 223 620	196 810	2 879 100	501 310
Options exercées entre 1 ^{er} janvier 2005 et le 31 mars 2005	1 355	6 832	0	7 000	1 525	0	1 600	0	1 850
Options annulées entre le 1 ^{er} janvier 2005 et le 31 mars 2005	0	0	0	0	2 000	4 420	10 451	16 300	27 340
Options en circulation au 31 mars 2005	165 361	684 757	8 750	2 300 396	175 618	3 219 200	184 759	2 862 800	472 120
Options exercées au 31 mars 2005	856 619	301 877	713 450	111 924	137 244	16 900	82 102	0	20 950
Options exerçables au 31 mars 2005	165 361	684 757	8 750	2 300 396	175 618	3 219 200	184 759	2 862 800	472 120

Plans d'option (suite)

Plan d'option	1998-10	1998-11	1998-12	2002-01	2002-02	2002-03	2002-04	2002-05	2002-06	Total	
Conseil d'administration	29 juin 01	5 oct. 01	5 oct. 01	28 mai 02	28 mai 02	20 jan. 03	20 jan. 03	29 mars 05	29 mars 05		
Assemblée Générale	26 jan. 98	26 jan. 98	26 jan. 98	28 mai 02	28 mai 02	28 mai 02	28 mai 02	28 mai 02	28 mai 02		
Options attribuées	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	21 485 913	
- aux mandataires sociaux	0	655 000	0	651 403	0	1 500 000	0	80 000	0	7 793 553	
- aux 10 premiers salariés attributaires	116 403	424 100	101 000	454 000	139 000	1 060 000	219 000	405 000	104 000	7 194 203	
Nombre maximum d'actions	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	21 485 913	
Nombre de bénéficiaires	44	400	434	378	401	803	533	264	88		
Prix d'exercice (en euros)	49	35	35	45,5	45,5	23	23	39,5	39,5		
Dates d'exercice	À compter du 29 juin 2001 jusqu'au 28 juin 2011	À compter du 5 oct. 2002 jusqu'au 4 oct. 2011	À compter du 5 oct. 2002 jusqu'au 4 oct. 2011	À compter du 28 mai 2003 jusqu'au 27 mai 2012	À compter du 28 mai 2003 jusqu'au 27 mai 2012	À compter du 20 janv. 2004 jusqu'au 19 janv. 2013	À compter du 31 déc. 2004 jusqu'au 19 janv. 2013	À compter du 30 mars 2007 jusqu'au 28 mars 2012	À compter du 30 mars 2006 jusqu'au 28 mars 2012 ^(a)		
Options exercées en 2004	35 500	0	34 561	0	10 854	23 370	0	-	-	382 746	
Options annulées en 2004	0	19 269	0	12 217	0	4 930	0	-	-	59 196	
Options en circulation au 31 décembre 2004	102 399	1 359 731	278 294	1 344 768	344 296	3 293 500	675 000	-	-	17 552 422	
Options exercées entre 1 ^{er} janvier 2005 et le 31 mars 2005	0	0	21 099	0	755	0	98 525	0	0	140 541	
Options annulées entre le 1 ^{er} janvier 2005 et le 31 mars 2005	7 903	4 100	18 848	5 000	22 495	0	16 700	0	0	135 557	
Options en circulation au 31 mars 2005	94 496	1 355 631	238 347	1 339 768	321 046	3 293 500	559 775	967 150	232 850	18 476 324	
Options exercées au 31 mars 2005	35 601	0	62 955	0	11 759	23 370	98 525	0	0	2 473 276	
Options exerçables au 31 mars 2005	94 496	1 012 981	160 434	667 385	143 396	3 293 500	559 775	0	0	16 005 728	

Politique de distribution des dividendes

Dassault Systèmes a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et de leur montant dépendent des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Le tableau ci-après représente, pour les années concernées, les actions émises au 31 décembre de l'exercice concerné, le montant des dividendes payés par action, avoir fiscal non compris, ainsi que le montant des dividendes payés par action, avoir fiscal compris.

Exercice au titre duquel le dividende est versé	Nombre d'actions émises et ayant droit aux dividendes	Dividende par action, avoir fiscal exclu <i>(en euros)</i>	Dividende par action, avoir fiscal compris <i>(en euros)</i>
1999	112 392 052	1,75 F soit 0,267	2,625 F ⁽¹⁾ soit 0,40 ou 2,45 F ⁽²⁾ soit 0,374
2000	113 339 585	0,31	0,465 ⁽¹⁾ ou 0,3875 ⁽³⁾
2001	113 943 754	0,33	0,495 ⁽¹⁾ ou 0,38 ⁽⁴⁾
2002	114 179 431	0,33	0,495 ⁽¹⁾ ou 0,363 ⁽⁵⁾
2003	113 044 227	0,34	0,51 ⁽⁶⁾ ou 0,394 ⁽⁷⁾
2004	113 473 969	0,38	n/a ⁽⁸⁾

(1) Revenu global par action pour les actionnaires personnes physiques et pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 %.

(2) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 40 %.

(3) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 25 %.

(4) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 15 %.

(5) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 10 %.

(6) Revenu global par action pour les actionnaires personnes physiques et pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 %.

(7) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 10 %.

(8) Les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2005 n'ouvrent plus droit à avoir fiscal. Les actionnaires personnes physiques domiciliées en France ont désormais droit à un abattement de 50 % du dividende pour le calcul de leur impôt sur le revenu.

Marché des titres de Dassault Systèmes

L'action de Dassault Systèmes est cotée sur le Compartiment A d'Eurolist (code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle est également cotée au Nasdaq Stock Market's National Market (« Nasdaq ») à New York sous forme d'American Depositary Share (« ADS ») sous le sigle DASTY. Une ADS correspond à une action ordinaire.

Les actions émises suite à l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende. Ces actions font l'objet d'une seconde ligne de cotation sur le Premier Marché d'Euronext Paris (code ISIN FR0010045187) jusqu'à la date du paiement de ce dividende. L'ADS correspondante est cotée sur le Nasdaq en 2005 sous le sigle DASYY.

■ HISTORIQUE DES COURS (EN EUROS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES
À PARIS DEPUIS LE 1^{er} NOVEMBRE 2003

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Novembre 2003	7 400 495	37,23	37,50	34,07
Décembre 2003	4 816 409	36,16	38,30	34,50
Janvier 2004	8 721 814	35,50	39,00	34,99
Février 2004	8 533 017	35,10	37,22	34,05
Mars 2004	15 424 420	33,80	36,45	29,62
Avril 2004	8 029 924	34,06	35,48	33,05
Mai 2004	8 229 286	37,36	37,59	32,41
Juin 2004	7 099 126	38,11	38,95	36,18
Juillet 2004	8 485 680	37,25	38,68	34,30
Août 2004	8 656 741	35,29	38,00	33,19
Septembre 2004	7 654 480	37,62	38,40	33,76
Octobre 2004	7 485 078	39,78	41,82	37,37
Novembre 2004	5 979 831	38,99	40,00	38,27
Décembre 2004	6 939 745	37,10	39,30	36,66
Janvier 2005	8 101 551	35,69	38,61	35,50
Février 2005	7 379 895	35,71	36,95	34,85
Mars 2005	5 547 459	36,40	36,50	34,62
Avril 2005	10 112 886	36,24	37,11	32,40

(Source : Bloomberg)

■ HISTORIQUE DES COURS (EN DOLLARS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES
AU NASDAQ DEPUIS LE 1^{er} NOVEMBRE 2003

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Novembre 2003	176 244	44,95	44,95	40,53
Décembre 2003	570 809	45,57	46,25	42,90
Janvier 2004	217 524	44,86	49,50	44,05
Février 2004	379 053	44,13	47,68	42,78
Mars 2004	3 235 049	41,58	45,62	36,62
Avril 2004	378 458	40,00	42,80	39,24
Mai 2004	174 394	45,75	46,16	39,01
Juin 2004	492 797	46,87	47,50	43,65
Juillet 2004	481 346	45,45	46,55	42,21
Août 2004	977 700	43,01	45,75	40,52
Septembre 2004	2 896 534	46,59	47,03	41,65
Octobre 2004	549 304	50,65	52,51	47,72
Novembre 2004	640 783	51,59	52,43	49,50
Décembre 2004	1 545 426	50,47	52,52	49,02
Janvier 2005	1 771 754	46,40	50,92	46,21
Février 2005	889 739	47,02	48,10	44,10
Mars 2005	290 417	47,03	47,97	45,68
Avril 2005	401 553	46,41	47,62	42,15

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2004

(exercice social clos le 31 décembre 2004)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Avant de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 et de vous demander de vous prononcer sur l'affectation du résultat, nous vous présentons un résumé de l'activité du groupe Dassault Systèmes (la « Société ») et de sa société mère Dassault Systèmes au cours de l'exercice écoulé, leurs perspectives d'avenir et les autres informations prescrites par la loi.

Activités et résultats consolidés du Groupe Dassault Systèmes

Voir le Chapitre 1 « Description de l'activité » et le Chapitre 3 « Rapport sur la gestion du groupe et comptes consolidés » du présent document de référence.

Activités et résultats de Dassault Systèmes, société mère

■ ACTIVITÉ

L'activité opérationnelle de la société Dassault Systèmes est constituée d'une part du développement d'une partie des logiciels du marché du PLM, à savoir l'essentiel du développement des produits CATIA et une partie du développement des produits ENOVIA, d'autre part, du développement de l'architecture Version 5, plate-forme permettant l'intégration des marques associées au marché du PLM. Par ailleurs, la société Dassault Systèmes gère l'ensemble de la Société et la relation globale avec IBM.

■ PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été préparés et présentés en conformité avec les dispositions de la loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que lors de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le passage aux normes IFRS, il convient de se référer au Chapitre 3 du présent document de référence à la Section Adoption des normes comptables internationales (IFRS).

■ RÉSULTATS

L'exercice 2004 se caractérise par une hausse des produits d'exploitation qui se sont élevés à 499 millions d'euros, contre 492 millions d'euros en 2003, soit une croissance de 1,5 %.

Cette hausse provient d'une progression du chiffre d'affaires logiciels, tirée essentiellement par la croissance du chiffre d'affaires développements de produits. Le chiffre d'affaires logiciels CATIA réalisé par le canal de distribution IBM est resté stable en 2004 à 351 millions d'euros, la hausse du chiffre d'affaires en Amérique ayant été compensée par une diminution de l'activité sur le marché européen et une baisse du dollar américain par rapport à l'euro. Le chiffre d'affaires services est en léger retrait (-1 %) par rapport à 2003 en raison, principalement, des conditions de marché difficiles en France en 2004.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 441 millions d'euros, soit 89,7 % du total. Les redevances CATIA représentent 76,8 % du chiffre d'affaires.

Les ventes de licences CATIA passent de 31 484 en 2003 à 32 829 en 2004, soit une hausse de 4,3 %. Les ventes de licences CATIA V5 ont représenté en 2004 86 % du total des licences vendues, avec un nombre de licences CATIA V5 vendues de 28 238 en 2004 contre 23 189 en 2003.

Le résultat d'exploitation a baissé en 2004 de 4,6 % pour s'établir à 175 millions d'euros et Dassault Systèmes a dégagé un résultat net de 104 millions d'euros, stable par rapport à 2003.

Par ailleurs, les capitaux propres avant répartition s'élèvent au 31 décembre 2004 à 1 182 millions d'euros.

Enfin, la solidité du bilan de Dassault Systèmes témoigne de sa santé financière.

■ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il résulte des comptes que nous vous avons présentés et des éléments contenus dans le présent rapport que l'exercice clos le 31 décembre 2004 se traduit par un bénéfice de 104 456 095,19 euros que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit, étant précisé que la réserve légale a déjà atteint son taux maximum :

- bénéfice 104 456 095,19 €
qui, augmenté du report à nouveau
bénéficiaire des exercices antérieurs, soit 660 392 098,22 €
forme une somme distribuable de 764 848 193,41 €

comme suit :

- à la distribution aux 113 473 969 actions composant
le capital social et ayant droit aux dividendes
au 31/12/04, d'un dividende de 43 120 108,22 €
(0,38 euro x 113 473 969 actions)

- au report à nouveau 61 335 986,88 €

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Si vous acceptez cette proposition, la somme ainsi répartie entre les actionnaires sera intégralement éligible à la réfaction de 50 % prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

(Montants en euros)	2001 ⁽¹⁾	2002 ⁽²⁾	2003 ⁽³⁾
Dividende	0,33	0,33	0,34
Avoir fiscal 50 %	0,165	0,165	0,17
Avoir fiscal 25 %	-	-	-
Avoir fiscal 15 %	0,05	-	-
Avoir fiscal 10 %	-	0,033	0,034
Revenu global (si avoir fiscal 50 %)	0,495	0,495	0,51
Revenu global (si avoir fiscal 25 %)	-	-	-
Revenu global (si avoir fiscal 15 %)	0,38	-	-
Revenu global (si avoir fiscal 10 %)	-	0,363	0,374

(1) Capital de 114 475 204 euros divisé en 114 475 204 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

(2) Capital de 114 570 841 euros divisé en 114 570 841 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

(3) Capital de 113 403 665 euros divisé en 113 403 665 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

En application des dispositions de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, nous vous proposons d'autoriser l'affectation en réserve ordinaire du montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme, telle qu'elle figure au bilan de notre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, dans la limite de 200 millions d'euros. Cette affectation devra être effectuée avant le 31 décembre 2005.

■ COMPTES CONSOLIDÉS

Outre les comptes sociaux 2004, nous vous proposons d'approuver également les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2004 établis selon les normes françaises.

■ RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Voir Chapitre 4 du présent document de référence – Section « Rapport social et environnemental ».

■ PARTICIPATIONS – CONTRÔLES – FILIALES

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité des filiales de Dassault Systèmes.

En 2003, Dassault Systèmes a acquis 80 % du capital de la société grenobloise Athys, pour un prix de 3 200 000 euros. Les 20 % restants font l'objet d'une vente à terme qui interviendra au cours du second semestre 2005, pour un prix compris entre 72 000 et 1 600 000 euros en fonction de la réalisation de certaines conditions.

En 2004, Dassault Systèmes a constitué un joint-venture avec le groupe canadien Rand, la société Rand North America Inc. dont 70 % sont à l'heure actuelle détenus par Dassault Systèmes Corp. En 2005, Dassault Systèmes a, par l'intermédiaire de sa filiale américaine Dassault Systèmes Corp. et de sa filiale française Dassault Systèmes SAS, acquis 100 % de

Rand Technologies Ltd, Rand Technologies AB, Transcat Verwaltungs GmbH, Rand Technologies AG et Rand CIS, Inc, filiales du groupe Rand.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

■ ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT

Nous vous avons relaté les événements importants intervenus depuis le 31 décembre 2004 dans le Chapitre 3 – « Rapport sur la gestion du groupe » au paragraphe « Évolution récente ».

■ ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Une grande partie de l'activité de la Société étant réalisée par Dassault Systèmes, société mère, les perspectives d'avenir de cette dernière correspondent à celles de la Société.

■ CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Voir Chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

■ TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint le tableau des résultats de Dassault Systèmes au cours de chacun des cinq derniers exercices.

■ CAPITAL SOCIAL

À la date du 31 décembre 2004, seize plans d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes étaient en vigueur :

1. Plan du 28 juin 1996

Dans le cadre de ce plan, des options de souscription d'actions Dassault Systèmes ont été consenties à certains membres du personnel de Dassault Systèmes et de deux de ses filiales : Dassault Systemes of America Corp. (« DSA ») et Dassault Systemes K.K. (« DSKK »). Chaque option donne droit à la souscription d'une action pour un prix de 9 euros par action, ou d'une action sous forme d'ADS (American Depositary Shares) pour un prix de 11,5 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2004, 13 643 actions ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2004, de 13 643 euros, et ce qui porte au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de ce plan, depuis sa constitution, à 855 264.

2. Plan du 15 décembre 1997

Dans le cadre de ce plan, 1 031 840 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes ont été attribuées à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, chaque option donnant droit à la souscription d'une action pour un prix de 25,92 euros.

Au cours de l'exercice 2004, 152 141 actions ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2004, de 152 141 euros et ce qui porte au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de ce plan, depuis sa constitution, à 295 045.

3. Plan du 28 janvier 1998 (1998-1)

Dans le cadre de ce plan, 750 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes ont été attribuées à certains membres du personnel de Delmia, chaque option donnant droit à la souscription d'une action pour un prix de 26,37 euros, ou d'une action sous forme d'ADS pour un prix unitaire de 28,59 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2004, 3 750 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2004, de 3 750 euros et ce qui porte au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de ce plan, depuis sa constitution, à 713 450.

4. Plans du 9 novembre 1998 (1998-2 et 1998-3)

Aux termes de ces deux plans d'options distincts ont été attribuées :

■ 2 468 730 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, chaque option donnant droit à la souscription d'une action pour un prix de 29,58 euros ;

■ 354 750 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de ses filiales DSA, DSKK, Delmia et Enovia, chaque option donnant droit à la souscription d'une action ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 29,58 euros ou 34,48 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2004, 60 790 actions et 13 662 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ces plans d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2004, de 74 452 euros et ce qui porte au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de ces plans, depuis leur constitution, à 240 643.

5. Plans du 15 septembre 1999 (1998-4 et 1998-5)

Aux termes de ces deux plans d'options distincts ont été attribuées :

■ 3 297 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes et Dassault Systèmes Provence (« DSP »), chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale de 1 euro. Le prix de souscription des actions a été fixé à 37 euros ;

- 320 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de ses filiales DSA, DSKK, Delmia et Enovia, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription des actions a été fixé à 37 euros ou 38,36 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2004, 3 400 actions et 12 625 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ces plans d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2004, de 16 025 euros et ce qui porte au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de ces plans, depuis leur constitution, à 97 402.

6. Plans du 29 mars 2001 (1998-8 et 1998-9)

Aux termes de ces deux plans d'options distincts ont été attribuées :

- 2 909 600 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes et DSP, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale de 1 euro. Le prix de souscription des actions a été fixé à 52 euros ;
- 553 300 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSA, DSKK, Delmia, Delmia GmbH, Enovia, Safework et Spatial, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 52 euros ou 46,55 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2004, 18 450 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ces plans d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2004, de 18 450 euros et ce qui porte au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de ces plans, depuis leur constitution, à 19 100.

7. Plan du 29 juin 2001 (1998-10)

Dans le cadre de ce plan, 138 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes ont été attribuées à certains membres du personnel ou dirigeants de Structural Research & Analysis Corporation (« SRAC »), chaque option donnant droit à la souscription d'une action pour un prix de 49 euros, ou d'une action sous forme d'ADS pour un prix de 41,55 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2004, 35 500 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2004, de 35 500 euros et ce qui porte au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de ce plan, depuis sa constitution, à 35 601.

8. Plans du 5 octobre 2001 (1998-11 et 1998-12)

Aux termes de ces deux plans d'options distincts ont été attribuées :

- 1 387 400 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, DSP et Dassault Data Services (« DDS »), chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale de 1 euro. Le prix de souscription des actions a été fixé à 35 euros ;
- 328 650 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSKK, Dassault Systèmes AG (« DSAG »), Dassault Systèmes Inc., Delmia GmbH, Enovia, Safework, DSA, Delmia et Spatial, et des propres filiales de ces trois dernières sociétés, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 35 euros ou 32,11 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2004, 34 561 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ces plans d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2004, de 34 561 euros et ce qui porte au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de ces plans, depuis leur constitution, à 41 856.

9. Plans du 28 mai 2002 (2002-01 et 2002-02)

Aux termes de ces deux plans d'options distincts ont été attribuées :

- 1 363 563 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, DSP et DDS, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale de 1 euro. Le prix de souscription des actions a été fixé à 45,50 euros ;
- 355 300 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSKK, Dassault Systèmes Inc., Delmia GmbH, Enovia, Safework, DSA, Delmia, Spatial et SolidWorks, et des propres filiales de ces quatre dernières sociétés, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 45,50 euros ou 41,92 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2004, 10 854 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ces plans d'options, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2004, de 10 854 euros et ce qui porte au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de ces plans, depuis leur constitution, à 11 004.

10. Plans du 20 janvier 2003 (2002-03 et 2002-04)

Aux termes de deux plans d'options distincts ont été attribuées :

- 3 325 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, DSP et DDS et la propre filiale de cette dernière, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Le prix de souscription des actions a été fixé à 23 euros ;
- 675 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSKK, Delmia GmbH, KTI Inc., KTI Ltd., SolidWorks, DSA, Dassault Systèmes Canada Inc., Delmia, Enovia, SmarTeam et Spatial et des propres filiales de ces six dernières sociétés, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 23 euros ou 24,50 dollars américains.

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Groupe Industriel Marcel Dassault	50 769 066	44,62 %	43,68 %
M. Charles Edelstenne	7 658 007	6,73 %	12,17 %
Fidelity Investments	6 854 246	6,02 %	5,46 %

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de Dassault Systèmes, plus de 2,5 % du capital.

Par ailleurs, au 31 décembre 2004, SW Securities L.L.C., filiale américaine à 100 % de SolidWorks, détenait 312 442 actions de Dassault Systèmes, soit 0,27 % du capital. Ces actions, qui sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à percevoir des dividendes, ont été émises dans le cadre de l'acquisition de SolidWorks afin de rémunérer l'exercice des options de souscription d'actions attribuées par SolidWorks préalablement à l'opération. En 2004, 46 996 actions ont été attribuées aux titulaires d'options de souscription et 1 736 options ont été annulées. Au 31 décembre 2004, le nombre d'options attribuées par SolidWorks et donnant droit à des actions Dassault Systèmes est de 50 594, pour un prix d'exercice global d'environ 245 280 euros.

À cet actionariat, il convient d'ajouter environ 42 % d'actionnaires dans le public, représentant environ 39 % des droits de vote.

■ MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Voir Chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise », Section « Conseil d'administration ».

■ RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Voir Chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise », Section « Rémunération ».

Le tableau figurant dans le présent Document de référence 2004 au Chapitre 4 au paragraphe « Options de souscriptions d'actions » résume l'exercice des options depuis la mise en place du premier plan.

Les informations sur le nombre d'options en circulation à l'heure actuelle et la dilution potentielle liée figure au Chapitre 4 dans la section « Options de souscription d'actions ».

■ ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous précisons que les principaux actionnaires de Dassault Systèmes, au 31 décembre 2004, étaient les suivants :

■ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES VERSÉS PAR DASSAULT SYSTÈMES

Voir Chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise », Section « Contrôle des comptes »

■ DÉPENSES SOMPTUAIRES ET FRAIS GÉNÉRAUX VISÉS À L'ARTICLE 223 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquies du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 304 654 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 107 939 euros.

■ FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

Il vous est proposé de fixer le montant des jetons de présence à 170 000 euros pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à intervention d'une nouvelle décision.

■ EXPIRATION DES MANDATS D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Les mandats de notre Commissaire aux comptes titulaire Deloitte & Associés et de notre Commissaire aux comptes suppléant, Alain Pons, viennent à expiration lors de cette Assemblée Générale annuelle. Nous vous proposons de nommer en remplacement la société PricewaterhouseCoopers Audit et Pierre Coll.

■ RENOUELEMENT DES MANDATS DE 5 ADMINISTRATEURS

Les mandats de Messieurs Charles Edelstenne, Bernard Charlès, Laurent Dassault, Thibault de Tersant et Paul Brown venant à expiration lors de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler pour une période de 6 ans.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 avril 2005, deux nouveaux administrateurs, qualifiés d'indépendants, Messieurs Arnoud de Meyer et Behrouz Jean-Pierre Chahid-Nourai, ont été cooptés en remplacement de deux administrateurs démissionnaires. Nous vous proposons de ratifier leurs cooptations respectives et de renouveler leurs mandats expirant lors de la présente Assemblée Générale, pour une période de 6 ans.

■ AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation de rachat d'actions donnée au Conseil d'administration en 2004 expirera à l'Assemblée Générale de juin 2005. Dans le cadre de cette autorisation, aucune opération de rachat n'a été effectuée au cours de l'exercice 2004.

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau le Conseil à racheter des actions Dassault Systèmes selon les modalités prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans le respect de la nouvelle réglementation applicable sur ce sujet résultant en particulier d'un règlement européen entré en vigueur en octobre 2004, dans la limite de 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale.

Si vous adoptez cette proposition, l'autorisation sera valable jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, pour un prix d'achat plafond de 50 euros par action, et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 400 millions d'euros.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués à la cinquième résolution ci-après.

La note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers est tenue à votre disposition dans les quinze jours précédant la tenue de l'Assemblée. Elle contient toutes les informations complémentaires utiles à votre information au sujet de ce programme de rachat.

Dans la perspective d'une annulation des actions rachetées, nous vous proposons également d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, pour la même durée, toutes ou partie des actions qu'il aura ainsi rachetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant.

■ DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

L'ordonnance de juin 2004 ayant modifié le régime des délégations de compétence données au Conseil d'administration aux fins d'augmentation de capital, nous vous proposons d'adopter de nouvelles résolutions déléguant cette compétence au Conseil, dans le respect des nouvelles règles applicables.

Ces résolutions remplaceront les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 juin 2004, dont le Conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice 2004 et jusqu'à présent.

Si vous adoptez ces résolutions, le Conseil aura la possibilité :

- de procéder à des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 millions d'euros en nominal ;
- de procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, dans la limite de ce même montant ;
- d'accroître le montant initial d'une augmentation de capital de 15 % en cas de souscription supérieure à l'offre, dans la même limite globale de 15 millions d'euros ;
- d'augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature de titres dans la limite de 10 % du capital social.

Conformément à la loi, nous vous proposons également de permettre au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisé serait de 10 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles ou de titres donnant accès au capital. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera celle donnée par l'Assemblée Générale du 2 juin 2004.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur les résolutions proposées dans le texte des projets de résolution qui vous est soumis.

■ AUTORISATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions pour une durée de 38 mois, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil d'administration et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions excédant 20 % du capital social.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur cette autorisation dans le texte des projets de résolution qui vous est soumis.

■ AUTORISATION D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous proposons également d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à attribuer des actions gratuites, dans la limite de 1 % du capital du jour de l'Assemblée, conformément au nouveau dispositif d'actionariat salarié désormais prévu par la loi de finances pour 2005.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur cette autorisation dans le texte des projets de résolution qui vous est soumis.

■ HARMONISATION DES STATUTS

L'ordonnance de juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières en France nous conduit à modifier nos statuts pour adaptation :

- les modalités classiques des augmentations de capital ayant été modifiées, nous vous proposons de supprimer les articles relatifs aux augmentations de capital dans nos statuts ;
- l'ordonnance du 24 juin 2004 a modifié la qualification d'Euroclear qui n'est plus désormais « l'organisme chargé de la compensation des titres », mais le « dépositaire central qui assure la tenue du compte émission des titres de la société concernée ». Nous vous proposons de refléter cette modification dans les statuts de Dassault Systèmes.

■ RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE

Voir Chapitre 2 du présent document de référence « Gouvernement d'entreprise », le rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et le contrôle interne, tel que prévu à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

Au bénéfice des explications qui précèdent et de celles que le Conseil ne manquera pas de vous donner au cours de l'Assemblée, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils vous sont présentés.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DES UTILISATIONS FAITES AU COURS DE L'EXERCICE 2004

Les délégations données au Conseil et en cours de validité étaient les suivantes :

- autorisation de racheter des actions Dassault Systèmes ;
- autorisation d'annuler des actions rachetées ;
- autorisation d'émettre des obligations dans la limite de 1 milliard d'euros de nominal ;
- autorisation d'augmenter le capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, le cas échéant par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite de 25 millions d'euros, et d'émettre des titres donnant accès au capital dans la limite de 1 milliard d'euros ;
- autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE, dans la limite de 10 millions d'euros de nominal ;
- autorisation d'attribuer des options de souscription d'actions ;
- autorisation d'attribuer des options d'achat d'actions ;
- autorisation d'augmenter le capital en réservant cette augmentation à une catégorie de bénéficiaires dans la limite de 15 millions d'euros de nominal.

Il convient de souligner qu'aucune des autorisations indiquées ci-dessus n'a été utilisée au cours de l'exercice 2004.

Projet de texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2005

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

■ PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

■ DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions des articles 223 quater quinquies du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 304 654 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 107 939 euros.

■ TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

■ QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 104 456 095,19 euros

qui, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs, soit 660 392 098,22 euros

forme une somme distribuable de 764 848 193,41 euros

comme suit :

- à la distribution aux 113 473 969 actions composant le capital social et ayant droit aux dividendes au 31/12/04, d'un dividende de . . 43 120 108,22 euros (0,38 euro x 113 473 969)

- au report à nouveau 61 335 986,97 euros.

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Comme conséquence des affectations ci-dessus, il sera distribué un dividende net de 0,38 euro par action.

La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 50 % prévue à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Ce dividende sera payé à compter du 28 juin 2005.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes, mis en paiement au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

(en euros)	2001 ⁽¹⁾	2002 ⁽²⁾	2003 ⁽³⁾
Dividende	0,33	0,33	0,34
Avoir fiscal 50 %	0,165	0,165	0,17
Avoir fiscal 25 %	-	-	-
Avoir fiscal 15 %	0,05	-	-
Avoir fiscal 10 %	-	0,033	0,034
Revenu global (si avoir fiscal 50 %)	0,495	0,495	0,51
Revenu global (si avoir fiscal 25 %)	-	-	-
Revenu global (si avoir fiscal 15 %)	0,38	-	-
Revenu global (si avoir fiscal 10 %)	-	0,363	0,374

(1) Capital de 114 475 204 euros divisé en 114 475 204 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

(2) Capital de 114 570 841 euros divisé en 114 570 841 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

(3) Capital de 113 403 665 euros divisé en 113 403 665 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

En application des dispositions de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2005, l'Assemblée Générale autorise l'affectation en réserve ordinaire du montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme, telle qu'elle figure au bilan de notre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, dans la limite de 200 millions d'euros. Cette affectation devra être effectuée avant le 31 décembre 2005.

■ CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation d'acquérir des actions de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et pris connaissance de la note d'information émise à l'occasion de ce programme de rachat, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % à la date de l'Assemblée Générale du capital de la Société, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués ci-dessous, par ordre de priorité décroissant, sans pour autant préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités :

1. annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution de la présente Assemblée Générale dans sa partie extraordinaire ;
2. remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de restructuration interne ;

3. animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;

4. attribuer des actions aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'un programme de motivation de ces salariés à la réalisation des objectifs des sociétés concernées, en application des dispositions des articles L. 225-179 et L. 225-180 du Code de commerce relatif aux options d'achat d'actions, au titre de l'attribution gratuite d'actions en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou en application des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail relatifs aux plans d'épargne d'entreprise ;

5. remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

6. céder des titres acquis dans les cas permis par la loi et par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 400 millions d'euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10 % du capital.

La Société ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 50 euros (hors frais d'acquisition), et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Elle pourra être utilisée à tout moment y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange dans les limites permises par la réglementation applicable.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 du Code de commerce, 185-1 et 185-2 du décret du 23 mars 1967, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 2 juin 2004 dans sa cinquième résolution.

■ SIXIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant de jetons de présence à répartir entre les administrateurs à 170 000 euros pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale. Elle donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins d'allouer ces jetons de présence, en tout ou en partie, et selon les modalités qu'il fixera.

■ SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale constate que le mandat de la société Deloitte & Associés vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, et décide de nommer en remplacement de Deloitte & Associés la société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices en qualité de Commissaire aux comptes titulaire. Le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ HUITIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Alain Pons vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, et décide de nommer en remplacement de Monsieur Pons, Monsieur Pierre Coll pour une durée de six exercices en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. Le mandat de Monsieur Pierre Coll prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Charles Edelstenne vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six ans son mandat. Ce mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ DIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Charlès vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six ans son mandat. Ce mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ ONZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent Dassault vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six ans son mandat. Ce mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ DOUZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Thibault de Tersant vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six ans son mandat. Ce mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ TREIZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul R. Brown vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six ans son mandat. Ce mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Arnoud de Meyer a été coopté en tant qu'administrateur par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 15 avril 2005, en remplacement de Monsieur Christian Decaix, administrateur démissionnaire, et ratifie cette cooptation pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

■ QUINZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Arnoud de Meyer vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six ans son mandat. Ce mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ SEIZIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Behrouz Jean-Pierre Chahid-Nouraï a été coopté en tant qu'administrateur par le Conseil

d'administration lors de sa réunion en date du 15 avril 2005, en remplacement de Monsieur Loïk Segalen, administrateur démissionnaire, et ratifie cette cooptation pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

■ DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Behrouz Jean-Pierre Chahid-Nouraï vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six ans son mandat. Ce mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

■ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Harmonisation des statuts avec les dispositions de l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières émises par les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la Société :

- 1°) les trois derniers alinéas de l'article 7 des statuts relatifs aux augmentations de capital sont supprimés ;
- 2°) au quatrième alinéa de l'article 10 des statuts, les mots « à l'organisme chargé de la compensation des titres » sont remplacés par « au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres ».

■ DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de ces réductions de capital, constater la réalisation des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

■ VINGTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
2. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros, étant précisé que ce plafond global est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
3. décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;
4. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
5. décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra offrir au public, totalement ou partiellement, les titres non souscrits ;
6. constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
7. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation devra être au moins égale au pair des actions à la date d'émission ;
8. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec, dans les cas où la loi l'autorise, faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et

modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les conditions et prix des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et, le cas échéant, fixer les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé en France et/ou hors de France des droits, actions, ou autres valeurs mobilières créés et en fixer, le cas échéant, les modalités d'exercice, d'attribution, d'achat, d'offre, d'échange ou de remboursement, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec, dans les cas où la loi l'autorise, faculté de subdélégation, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

9. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 2 juin 2004 dans sa douzième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

■ VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce, sa compétence pour décider, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger,

- a) l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- b) l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société à émettre à la suite de l'émission par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- c) l'émission d'actions ou de valeurs mobilières par la Société donnant accès au capital d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les filiales, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres titres auxquels ces valeurs donnent droit.

L'émission des actions de la Société à la suite des opérations visées au 1 b) ne pourra, en tout état de cause, et compte non tenu des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, avoir pour effet d'augmenter le capital nominal de la Société d'un montant de plus de 15 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies qui s'imputera sur le plafond global fixé ci-dessous au paragraphe 2 ;

2. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
3. décide que le montant nominal susceptible d'être émis en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global maximum des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la vingtième résolution de la présente Assemblée ;
4. décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et avec l'accord de cette dernière ;
5. décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou encore la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;

6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires un délai de priorité de souscription sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, ce délai de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;
7. constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
8. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la loi applicable au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit actuellement la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % et après, le cas échéant, correction de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
9. décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation, en tout ou en partie, à l'effet de rémunérer tous titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
10. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les conditions et prix des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et, le cas échéant, fixer les conditions de leur rachat, dans le cas prévu au paragraphe 9, fixer la parité d'échange avec ou sans soulte, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé en France et/ou hors de France des droits, actions ou autres valeurs mobilières créés, et en fixer, le cas échéant, les modalités d'exercice, d'attribution, d'achat, d'offre, d'échange ou de remboursement, constater la ou les augmentations de capital résultant

de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

11. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 2 juin 2004 dans sa treizième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

■ VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées en vertu des vingtième et vingt-et-unième résolutions de la présente Assemblée, dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
2. décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la vingtième résolution de la présente Assemblée.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

■ VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées ordinaires en application des dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, ou encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la vingtième ou de la vingt-et-unième résolution de la présente Assemblée, par émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou enfin en combinant les deux opérations ;
2. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros ;
3. décide que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond global nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la vingtième résolution de la présente Assemblée ;
4. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des émissions autorisées et, notamment, de fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, de fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, d'arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale portera effet, de prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au jour de l'augmentation de capital conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, de faire tout ce qui sera nécessaire, d'accomplir tous

actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts ;

5. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 2 juin 2004 dans sa quatorzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

■ VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Délégation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, dans la limite de 10 % du capital social, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises et procéder à toutes formalités de publicité requises.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

■ VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes (les « OPTIONS 05 ») aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, détenant individuellement moins de 10 % du capital de la Société (ci-après les « Bénéficiaires ») ;
2. décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée ;
3. décide que le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil d'administration et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions excédant 20 % du capital social. Cette limite devra être appréciée au moment de l'octroi des options par le Conseil en tenant compte non seulement des options nouvelles ainsi offertes mais aussi de celles qui résulteraient des attributions précédentes et non encore levées ;
4. décide que les bénéficiaires des OPTIONS 05 seront librement déterminés par le Conseil d'administration ;
5. prend acte, conformément à la loi, qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie au cours des périodes interdites par l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
6. décide que le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes par exercice des options sera déterminé par le Conseil le jour de l'attribution des options et que (1) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché Euronext d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et (2) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (1) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce.

Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Dans ce cas, le Conseil procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ;

7. prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
8. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet, sans que cette liste soit limitative, de fixer les conditions et modalités des OPTIONS 05 et notamment :
- la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 10 ans,
 - la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur,
 - des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions obtenues par exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option,
 - le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires,
 - arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
9. décide que le Conseil d'administration aura également, avec faculté de délégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
10. décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription d'actions et, en particulier, celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2002.

■ VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 ;
2. décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
3. décide que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 % du capital de la Société au jour de la présente Assemblée. À cette fin, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à augmenter le capital social à due concurrence ;
4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à deux ans, et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions ;
5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution et de renoncer au profit des bénéficiaires précités à tout droit aux actions existantes qui seraient attribuées en vertu de la présente résolution ;
6. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et, notamment, fixer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation, les dates de jouissance des actions nouvelles, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;

7. décide que la présente autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires, en particulier l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées dans le cadre de la présente opération.

■ VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans les conditions de l'article L. 443-5 du Code du travail

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
3. décide que les montants visés aux vingtième à vingt-troisième résolutions qui précèdent et à la présente résolution sont indépendants, le montant visé à la présente résolution ne devant pas s'imputer sur le montant visé à la vingtième résolution ;
4. décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, *inter alia*, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;

5. décide que le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ou de 30 % ;

6. décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application de l'article L. 443-5 du Code du travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement ou, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;

7. décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;

8. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de sub-délégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

9. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 2 juin 2004 dans sa seizième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

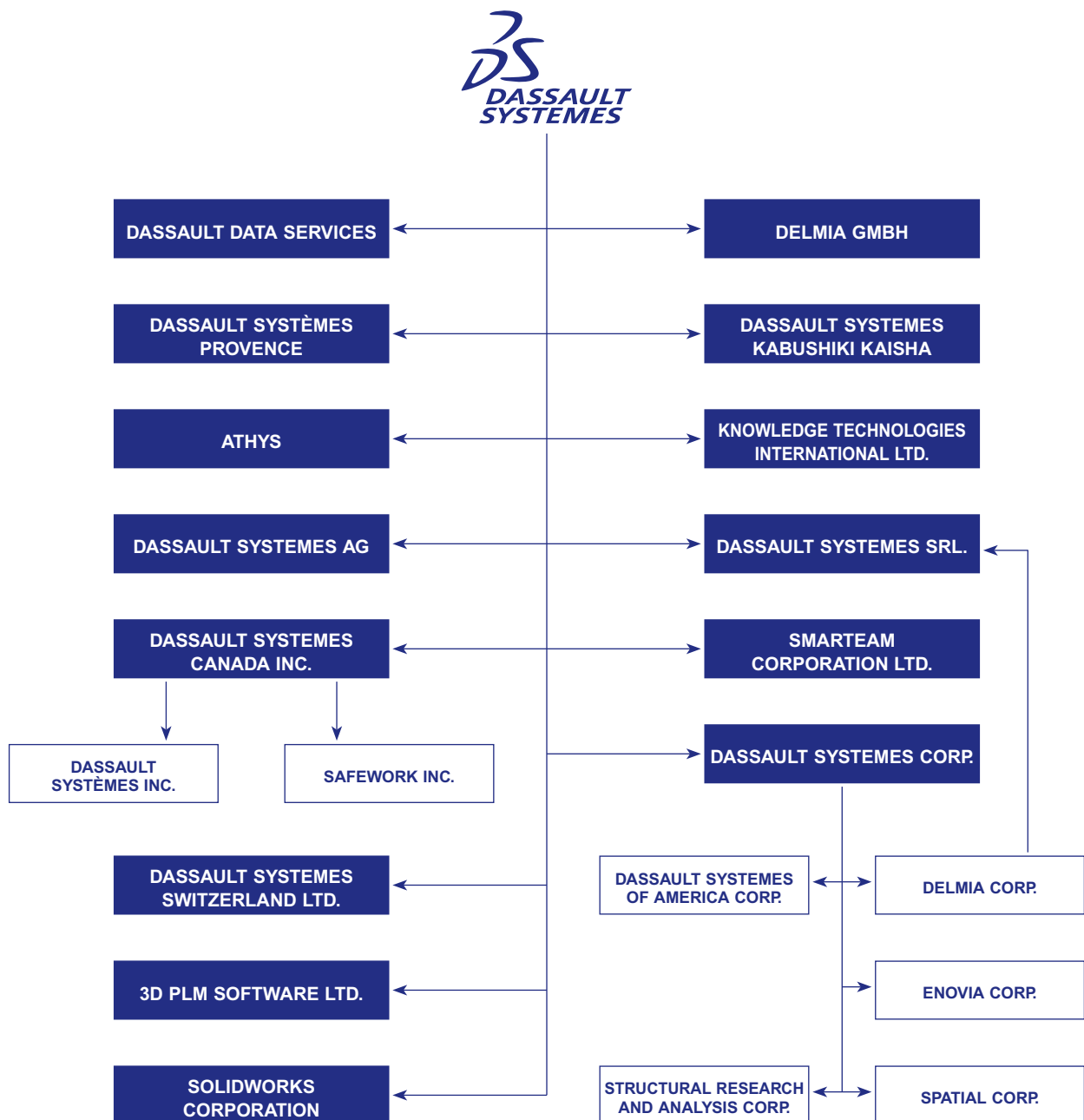
■ VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Organigramme de la Société

Au 31 décembre 2004, la Société est constituée de Dassault Systèmes et de ses 40 filiales opérationnelles, opérant dans 22 pays. À cette date, l'organigramme de la Société et de ses principales filiales est le suivant :



Attestation du Document de référence

Suresnes, le 6 juin 2005

« À notre connaissance, les données du présent Document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et son Groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le Directeur Général
Bernard Charlès

Avis des Commissaires aux comptes sur le Document de référence

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Dassault Systèmes et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Les données prospectives présentées correspondent à des objectifs des dirigeants, et non des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004, arrêtés par le Conseil d'Administration, selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly, le 6 juin 2005

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte & Associés

Philippe MOURARET

Information annexe :

Le présent Document de référence inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes comportant respectivement en page 2 du document intitulé « Dassault Systèmes – Comptes annuels 2004 – Document de référence – Partie II » et en page 97 du Document de référence la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux comptes (page 39) établi en application du dernier alinéa L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsable du Document de référence

Bernard Charlès – Directeur Général

Contrôle externe

Les Commissaires aux comptes sont :

■ TITULAIRES

Deloitte & Associés, représentée par Philippe Mouraret, 185, avenue du Général de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, entré en fonction le 2 juin 1999 et dont le mandat doit expirer lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2005.

Ernst & Young Audit, représentée par Jean-Marc Montserrat, 11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, entré en fonction le 5 juin 1998 et dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2004.

■ SUPPLÉANTS

Alain Pons, Deloitte & Associés, 185, avenue du Général de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat court du 2 juin 1999 et doit expirer lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2005.

François Carrega, Ernst & Young Audit, 13, boulevard des Invalides, 75007 Paris, dont le mandat court du 5 juin 1998 et a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2004.

Responsables de la communication financière

Pour obtenir tous les documents publiés par le groupe Dassault Systèmes, ainsi que pour toute information financière, veuillez contacter :

Valérie Agathon – Géraldine Nihart-Riva

Responsables des relations avec les investisseurs

9, quai Marcel Dassault – BP 310

92156 Suresnes Cedex

Téléphone : 01 40 99 69 24 – Télécopie : 01 55 49 82 55

Table de concordance du Document de référence

Afin de faciliter la lecture du Rapport annuel déposé comme Document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

INFORMATIONS

RAPPORT ANNUEL

Pages :

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

■ Attestation du responsable du Document de référence	147
■ Attestation des contrôleurs légaux des comptes	148
■ Politique d'information	149

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Capital

■ Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	107 et 108
■ Capital autorisé non émis	119 et 120
■ Capital potentiel	123 et 124
■ Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	121

Marché des titres

■ Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	127
■ Dividendes	126

CAPITAL ET DROITS DE VOTE

■ Répartition actuelle du capital et des droits de vote	122
■ Évolution de l'actionariat	122 et 123
■ Pactes d'actionnaires	N/A

ACTIVITÉ DU GROUPE

■ Organisation du groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	22, 23 et 146
■ Chiffres clés du groupe	41
■ Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	47 et suivantes
■ Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	4, 5, 7 et suivantes et 22
■ Politique d'investissements	52, 60 et suivantes
■ Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	41 à 44

ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE**■ Facteurs de risques**

- **Risques de marché** (liquidité, taux, change, portefeuille actions) **61 à 63**
 - **Risques particuliers liés à l'activité** (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...) **99 à 105**
 - **Risques juridiques** (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...) **64, 99 à 105**
 - **Risques industriels et liés à l'environnement** **104 et 111**
- Assurances et couverture des risques** **109 et 110**

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés** **97**
- **Comptes consolidés et annexes** **68 et suivantes**
- **Engagements hors bilan** **64**
- **Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux** **33**
- **Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les conventions réglementées** **Document de référence Partie II - 2 à 5**
- **Comptes sociaux et annexe** **Document de référence Partie II - 6 à 20**

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- **Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance** **25 et suivantes**
- **Composition et fonctionnement des Comités** **28**
- **Dirigeants mandataires sociaux** (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE) **29, 30 et 31**
- **Dix premiers salariés non mandataires sociaux** (options consenties et levées) **124 et 125**
- **Conventions réglementées** **32**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne en matière comptable et financière** **39**

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

- **Évolution récente** **65 et 66**
- **Perspectives** **67**

Glossaire des termes et abréviations

3D XML

Format basé sur un langage XML (*eXtensible Markup Language*) léger et universel qui permet aux utilisateurs de capturer et de partager des données 3D de haute précision, en temps réel, rapidement et simplement en comprimant les données complexes pour obtenir des tailles de fichiers jusqu'à 99 % plus compactes que celles des formats actuels.

CAA V5 (*Component Application Architecture Version 5*)

Architecture applicative à base de composants.

CAO (Conception assistée par ordinateur)

Solutions logicielles spécialisées dans la conception d'un produit.

Commande numérique (CN)

La commande numérique est la technique qui consiste à contrôler une machine ou un processus grâce à des instructions en format numérique codé.

Conception mécanique

La conception mécanique consiste en la conception, la modélisation et l'élaboration de systèmes mécaniques.

CRM (*Customer Relationship Management* – Gestion de la relation client)

DMU (*Digital Mock-Up* – maquette numérique)

La conception et simulation virtuelle en 3D d'un produit et de tous ses composants.

ERP (*Enterprise Resources Planning* – planification des ressources de l'entreprise)

Une stratégie d'entreprise qui permet de gérer les secteurs clés d'activité, c'est-à-dire l'achat, l'inventaire, la chaîne de sous-traitance, les services aux clients et le suivi de commandes.

FAO (Fabrication assistée par ordinateur)

Acronyme pour Fabrication Assistée par Ordinateur (*Computer-Aided Manufacturing* ou CAM). Solutions logicielles spécialisées dans la définition des processus de production.

Fabrication numérique

La fabrication numérique regroupe la conception et la simulation des procédés de fabrication proposées dans DELMIA V5.

IAO (Ingénierie assistée par ordinateur)

Acronyme pour Ingénierie assistée par ordinateur (*Computer-Aided Engineering* ou CAE). Solutions logicielles spécialisées dans l'analyse de la conception d'un produit.

Marché axé sur la conception (*Design-centric*)

Marché axé sur la conception, dans lequel les clients se focalisent principalement sur la conception.

Marché axé sur les processus (*Process-centric*)

Marché axé sur les processus, qui regroupe les clients désireux d'intégrer conception, développement, production et maintenance de leurs produits.

Middleware

Classe de logiciels qui assurent l'intermédiaire entre les applications et le transport des données par les réseaux.

Morphing

Le « morphing » du produit consiste, lors de la conception, à appliquer de nouvelles spécifications à des produits ou à des processus afin de générer de nouvelles définitions de produits.

PDM (*Product Data Management* – Gestion des données produit)

La gestion de données produit est la base de toute solution PLM pour les connaissances liées au produit et les processus commerciaux.

PLM (*Product Lifecycle Management* – Gestion du cycle de vie des produits)

Le PLM est une stratégie d'entreprise qui aide les sociétés à partager leurs données produit, à mettre en œuvre des processus communs et à déployer le savoir-faire métier pour le développement des produits, depuis leur conception jusqu'à leur retrait du marché.

PPR (Produit, Processus, Ressources)

Le modèle PPR de Dassault Systèmes est le modèle qui lie les représentations du produit, les ressources nécessaires à sa fabrication (l'outillage, l'usine, les opérateurs) et les processus de production.

Savoir-faire (*Knowledge*)

Ensemble d'outils qui permettent aux entreprises de capturer facilement, de partager et de réutiliser le savoir-faire métier.

SCM (*Supply Chain Management* – Gestion de la chaîne logistique)

Stratégie d'entreprise qui aide les sociétés à coordonner les flux de marchandises, d'information, ainsi que les aspects financiers entre les entreprises qui participent à la chaîne de valeur.

Usine numérique

Il s'agit de la simulation graphique en trois dimensions (3D) d'une usine en fonctionnement, proposée dans l'offre DELMIA V5.

Seules les pages ci-avant, intitulées "Rapport Financier", complétées par le document intitulé "Dassault Systèmes - Comptes annuels 2004 - Document de référence - Partie II", constituent le Document de référence tel qu'il a été déposé le 6 juin 2005 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Le document intitulé "Dassault Systèmes - Comptes annuels 2004 - Document de référence - Partie II" peut être fourni sur simple demande adressée au siège social de la Société, à l'attention de Madame Valérie Agathon. L'intégralité du document de référence est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers et sur celui de la Société, www.3ds.com.

Dassault Systèmes

Comptes annuels 2004

exercice clos le 31 décembre 2004

Document de référence – Partie II



DS
DASSAULT
SYSTEMES



COMPTES ANNUELS

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P. 2
Rapport général sur les comptes annuels	p. 2
Rapport spécial sur les conventions réglementées	p. 4
BILAN	P. 6
COMPTE DE RÉSULTAT	P. 8
ANNEXES	P. 9
Faits significatifs de l'exercice	p. 9
Événements postérieurs à la clôture	p. 9
Règles et méthodes comptables	p. 9
Notes sur le bilan	p. 11
Notes sur le compte de résultat	p. 17
Informations complémentaires	p. 18
Informations relatives aux filiales et participations	p. 19
RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	P. 20

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport général sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note (a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires notamment dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM, pour lesquelles les redevances versées dans le cadre de cet accord sont acquises et comptabilisées lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses reventes sous licences de produits et services ;
- la note (c) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valeur des immobilisations financières. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et, en tant que de besoin, la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte & Associés

Philippe MOURARET

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

A) AVEC LA SOCIÉTÉ ENOVIA CORP.

Personnes concernées

MM. Bernard Charlès et Thibault de Tersant

Nature et objet

Contrat de licence de marque concédé à titre gratuit

Modalités

Une licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA a été concédée à la Société Enovia Corp. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration le 11 mars 1998. Elle a été conclue le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée.

B) AVEC LA COMPAGNIE AIG EUROPE

Nature et objet

Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants »

Modalités

Une police d'assurance « Responsabilité des dirigeants » a été souscrite auprès de la compagnie AIG Europe et autorisée par le Conseil d'administration du 28 juin 1996.

Cette police d'assurance permet de couvrir l'ensemble des dirigeants, passés, présents ou futurs, de la Société Dassault Systèmes et de l'ensemble de ses filiales, pour une prime annuelle de 130 000 dollars US hors taxes.

C) AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Personne concernée

M. Bernard Charlès

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde.

D) INDEMNITÉ EN CAS DE RÉVOCATION DU MANDAT SOCIAL

Personne concernée

M. Bernard Charlès

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision d'accorder à M. Bernard Charlès une indemnité égale à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute au titre du mandat social, à verser en cas de révocation du mandat social de Directeur Général, sauf dans le cas où cette révocation serait motivée par une faute commise avec intention de nuire aux intérêts de la Société.

E) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉFENSE DES ADMINISTRATEURS

Personnes concernées

MM. Charles Edelstenne, Paul Brown, Bernard Charlès, Laurent Dassault, Christian Decaix, Bernard Dufau, André Kudelski, Loïk Segalen et Thibault de Tersant.

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre Société des honoraires et frais de déplacement que les administrateurs de la Société et de ses filiales seraient amenés à devoir assumer pour préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux États-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la Société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Jean-Marc MONTSERRAT

Deloitte & Associés
Philippe MOURARET

Bilan

Actif

	← Exercices clos les 31 décembre →				
			2004	2003	2002
	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Montants nets	Montants nets	Montants nets
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actif immobilisé	915 881	47 669	868 212	821 171	802 943
Immobilisations incorporelles	24 070	18 321	5 749	1 569	3 231
Concessions, brevets, licences, marques	19 614	18 321	1 293	1 552	3 125
Immobilisations en cours, avances et acomptes	4 456	–	4 456	17	106
Immobilisations corporelles	44 958	27 848	17 110	15 093	14 367
Installations techniques, matériels et outillages	16 885	14 241	2 644	2 519	3 652
Autres immobilisations corporelles	27 550	13 607	13 943	11 217	9 394
Immobilisations en cours	523	–	523	1 357	1 321
Immobilisations financières	846 853	1 500	845 353	804 509	785 345
Participations	814 339	1 500	812 839	767 517	755 377
Créances rattachées à des participations	11 493	–	11 493	14 466	15 197
Prêts	19 492	–	19 492	21 169	13 490
Dépôts et cautionnements	1 529	–	1 529	1 357	1 281
Actif circulant	515 993	2 149	513 844	458 675	414 400
Créances d'exploitation	176 256	2 149	174 107	168 283	168 388
Créances clients et comptes rattachés	153 194	2 149	151 045	144 464	150 062
Autres créances d'exploitation	23 062	–	23 062	23 819	18 326
Valeurs mobilières de placement	329 021	–	329 021	285 713	237 827
Disponibilités	10 716	–	10 716	4 679	8 185
Charges constatées d'avance	9 783	–	9 783	5 093	8 381
Écarts de conversion	2 077	–	2 077	1 875	1 548
Total de l'actif	1 443 734	49 818	1 393 916	1 286 814	1 227 272

Passif

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
<i>(en milliers d'euros)</i>	Avant décisions de l'AGO	Avant décisions de l'AGO	Avant décisions de l'AGO
Capitaux propres	1 182 351	1 104 121	1 059 637
Capital	113 786	113 404	114 571
Prime d'émission	14 959	4 939	28 496
Primes d'apport	269 978	269 978	269 978
Réserve légale	11 457	11 457	11 447
Réserve réglementée	2	2	2
Report à nouveau	660 392	593 848	500 424
Résultat de l'exercice	104 456	104 979	130 659
Provisions réglementées	7 321	5 514	4 060
Provisions pour risques et charges	10 423	7 550	6 017
Dettes	172 999	154 957	138 219
Dettes financières	15 931	21 213	18 117
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67	3 494	957
Emprunts et dettes financières divers	15 864	17 719	17 160
Dettes d'exploitation	157 068	133 744	120 102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 239	46 208	42 706
Dettes fiscales et sociales	77 888	66 865	64 796
Autres dettes d'exploitation	23 941	20 671	12 600
Produits constatés d'avance	27 900	20 186	22 853
Écarts de conversion	243	-	546
Total du passif	1 393 916	1 286 814	1 227 272

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2004	2003	2002
Produits d'exploitation (I)	499 402	491 991	517 644
Ventes de matériels	12 571	22 935	18 159
Redevances et prestations de services	479 151	468 374	497 404
Montant du chiffre d'affaires net	491 722	491 309	515 563
<i>Dont à l'exportation</i>	441 313	447 097	468 206
Production immobilisée	4 446	–	–
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	3 083	651	2 076
Autres produits	151	31	5
Charges d'exploitation (II)	323 986	308 070	294 959
Achats de matériels	8 459	16 019	15 407
Autres achats et charges externes	146 907	131 382	132 364
Impôts, taxes et versements assimilés	9 350	9 358	10 017
Salaires et traitements	75 882	73 186	70 448
Charges sociales	38 177	36 550	37 424
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 328	7 629	6 715
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	600	1 473	548
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 672	1 205	1 046
Autres charges	35 611	31 268	20 990
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (III = I – II)	175 416	183 921	222 685
Produits financiers (IV)	24 557	27 761	19 518
Autres intérêts et produits assimilés	1 708	1 610	2 327
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 875	1 548	47
Différences positives de change	12 748	16 715	8 609
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 226	7 888	8 535
Charges financières (V)	22 542	26 641	19 357
Dotations aux provisions	2 077	3 375	1 548
Intérêts et charges assimilées	1 273	1 246	1 314
Différences négatives de change	19 192	22 020	16 495
RÉSULTAT FINANCIER (VI = IV - V)	2 015	1 120	161
<i>Résultat courant (III + VI)</i>	177 431	185 041	222 846
Produits exceptionnels (VII)	476	937	10 174
Sur opérations de gestion	437	–	5
Sur opérations en capital	39	937	10 169
Reprises sur provisions exceptionnelles	–	–	–
Charges exceptionnelles (VIII)	1 836	1 555	10 261
Sur opérations de gestion	–	2	6
Sur opérations en capital	30	99	9 103
Dotations aux amortissements et provisions	1 806	1 454	1 152
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (IX = VII – VIII)	(1 360)	(618)	(87)
Participation et intéressement des salariés (X)	17 242	17 765	19 904
Intéressement	6 702	7 540	8 748
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	10 540	10 225	11 156
Impôt sur les sociétés (XI)	54 373	61 679	72 196
RÉSULTAT NET (III + VI + IX – X – XI)	104 456	104 979	130 659

Annexes

Faits significatifs de l'exercice

■ RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes était détenu par :

(en %)	2004	2003
Public	48,7	48,1
Groupe Industriel Marcel Dassault	44,6	45,1
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration	6,7	6,8
Total	100	100

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes étaient détenus par :

(en %)	2004	2003
Public	44,2	45,0
Groupe Industriel Marcel Dassault	43,7	42,4
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration	12,1	12,6
Total	100	100

■ AUGMENTATION DE CAPITAL DE DASSAULT SYSTÈMES CORP.

Au cours de l'exercice 2004, Dassault Systèmes a procédé à des augmentations de capital dans Dassault Systems Corp. pour un montant cumulé de 45,3 millions d'euros.

■ DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 2 juin 2004 a décidé la distribution d'un dividende de 38 435 milliers d'euros qui a été versé au mois de juin 2004.

■ OPTIONS CONFÉRÉES AU PERSONNEL SUR DES ACTIONS DE DASSAULT SYSTÈMES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 janvier 1998, modifiée par celle du 28 juin 2002, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 27 juillet 2005, des options de souscription d'actions Dassault Systèmes à certains salariés ou dirigeants de la Société ou de ses filiales françaises ou étrangères, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 17 % du capital social de Dassault Systèmes.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration n'a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, à aucune attribution.

Événements postérieurs à la clôture

En janvier 2005, la Société a finalisé l'acquisition des activités de RAND Worldwide au Royaume-Uni, en Suède, en Allemagne, en Suisse et en Russie, et sa participation dans RAND North America, Inc. est passée de 60 % à 70 %. Le coût global de la transaction était de 32,0 millions d'euros. Dans le cadre de cette transaction, RAND Worldwide a remboursé sa dette envers la Société s'élevant à 28,6 millions d'euros.

En dehors de cette acquisition, postérieurement à la clôture de l'exercice, il n'est survenu aucun autre événement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats de la Société ou de nécessiter une mention dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été préparés et présentés conformément au règlement CRC 99-03. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect

du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

■ MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'application de l'avis n°2004-05 du CNC approuvé le 25 mars 2004, concernant la comptabilisation des médailles du travail, constitue un changement de méthode déterminé de façon rétrospective et a donné lieu à la constatation d'une provision pour médailles du travail.

L'impact de cette provision a été comptabilisé dans le résultat de l'exercice 2004 pour 1 584 milliers d'euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ BILAN

a – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Les durées et les modalités d'amortissement sont présentées ci-dessous :

1. Mode dégressif :

■ Matériel informatique neuf	3 à 5 ans
■ Matériel de bureau neuf	5 ans
■ Matériel de services sociaux	6 ans 2/3

2. Mode linéaire :

■ Matériel informatique d'occasion	3 à 5 ans
■ Matériel de transport	4 ans
■ Agencements et installations	10 ans
■ Matériel de bureau d'occasion	5 ans
■ Mobilier de bureau	10 ans

b – Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont amortis suivant le mode linéaire sur leur durée d'utilisation. Les logiciels acquis sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée d'un an.

c – Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

d – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières de placement acquises en devises sont converties au cours de clôture.

e – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

f – Écart de conversion

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « Écart de conversion ». En cas de pertes latentes, une provision pour risques (perte de change) est comptabilisée.

■ COMPTE DE RÉSULTAT

a – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de redevances perçues au titre de la commercialisation par IBM des logiciels CATIA, ENOVIA et SMARTEAM développés par Dassault Systèmes.

Le chiffre d'affaires s'entend net des ristournes accordées à IBM. Celles-ci sont enregistrées au bilan dans le poste « Autres dettes d'exploitation ». Les redevances versées dans le cadre de ce contrat sont acquises et comptabilisées lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses ventes sous licences de produits et services.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est constaté lors de la réalisation desdites prestations.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité de vente de matériels informatiques est reconnu lors de la livraison desdits matériels.

b – Frais de recherche appliquée et de développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées si l'analyse de critères techniques ne les rend pas immobilisables.

L'application de ce principe comptable a conduit, dans tous les cas, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Notes sur le bilan

■ NOTE 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/03	Augmentations 2004	Diminutions 2004	Valeur brute au 31/12/04
Immobilisations incorporelles	18 805	5 623	358	24 070
Brevets, licences et marques	18 788	1 184	358	19 614
Immobilisations en cours	17	4 439	-	4 456
Immobilisations corporelles	46 748	8 092	9 882	44 958
Matériel informatique	21 438	3 117	7 169	17 386
Autres immobilisations corporelles	25 310	4 975	2 713	27 572
<i>Matériel automobile</i>	345	55	84	316
<i>Mobilier de bureau</i>	2 857	198	149	2 906
<i>Matériel de bureau et social</i>	1 812	46	199	1 659
<i>Agencements et installations</i>	20 296	4 676	2 281	22 691
Immobilisations financières	806 009	61 105	20 261	846 853
Total	871 562	74 820	30 501	915 881

Les immobilisations en cours et les avances et acomptes sur immobilisations sont rattachés aux postes d'immobilisations auxquels ils se rapportent. Les immobilisations financières comprennent essentiellement

les titres des filiales (814 millions d'euros), dont le détail est présenté dans les informations relatives aux filiales et participations, les prêts et avances consentis au personnel et les dépôts et cautionnements.

■ NOTE 2 - MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements au 31/12/03	Dotations 2004	Reprises et cessions 2004	Amortissements au 31/12/04
Immobilisations incorporelles	17 236	1 443	358	18 321
Brevets, licences et marques	17 236	1 443	358	18 321
Immobilisations corporelles	31 655	4 885	8 692	27 848
Matériels informatiques	18 743	2 657	7 159	14 241
Autres immobilisations corporelles	12 912	2 228	1 533	13 607
<i>Matériel automobile</i>	281	33	64	250
<i>Mobilier de bureau</i>	1 348	280	149	1 479
<i>Matériel de bureau</i>	1 430	171	199	1 402
<i>Agencements et installations</i>	9 853	1 744	1 121	10 476
Total	48 891	6 328	9 050	46 169

NOTE 3 - ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Les échéances des créances au 31 décembre 2004 s'analysent comme suit :

	Montant net	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts salariés	674	-	674
Dépôts et cautionnements	1 529	-	1 529
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	151 045	151 045	-
Autres créances d'exploitation	23 062	23 062	-
Charges constatées d'avance	9 783	9 783	-

NOTE 4 - PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir se composent des éléments suivants :

	31/12/04	31/12/03
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Clients factures à établir	90 644	88 668
Fournisseurs avoirs à recevoir	154	526
Intérêts courus sur créances	-	-
Intérêts courus sur placements	1 528	1 238
Total	92 326	90 432

NOTE 5 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	31/12/04	31/12/03
<i>(en milliers d'euros)</i>		
VMP	329 021	285 713

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement, au 31 décembre 2004, s'élève à 329 063 milliers d'euros (2003 : 285 757 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2004, 98 % de ces valeurs mobilières de placement étaient libellées en euros et 2 % en dollars américains.

NOTE 6 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

	31/12/04	31/12/03
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Achats non stockés de matières et fournitures	2 644	1 264
Services extérieurs		
Loyer crédit-bail immobilier	444	455
Locations mobilières	1 188	670
Assurances	96	60
Divers	5 411	2 644
Total	9 783	5 093

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

7.1. Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale <i>(en euros)</i>	Capital <i>(en euros)</i>
Actions au 1 ^{er} janvier 2004	113 403 665	1	113 403 665
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions (voir note 7.2)	382 746	1	382 746
Actions au 31 décembre 2004	113 786 411	1	113 786 411

7.2. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les exercices des options depuis la mise en place de chacun des plans :

	Plan du 28 juin 1996	Plan du 15 déc. 1997	Plan du 28 janv. 1998	Plans du 9 novembre 1998		Plans du 15 septembre 1999		Plans du 29 mars 2001		Plan du 29 juin 2001	Plans du 5 octobre 2001		Plans du 28 mai 2002		Plans du 20 janvier 2003		Total	
			1998-1	1998-02	1998-03	1998-04	1998-05	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12	2002-01	2002-02	2002-03	2002-04		
Nombre d'options attribuées	1 027 780	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	20 285 913	
Prix d'exercice d'une option	9,00 €	25,92 €	26,37 €	29,58 €	29,58 €	37,00 €	37,00 €	52,00 €	52,00 €	49,00 €	35,00 €	35,00 €	45,50 €	45,50 €	23,00 €	23,00 €		
Dates d'exercice	du 28/6/96 au 27/6/06	du 15/12/99 au 14/12/07	du 28/1/98 au 27/1/08	du 9/11/00 au 8/11/08	du 9/11/98 au 8/11/08	du 15/9/01 au 14/9/09	du 15/9/99 au 14/9/09	du 29/3/03 au 28/3/11	du 29/3/01 au 28/3/11	du 29/6/01 au 28/6/11	du 5/10/02 au 4/10/11	du 5/10/02 au 4/10/11	du 28/5/03 au 27/5/12	du 28/5/03 au 27/5/12	du 20/1/04 au 19/1/13	du 31/12/04 au 19/1/13		
Nombre d'options exercées en 1996	406 120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	406 120
Nombre d'options exercées en 1997	55 110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 110
Nombre d'options exercées en 1998	34 310	-	19 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 510
Nombre d'options exercées en 1999	85 505	7 000	87 583	-	23 937	-	8 662	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	212 687
Nombre d'options exercées en 2000	128 636	25 670	442 917	5 870	77 695	-	40 888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	721 676
Nombre d'options exercées en 2001	70 975	10 952	50 000	14 314	10 825	1 600	9 525	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168 191
Nombre d'options exercées en 2002	25 410	32 622	25 000	13 910	8 025	11 900	7 052	-	650	101	-	-	-	-	-	-	-	124 670
Nombre d'options exercées en 2003	35 555	66 660	85 000	10 040	1 575	-	1 750	-	-	-	-	7 295	-	150	-	-	-	208 025
Nombre d'options exercées en 2004	13 643	152 141	3 750	60 790	13 662	3 400	12 625	-	18 450	35 500	-	34 561	-	10 854	23 370	-	-	382 746
Nombre d'options annulées	5 800	45 206	27 800	56 410	39 888	56 480	42 688	30 500	32 890	-	27 669	8 500	18 795	-	8 130	-	-	400 756
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2004	166 716	691 589	8 750	2 307 396	179 143	3 223 620	196 810	2 879 100	501 310	102 399	1 359 731	278 294	1 344 768	344 296	3 293 500	675 000	-	17 552 422

Le Conseil d'administration se réserve le droit de suspendre temporairement l'exercice des options pendant les périodes de réalisation d'opérations sur le capital ou impliquant le détachement d'un droit.

Par ailleurs, les actions souscrites dans le cadre de l'exercice des options provenant des plans du 15 décembre 1997, 1998-02 du 9 novembre 1998,

1998-04 du 15 septembre 1999, 1998-08 du 29 mars 2001, 1998-11 du 5 octobre 2001, 2002-01 du 28 mai 2002 et 2002-03 du 20 janvier 2003 ne peuvent être cédées respectivement avant le 15 décembre 2002, le 9 novembre 2003, le 15 septembre 2004, le 29 mars 2005, le 5 octobre 2005, le 28 mai 2006 et le 20 janvier 2007.

7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'analysent comme suit :

	2003 Avant décisions de l'AGO	Affectation du résultat 2003 par l'AGO du 2 juin 2004	Effet des levées d'options	Résultat net de l'exercice 2004	Réduction de capital par annulation d'actions propres et autres	2004 Avant décisions de l'AGO
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital social	113 404	-	382	-	-	113 786
Prime d'émission	4 939	-	10 020	-	-	14 959
Prime d'apport	269 978	-	-	-	-	269 978
Réserve légale	11 457	-	-	-	-	11 457
Réserve réglementée	2	-	-	-	-	2
Report à nouveau	593 848	66 544	-	-	-	660 392
Résultat de l'exercice	104 979	(104 979)	-	104 456	-	104 456
Provisions réglementées	5 514	-	-	-	1 807	7 321 ⁽¹⁾
Capitaux propres	1 104 121	(38 435)	10 402	104 456	1 807	1 182 351

(1) Les provisions réglementées, au 31 décembre 2004, résultent de l'accord dérogatoire de participation aux résultats de l'entreprise dont bénéficient les salariés de Dassault Systèmes.

■ NOTE 8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

	Solde d'ouverture au 01/01/04	Dotations de l'exercice 2004	Reprises (utilisées) 2004	Reprises (non utilisées) 2004	Solde de clôture au 31/12/04
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Provisions pour indemnités de départ en retraite	5 674	1 088	-	-	6 762
Provisions pour médailles du travail	-	1 584	-	-	1 584
Provisions pour perte de change	1 876	2 077	1 876	-	2 077
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
Total des provisions	7 550	4 749	1 876	-	10 423

L'engagement de la Société en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué suivant les dispositions de la norme américaine n° 87 du Financial Accounting Standards Board (« FASB »), selon la méthode du prorata des droits au terme.

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2004 ont été déterminés selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 64 ans, taux d'actualisation de 4,75 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 3 % et taux de rentabilité des placements de 5,25 %.

La Société a souscrit, en 1998, un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance-vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, la Société a investi 4 550 milliers d'euros en 1998 et 1 517 milliers d'euros en 2001. La Société ne prévoit pas d'effectuer de versement additionnel en 2005.

■ NOTE 9 - ÉCHÉANCES DES DETTES

Les échéances des dettes au 31 décembre 2004 s'analysent comme suit :

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Dettes financières			
Banques	67	67	-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	15 708	1 994	13 714
Emprunts et dettes financières divers	156	83	73
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 239	55 239	-
Dettes fiscales et sociales	77 888	77 888	-
Autres dettes d'exploitation	23 941	23 941	-
Produits constatés d'avance	27 900	27 900	-

Les échéances à plus d'un an des dettes d'exploitation concernent principalement la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

■ NOTE 10 - INFORMATIONS SUR LES CRÉANCES ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

Les créances représentées par des effets à recevoir s'élèvent à 385 milliers d'euros au 31 décembre 2004 (2003 : 827 milliers d'euros). Au 31 décembre 2004, aucun effet à payer ne figure dans les dettes (2003 : aucun effet).

■ NOTE 11 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

	Entreprises liées		Avec lien de participation	
	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2003
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Prêts accordés	-	-	11 493	14 466
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les prêts accordés	-	-	388	441
Créances clients et comptes rattachés	8 690	5 237	10 715	9 596
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70	70	23 881	18 773

Les prêts accordés aux filiales sont rémunérés aux conditions du marché.

NOTE 12 - CHARGES À PAYER

Les charges à payer se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs, factures non parvenues	16 451	21 244
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisionnées pour congés à payer	10 393	9 734
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	10 540	10 225
Dettes provisionnées pour intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise	2 955	3 201
Personnel, charges à payer	5 167	7 494
Organismes sociaux, charges à payer	7 020	7 483
Autres dettes d'exploitation		
Clients, ristournes à accorder et avoirs à établir	18 983	13 419
Total	71 509	72 800

NOTE 13 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Redevances logiciels	22 273	18 540
Autres produits	5 626	1 646
Total	27 899	20 186

NOTE 14 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

14.1 - Crédit-bail

Les opérations de crédit-bail en cours au 31 décembre 2004 concernent exclusivement des engagements immobiliers qui font l'objet d'une rémunération variable, assise sur l'EURIBOR à 6 mois. Les redevances restant à payer au 31 décembre 2004 ont été calculées sur la base du taux de facturation pour la période d'octobre 2004 à mars 2005.

(en milliers d'euros)	Immobilisations en crédit-bail			
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrain	5 680	-	-	5 680
Construction	27 188	906	11 555	15 633
Total	32 868	906	11 555	21 313

(en milliers d'euros)	Engagements de crédit-bail						
	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrain	413	6 654	404	491	-	895	1
Construction	1 379	35 429	1 348	1 639	-	2 987	
Total	1 792	42 083	1 752	2 130	-	3 882	1

14.2 - Placements financiers

Dans le cadre de la gestion de son risque de change, la Société est amenée à acheter ou vendre des contrats d'options portant sur des devises, ou souscrire toute autre forme de contrat portant sur des devises.

Le portefeuille d'instruments financiers était le suivant au 31 décembre 2004 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant notionnel	Valeur de marché
Achats d'opt. d'achat USD/EUR	-	-
Tunnels optionnels USD/EUR	-	-
Tunnels optionnels JPY/EUR	-	-
Ventes à terme USD/EUR	39 645	753

Le portefeuille d'instruments financiers était le suivant au 31 décembre 2003 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant notionnel	Valeur de marché
Achats d'opt. d'achat USD/EUR	1 979	-
Tunnels optionnels USD/EUR	35 629	3 441
Tunnels optionnels JPY/EUR	41 468	7 893
Ventes à terme USD/EUR	10 821	1 454

Ces instruments financiers, qui ont été souscrits dans le cadre d'opérations de couverture, ont des échéances généralement inférieures à 12 mois. Le risque de contrepartie afférent à ces instruments financiers est limité dans la mesure où la Société traite avec des banques ou des institutions financières de premier rang.

14.3 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles lorsque les différences temporaires se reversent à l'intérieur des périodes d'application de ces contributions. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

Nature des différences temporaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Provision pour participation	10 540	10 225
Provision pour indemnités de fin de carrière	6 763	5 674
Écart de valeur liquidative	42	44
Contribution sociale de solidarité	809	662
Écart de conversion passif	242	-
Moins-value à long terme	1 500	1 500
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés	6 603	6 049

14.4 - Autres engagements

Les engagements afférents à des contrats de locations immobilières s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Notes sur le compte de résultat

■ NOTE 15 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Ventes de matériels	12 572	22 935
Redevances	393 001	386 109
Support technique	38 567	41 919
Autres produits	47 582	40 346
Total	491 722	491 309

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires redevances s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Europe	189 458	197 115
Amériques	103 028	84 205
Asie	100 515	104 789
Total	393 001	386 109

■ NOTE 16 - RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice 2004 est de 2 015 milliers d'euros contre 1 120 milliers d'euros pour l'exercice 2003.

■ NOTE 17 - RÉSULTAT HORS ÉVALUATION FISCALE DÉROGATOIRE

L'incidence des dispositions fiscales dérogatoires sur la formation du résultat net n'est pas significative.

■ NOTE 18 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	177 432	(61 182)	116 250
Résultat exceptionnel ⁽¹⁾	(18 603)	6 809	(11 794)
Total	158 829	(54 373)	104 456

(1) Y compris la participation des salariés aux fruits de l'expansion et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 34,23 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (2003 : 37,01 %).

Une convention d'intégration fiscale a été conclue le 28 septembre 1999 entre Dassault Systèmes et Dassault Systèmes Provence. Cette convention stipule que Dassault Systèmes Provence doit supporter une charge d'impôt équivalente à celle calculée en l'absence de convention d'intégration fiscale.

En l'absence de convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt chez Dassault Systèmes aurait été de 54 348 milliers d'euros en 2004.

Informations complémentaires

■ NOTE 19 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération brute totale en euros versée par la Société aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2004 se décompose en :

(en euros)	
Salaires	2 004 865
Avantages en nature	12 763
Jetons de présence	120 000
Rémunérations exceptionnelles	17 000
Total	2 154 628

Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes n'ont ni versé de rémunération ni accordé d'avantages en nature aux mandataires sociaux ci-dessus.

Il n'existe aucune avance ou crédit alloué aux dirigeants sociaux.

■ NOTE 20 - EFFECTIF MOYEN ET VENTILATION PAR CATÉGORIE

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/04	31/12/03
Cadres	1 372	1 363
Agents de maîtrise et techniciens	28	20
Employés	118	79
Total	1 518	1 462

■ NOTE 21 - IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

L'activité de Dassault Systèmes est incluse, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société anonyme Groupe Industriel Marcel Dassault, dont le siège social est situé au 9, Rond-Point des Champs-Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris.

Informations relatives aux filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette	%	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés	Prêts et avances	Cautions et avances
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Dassault Data Services	892	892	95	3 000	7 745	2 085	34 178	-	-	-
Dassault Systemes K.K.	2 655	2 655	100	2 506	(403)	254	24 252	-	-	-
SolidWorks Corporation	280 557	280 557	99	12 038	72 087	34 958	162 185	-	-	Immobilier
Dassault Systemes AG	1 500	-	100	1 500	(7 337)	(1 045)	340	-	5 386	-
Dassault Systèmes Provence	32 248	32 248	100	32 394	1 499	6 903	19 954	-	-	-
SmarTeam Corporation Ltd	64 883	64 883	100	25 776	(48 416)	(3 760)	18 319	-	2 288	-
Delmia GmbH	47 854	47 854	100	10 600	1 199	(5 972)	20 481	-	-	-
Dassault Systemes Srl	22	22	99	20	(283)	(14)	834	-	358	-
Dassault Systemes (Switzerland) Ltd	68	68	98	65	(212)	74	376	-	-	-
3D PLM Software Solutions Ltd	90	90	30	228	2 613	2 349	7 592	352	-	-
Knowledge Technologies Int. Ltd	-	-	100	173	713	232	3 439	-	-	-
Dassault Systemes Canada Inc. ⁽¹⁾	19 235	19 235	100	16 247	(436)	(4)	-	-	1 097	-
Athys	3 200	3 200	80	360	2 506	(870)	118	-	2 364	-
Dassault Systèmes SAS	37	37	100	37	-	-	-	-	-	-
Dassault Systemes Corp. ⁽²⁾	361 098	361 098	100	289 542	(4 810)	1 310	-	-	-	Immobilier
Total	814 339	812 839		394 486	26 465	36 500	292 068	352	11 493	

(1) Société holding canadienne détenant 100 % de Safework Inc. et de Dassault Systemes Inc.

(2) Société holding américaine détenant 100 % de Dassault Systemes of America Corp., Delmia Corp., Enovia Corp., Spatial Corp., Structural Research and Analysis Corporation et de Knowledge Technologies International Inc.

Dassault Systèmes s'est portée caution de SolidWorks Corporation, de Delmia Corp. et d'Enovia Corp. auprès de leurs bailleurs. Aucune autre caution ou aval n'a été octroyé par Dassault Systèmes à ses filiales. Les prêts accordés aux filiales sont présentés en note 11.

Les résultats des filiales étrangères ont été convertis sur la base des cours moyens annuels des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été, quant à eux, convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2000	2001	2002	2003	2004
Capital en fin d'exercice					
Capital social	113 926 963	114 475 204	114 570 841	113 403 665	113 786 411
Nombre d'actions	113 926 963	114 475 204	114 570 841	113 403 665	113 786 411
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	449 650 106	496 799 156	515 562 648	491 309 591	491 722 500
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	240 265 323	255 476 963	233 769 039	199 561 117	189 554 551
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	237 027 424	252 772 360	231 645 162	197 361 971	184 596 378
Impôts sur les bénéfices	75 327 305	81 811 307	72 195 885	61 679 364	54 372 899
Participation des salariés due au titre de l'exercice	10 826 502	11 528 322	11 156 487	10 225 242	10 540 433
Intéressement des salariés	7 621 501	8 804 892	8 747 942	7 540 403	6 701 914
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	133 508 425	144 039 483	130 658 876	104 978 708	104 456 095
Résultat par part ou par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	1,26	1,32	1,22	1,04	0,99
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions	1,17	1,26	1,14	0,93	0,92
Dividende attribué par action	0,31	0,33	0,33	0,34	0,38 ⁽¹⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 240	1 324	1 416	1 462	
Montant de la masse salariale de l'exercice	55 718 748	62 195 629	67 580 662	71 616 875	76 673 527
Montant des charges sociales de l'exercice	30 180 671	34 667 897	37 423 985	36 549 733	38 176 662

(1) Dividende proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Pour toute information,
contacter Valérie Agathon ou Géraldine Nithart-Riva
Responsables de l'information financière

DASSAULT SYSTÈMES - Direction Financière
9, quai Marcel Dassault – B.P. 310
92156 SURESNES CEDEX

Téléphone : 01 40 99 40 99 – Télécopie : 01 42 04 45 81

